

PROVINCE DU BRABANT WALLON

BULLETIN PROVINCIAL

ANNÉE 2018

PÉRIODIQUE n°9

14 décembre 2018

44. PROVINCE DU BRABANT WALLON – ARRONDISSEMENT DE NIVELLES – Règlements communaux n° 69 à 79	743
45. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON - Police générale et sécurité – Arrêtés	744
46. CONSEIL PROVINCIAL - Résolutions n° 100 à 104	
100. Note de politique générale pour l'année 2019	744
101. Résolution relative aux rapports d'évaluation 2017 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées	747
102. Résolution relative à l'avenant n°4 au contrat-programme 2009 - 2012 conclu entre la Communauté française de Belgique, la Province du Brabant wallon, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	1082
103. Résolution relative à l'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 du 3 décembre 2018	1083
104. Résolution relative à la prise d'acte de la fin anticipée du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH	1084

**44. PROVINCE DU BRABANT WALLON – ARRONDISSEMENT DE NIVELLES –
Règlements communaux n° 69 à 79**

N°	Commune	Objet	Date de délibération du Conseil/du Collège communal
69	Rebecq	Règlement général de Police – Modifications – Collecte des déchets ménagers – Diverses corrections techniques – Modification des montants des sanctions en matière de stationnement.	24/10/2018
70	Perwez	Règlement communal intégré de Police – Modification de l'article 114 relatif aux infractions en matière d'arrêt et de stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils automatiques	06/11/2018
71	Jodoigne	Règlement communal intégré de Police – Modification de l'article 114 relatif aux infractions en matière d'arrêt et de stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils automatiques	12/11/2018
72	Incourt	Ordonnance de Police du Collège communal suite à des travaux de voirie RN 29 – Prolongation jusqu'au 5 juillet 2019	09/11/2018
73	Wavre	Règlement complémentaire de circulation routière relatif à des voiries communales – Plan communal de mobilité	22/05/2018
74	Wavre	Règlement complémentaire de circulation routière relatif à des voiries communales – Implantation d'une signalisation lumineuse tricolore sur la N4 au carrefour dit du « Bois de la Pierre »	05/10/2018
75	Wavre	Règlement complémentaire de circulation routière relatif à des voiries régionales – Implantation d'une signalisation lumineuse tricolore sur la N4 au carrefour dit du « Bois de la Pierre »	23/10/2018
76	Genappe	Règlement général de police – Modifications – Montant des amendes infligées en matière de stationnement	23/10/2018
77	Ramillies	Règlement communal intégré de Police – Modification de l'article 114 relatif aux infractions en matière d'arrêt et de stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils automatiques	05/11/2018
78	Incourt	Règlement général de police - Modification de l'article 143 §4 relatif aux infractions en matière d'arrêt et de stationnement et pour les infractions aux signaux C3 et F103 constatées au moyen d'appareils automatiques	28/11/2018
79	Walhain	Règlement complémentaire au Code de roulage relatif à l'implantation d'un passage pour piétons et à l'interdiction de stationnement dans la rue des Combattants à Walhain-Saint-Paul	10/10/2018

45. GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU BRABANT WALLON - Police générale et sécurité – Arrêtés

- **Arrêté Tutelle ZP/C2017/228596**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 30 octobre 2018, la délibération du Conseil communal de Braine-l'Alleud en date du 9 avril dernier, concernant les comptes de la zone de police pour l'exercice 2017, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/C2017/229157**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 27 novembre 2018, la délibération du Conseil communal de Wavre en date du 24 avril dernier, concernant les comptes de la zone de police pour l'exercice 2017, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2018/MB1/233456**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 9 novembre 2018, la délibération du Conseil de police de la zone « Brabant wallon Est » en date du 9 octobre dernier, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2018, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZP/B2018/MB1/233736**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 20 novembre 2018, la délibération du Conseil communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve en date du 23 octobre dernier, concernant la modification budgétaire n°1 de la zone de police pour l'exercice 2018, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZS/MB2-2018/232979**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 8 novembre 2018, la délibération du Conseil de la zone de secours du Brabant wallon en date du 9 octobre 2018, concernant la modification budgétaire n°2 pour l'exercice 2018, est approuvée.

- **Arrêté Tutelle ZS/B2019/232960**

Par arrêté de Monsieur le Gouverneur du 20 novembre 2018, la délibération du Conseil de la zone de secours du Brabant wallon en date du 9 octobre 2018, concernant le budget zonal pour l'exercice 2019, est approuvée.

46. CONSEIL PROVINCIAL – Résolutions n° 100 à 104

100. Note de politique générale pour l'année 2019

(Note de politique générale)

Madame la Présidente du Conseil provincial,
Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,
Chers Collègues,

Préambule

J'ai l'honneur et le grand plaisir de présenter au nouveau Conseil provincial la « Note de Politique Générale » qui accompagne le budget 2019.

C'est, pour certains d'entre nous au sein de cette assemblée, une toute première fois.

Lors d'une année « classique », la « Note de Politique Générale » permet avant tout de faire le point sur l'action menée depuis le début de la législature par la majorité en place. Mais elle permet également d'estimer les ajustements nécessaires pour atteindre les objectifs qu'elle s'est préalablement fixés.

Une année électorale, lorsque celle-ci concrétise la mise en place d'un nouveau Conseil, est évidemment un peu particulière et ouvre la possibilité d'un agenda différent.

La majorité MR-PS dispose en réalité de deux mois pour vous présenter sa « Déclaration de Politique Provinciale 2018-2024 ».

Les axes et les orientations politiques choisis vous seront détaillés lors de leur présentation que nous avons souhaité prévoir fin décembre.

Néanmoins, au-delà de cette échéance, vous savez aussi qu'un budget doit, lui, se préparer avant la mise en place du nouveau Conseil. C'est donc sans surprise que nous vous présentons, aujourd'hui, un budget 2019 similaire à celui de 2018.

La première modification budgétaire prévue début de l'année prochaine identifiera, elle, très concrètement les choix politiques de la « Déclaration de Politique Provinciale » de décembre.

Entretemps, ce budget 2019 s'inscrit assez logiquement dans une démarche de continuité permettant d'assurer le fonctionnement correct de l'Institution et la pérennité des actions en cours.

Il reste en outre tout à fait cohérent par rapport aux actions menées ces dernières années.

Nous serons en effet toujours attentifs à être le premier partenaire de nos 27 communes.

A être au plus près de chacune d'entre elles pour initier, mettre en œuvre ou renforcer les actions et les projets qui peuvent améliorer la sécurité et le bien-être de leurs 400.000 habitants.

Nous serons plus que jamais à l'écoute de leurs attentes. Notamment en matière de :

Mobilité

Avec une augmentation estimée de 55.000 véhicules d'ici 45 ans, les enjeux de mobilité sont bien évidemment cruciaux pour notre territoire. Absorber une partie de cette croissance du parc automobile dans les modes de déplacements alternatifs restera une priorité incontournable.

Sécurité

La sécurité est la première liberté de nos concitoyens. Tout doit être mis en œuvre pour que les investissements en matériel, en infrastructures, en formations puissent permettre à la Zone de Secours de continuer à assumer efficacement ses missions.

Le financement des projets destiné à lutter contre les incivilités sera, lui aussi, renouvelé. De même que ceux destinés à garantir, à travers des actions de prévention et de sensibilisation, la sécurité routière pour l'ensemble des usagers.

Préservation de l'environnement

Afin de maintenir la qualité de vie sur notre territoire et par là même notre sentiment de bien-être, nous poursuivrons les politiques de soutien pour les projets visant à préserver la biodiversité et à financer l'indispensable transition écologique.

Gestion de nos cours d'eaux

Un montant conséquent sera entièrement destiné à la lutte contre les inondations et les coulées de boues ainsi qu'au suivi et à l'entretien de nos cours d'eau notamment via le partenariat aux « contrats rivière ».

Accueil de la petite enfance

Le Brabant wallon est la Province wallonne qui offre le meilleur taux de couverture en termes de places d'accueil pour la petite enfance. Nous continuerons à être attentifs la création de places supplémentaires ou de mises en conformité.

Accompagnement des seniors

Dans le respect le plus strict de leur choix de vie, nous continuerons à privilégier le soutien des initiatives qui visent à garantir l'autonomie, le bien-être et le maintien à domicile de nos seniors. Nous serons également attentifs à leur faciliter une participation aussi idéale que possible à notre vie en société.

Soutien aux personnes porteuses d'un handicap

Quel que soit celui-ci, nous encourageons nos communes à adapter l'accessibilité de leurs services à tous les types de handicap. Nous financerons également les projets destinés à l'adaptation du domicile afin de permettre d'y accueillir ou d'y maintenir une personne porteuse d'un handicap.

Logement

En luttant contre la pression immobilière spécifique à notre territoire, notamment en permettant à l'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW) et à l'Agence Immobilière Sociale (AIS) de poursuivre leurs objectifs. A savoir, proposer davantage de biens à la vente ou à la location destinés en priorité aux Brabançons wallons qui ont du mal à trouver une solution accessible sur le marché libre et adaptée à leur situation.

Développement du territoire

En prenant en considération toutes ses spécificités, ses ressources, ses contraintes et ses atouts identifiés par le « Contrat de développement territorial ».

Culture

Le Brabant wallon souhaite rendre accessible la culture au plus grand nombre en soutenant les événements et les spectacles de qualité mais également la créativité de nos artistes et les infrastructures pouvant les accueillir.

Tourisme

L'identité du Brabant wallon repose sur les qualités d'un territoire au patrimoine culturel, historique et touristique inestimable qu'il nous faut protéger et promouvoir.

Sport

En permettant à chacun, quel que soit son âge, ses moyens ou son niveau de pratiquer le sport de son choix dans les meilleures conditions possibles.

Enseignement de qualité

Garantir la qualité de notre enseignement est un objectif fondamentalement prioritaire. Nous y consacrerons à nouveau la partie la plus importante du budget.

Jeunesse

Nous avons confiance en notre jeunesse. Confiance dans sa capacité à construire un monde meilleur. Nous encouragerons les projets et les initiatives qui permettront à nos jeunes de s'éveiller, de grandir, d'évoluer, de se former et de participer sereinement et activement à notre vie en société.

Stimulation de l'économie

En privilégiant les contacts avec l'ensemble des opérateurs de terrain pour rencontrer leurs besoins en termes de soutien et d'animation économique.

Agriculture

En soutenant nos producteurs locaux et leur développement des circuits courts à travers la plateforme Made in BW, une agriculture innovante, responsable et respectueuse de nos ressources.

En conclusion, je vous sais évidemment très impatients de découvrir et de commenter notre version finalisée. Rassurez-vous, ce sera donc chose faite dans les délais impartis.

Entretemps, et avant de préciser dans la première MB les implications financières et chiffrées propres à chacune de ces matières, ces premiers éléments ici évoqués illustrent déjà notre volonté de

permettre à notre Institution de continuer à fonctionner le plus utilement et le plus efficacement possible.

Ils illustrent également notre volonté d'assurer le développement harmonieux de notre territoire en garantissant à chacun de ses 400.000 habitants les conditions idéales leur permettant de vivre, d'oser, d'entreprendre, de se former et d'exprimer librement leur talent.

101. Résolution relative aux rapports d'évaluation 2017 des contrats de gestion conclus entre la Province du Brabant wallon et les associations subventionnées

(Rapports d'évaluation – contrats de gestion – associations subventionnées)

Le Conseil provincial du Brabant wallon, réuni en séance du 29 novembre 2018, à Wavre,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-9, L2223-13 et L2223-15 ;

Vu que l'avis favorable de la Directrice générale est repris individuellement dans chaque proposition de résolution reprise en annexe ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que la motivation formelle de chaque rapport d'évaluation est reprise individuellement dans les propositions de résolution ci-annexées ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article unique – Le Conseil provincial approuve les rapports d'évaluation 2017 repris dans le tableau récapitulatif tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 29 novembre 2018

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

La Présidente,

I. Evrard

Bénéficiaire	Contrat de gestion	mention proposée	Réf. NC	Annexe n°
Groupe politique MR	Contrat de gestion 2017-2019		23 425	2
Groupe politique PS	Contrat de gestion 2017-2019		23 709	3
Groupe politique ECOLO	Contrat de gestion 2017-2019		23 429	4
Groupe politique CDH	Contrat de gestion 2017-2019		23 427	5
Association des Provinces wallonnes	Contrat de gestion 2015-2017		23 431	6
TV com	Contrat de gestion 2017-2019		23 461	7
Service d'Accrochage scolaire du Brabant wallon (SAS BW)	Contrat de gestion pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018		23 481	8
Université de Liège	Contrat de gestion 2016-2018		23 754	9
a.s.b.l. Contrat de rivière Senne	Contrat de gestion 2017-2019		22 820	10
a.s.b.l. Contrat de rivières Dyle-Gette	Contrat de gestion 2016-2018		22 667	11
Université Catholique de Louvain	Contrat de gestion 2015-2017		22 845	12
Université Catholique de Louvain	Contrat de gestion 2012-2014		23 352	13
a.s.b.l. « Improvisation.be »	Contrat de gestion 2017-2019		23 456	14
a.s.b.l. « Maison du Conte et de la Littérature »	Contrat de gestion 2017-2019		23 354	15
a.s.b.l. « Macamagie »	Contrat de gestion 2017-2019		23 423	16
a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »	Contrat de gestion 2011-2013		23 428	17
a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon »	Contrat de gestion 2011-2013		23 336	18
Fondation Laure Nobels	Contrat de gestion 2015-2017		23 345	19
a.s.b.l. « PromoLecture »	Contrat de gestion 2015-2017		23 457	20

a.s.b.l. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions (SIEP)	Contrat de gestion 2016-2018		23 479	21
a.s.b.l. « La Chaloupe »	Contrat de gestion 2017-2019		23 342	22
« Fondation d'utilité publique Folon »	Contrat de gestion 2015-2017		23 344	23
a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar »	Contrat de gestion 2014-2016		23 332	24
a.s.b.l. Vélo Club Blancs Gilets	Contrat de gestion 2015-2017		23 334	25
a.s.b.l. « Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon »	Contrat de gestion 2017-2019		23 356	26
Baladins du miroir	Contrat de gestion 2015-2017		23 426	27
Fondation d'utilité publique Chapelle Musicale Reine Elisabeth	Contrat de gestion 2015-2017		23 335	28
Odyssea	Contrat de gestion 2015-2017		23 424	29
a.s.b.l. Les Amis du Musée Wellington	Contrat de gestion 2016-2018		23 358	30
a.s.b.l. Infor Jeunes	Contrat de gestion 2016-2018		23 353	31
a.s.b.l. « Espace culturel du Biéreau »	Contrat de gestion 2015-2017		23 396	32
a.s.b.l. TOF théâtre	Contrat de gestion 2017-2019		23 455	33
a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville	Contrat de gestion 2017-2019		23 348	34
a.s.b.l. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne	Contrat de gestion 2017-2019		22 974	35
a.s.b.l. Chambre de commerce et d'industrie du Brabant wallon (C.C.I.B.W.)	Contrat de gestion 2017-2019		22 491	36
a.s.b.l Centre d'Entreprises et d'innovation Louvain (CEILv)	Contrat de gestion 2017-2019		22 823	37
Fondation pour la jeune entreprise (FJE)	Contrat de gestion 2017-2019		21 929	38
a.s.b.l. Parc à Mitrailles	Contrat de gestion 2015-2017		22 447	39
a.s.b.l. Brabant wallon Agro-Qualité	Contrat de gestion 2017-2019		22 253	40

Société d'Assainissement et de Rénovation des Sites Industriels du Brabant wallon	Contrat de gestion 2017-2019		22 387	41
s.c.r.l. In BW	Contrat de gestion 2017-2019		22 774	42
a.s.b.l. Centre d'accompagnement de projets innovants (Cap Innove)	Contrat de gestion 2017-2019		22 438	43
a.s.b.l. Africa Rise	Contrat de gestion 2016-2018		22 056	44
a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne	Contrat de gestion 2017-2019		22 055	45
a.s.b.l. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (U.C.M.)	Contrat de gestion 2017-2019		22 679	46
a.s.b.l. Creative Wallonia Engine	Contrat de gestion 2017-2019		23 117	47
a.s.b.l. Créa-Job	Contrat de gestion 2017-2019		23 202	48
Mind & Market	Contrat de gestion 2017-2019		22 341	49
Commune de Lasne et a.s.b.l. R.E.D.	Contrat de gestion 2016-2018		21 733	50
Ecole de Maîtrise Automobile s.a. (EMA)	Contrat de gestion 2017-2019		22 455	51
a.s.b.l. Pro Vélo	Contrat de gestion 2017-2019		22 370	52
a.s.b.l. Made in BW	Contrat de gestion 2015-2017		22 261	53
a.s.b.l. Brabant Wallon Convention Bureau (BWCB)	Contrat de gestion 2015-2017		22 382	54
a.s.b.l. Association d'entreprises Alliance Centre BW	Contrat de gestion 2017-2019		22 059	55
Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon a.s.b.l.	Contrat de gestion 2017-2019		23 090	56
Agence immobilière sociale du Brabant wallon asbl	Contrat de gestion 2017-2019		23 213	57
Intercommunale sociale du Brabant wallon (I.S.B.W.).	Contrat de gestion 2017-2019		23 233	58
Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon	Contrat de gestion 2017-2019		23 230	59
a.s.b.l. Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon	Contrat de gestion 2017-2019		22 998	60

a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral »	Contrat de gestion 2017-2019		23 083	61
a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon »	Contrat de gestion 2017-2019		23 042	62
a.s.b.l. « les Ecoles de l'Acis »	Contrat de gestion 2016-2018		23 216	63
a.s.b.l. « Mobilité en Brabant wallon » pour le projet « Cap BW »	Contrat de gestion 2017-2019		23 102	64
CPAS de Chaumont-Gistoux	Contrat de gestion 2017-2019		23 113	65
Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon asbl	Contrat de gestion 2017-2019		23 238	66



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23425) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que le groupe politique MR a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 3 abstentions ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente,

Annick NOEL

Isabelle EVRARD

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique MR

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial : un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues ;
- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ;
- Pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique : des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation ;
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière.

Rapport d'évaluation 2017

Conformément à ce contrat de gestion, le groupe politique MR a respecté les différentes obligations afférentes à l'octroi des différentes dotations. Ainsi :

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial, un rapport d'activités détaillé reprenant les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratifs, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues a été transmis au Collège provincial en sa séance du 11 octobre 2018 ;
- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ont été transmis au Collège provincial. La première tranche de cette dotation a été liquidée par le Collège provincial en date du 23 novembre 2017, le solde en date du 15 mars 2018 ;
- Pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique :
 1. L'avance à raison de 75 % du montant de la dotation a été liquidée par le Collège provincial en sa séance du 13 juillet 2017 ;
 2. Le groupe politique MR a transmis des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation. Ceux-ci ont permis au Collège provincial de liquider le solde le 29 mars 2018.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°3 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 14 novembre 2018 (NC 23709) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que le groupe politique PS a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 3 abstentions ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente,

Annick NOEL

Isabelle EVRARD

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique PS

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial : un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues ;
- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ;
- Pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique : des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation ;
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière.

Rapport d'évaluation 2017

Conformément à ce contrat de gestion, le groupe politique PS a respecté les différentes obligations afférentes à l'octroi des différentes dotations. Ainsi :

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial, un rapport d'activités détaillé reprenant les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratifs, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues a été transmis au Collège provincial en sa séance du 14 novembre 2018 ;
- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ont été transmis au Collège provincial. Cette dotation a été liquidée par le Collège provincial en date du 14 décembre 2017 ;
- Pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique :
 1. L'avance à raison de 75 % du montant de la dotation a été liquidée par le Collège provincial en sa séance du 14 décembre 2017 ;

2. Le groupe politique PS a transmis des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation. Ceux-ci ont permis au Collège provincial de liquider le solde le 14 décembre 2017.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°4 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23429) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que le groupe politique ECOLO a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 3 abstentions ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente,

Annick NOEL

Isabelle EVRARD

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique ECOLO

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial : un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues ;
- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ;
- Pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique : des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation ;
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière.

Rapport d'évaluation 2017

Conformément à ce contrat de gestion, le groupe politique ECOLO a respecté les différentes obligations afférentes à l'octroi des différentes dotations. Ainsi :

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial, un rapport d'activités détaillé reprenant les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratifs, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues a été transmis au Collège provincial en sa séance du 19 juillet 2018 ;
- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des

groupes politiques ont été transmis au Collège provincial. Cette dotation a été liquidée par le Collège provincial en date du 19 juillet 2018 ;

- Pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique :
 1. L'avance à raison de 75 % du montant de la dotation a été liquidée par le Collège provincial en sa séance du 11 mai 2017 ;
 2. Le groupe politique ECOLO a transmis des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation. Ceux-ci ont permis au Collège provincial de liquider le solde le 7 juin 2018.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°5 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH ;

758

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23427) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que le groupe politique CDH a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 31 oui et 3 abstentions ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

La Présidente,

Annick NOEL

Isabelle EVRARD

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial : un rapport d'activités détaillé qui reprend les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratif, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues ;
- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ;
- Pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique : des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation ;
- Bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière.

Rapport d'évaluation 2017

Conformément à ce contrat de gestion, le groupe politique CDH a respecté les différentes obligations afférentes à l'octroi des différentes dotations. Ainsi :

- Pour la dotation de 2.800 € par Conseiller provincial, un rapport d'activités détaillé reprenant les réunions et formations auxquelles assistent les Conseillers provinciaux pour les guider sur les plans administratifs, fonctionnel et matériel dans les missions qui leur sont dévolues a été transmis au Collège provincial en sa séance du 19 juillet 2018 ;

- Pour la dotation de 49.578,70 € par groupe politique : des justificatifs de frais causés pour couvrir les charges de rémunération et de formation du personnel administratif, les frais de fonctionnement administratif et technique, notamment les frais d'occupation de locaux des groupes politiques ont été transmis au Collège provincial. La première tranche de cette dotation a été liquidée par le Collège provincial en date du 31 août 2017, la deuxième le 26 octobre 2017 et le solde en date du 12 avril 2018 ;
- Pour la dotation annuelle spécifique de 38.249,09 € par groupe politique :
 1. L'avance à raison de 75 % du montant de la dotation a été liquidée par le Collège provincial en sa séance du 31 août 2017 ;
 2. Le groupe politique CDH a transmis des justificatifs de frais de personnel, charges de rémunération et de formation. Ceux-ci ont permis au Collège provincial de liquider le solde le 26 avril 2018.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°6 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Association des Provinces Wallonnes

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif ;

Vu les statuts de l'Association des Provinces Wallonnes ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'Association des Provinces Wallonnes ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23431) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'Association des Provinces Wallonnes a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'Association des Provinces Wallonnes, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Association des Provinces Wallonnes

Indicateurs d'exécution des tâches confiées :

1. Indicateurs qualitatifs :

- 1.1. Evolution de la notoriété de l'institution provinciale auprès de la population ;*
- 1.2. Etat de la concertation avec les autorités supérieures : Etat fédéral, Région wallonne, Communauté française.*

2. Indicateurs quantitatifs :

- 2.1. Inventaire des représentations des provinces assurées par l'A.P.W. dans des réunions auprès des autorités supérieures ;*
- 2.2. Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux ;*
- 2.3. Nombre d'activités participant à l'opération « Place aux enfants » ;*
- 2.4. Colloque annuel : jour; thème; nombre de participants ;*
- 2.5. Inventaire des publications de l'A.P.W.*

3. Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs :

- 3.1. Le rapport d'activités ;*
- 3.2. Les comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'Arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.*

Rapport d'évaluation :

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Évolution de la notoriété de l'institution provinciale auprès de la population

L'APW a organisé un stand « Les provinces sont là! » au salon des mandataires qui s'est déroulé les 16 et 17 février. Elle a également contribué à l'organisation de la présence des provinces à la Foire agricole et forestière de Libramont en juillet 2017.

1.2. État de la concertation avec les autorités supérieures : État fédéral, Région wallonne, Communauté française.

• Soutien au volontariat

Depuis 2007, l'APW coordonne, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une action proposée par le Gouvernement fédéral et soutenue par la Loterie Nationale qui propose d'offrir gratuitement, aux petites associations, une assurance en responsabilité civile et accident corporel pour le personnel volontaire qu'elles occupent.

En 2017, ce sont plus de 130 000 bénévoles qui ont bénéficié de l'assurance gratuite, permettant ainsi à des activités sociales, culturelles et sportives de proximité de se tenir dans les meilleures conditions.

• Remise d'avis

En 2017, l'APW a remis des avis portant sur :

- Le projet d'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone concernant l'organisation des élections locales du 14 octobre 2018 sur le territoire de la région de langue allemande ;
- L'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et certaines dispositions de la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976 en vue d'améliorer le fonctionnement et la transparence des pouvoirs locaux ;
- L'avant-projet de décret relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi et à la création de nouveaux postes de travail répondant à des besoins de sociétés prioritaires ;
- L'avant-projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Région wallonne relatif aux communautés religieuses locales reconnues de cultes reconnus, dont le ressort territorial s'étend sur le territoire de plus d'une région ;
- L'avant-projet de circulaire relative à l'élaboration de budgets provinciaux pour l'année 2018 ;
- Le projet modifié de circulaire relative à l'élaboration des budgets provinciaux pour l'année 2018 ;
- L'avant-projet de décret visant à renforcer le gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;
- Le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 portant exécution du décret du 28 novembre 2013 relatif à la performance énergétique des bâtiments ;
- L'avant-projet de décret modifiant le titre VII du livre 1er de la 2e partie du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé relatif à l'aide aux gens du voyage ;
- L'avant-projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation visant à encadrer la gouvernance et l'éthique en Wallonie.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. *Inventaire des représentations des provinces assurées par l'A.P.W. dans des réunions auprès des autorités supérieures*

- **L'APW est représentée :**

- Au sein du Centre d'Actions touristiques des Provinces wallonnes (CATPW) ;
- Au sein du Comité d'avis visé à l'article D.233bis-9 du Code de l'Eau ;
- Au sein du Comité de gestion de l'ORPSS ;
- Au sein du Comité de suivi des programmes opérationnels Convergence et Compétitivité régionale et Emploi 2007-2013 (FEDER) ;
- Au sein de la Commission de Promotion de la Santé à l'École ;
- Au sein de la Commission des Marchés publics-Fédéral ;
- Au sein de la Commission des Marchés publics- Région wallonne ;
- Au sein de la Commission nationale pour les Droits de l'enfant ;
- Au sein du Conseil Régional de la Formation (CRF) ;
- Au sein du groupe de Travail Technique Santé, Habitat, service aux citoyens dans le cadre de la Coopération Wallonie – Champagne-Ardenne ;
- Au sein de l'École d'Administration publique Wallonie – Bruxelles ;
- Au sein de l'Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO) ;
- Au sein de l'Observatoire des Politiques culturelles (OPC) ;
- Confédération européenne des Pouvoirs locaux intermédiaires (CEPLI) ;
- Comité C ;
- Comité de gestion de l'Egalité des chances ;
- Pôle Ruralité.

2.2. *Inventaire des réunions des groupes de travail interprovinciaux ;*

- **Groupes de travail thématiques**

Des groupes de travail se sont réunis pour traiter des matières telles que les cours d'eau non navigables, les fonctionnaires sanctionnateurs, la formation, la culture, les indicateurs-experts, les relations internationales, les ressources humaines, la santé et le social, le tourisme, l'égalité des chances, les SAMI/LPI et Vereniging van de Vlaamse Provincies (VVP).

- **L'étude sur les hypothèses d'avenirs des Provinces wallonnes**

En mars 2017, le Conseil d'administration de l'APW a décidé de faire réaliser une étude universitaire permettant d'envisager les hypothèses d'avenir des Provinces wallonnes. L'objectif était d'aborder la question de la suppression ou du maintien de l'institution provinciale sans tabou ou en objectivant les conséquences des options envisagées.

Les procédures de marché public ont mené à la désignation, en septembre 2017, d'une équipe de l'Université de Liège pour mener à bien ce projet.

En novembre, ce groupe de travail a présenté un rapport intermédiaire de l'étude, qui, à ce stade, rappelait le contexte législatif dans lequel évoluent les Provinces et les possibilités de les faire évoluer à législation constante.

L'étude se présentera en quatre parties :

1. Introduction : rappel du cadre légal régissant les Provinces
2. Données statistiques : informations financières (2014-2016) et en personnel (2016)
3. Analyse des réponses à un questionnaire institutionnel d'auto-évaluation des politiques menées par les Provinces
4. Hypothèse d'avenir des Provinces wallonnes

L'étude doit permettre de dresser l'inventaire des évolutions possibles pour les provinces, en se basant sur des coordonnées chiffrées et objectivées.

Sur cette base, l'APW souhaite ouvrir le dialogue avec ses partenaires institutionnels, en priorité avec la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Communes, pour aborder la question de l'évolution du paysage institutionnel francophone.

- **La matinée d'étude consacrée aux sanctions administratives communales**

- Le 10 mars 2017, l'Association des Provinces wallonnes, en collaboration avec les fonctionnaires sanctionneurs provinciaux wallons et bruxellois, organisait une journée d'étude consacrée aux sanctions administratives communales ;
- L'occasion d'échanger sur les pratiques de terrain et les mises en application concrète des différentes législations y relatives ;
- Les thèmes y abordés étaient les suivants :
 - thème 1 : La législation fédérale sur les SAC : état des lieux et perspectives avec, pour intervenants, un représentant du SPF Intérieur et un fonctionnaire sanctionneur communal ;
 - thème 2 : Infractions mixtes : vous avez dit cohérence ? avec, pour intervenants, un représentant de la Cour de Cassation et un fonctionnaire sanctionneur provincial ;
 - thème 3 : Les différentes législations SAC : entre objectifs et résultats avec, pour intervenants, une fonctionnaire sanctionnatrice provinciale, un inspecteur principal de police et une échevine ;
 - thème 4 : Arrêt et stationnement : partage d'expériences avec, pour intervenants, une directrice de zone de police ;
 - thème 5 : Le rôle supracommunal des provinces en matière de SAC avec, pour intervenants, des fonctionnaires sanctionneurs provinciaux et un juriste.

Le PowerPoint de présentation de cette journée est disponible sur le site internet de l'APW.

2.3. L'opération Place aux enfants

Le 21 octobre 2017 a eu lieu l'opération Place aux enfants, un peu partout en Wallonie et à Bruxelles. Organisée chaque troisième samedi d'octobre depuis 1995 par l'Association des Provinces wallonnes (APW), la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale (COCOF) et les provinces wallonnes, celle-ci constitue un projet fédérateur où « partage » et « échanges » sont les maîtres mots.

Il s'agit d'une action de sensibilisation des enfants à la citoyenneté, proposant aux enfants âgés de 8 à 12 ans de mieux comprendre la société dans laquelle ils évoluent et le rôle qu'ils ont à y jouer. Entièrement gratuite, elle permet également aux plus jeunes d'accéder à des lieux qui leur sont généralement fermés, encadrés par des accompagnateurs soucieux de susciter leur questionnement.

Durant cette journée, ils découvrent les acteurs œuvrant pour leur commune au quotidien, désireux de partager, avec eux, de manière active, leur métier, leur passion, leurs convictions... Ils véhiculent ainsi leurs valeurs importantes pour la vie en société, telles que le vivre-ensemble, l'échange, le partage, la solidarité, l'autonomie, la recherche du bien commun et la démocratie.

En 2017, l'opération a réuni 163 communes de Wallonie et de Bruxelles. Ce sont quelque 2200 hôtes qui ont ouvert leurs portes à plus de 12000 enfants, encadrés par environ 2700 accompagnateurs. Le thème de cette année était « Venir d'ailleurs ».

Plus d'information sur le site Internet de l'opération : www.placeauxenfants.be

2.4. Inventaire des publications de l'A.P.W.

- Un site internet ;
- Le bimestriel « Cinq à la Une » ;

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs :

3.1. Le rapport d'activités;

En date du 11 octobre 2018, le Collège provincial prenait acte du rapport d'activité 2017 de l'APW.

3.2. Les comptes et bilan ou le schéma minimum normalisé du livre comptable fixé à l'annexe A de l'Arrêté royal du 26 juin 2003 ainsi que l'état du patrimoine et les droits et engagements.

Les comptes et bilan 2017 de l'APW ont été transmis et actés par le Collège provincial en date du 23 août 2018.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°7 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « TV Com »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl TV Com ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 octobre 2017 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 juin 2018 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 8 novembre 2018 (NC 23461) ;

Considérant l'intention de poursuivre les activités organisées en 2017 pour l'exercice 2018 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que « TV Com » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et TV Com, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et TV Com

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

A. Indicateurs qualitatifs

Reconnaissance par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

B. Indicateurs quantitatifs

- 1) *Nombre d'émissions ou de parties d'émissions ;*
- 2) *Nombre de présence et temps de présence du logo provincial sur les ondes de TV Com.*

C. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- 1) *Rapport d'activités ;*
- 2) *Comptes et bilans ;*
- 3) *Copie des émissions disponibles chez TV Com.*

Rapport d'évaluation

A. Indicateurs qualitatifs

Reconnaissance par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel : TV Com est reconnu

B. Indicateurs quantitatifs

1) *Nombre d'émissions ou de parties d'émissions*

487 journaux télévisés et 390 programmes hebdomadaires :

- a) TV Com a assuré sa mission d'information notamment par l'organisation de journaux télévisés, d'émissions hebdomadaires d'information (« VivreIci », « Gradins », « le Journal des Régions », « l'Invité » et « la 52^{ème} ») à l'intérieur de sa zone de diffusion.
- b) TV Com a assuré une sensibilisation aux enjeux démocratiques en donnant la parole à des citoyens porteurs de valeurs et d'enjeux démocratiques dans l'émission l'Invité (ex. : Olivier Detournay, Dominique Van der Heyden, Elisabeth Collet, etc.) et en s'associant à l'opération « Engagez-vous » qui vise à mobiliser les citoyens des 27 communes dans l'optique des élections 2018. TV Com a aussi diffusé, le mercredi en direct, les séances du Parlement de Wallonie.
- c) TV Com a assuré la valorisation de la diversité culturelle, touristique, économique, sociale et environnementale du Brabant wallon notamment par le biais de ses émissions « dBranché », « l'Invité » et « Agenda culturel ». Des émissions ont également été consacrées à des projets spécifiques comme l'Enfant des étoiles.
- d) TV Com a assuré la captation de concerts, de spectacles théâtraux et d'événements culturels mettant en valeur les talents du Brabant wallon. Parmi ceux-ci, citons la captation du jeu de Jean et Alice.
- e) TV Com a assuré une action citoyenne et a fait participer la population notamment au moyen de la production et la diffusion d'émissions d'éducation permanente. Par ailleurs, une équipe s'est rendue en Inde pour assurer une large visibilité à la campagne d'Action Damien.
- f) Plus spécifiquement au Brabant wallon, TV Com a assuré l'animation de la rentrée académique et a assuré la captation de la Cérémonie des Orchidées, avec un espace interview lors de la soirée. TV Com a aussi réalisé les 6 capsules des défis de nos établissements scolaires dans le cadre de Viva for life et a participé sur le plan technique à la Soirée de Gala Viva for life.
Dans le cadre du partenariat avec le Brabant wallon, TV Com a assuré la visibilité avec le Brabant wallon pour la météo et Dbranché.
- g) TV Com propose également des contenus sur son site Internet et sur les réseaux sociaux.

2) *Nombre de présences et temps de présence du logo provincial sur les ondes de TV Com*

Puisqu'il est difficile de chiffrer le nombre exact et le temps de passage sur antenne pour une année entière, le logo provincial apparaît au minimum :

- Émission « Météo » : 15 passages par jour x 255 jours = 3825 passages
Durée : 5 secondes
- Émission « dBranché » : 52 émissions (nouvelles + rediffusions) x 16 diffusions par semaine = 832 passages
Durée : 5 secondes
- Orchidées : 4 diffusions par an
Durée du spot : 5 secondes

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°8 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation de l'année scolaire 2017-2018 du contrat de gestion 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et le Service d'accrochage scolaire du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratifs, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifié par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2015 relative au contrat de gestion pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Service d'accrochage scolaire du Brabant wallon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 18 octobre 2017 (NC 23481) ;

Considérant la note d'intention pour l'année scolaire 2017-2018 transmise en date du 17/09/18 par le Directeur du l'a.s.b.l. ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que le Service d'accrochage scolaire du Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2015-2018 pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation de l'année scolaire 2017-2018 du contrat de gestion 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Service d'accrochage scolaire du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation de l'année scolaire 2017-2018 du contrat de gestion 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et le Service d'accrochage scolaire du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- 1.1. *Rapport qualitatif sur les activités organisées par le SAS en vue de la réinsertion des élèves ;*
- 1.2. *Un relevé, pour chaque élève réinséré, de la forme et du type d'enseignement avant la prise en charge par le SAS, la forme et le type d'enseignement dans lequel l'élève est réinséré, le niveau d'études et les difficultés rencontrées lors de la réinsertion.*

2. Indicateurs quantitatifs

- 2.1. *Nombre d'élèves ayant été accompagnés par le SAS ;*
- 2.2. *Durée d'accompagnement des élèves pris en charge par le SAS ;*
- 2.3. *Nombre de rendez-vous avec les élèves ;*
- 2.4. *Nombres d'élèves ayant bénéficié du suivi du SAS et ayant réussi l'année scolaire ;*
- 2.5. *Nombre d'établissements ayant participé à la réintégration d'élèves en décrochage dans le milieu scolaire.*

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- 1.1. *Rapport qualitatif sur les activités organisées par le SAS en vue de la réinsertion des élèves*

Les entretiens individuels :

Les entretiens individuels ont pour objectif de construire et d'évaluer le projet du jeune en lui permettant de prendre le temps de revenir sur les différents moments de prise en charge, sur son retour à l'école, de prendre du recul par rapport à ses difficultés et de tenter de trouver des solutions.

Les entretiens familiaux :

Les entretiens familiaux ont pour objectif de prendre connaissance de l'évolution du jeune dans ses sphères sociale et familiale. Ils visent le décodage des boucles interactionnelles redondantes qui mettent le système familial en difficulté. Ils permettent une réflexion sur l'impact de ses interactions et proposent des alternatives.

Les informations sur les modalités de travail entrepris avec leur enfant sont communiquées aux parents et les objectifs de la prise en charges sont réévalués.

- 1.2. *Un relevé, pour chaque élève réinséré, de la forme et du type d'enseignement avant la prise en charge par le SAS, la forme et le type d'enseignement dans lequel l'élève est réinséré, le niveau d'études et les difficultés rencontrées lors de la réinsertion*

	Réseau	Âge	Année d'étude	Réussite/Echec de l'année	Durée de l'accompagnement	Fréquence rencontres	Nombre de rencontres (Jeune, parents, école, CPMS, hors école)	Nombre de contacts téléphoniques (Jeune, parents, école, CPMS, hors école)	Nombre de contacts via mail (Jeune, parents, école, CPMS, hors école)
Jeune 1	Provincial + Privé	17	3 ^{ème} P	Réorientation vers jury central	01/09/2017 au 22/06/2018	Tous les 15 jours	Jeune : 17 Parents : 4 Ecole : 1	Jeune : 7 et nombreux sms Parents : 9 Ecole : 2	Parents : 3 Ecole : 4 CPMS : 1
Jeune 2	Provincial	17	5 ^{ème} P	Réussite	01/09/2017 au 22/06/2018	Tous les 15 jours	Jeune : 8 Parents : 2 Ecole : 1	Jeune : 7 et plusieurs sms Parents : 2 Ecole : 1 CPMS : 1	Parents : 1 Ecole : 3 CPMS : 1
Jeune 3	Libre	16	3 ^{ème} P	???	03/10/17 au 31/12/17	Tous les 15 jours	Jeune : 7 Parents : 2 Ecole : 1 CPMS : 1	Jeune : 6 et plusieurs sms Parents : 3 Ecole : 3	Ecole : 7
Jeune 4	Libre	17	5 ^{ème} TQ	???	26/09/17 au 13/11/17	1 fois semaine	Jeune : 4 Parents : 1 Ecole : 1	Jeune : 2 Parents : 3 Ecole : 2	Jeune : 1 Ecole : 3
Jeune 5	Libre	14	2 ^{ème}	Réussite	10/10/17 au 30/06/18	Tous les 15 jours	Jeune : 10 Parents : 2 Ecole : 4 CPMS : 1	Jeune : 3 et nombreux sms Parents : 4 Ecole : 11 CPMS : 2	Ecole : 1
Jeune 6	Libre	15	3 ^{ème}	Réussite	10/10/2017 au 30/06/2018	Tous les 15 jours	Jeune : 12 Parents : 3 Ecole : 3 CPMS : 1	Jeune : 4 et nombreux sms Parents : 7 Ecole : 6	Ecole : 1
Jeune 7	Libre	14	2 ^{ème} S	???	08/01/2018 au 22/06/2018	Tous les 15 jours	Jeune : 7 Parents : 5 Ecole : 5 CPMS : 1	Jeune : 2 et plusieurs sms Parents : 7 Ecole : 7 CPMS : 2	Parents : 24 Ecole : 10

Jeune 8	Provincial	17	3 ^{ème} TT	Réussite	01/09/2017 22/06/2018	au	Tous les 15 jours	Jeune : 14 Parents : 4 Ecole : 2 CPMS : 2	Jeune : 1 plusieurs sms CPMS : 1	et	Parents : 2 Ecole : 3 CPMS : 1
Jeune 9	Libre	15	3 ^{ème} P	Echec	08/01/2018 22/06/2018	au	1x/sem.	Jeune : 15 Parents : 3 Ecole : 3	Jeune : 3 plusieurs sms Parents : 7 Ecole : 9 CPMS : 1	et	Parents : 2 Ecole : 7
Jeune 10	Libre	16	3 ^{ème} P	Réussite	08/01/2018 22/06/2018	au	Aléatoire en dehors des heures de cours + suivi par professeur NTPP	Jeune : 2 Parents : 1 Ecole : 1	Jeune : 3 plusieurs sms Parents : 2 Ecole : 2	et	Parents : 5 Ecole : 5
Jeune 11	CF	14	2 ^{ème} S	Echec	16/04/2018 22/06/2018	au	Tous les 15 jours	Jeune : 4 Parents : 1 Ecole : 1 CPMS : 1	Jeune : 2 plusieurs sms Parents : 6 Ecole : 2	et	Parents : 10 Ecole : 8 CPMS : 3
Jeune 12	Libre	15	3 ^è GT	Echec	16/04/2018 22/06/2018	au	Tous les 15 jours	Jeune : 5 Parents : 3 Ecole : 1 CPMS : 1	Jeune : plusieurs sms Parents : 5		Parents : 6 Ecole : 9

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Nombre d'élèves ayant été accompagnés par le SAS

Durant l'année scolaire 2017-2018, 28 jeunes ont été pris en charge par le SAS
Parmi ces 28 élèves, 14 ont sollicité un accompagnement post-SAS
12 suivis ont pu être réalisés.

2.2. Durée d'accompagnement des élèves pris en charge par le SAS

La durée de l'accompagnement des élèves pris en charge pour le post-SAS peut varier.
Sur 12 suivis post-SAS, 3 ont été suivis toute l'année scolaire, 3 sur le 2^e semestre, 2 durant +/- 9 mois, 1 durant 3 mois, 2 durant 10 semaines et 1 durant 8 semaines.

2.3. Nombre de rendez-vous avec les élèves

Les rencontres sont généralement organisées tous les 15 jours, sauf deux jeunes qui avaient des rencontres hebdomadaires.

Le nombre de rencontres fluctue selon l'élève : 17, 8, 7, 4, 10, 12, 7, 14, 15, 2, 4, 5

2.4. Nombres d'élèves ayant bénéficié du suivi du SAS et ayant réussi l'année scolaire

Sur les 12 élèves pris en charge par le SAS : 5 ont réussi leur année scolaire dont 2 avec le prix d'effort ; 3 ont échoués ; 3 ont arrêté de se présenter aux entretiens et n'ont plus donné de nouvelles,
- 1 s'est réorienté en intégrant une école privée afin de présenter son jury central.

2.5. Nombre d'établissements ayant participé à la réintégration d'élèves en décrochage dans le milieu scolaire

11 écoles, tous réseaux confondus, ont participé au projet Post-SAS.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, pour ce qui concerne l'année scolaire 2017-2018, ont été correctement remplies.

Annexe n°9 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016 - 2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Université de Liège

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 1 septembre 2016 relative au contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'Université de Liège ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 14 novembre 2018 (NC 23724) ;

Considérant le rapport de la phase de sélection et de communication du projet transmis en date du 9 mars 2018 par l'Université de Liège ;

Considérant qu'au vu du rapport de sélection et de communication ainsi que du rapport d'évaluation 2018 précité, l'Université de Liège a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'Université de Liège, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'Université de Liège

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Caractère inclusif des scénarii proposés,
- Praticabilité des scénarii proposés
- Qualité technologique novatrice des scénarii proposés,
- Impact énergétique de scénarii proposés ;

2. Indicateurs quantitatifs

- Impact budgétaire des scénarii proposés,
- Durabilité des scénarii proposés ;

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- Rapports établis au terme de chaque phase,
- Remarques formulées à leur propos par les parties prenantes,
- Procès-verbaux des réunions de suivi.

Rapport d'évaluation 2017

1. Indicateurs qualitatifs : caractère inclusif des scenarii proposés, praticabilité des scenarii proposés, qualité technologique novatrice des scenarii proposés, impact énergétique de scenarii proposés.

Le cahier des charges

L'objectif du projet

Pour rappel, le but de ce projet est de développer un concept et une stratégie inclusive pour redynamiser le site de l'ITP en y déployant une fonction scolaire, une fonction culturelle et une fonction d'habitat. L'accompagnement de la mise en œuvre de l'étude fait partie de ce projet mais pas la mise en œuvre proprement dite.

Les scénarios qui seront développés dans cette étude technico-économique viseront à assurer un caractère inclusif au concept et à la stratégie, la cohérence entre les différentes initiatives, un réajustement et une réallocation des surfaces, une réduction des coûts énergétiques et la création de valeur économique.

Vu la fonction scolaire du site, l'agriculture urbaine et les jardins thérapeutique seront inclus dans le projet.

Les parties prenantes

Les synergies entre les activités, et donc les interactions entre les parties prenantes, jouant un rôle primordial dans la redynamisation du site, les parties prenantes à des titres divers identifiées sont l'Institut Technique Provincial (ITP), le Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité (CPAR), l'Académie de musique de La Hulpe, la Régie foncière provinciale (devenue API BW), le service provincial de développement territorial, l'université, les citoyens ...

Le phasage

La phase de **scénarisation** consiste à aligner les différentes parties prenantes avec les objectifs, et à identifier les scénarios les plus prometteurs. Les besoins de chaque partie seront entendus, analysés et décrits en toute transparence. Lors de cette phase le périmètre de l'étude sera aussi confirmé et 3 scénarios seront développés avec l'ensemble des parties prenantes. Chaque scénario correspondra à un concept et à une stratégie particulière ;

La phase d'**évaluation** vise à collecter toutes les informations nécessaires et à réaliser l'évaluation qualitative et quantitative des 3 scénarios ;

La phase de **sélection** vise à faire un choix, à assurer le « buy-in » de toutes les parties prenantes, à présenter le concept et à établir un cahier des charges pour la mise en œuvre.

Les livrables

La phase de scénarisation conclura sur la production d'un rapport décrivant les besoins et les scénarios sélectionnés et envisagés, et la présentation des 3 scénarios sélectionnés.

La phase d'évaluation conclura sur la production d'un rapport détaillé avec un chapitre par scénario et une comparaison des 3 scenarii et une présentation générale.

La phase de sélection conclura sur la production d'une proposition de décision, la présentation du concept et de la stratégie retenue et un cahier des charges pour la mise en œuvre du scénario retenu.

La phase de scénarisation

Le rapport de la phase de scénarisation a été présenté au Collège provincial réuni le 15 juin 2017 (NC 17688), l'étude concluant sur la production du livrable attendu au terme de cette phase.

La phase d'évaluation

Processus

Dès la clôture de la phase de scénarisation, des orientations ont été précisées :

- la séparation des fonctions en termes d'infrastructures. En particulier l'ITP et l'Académie se verraient dotés d'une infrastructure spécifique ;
- la localisation temporaire de l'ITP dans l'un des bâtiments du CPAR libéré par le transfert du Centre vers Wavre ;
- la construction d'un bâtiment affecté à l'ITP et l'inclusion des bâtiments affectés au CPAR dans le volet logement du projet.

En outre 5 sous-projets ont été identifiés :

- a) Le sous-projet « développements agronomiques » ;
- b) Le sous-projet « fonction enseignement » ;
- c) Le sous-projet « fonction culturelle » ;
- d) Le sous-projet « logement » ;
- e) Le sous-projet « répartition spatiale ».

Le 7 décembre 2017, tenant compte de l'avancement du projet en matière de développement agronomique et d'enseignement, l'Université de Liège a été chargée de préparer un plan de communication à destination de la commune et de ses habitants complétant la phase d'évaluation en cours.

Contenu du livrable

Le plan de communication, résultant d'une collaboration avec chaque responsable de sous-projet a été transmis à la Province. Il est en cours de discussion avec les autorités communales avant adoption définitive par les autorités provinciales.

Le plan en cours de discussion présente :

- ✓ Pour la partie « enseignement » :
 - Une proposition de nouvelle offre de formation articulée en 3 axes :
 - L'agriculture urbaine,
 - Les jardins thérapeutiques,
 - La viticulture,
 - Pour la partie « agriculture », les orientations proposées en mode de culture : agriculture biologique locale et durable, hydroponie, agriculture « indoor », potager sur toiture,
- ✓ Pour la partie « logement » :
 - Une proposition de public cible,
 - Une proposition de localisation et de gabarit,
- ✓ Pour la partie « répartition spatiale » :

- Un master plan identifiant
 - Le nouveau bâtiment scolaire,
 - Les nouvelles infrastructures horticoles,
 - La proposition de circulation et d'accessibilité sur le site et au site,
 - L'impact sur le quartier.

La partie « culture » fera l'objet d'une concertation ultérieure lorsque le schéma global aura été concerté et approuvé par le Collège provincial. ?

Facteurs de risque

Les facteurs de risque à ce stade sont :

- Les recommandations de la commune,
- L'éventuelle refonte des compétences provinciales.

2. Indicateurs quantitatifs du scénario proposé

A ce stade,

Pour la partie « enseignement » :

- L'inventaire détaillé des surfaces de culture disponibles pour chaque orientation est réalisé ;
- L'identification des futures variétés à cultiver est réalisée,
- Les estimations de rendement pour les variétés cultivées sont calculées ;
- Le benchmarking des coûts des infrastructures pour chaque orientation est réalisé ;
- Le calcul de prédimensionnement des surfaces nécessaires est en cours ;

Pour la partie « répartition spatiale » :

- Le master plan est réalisé ;
- Le calcul des surfaces à détruire est effectué ;
- Le scénario de destruction est établi ;
- Le devis pour l'inventaire de l'amiante est réalisé mais devra être actualisé ;

Pour la partie « logement » :

- Le nombre de logements à implanter est estimé ;
- Ainsi que le nombre de places de parking.

Dans le périmètre de la partie « enseignement », la structure et l'équipement d'un laboratoire d'analyse font l'objet d'une étude complémentaire entamée et en cours.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 juin 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 13 septembre 2018 (NC 22820) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 30 mars 2018 par l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019 pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'article 1^{er} du contrat de gestion sont les suivants :

1. Information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, ...)
2. Etablissement et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau ;
3. Réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Senne ;
4. Coordination du Comité de rivière, organisation des réunions ;
5. Organisation de réunions techniques, de visites guidées, ... ;
6. Réalisation d'actions de lutte contre les plantes invasives.

Rapport d'évaluation

Pour l'année 2017, les tâches reprises ci-dessous ont été assurées par l'a.s.b.l. Contrat de rivière Senne.

1. En matière d'information et de sensibilisation

La Cellule de coordination du Contrat de rivière a organisé 95 animations de sensibilisation à l'eau dans 6 communes du sous-bassin de la Senne.

Afin de revendiquer une meilleure qualité de nos cours d'eaux, chaque année est organisé l'évènement le « Big Jump ».

Le Contrat de rivière Senne a participé à la 12^{ème} édition des journées de l'eau 2017.

La Cellule de coordination du Contrat de rivière organise depuis 2015 des balades au fil de l'eau, dénommées « Balad'eau », qui ont pour but de faire découvrir les richesses en eau d'une commune du sous-bassin Senne (patrimoine en eau) et sensibiliser les citoyens à l'eau. Elles se font chaque mois dans une commune différente du sous-bassin de la Senne. Le groupe de travail chargé d'établir ces balades est constitué de partenaires du Contrat de rivière Senne ainsi que des bénévoles en animation et inventaire, et qui sont guides nature, guides touristiques... 6 balad'eau ont eu lieu en 2017.

Au travers des groupes de travail, la Cellule de coordination du Contrat de rivière a également continué ses actions de sensibilisation des agriculteurs à l'impact de l'agriculture sur l'eau, mais aussi sur l'accès du bétail aux cours d'eau et la Politique Agricole Commune (PAC) en lien avec l'eau.

Le site Internet et le profil Facebook du Contrat de rivière Senne sont constamment remis à jour. Une Newsletter et un bulletin de liaison sont envoyés tous les trois mois. De façon générale, le Contrat de rivière Senne fait également la promotion de ses actions par différents médias.

Enfin, en matière de lutte contre les inondations, diverses actions se sont déroulées en 2017, parmi lesquelles :

- La 6^{ème} plateforme inondations, qui est un lieu d'échange entre l'ensemble des gestionnaires du bassin de la Senne ;
- Via les éco-cantonniers par l'assistance et le transfert de bonnes pratiques ;
- Le Groupe de Travail Eaux pluviales (3 réunions en 2017) ;
- Le suivi et le relais sur les travaux réalisés par les différents gestionnaires ;
- L'information et le suivi via la Newsletter, l'Info-Senne, le site web et la page Facebook, et lors de la rencontre de riverains (déchets sur les berges) ;

- La poursuite de l'action « barrages flottants » et des animations associées, dans les différentes communes du bassin, afin de sensibiliser la population à l'impact des déchets dans les cours d'eau, notamment en terme d'inondations ;
- Le renfort de la sollicitation des communes par le Contrat de rivière Senne pour les soutenir d'avantage dans la résolution des points noirs sur leur cours d'eau ;
- La participation active à l'introduction auprès de l'Europe d'un projet Life pour la mise en place de ZIT, en collaboration avec la DGO3 - Direction des Cours d'eau non navigables. En 2016, le projet LIFE BELINI II a été accepté par la Commission Européenne pour une période allant de 2017 à 2024. Le projet a officiellement débuté en février 2017.

2. En matière d'établissement de l'inventaire des atteintes aux cours d'eau

Lors de contrat de gestion 2014-2016, au total ce sont pas moins de 77 jours d'inventaires de terrain (environ 540 heures) qui ont engendrés 253 fiches de points noirs et 733 fiches de ponts noirs prioritaires.

Pour le nouveau contrat de gestion (2017-2019), 66 % des actions prévues en 2017 et entre 2017 et 2019 sont réalisées ou sont en cours de réalisation.

3. En matière de programme d'actions

Le nouveau programme d'actions 2017-2019 prévoit la réalisation de 457 actions, dans 38 thèmes, par les divers partenaires du Contrat de rivière.

20 actions supplémentaires, imposées par la DCE (Directive-Cadre sur l'Eau) et les PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) sont ajoutées aux 457 actions de base.

58 % de l'ensemble des actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Le programme d'actions est défini dans le cadre du protocole d'accord prévu aux articles R.52 et R.53 de la partie réglementaire du Code de l'eau. Il ne s'agit donc pas d'actions prévues spécifiquement par le contrat de gestion, celui-ci limitant les obligations du Contrat de rivière à l'organisation du dialogue entre l'ensemble de ses membres en vue d'établir un protocole d'accord et le suivi des actions visées par celui-ci, ainsi que la réalisation et la prise en charge financièrement de certaines actions visées dans le protocole d'accord, selon le programme établi par le contrat de rivière.

4. En matière de coordination du Comité de rivière et d'organisation des réunions

La cellule de coordination a organisé :

- 3 assemblées générales du comité de rivière ;
- 6 séances de Conseils d'administration.

5. En matière d'organisation de réunions techniques, de visites guidées

Des groupes de travail sont organisés autour de 5 thématiques :

- GT « sensibilisation à l'eau » (2 évènements) ;
- GT « Balad'Eau » (10 réunions) ;
- GT « Agriculture » (2 réunions) ;
- GT « Eaux pluviales » (8 réunions) ;
- GT « Travaux » (3 réunions).

En 2017, la Cellule de coordination a participé à 184 réunions de bureau ou avec les collègues échevinaux, mais aussi avec les groupes de travail, le comité de rivière et autres.

6. En matière de gestion des plantes invasives

La cellule de coordination :

- Réalise pour l'ensemble du bassin un recensement annuel de la présence de la berce du Caucase en veillant à informer les gestionnaires de sa présence et s'assurant de l'éradication effective des individus ;
- Propose la formation des ouvriers régionaux, communaux et provinciaux, ainsi que des particuliers demandeurs ;
- Participe à l'éradication de la berce du Caucase, en appui de la commune, essentiellement sur Braine-l'Alleud et Ittre ;
- Participe également à l'éradication de la balsamine de l'Himalaya dans les villes d'Ittre, Nivelles, Braine-le-Château, Braine-le-Comte et Braine-l'Alleud.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°11 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la déclaration de politique provinciale 2012-2018 du Collège provincial ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 relative au contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000,00 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 13 septembre 2018 (NC 22667) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en date du 10 avril 2018 par l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2016-2018 pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Contrat de rivière Dyle-Gette

1. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches repris en annexe du contrat de gestion sont :

1. information et sensibilisation de la population sur le thème des cours d'eau (cycle de l'eau, préservation des écosystèmes aquatiques, droits et devoirs des riverains, zones inondables et zones humides, gestion intégrée, ...) ;
2. établissement et tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau ;
3. réalisation du programme d'actions dans le cadre du Contrat de rivière Dyle-Gette ;
4. coordination du Comité de rivière, organisation des réunions ;
5. organisation de réunions techniques, de visites guidées ;
6. réalisation d'actions de lutte contre les plantes invasives ;
7. participation à la hiérarchisation des enjeux et des objectifs de gestion pour les secteurs en deuxième et troisième catégories, en vue de l'établissement du Programme d'action sur les rivières par une approche intégrée et sectorisée (en abrégé « PARIS ») pour le sous-bassin hydrographique Dyle-Gette.

2. Rapport d'évaluation

- 1) En matière d'information et de sensibilisation :

La cellule de coordination :

- a organisé une action de soutien aux agriculteurs afin de résoudre des problèmes d'érosion des cours d'eau par le bétail (obligations en matière de clôture des cours d'eau) ;
- a apporté de l'aide aux communes pour le nettoyage des cours d'eau et la sensibilisation aux déchets le long des cours d'eau par le biais de Anne-Laure Furnelle et de la nouvelle asbl Aer

Aqua Terra (60 m³ de déchets retirés du lit des cours d'eau dans 12 communes, dont 11 du Brabant wallon) ;

- a entamé un partenariat avec le secteur du tourisme, notamment par la création d'un panneau de présentation de la ligne de partage du bassin hydrographique de l'Escaut et de la Meuse et le projet d'une balade gourmande à Villers-La-Ville ;
- a coordonné le placement de nouveaux panneaux nominatifs des cours d'eau le long des itinéraires de promenades ;
- a apporté de l'aide aux gestionnaires communaux, provinciaux et régionaux des cours d'eau pour faciliter la concertation en matière de gestion des cours d'eau ;
- a apporté de l'aide aux communes et associations pour des actions d'information/sensibilisation ;
- a coordonné le programme des Journées wallonnes de l'eau 2017 ;
- a mené diverses actions d'information/sensibilisation destinées à faire connaître le CRDG au public ;
- a réitéré le réseau d'analyses de la qualité des cours d'eau (avec communiqué de presse) ;
- a alimenté le site internet du CRDG ainsi que la page facebook ;
- a édité une lettre d'information trimestrielle du CRDG et l'agenda du CRDG ;
- a fourni des articles pour les bulletins/sites web des communes et associations ;
- a relayé les activités du CRDG auprès de la presse ;
- a rédigé un bulletin de liaison entre les membres du Contrat de rivière ;
- a favorisé la circulation de l'exposition du CRDG ;
- a publié 21 articles de presse ;
- a diffusé 17 communiqués de presse ;
- a géré un pool de 10 « animateurs » extérieurs du CRDG ;
- a diffusé un feuillet du code de bonne pratique pour la vidange d'étang ;
- a organisé une campagne de sensibilisation portant sur les rejets toxiques dans les avaloirs, éviers, WC ;
- a apporté son soutien à la réalisation de 7/10 projets locaux introduits.

2) En matière d'établissement et de la tenue à jour d'un inventaire des atteintes aux cours d'eau :

Un linéaire de 65,26 km a été parcouru afin de finaliser l'inventaire de terrain de 2017.

La cellule de coordination a finalisé l'inventaire des points noirs 2014-2016.

3) En matière de programme d'actions :

Sur 994 actions au programme d'actions 2017-2019 et 29 nouvelles actions, 118 actions sont prévues pour l'année 2017, 85 actions à réaliser tous les ans, 269 actions à réaliser en continu. Ces statistiques seront mises à jour dans le courant de l'année 2018.

4) En matière de coordination du Comité de rivière, d'organisations de réunions :

La cellule de coordination a organisé :

- 2 assemblées générales du comité rivière ;
- 3 séances de Conseils d'administration.

5) En matière d'organisation de réunions techniques, de visites guidées :

La cellule de coordination a proposé :

- la finalisation du 3^{ème} cycle des réunions des groupes de travail « décentralisés » sur des thématiques différentes (2 réunions) ;
- des réunions du secteur associatif du CRDG ;
- 5 formations-recyclage du personnel ;
- 1 rencontre intercommunautaire entre gestionnaires wallons et flamands ;
- 1 présentation de la plateforme inondation « inondation » de la PBW (AG) ;

- 1 présentation des principaux résultats des analyses de qualité des eaux (AG) ;
- 1 visite de terrain d'aménagements anti-érosifs (Orp-Jauche, Lincet) ;
- du soutien aux structures communales participatives (GT poissons Natagora BW, PCDN Rixensart, GT nature de Hélécine) ;
- une expertise/aide-conseil aux partenaires du CRDG dans différentes thématiques ;
- des exposés afin de présenter le CRDG.

6) En matière d'actions de lutte contre les plantes invasives :

Le CRDG a coordonné des chantiers d'éradication des plantes invasives et a également apporté du soutien dans le cadre des chantiers des communes, de la Province du Brabant wallon et du SPW.

Balsamine de l'Himalaya :

- 84,5 km de cours d'eau ont été gérés, dans le cadre de 21 chantiers (2 ouvriers) ;
- l'inventaire est régulièrement mis à jour au gré des actions de lutte et de l'évolution des populations ;

Berce du Caucase :

- la Cellule de coordination a collaboré avec le SPW dans le cadre de 5 interventions (80 % des sites connus ont été gérés) ;
- l'inventaire est régulièrement mis à jour au gré des actions de lutte et de l'évolution des populations ;

Hydrocotyle fausse-renoncule :

- suite aux trois années de gestion de la Grande Marbaise, le CRDG assure seul le suivi annuel de contrôle (en juillet, aucune plante n'a été observée) ;
- un projet de chantier sur l'Argentine à La Hulpe a été envisagé en collaboration avec la Province du Brabant wallon.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain en vue d'une étude pour la prévention des crues et ruissellements liés aux intempéries

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 12 août 1911, modifiée par la loi du 28 mai 1970, octroyant à l'Université Catholique de Louvain (UCL) le statut de personne morale de droit privé poursuivant un but d'utilité publique et jouissant de la personnalité civile ;

Vu la circulaire du Ministres des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22845) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'Université Catholique de Louvain a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches repris en annexe du contrat de gestion sont globalement,

- Résultats concrets des travaux menés suivants les sept objectifs fixés à l'article 1^{er} ;
- Matérialisation de ces objectifs au travers du développement des méthodologies soutenant une stratégie globale à long terme de gestion des risques d'inondations, sous les aspects de prévention (plan d'investissement) et de gestion de crise (outils de gestion) ;
- Développement de la plateforme d'information et de coordination des données, études et outils et de sa matérialisation, notamment au travers d'un site web, aux fins de celle-ci soit transmissible sous gestion provinciale, de façon pérenne et potentiellement évolutive.

Et plus spécifiquement,

- Fourniture d'un relevé des activités (organisation de réunions, présentation de l'évolution du projet, visite de terrain, etc.) ;
 - Inventaire des acteurs concernés qui ont été contactés et/ou impliqués ;
 - Inventaire des études recueillies, analysées et coordonnées ;
 - Inventaire des données (caractéristiques des ouvrages de retenue, débits, pluie de référence, etc.) recueillies et intégrées dans la base de données ;
 - Inventaire des travaux, thèses ou mémoires d'étudiants et/ou de chercheurs (de l'UCL) qui sont pertinents et qui sont en rapport avec le projet ;
 - Inventaires des outils transférés et des formations dispensées ;
 - Autres indicateurs pertinents en lien avec le projet.
- Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution repris à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation qualitative et quantitative.

Ils ne sont pas exhaustifs. Il appartient à l'UCL de fournir les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate.

Rapport d'évaluation

Les sept objectifs étant intégrés au développement de la plateforme et la mise en place de procédures en vue de pérenniser la plateforme, il est proposé d'évaluer le contrat de gestion au travers de ces objectifs.

- ***SO1. Transfert et suivi de la plateforme (avancement 100%) :***

Mettre en place des procédures afin de développer et pérenniser la plateforme (mises à jour, validations de données, transfert,...) :

Le transfert physique de la plateforme a eu lieu en 2015.

Courant de l'année 2017, la plateforme a été ré agencée afin d'offrir plus de convivialité.

Des fiches PDF de contenu ont été créées.

Les procédures de mise à jour de la plateforme et des différentes bases de données sous-jacentes ont été créées.

Une campagne de sensibilisation à l'utilisation de la plateforme et des outils a été réalisée en mai 2017 (Demi-journée inondations).

Le site a été ouvert au public en mai 2017 à l'occasion de la demi-journée inondations.

- **SO2. Ruissellement agricole (avancement 100%) :**

Envisager l'intégration d'une cartographie liée à la gestion des risques en matière de coulées de boues :

Une page consacrée à la problématique du ruissellement et de l'érosion des sols a été créée et cette problématique a été intégrée au travers de la possibilité d'encoder les ouvrages de lutte contre le ruissellement au travers de l'outil de référencement des ouvrages de lutte contre les inondations, un partenariat avec la cellule GISER du SPW et une intégration des données au sein de l'Atlas cartographique développé.

Lors de la restructuration de la plateforme en avril 2017, des fiches PDF d'informations ont été rédigées pour chaque profil d'utilisateur.

Afin d'améliorer le transfert des bases de données avec GISER, une modification de l'application de recensement des ouvrages de rétention a été envisagée. Un descriptif des modifications à apporter aux deux bases de données a été rédigé et des pistes de solutions techniques ont été présentées.

- **SO3. Développement d'outils (avancement 100%) :**

Développer de nouveaux outils, visant un apport qualitatif et efficient à la gestion provinciale et communale :

Un travail important a été réalisé en collaboration avec la Province pour améliorer, finaliser et diffuser l'Atlas cartographique et les Fiches descriptives. Cet Atlas est destiné aux gestionnaires de cours d'eau et tout acteur susceptible d'intervenir dans la gestion des inondations ou, plus généralement, s'intéressant à l'hydrologie de surface et la problématique des inondations.

Les cartes ont été créées à différentes échelles pour répondre au mieux aux besoins de la gestion intégrée des inondations.

L'Atlas cartographique a été intégré à la plateforme lors de la réorganisation du site et les données sont accessibles au travers d'un atlas cartographique interactif.

Afin de faciliter l'encodage et la centralisation des données relatives aux événements inondations dont l'impact est inférieur à ceux généralement inventoriés lors des calamités ou par le biais de l'enquête inondations du SPW, la Province a développé une application d'encodage géolocalisé via l'outil « Survey 123 de ArcGis ». Cette application permettra également l'archivage des informations liées à ces événements, transférées par les Communes. Un outil « Collector for Arcgis » a également été développé permettant de dessiner l'emprise des zones inondées. Les 2 applications développées ont été intégrées à la plateforme.

- **SO4. Etude des inondations (avancement 100%) :**

Mener une étude scientifique des problèmes d'inondation en Brabant wallon (meilleure connaissance/compréhension globale et modélisations) :

Sur base des outils précédemment développés, d'un inventaire des événements pluvieux importants de ces 15 dernières années et de leurs conséquences en termes de dommages d'inondations, une série d'outils et une méthodologie de priorisation ont été développés. Sur base des 1.300 événements inondations recensés, 5 unités de gestion ont été mises en exergue pour leur aspect très critique et 9 autres pour leur aspect critique face aux inondations.

La bibliothèque inondations a été réorganisée pour faciliter la recherche de documents par unité de gestion (bassin versant).

Les étudiants de Master en ressources en eau et sol de l'UCL ont étudié les inondations à Dongelberg (bassin de l'Orbais) et les inondations à Genappe (Ry des Crawannes).

- **S05. Support aux ingénieurs PBW (avancement 100%) :**

Renforcer la formation aux méthodologies développées pour assumer la gestion, avec les autres gestionnaires, des inondations :

Par une collaboration régulière entre l'UCL et la Province (tenue de réunions hebdomadaires), la formation des ingénieurs de la Province se déroule tout au long de la Convention que ce soit pour :

- l'utilisation et la gestion de la plateforme « InondationsBW »
- la prise en charge informatique de la plateforme « InondationsBW »
- l'étude d'un bassin versant à problème (cf. Obj. 4)
- l'utilisation de logiciel de modélisations (cf. Obj. 4)
- l'utilisation d'outils de géotraitement SIG, en particulier l'extension « Spatial Analyst » d'ArcGIS (estimation du volume d'une ZIT, délimitation de bassins versants,...)
- l'établissement d'une stratégie de communication
- l'amélioration et la finalisation d'outils hébergés sur le site
- Des procédures de mises à jour ont été créées.

Suite à la volonté provinciale de disposer d'une liste d'emplacements potentiels pour des échelles limnimétriques manuelles, une enquête téléphonique a été menée auprès de toutes les communes du Brabant wallon. Les lieux ainsi fournis ont été surimposés au relevé inondations et l'analyse réalisée par l'UCL a été transmise à la Province du Brabant wallon.

- **S06. Support aux communes (avancement 100%) :**

Mettre en place des formations à la plateforme « inondationsBW » à l'attention des communes et de leur administration :

Le 30 mai 2017, une demi-journée inondations à destination des communes et des différents acteurs de l'eau a été organisée. Elle avait pour objectif de présenter la plateforme aux communes et de relancer la participation communale à la complétion des diverses bases de données et de rappeler à l'ensemble des acteurs les différents outils qui leur sont destinés.

- **S07. Participation citoyenne (avancement 100%) :**

Intégrer la participation citoyenne dans la récolte de données de terrain.

Depuis juin 2015, les 27 Communes ont accès à l'application BetterStreet qui permet aux citoyens de signaler des problèmes tels que des incivilités, des panneaux de signalisation détériorés ou des nids de poules pour ne citer qu'eux. Une catégorie « Inondations » a été ajoutée depuis novembre 2015 pour signaler effectivement des débordements de cours d'eau, des phénomènes de ruissellement/coulées boueuses ou encore des entraves à l'écoulement avec photo(s) géolocalisée(s) à l'appui.

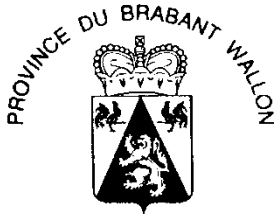
Une conférence de presse a été organisée en mai 2017 lors de l'ouverture du site au public et les outils et informations à leur disposition.

- **S0x. Promotion générale de la plateforme (CA7) :**

En vue d'améliorer la qualité du site, une enquête de satisfaction a été menée auprès des utilisateurs en 2016. Au cours de l'année 2017, la plateforme a été remaniée afin de répondre à certaines remarques émises lors de l'enquête de satisfaction.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°13 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2012-2014, prolongé jusqu'en 2019, entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 13 septembre 2012 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve couvrant les exercices 2012 à 2014 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 13 septembre 2012 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 approuvant l'avenant n°3 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23352) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 14 septembre 2018 par la Responsable administrative et financière du Musée d'Art de Louvain-la-Neuve ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2012-2014, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2012-2014 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2012-2014, tel qu'amendé, entre la Province du Brabant wallon et l'Université Catholique de Louvain pour le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve

Indicateurs des tâches confiées

- L'état de réalisation du musée
- Pour la mise à disposition de plusieurs espaces
 - Mise en exergue du soutien provincial au projet de visibilité des ateliers et zones d'animations au public dans un souci d'ouverture pédagogique ;
 - Espace récurrent mis à disposition pour exposition temporaire de créateurs artistes reconnus - ou en devenir - de la Province du Brabant wallon ;
 - Nombre de créateurs artistes accueillis dans l'espace, nombre de réunions ou de réceptions tenues en liaison avec les activités proposées ;
 - Mise à disposition de l'expertise muséale de l'UCL ;
 - Nombre de visiteurs de l'espace récurrent, visibilité provinciale pour l'espace récurrent (affiches, logo, etc.) ;
 - Nombre de réceptions ou expositions organisées dans la cafétéria par la Province en liaison avec les activités proposées par la Commission mixte de coopération culturelle.
- Pour les synergies culturelles

Le nombre d'associations mises en valeur, le nombre de partenariats avec les musées, le nombre de jeunes artistes brabançons wallons en résidence, l'insertion touristique du nouveau musée dans le contexte du Brabant wallon.

- Pour la Commission mixte de coopération culturelle

La liste membres de la commission mixte de coopération culturelle, le nombre d'activités établies par la commission, la qualité du rapport d'évaluation de chaque année écoulée

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. État de réalisation du musée :

Ouverture du musée aux publics : 14 novembre 2017.

Aménagement des abords du musée : le marché relatif à la construction d'un parking, l'aménagement d'un jardin et d'un chemin sera attribué début 2017.

Les travaux seront réalisés en deux étapes :

Etape 1 : construction d'un parking de 19 places, aménagement d'un chemin et d'un petit jardin jouxtant le musée. Les travaux commenceront au printemps pour s'achever vers la fin juin 2017.

Etape 2 : réfection du platelage de la place des sciences faisant face au bâtiment.

2. Pour la mise à disposition de plusieurs espaces

L'ouverture du musée n'a eu lieu que le 14 novembre 2017. Le Musée L n'a été ouvert que du 14 novembre 2017 au 24 décembre 2017.

Cependant, il est à signaler que le musée a accueilli 7.000 visiteurs durant le mois et demi de son ouverture.

Fréquentation du 1er week-end d'ouverture aux publics du 17 et 18 novembre 2017 : 3333 personnes

Fréquentation du 1er dimanche gratuit – Journée famille du 03/12/2017 : 315 personnes

3. Synergie culturelle

Activités vers les publics

Jusqu'à l'ouverture au public, il est nécessaire de :

Réaliser des actions de communication pour garder le lien avec les publics durant les travaux via le site, la newsletter, les événements et visites hors les murs, ...

Pendant la période de transition, la politique de communication envers les publics s'articule autour des objectifs suivants :

Le maintien des publics existants

Visites guidées de la ville

Le Service aux publics du musée coordonne et prend en charge les visites guidées de Louvain-la-Neuve pour les groupes scolaires et les groupes d'étudiants. Sur base d'une convention avec l'antenne Office du Tourisme de la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve-Inforville (gérée conjointement par la ville et l'UCL), les visites de la ville pour les adultes centrées sur l'art public sont également sous-traitées à l'équipe de guides encadrée par le Service aux publics du musée.

Festival Sciences Infuses (20 au 24 mars 2017) : des visites de la ville seront organisées.

Journées Jeunesse et patrimoine (24 au 28 avril 2017) : le Service aux publics proposera des visites de la ville suivies d'ateliers sur les métiers qui interviennent dans la rénovation du musée (architecte, scénographe, muséographe, ...).

Événements organisés au musée en collaboration avec les Amis du MuséeL

Les Amis du musée organisent en collaboration avec l'équipe du musée une série d'événements (concerts, conférences, spectacles) visant à valoriser le musée, ses collections et ses expositions. En 2017, ont été programmés les projets suivants :

- Une conférence par Marco Cavaleri, professeur UCL : Sexe, Amour et société au pied du Vésuve.
- Une conférence par Jacqueline Bourguignon, Musicologue : Marc Chagall et ses amis écrivains.
- Une conférence de Vincent Cartuyvels, Professeur à la Cambre : Au-delà de cette limite votre ticket n'est plus valable.

Dès l'inauguration, des visites coups cœur des bénévoles, au moins un concert et une fête des amis par année.

Partenariat avec la carte culture : il a été mis en veille pendant la période de fermeture du musée mais sera relancé pour l'inauguration. L'objectif est de créer un programme d'événements ciblés pour les étudiants. Des liens seront ainsi renforcés avec les kots à projets culturels en vue d'organiser des événements en partenariat, notamment lors de l'inauguration et lors de nocturnes tous les 3^e jeudis du mois.

Le service aux publics avec « Les Amis » a apporté son aide à la création d'une ASBL « Les jeunes Amis du Musée L » qui dispose de son site, sa newsletter et entend promouvoir le Musée L à destination des jeunes adultes suivant leur code de communication.

La création de nouveaux dispositifs de médiation en vue de l'ouverture du musée

L'équipe du Service aux publics se formera sur une meilleure connaissance de certains publics en vue d'offrir une meilleure offre dans ses nouveaux programmes (public adolescent et marché chinois en vue d'obtenir le label Chine).

Le travail de conception et préparation des nouvelles visites pour les groupes scolaires et adultes sera poursuivi.

La préparation du programme d'événements pour les individuels et les familles a été effectuée pour être annoncé dès la rentrée 2017.

L'aménagement des Lab's (espaces participatifs sur la gravure, la sculpture et la couleur) a été effectué durant l'été 2017.

La coordination des outils multimédias (films, tablettes et médiaguide) a été assurée avec la société Tonwelt, grâce à un subside de la Loterie Nationale. L'objectif est d'offrir une plus grande accessibilité au musée grâce à des dispositifs multilingues, avec adaptation en langue signée pour les personnes malentendantes/sourdes et audiodescriptions pour les personnes malvoyantes/aveugles. Les tournages ont été effectués de mars à juin 2017 et ont été suivis des étapes de validation, puis d'installation.

En attendant l'ouverture, l'équipe du Service aux publics travaillera aussi activement à :

- relire et corriger l'ensemble des textes, étiquettes, livrets,... mis à la disposition des visiteurs.
- aménager les espaces dédiés aux publics (atelier, salle pic-nic, zones de détente dans les salles d'exposition,...).
- participer à des formations (telles que secourisme, exercice d'évacuation, accueil de publics PMR, Gestion de visiteurs et/ou de groupes placés en situation de stress ou d'urgence)...

Préparation d'expositions

Durant le premier semestre 2017, l'équipe du service expositions a finalisé le programme des expositions prévues pour la première année qui suit l'ouverture du musée (jusque fin 2018) et a étudié également les besoins et les possibilités en matière d'équipement en régie d'exposition (éclairages, cimaises, vitrines, matériel de confort) pour les expositions prévues jusqu'en 2018. Ceci est d'autant plus important que les espaces ont une configuration particulière (peu de mur permettant de fixer des œuvres). Il s'agit de préciser in fine quel type d'œuvre pourra être présenté lors des expositions et leur nombre.

Biennale 9

Le musée a pris part en tant que co-producteur à la conception de la Biennale 9 « Oh les beaux jours » organisée par le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a fait appel à un duo de commissaires de renommée internationale : le plasticien belge Angel Vergara et le curateur et critique français Joël Benzakin. Plus de 50 artistes internationaux ont présenté dans l'espace public des installations, performances, images et vidéos. Ils ont questionné les

limites du monde à l'ère de l'Anthropocène, tout en proposant un « Retour sur Terre » pour refondre l'idée de communauté, tant par rapport à la société et à l'environnement que par rapport à l'industrie de l'art.

La Biennale s'est tenue du 6 octobre au 10 décembre 2017.

Programmation de l'auditorium

Au cours de l'année 2017, le musée a finalisé la convention avec le Point culture qui concerne la programmation de documentaires dans l'auditorium et pour lesquels des premiers contacts ont été engagés courant 2016. Il s'agit d'établir une collaboration dynamique entre les deux institutions en visant un rayonnement mutuel et une mutualisation des ressources.

Le musée souhaite également finaliser la programmation des œuvres d'art vidéo proposées lors du parcours à la visite. La programmation des vidéos d'art a été confiée à Alexander Streitberger, Prof. UCL qui se chargera d'établir une sélection parmi la collection du Centre Argos (Centre for Art and Media - Bruxelles) avec lequel un projet de convention est en discussion.

4. Pour la commission mixte de coopération culturelle

Depuis la rencontre de 2016, le Musée L n'a pas eu le temps ni l'opportunité de développer cette commission. Le Musée s'interroge quant à la finalité et les objectifs recherchés de cette commission. Toutes les pièces qui ont été remises par le Musée d'Art de Louvain-la-Neuve ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2012-2014, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°14 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Improvisation.be »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be » couvrant les exercices 2017 à 2019 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 25 octobre 2018 (NC 23456) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 4 septembre 2018 par le président de l'a.s.b.l. « Improvisation.be » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Improvisation.be » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Improvisation.be », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Improvisation.be »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

Indicateurs qualitatifs :

- 1. Encadrement des ateliers « d'impro » organisés dans le cadre du parascolaire culturel durant l'année scolaire pour les étudiants de toutes les écoles secondaires du Brabant wallon qui s'inscrivent ;*
- 2. Organisation de la finale entre écoles participantes sur deux jours.*

Indicateurs quantitatifs :

- Accepter toutes les écoles secondaires de la Province du Brabant wallon qui en feraient la demande.*

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Improvisation.be » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Indicateurs qualitatifs :

- 16 écoles et 19 ateliers ont été organisés permettant à deux cents soixante élèves de pratiquer les techniques d'improvisation :
Le Verseau à Wavre, Le Lycée Martin V à LLN, l'Institut de la Vallée Bailly de Braine-L'Alleud, l'Athénée Maurice Carême de Wavre, l'Ipes de Wavre, le Collège Sainte Gertrude à Court-saint-Etienne, le Collège Notre Dame de Basse-Wavre, Institut de l'Enfant Jésus de Nivelles, l'Institut du Sacré Cœur de Waterloo ; l'Athénée Royale de Nivelles, l'Athénée Royale Paul Delvaux à Ottignies, l'Institut de la Providence à Wavre, l'Athénée Royale de Rixensart , l'ITP de Court-saint-Etienne, l'Institut saint Albert de Jodoigne.
- La finale s'est déroulée les 28 et 29 avril 2018 à l'école Le Verseau à Wavre dans une excellente ambiance, et devant un nombre de spectateurs important.

Indicateurs quantitatifs :

- Toutes les demandes des écoles, soient 16, ont été rencontrées.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Improvisation.be » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°15 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison du Conte et de la Littérature »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison du Conte et de la Littérature » couvrant les exercices 2017 à 2019 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23354) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 11 juin 2018 par Madame Marie Cuche, Coordinatrice de l'a.s.b.l. « Maison du Conte et de la Littérature » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Maison du Conte et de la Littérature » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison du Conte et de la Littérature », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Maison du Conte et de la Littérature »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Veiller à prendre toutes les dispositions pour promouvoir le conte, la littérature et la poésie, particulièrement mais pas exclusivement dans la Province du Brabant wallon ;
- Veiller à définir un concept et une ligne de gestion et de programmation cohérente et prendre les dispositions nécessaires pour l'animation des infrastructures que mettra à sa disposition la Ville de Jodoigne ;

- Mentionner dans les publications éventuelles, communications diverses et promotions éventuelles d'événements que l'association organisera, de manière privilégiée, le soutien important de la Province du Brabant wallon à l'association.

2. Indicateurs quantitatifs

- 1) Nouer, lors de grands événements, des contacts avec des nombreux partenaires en étant présent sur le territoire du Brabant wallon et en touchant un large public ;
- 2) Organiser des ateliers et des stages, autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du kamishibai (mise en avant de différentes techniques d'arts du récit) ;
- 3) Susciter l'éveil culturel en développant des animations, des spectacles et des formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination de professionnels ou non ;
- 4) Faire en sorte que l'association devienne un lieu où chacun, professionnel ou privé, vienne puiser des informations. Pour permettre d'être efficient sur ce point son équipe se tient informée de manière continue ;
- 5) Intégrer les organisations relatives aux fêtes populaires telles Noël ou Halloween ;
- 6) Développer des partenariats possibles et se montrer disponibles pour de nouvelles collaborations, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon ;
- 7) Promouvoir les pratiques du conte et de la littérature entre les générations, les cultures, les différents publics (adolescents/personnes âgées/publics « fragilisés ») au niveau local et provincial ;
- 8) Veiller à s'investir dans des tâches de médiations littéraires :
 - Rencontres d'auteurs et des œuvres (littérature jeunesse et adulte)
 - Mise en place de « projets » (récurrents ou non) qui mettent en avant la médiation littéraire et ouverture aux réseaux de littératures (jeunesse, adulte) via des festivals, des participations aux salons... ;
- 9) Diffusion de spectacles :
 - Spectacles/conteries (créations) de nos animateurs ;
 - Spectacles que nous programmons (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers) ;
 - Accompagnement artistique de projets.
- 10) Fournir par activités, stages, animations, ... le nombre de participants.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Maison du Conte et de la Littérature » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « La Maison du Conte et de la Littérature a.s.b.l. » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

A. Indicateurs qualitatifs

- *Veiller à prendre toutes les dispositions pour promouvoir le conte, la littérature et la poésie, particulièrement mais pas exclusivement dans la Province du Brabant wallon*

Participation au Réseau Secteur Contes. La Maison du Conte et de la Littérature fait partie du jury d'un grand festival reconnu : Chiny. Cela lui permet de programmer les conteurs qui ont gagné des prix l'année suivante; Le conte est reconnu comme discipline à part entière dans le décret des arts de la scène.

Participation au Réseau « Conte et Littérature » en Belgique francophone. L'asbl est aussi expert conte auprès de la Commission des Arts de la scène à la Fédération Wallonie Bruxelles (avis sur les dossiers de demande d'aides à la création au niveau secteur « Conte »);

Participation au réseau Cont'Acte : Fédération des opérateurs du conte en Belgique. Mise en place d'actions pour la promotion du conte en Belgique francophone.

- *Veiller à définir un concept et une ligne de gestion et de programmation cohérente et prendre les dispositions nécessaires pour l'animation des infrastructures que mettra à sa disposition la Ville de Jodoigne*

Création d'un catalogue d'activités et diffusion auprès des partenaires ainsi que dans leur newsletter.

Participation à la plateforme « Culture Ecoles » créée par le Centre culturel de Jodoigne et Orp-Jauche qui a permis des animations d'ateliers dans les écoles de l'entité et des partenariats avec la bibliothèque de Jodoigne, le Gal culturalité et le Centre culturel de Jodoigne et Orp Jauche.

- *Mentionner dans les publications éventuelles, communications diverses et promotions éventuelles d'évènements que l'association organisera, de manière privilégiée, le soutien important de la Province du Brabant wallon à l'association*

La Maison du Conte et de la Littérature mentionne bien dans toutes ses communications le soutien de la Province du Brabant wallon.

B. Indicateurs quantitatifs

- 1) *Nouer, lors de grands événements, des contacts avec des nombreux partenaires en étant présent sur le territoire du Brabant wallon et en touchant un large public*

Les « Grands Feux en partenariat avec le Centre culturel d'Ittre – 3 conteurs professionnels et une scène ouverte aux apprentis conteurs (3 cette année) -1200 participants - mi-mars;

5^{ème} Festival du Conte chez l'habitant à Ittre : « Mots et Mois en brrr » 7 soirées contées – 280 spectateurs.

Balades contées : « Amour en vers » à Court-saint-Etienne en collaboration avec le collectif des Maison de jeunes et le CCBW – contes tout public avec le vélo Kamishibaï – 100 personnes.

Lancement du projet « Les semeurs d'Histoire » en partenariat avec Gal Culturalités, les bibliothèques de Jodoigne, Incourt et Perwez. Un appel à bénévoles pour devenir lecteur pour enfants a été lancé en avril.

Le but du projet est de faire des lectures vivantes dans les 7 communes de l'Est (Jodoigne, Orp-Jauche, Hélécinne, Incourt, Perwez, Beauvechain, Ramillies) 17 personnes ont répondu, 12 ont été formés à la lecture vivante d'avril à juin. Ensuite, les bénévoles formés (et accompagnés par les animatrices de la Maison du Conte et les bibliothécaires) ont effectué une quinzaine d'animations pendant l'été 2017. Entre septembre et décembre, ils ont participé à 150 animations.

Festival « Scène de Villages » : participation à 5 dates :

- Incourt : résidence d'artiste – Jérôme Désert – peintre. Récolte de témoignages sur la salle du village et création d'une fresque (60 personnes à l'inauguration) ;
- Hélécinne et Ramillies : création d'un vélo Kamishibaï permettant les contes tout public en collaboration avec le CCBW (200 personnes) ;
- Beauvechain : balade contée + halte pour un conte par Valérie Bienfaisant dans le cimetière de Tourinnes-la-Grosse ;
- Jodoigne : participation des Semeurs d'Histoires.

- 2) *Organiser des ateliers et des stages, autour de l'oralité, de l'écriture, de la technique du kamishibai (mise en avant de différentes techniques d'arts du récit)*

Ateliers pour adultes :

A Court-Saint-Etienne : 1 samedi par mois avec une conteuse professionnelle, Valérie Bienfaisant – 8 participants – Habiter sa parole

A Ittre : 2 mardis soir par mois avec un conteur professionnel, Philippe Casterman – 5 participants de janvier à juin

A Braine-l'Alleud : Récimaginaires en collaboration avec le Centre culturel de Braine –l'Alleud, 1 fois par mois – 5 participants

Participation des 18 élèves conteurs à l'évènement final : scène ouverte des ateliers

Ateliers pour ados :

Ittre : 7 séances entre janvier et juin pour 6 jeunes de l'AMO de Braine-l'Alleud

Stages :

Corps, paroles, récits : 2 journées en janvier avec Valérie Bienfaisant et l'asbl Apasito – 10 participants

La force de la lettre : aux Ateliers de la Baraque avec Valérie Bienfaisant – 5 participants

- 3) *Susciter l'éveil culturel en développant des animations, des spectacles et des formations destinées à faire découvrir le conte et les livres, à destination de professionnels ou non*

Ateliers Nomades :

a) Labos des histoires :

Roulotte à Perwez avec le CEC Arts, 1 mercredi par mois de janvier à juin : 6 enfants

Wavre : au Citizen Kane : 3 ateliers pour 8 enfants

Clôture du festival des Nuits d'Encre le 26/03/2017 : une vingtaine d'enfants

Quatre-Quart : 5 ateliers pour 5 enfants

Court-Saint Etienne : 1 animation en octobre : 8 enfants + parents

1 animation en novembre : 10 enfants + parents

b) Histoires minuscules :

Perwez : animations contes et lectures à la maison d'enfants « Les Boutchous », 1 fois par mois pour 20 bébés

Grand Leez : animations contes et lectures à la crèche, 1 fois par mois de mars à juin pour 20 bébés

Jodoigne : animations contes et lectures dans 2 crèches, 1 fois par mois pour 3 groupes d'âge d'octobre à décembre – 30 bébés.

c) Le temps des histoires :

Wavre : Citizen Kane, Inauguration du tapis à raconter – 20 personnes

Gembloux : 4 animations à la bibliothèque – 98 personnes

- 4) *Faire en sorte que l'association devienne un lieu où chacun, professionnel ou privé, vienne puiser des informations. Pour permettre d'être efficient sur ce point son équipe se tient informée de manière continue*

La saison 2017 a été lancée avec un artiste complice. Valérie Bienfaisant, conteuse belge qui a donné au public plusieurs rendez-vous durant la saison culturelle.

Création et diffusion d'un catalogue d'activités qui a permis une meilleure visibilité de la Maison du Conte et de la Littérature.

Différents conteurs d'autres organismes culturels sont passés par la Maison du Conte pour des conseils.

5) Intégrer les organisations relatives aux fêtes populaires telles Noël ou Halloween

Participation à Halloween (90 enfants) – balade contée dans Jodoigne et à « Noël en fête » à Jodoigne dans la salle des Rendanges – 40 participants aux ateliers artistiques ;

6) Développer des partenariats possibles et se montrer disponibles pour de nouvelles collaborations, que ce soit avec des pouvoirs locaux ou d'autres acteurs culturels, dans différents lieux du Brabant wallon

Organisation de partenariats avec divers acteurs culturels (GAL Culturalité ; Centres culturels ; Bibliothèques d'Ottignies-Louvain-la-neuve, de La Hulpe, de Jodoigne, ...) ;

Développement des partenariats sur l'ouest du Brabant wallon, rencontre de conteurs, animations dans les écoles et programmation de spectacles de contes essentiellement pour adultes, ...

Nouvelles collaborations :

Participation au Festival de la Marionnette : spectacle à la bibliothèque « Le livre vivant » - 100 personnes et conférence « Pourquoi raconter avec des marionnettes ? »

Participation au Festival Kunsten Bois des Arts : contes tout public avec le vélo Kamishibai – 60 personnes

Théâtre des 4 mains : programmation de 2 spectacles

Maison de la Mémoire à Beauvechain : un spectacle proposé

Participation au Festicarnaval de Perwez : un spectacle et un atelier – 70 personnes

7) Promouvoir les pratiques du conte et de la littérature entre les générations, les cultures, les différents publics (adolescents/personnes âgées/publics « fragilisés ») au niveau local et provincial

Organisation de formations :

- Initiations à la lecture vivante

Incourt : ALE- 2 fois 1/2 journée – 8 personnes

Jodoigne : Accueilantes extrascolaires – 2 journées pour 12 personnes

Place aux livres : formation à destination des animateurs – 1 journée pour l'équipe de 5 personnes

Wavre et Waterloo : lecture à haute voix pour les futurs BBSitters – 2,5 journées pour 15 ados

Jodoigne : 2 journées pour les 18 semeurs d'histoires

- Outils astuces décor du raconteur

Bibliothèque centrale de Nivelles : 3 journées pour 48 personnes

- Osez L'oralité

Formation de 25 puéricultrices de Jodoigne

- Délibère-toi :

« Ecrire en live » 1 journée avec 10 participants à l'Athénée royal de Waterloo

8) *Veiller à s'investir dans des tâches de médiations littéraires :*

- Rencontres d'auteurs et des œuvres (littérature jeunesse et adulte) ;
- Mise en place de «projets» (récurrents ou non) qui mettent en avant la médiation littéraire et ouverture aux réseaux de littératures (jeunesse, adulte) via des festivals, des participations aux salons...

Participation au Salon des Auteurs « Le Livre tout proche » – participation à un atelier de création d'histoires avec Christian Merveille.

Participation à des animations littéraires avec différents partenaires :

Festival des Nuits d'encre : organisé par le Centre culturel d'Ottignies-LLN et la bibliothèque centrale de Nivelles – organisation d'une soirée « Histoires dans le noir » à Louvain-la-Neuve pour 50 adultes avec Antoine Wouters et Anne Herbauts. Le concept d'histoires dans le noir va être reproduit chaque année. Création d'un spectacle pour enfants autour de l'univers d'Anne Herbauts et de la thématique des Nuits d'encre : Mijotée de Cailloux. 5 représentations dans les bibliothèques de Genappe, Jodoigne, Genval, La Hulpe et Ottignies – 200 enfants+parents

Rencontre d'auteurs en collaboration avec la bibliothèque de Grez-Doiceau et le centre culturel de la Vallée de la Néthen : organisation de 4 soirées culino-littéraires avec Antoine Wouters, Isabelle Bary, Véronique Biefnot et Francis Dannemark, Eric Bruscher – 60 personnes par séance.

« Les Boîtes à Livres » : comité d'organisation avec le Centre culturel de Jodoigne, la Bibliothèque de Jodoigne, Rose Eau et le SEL; balade contée

Invitation d'une conteuse française : conférence autour de l'imaginaire et du développement de l'enfant – 45 personnes.

9) *Diffusion de spectacles :*

- Spectacles/conteries(créations) des animateurs de l'a.s.bl. ;
- Spectacles que l'a.s.bl. programme (diffusion de spectacles de conteurs belges et étrangers) ;
- Accompagnement artistique de projets.

Diffusion de spectacles (entre autres ceux des animateurs de la Maison du conte et de la Littérature) et accompagnement artistique à travers les jurys.

Création de 5 petites formes :

Mais où elles sont-elles passées? : Représentations

- Les 8 écoles d'orp-Jauche – 300 élèves
- L'école de Saint Rémy-Geest : 60 élèves
- L'école de la Providence de Jodoigne : 3 représentations pour 135 maternelles

Le Livre vivant : représentations à Tubize, Perwez et Gembloux pour 230 personnes

Mijotée de Cailloux : 5 représentations dans 5 bibliothèques – 200 enfants + parents

Madame Chipotelée : création du tapis à raconter – Jodoigne et Incourt – 60 personnes

Le vélo Kamishibai : participation à 3 festivals Kunsten Bois des Arts, Amoiur en Vers et scène de Village.

Programmation de l'asbl :

Alberto Garcia Sanchez (conteur belge) : 2 représentations de « Machins Trucs »

Beauvechain 100 personnes + Ittre 50 personnes

Béatrice Maillet (conteuse française) : Ecole de Virginal – 80 enfants

Artiste complice : Valérie Bienfaisant : Beauvechain – 60 personnes

7 soirées chez l'habitant (3 conteurs belges et 4 conteurs français): « Mois en Brr » - 40 personnes par spectacle

Accompagnement artistique – Résidence d'artiste

Alberto Garcia Sanchez (conteur belge) : écriture de son nouveau spectacle à Jodoigne
Jérôme Désert (artiste peintre) : récolte de témoignage à Incourt.

10) Fournir par activités, stages, animations, ... le nombre de participants

Le nombre de participants est indiqué par activités, stages et animations,...

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Maison du Conte et de la Littérature » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°16 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Macamagie »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Macamagie » couvrant les exercices 2017 à 2019 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

801

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 25 octobre 2018 (NC 23423) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 14 septembre 2018 par la Présidente de l'asbl « Macamagie » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Macamagie » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. «Macamagie», tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l' a.s.b.l. « Macamagie »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

A. Indicateurs qualitatifs

Organiser le Festival annuel de Magie et de Féerie en y accueillant de nombreux artistes professionnels :

- *Associer Féerie et Magie afin de créer une ambiance particulière et différente à chaque fois sur base d'une thématique liée à l'imagerie populaire ;*
- *Assurer un maximum d'activités gratuites ;*
- *Organiser un concours pour débusquer les « nouveaux talents ».*

B. Indicateurs quantitatifs

Développer de nouvelles initiatives s'étendant sur tout le périmètre géographique de la Province afin de :

- *Créer des animations dans différentes communes de la Province autour de la magie et de la féerie ;*
- *Organiser des stages de magie pour les enfants ;*
- *Fournir annuellement le nombre de visiteurs du Festival ;*
- *Fournir annuellement le nombre de participants au concours, aux animations et aux stages.*

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « Macamagie » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « Macamagie » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

A. Indicateurs qualitatifs

Organiser le Festival annuel de Magie et de Féerie en y accueillant de nombreux artistes professionnels :

- *Associer Féerie et Magie afin de créer une ambiance particulière et différente à chaque fois sur base d'une thématique liée à l'imagerie populaire*

Le 15^{ème} Festival de Magie et de Féerie a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Wavre les 16 et 17 décembre 2017. Il a accueilli de nombreux artistes professionnels et semi-professionnels : 12 artistes et 8 magiciens. Le thème décliné fut « Il était une fois » : « c'est dans les bois et les châteaux que le public a vécu l'aventure à la recherche des pages du livre magique de Waverliande. La mission : sauver le Pays Joyeux de Waverliande et combattre la mystérieuse sorcière ».

- *Assurer un maximum d'activités gratuites*

Cette manifestation artistique était accessible à tous grâce à un maximum d'activités gratuites telles que des spectacles de magie, jonglerie, danse, musique, déambulatoires, animations diverses pour les enfants... Il a attiré environ 2.300 personnes dont la provenance dépasse largement les frontières du Brabant wallon.

- *Organisé des stages de magie pour les enfants.*

En 2017, les enfants ont dû payer 2,5 euros pour pouvoir participer aux petits déjeuners à l'école de magie, et ce, pour éviter les défections de dernières minutes. Plus de 250 enfants y ont participé. En outre, depuis plusieurs années, un stage de deux matinées est proposé aux élèves de plus de 12 ans. Celui-ci permet aux élèves les plus passionnés par la discipline de devenir des illusionnistes avertis. Les places sont limitées et payantes (20 €) afin d'assurer la qualité. En 2017, 20 adolescents y ont participé.

- *Organisé un concours pour débusquer les « nouveaux talents »*

Un concours de magie de close up destiné à débusquer les jeunes talents était programmé le samedi 15 décembre dans l'hôtel de ville de Wavre. Ce concours est traditionnellement réservé aux artistes belges, non professionnels et de maximum 30 ans. Ce concours n'a pas eu lieu suite au manque de participants.

B. Indicateurs quantitatifs

Développer de nouvelles initiatives s'étendant sur tout le périmètre géographique de la Province afin de :

- *Créer des animations dans différentes communes de la Province autour de la magie et de la féerie*

- Avec la Ville de Wavre :

Dans le cadre de la mise en œuvre, le 15 décembre, d'une parade de fin d'année « La Parade des Chasseurs d'Étoiles », en collaboration avec d'autres associations brabançonnaises wallonnes : Passion Reda de Perwez ; les dames de l'ouvrier (couturières bénévoles) ; les écoles primaires de l'entité (élèves et professeurs) ; l'Académie de musique, de la danse et Art de la parole ; la ferme du Pré à Ittre ainsi que l'a.s.b.l. « Magic Drums ». Le public présent dans les rues est estimé à environ 5.000 personnes le 15 décembre. Cette année, 40 costumes ont été créés, en plus des 160 costumes de 2015 et 2016, avec 5 chars accompagnés d'une vingtaine de chevaux, 12 chiens loups, 7 rapaces, 1 chameau et 3 dromadaires.

- Avec la commune de Tubize :

La « Fête des Enfants », au complexe sportif de Tubize, comprenant la prestation du magicien Fredini, en décembre 2017.

- Avec la Province du Brabant wallon :

Le « Salon création en Brabant wallon », en février 2017 au Parc à Mitrailles. Macamagie a pris en charge de la scénographie, le suivi et la participation active dans l'organisation et de la réalisation concrète du salon ainsi que la coordination technique.

Le spectacle de grande envergure « L'envolée », créé avec Passion Reda a.s.b.l., mêlant les compétences artistiques et techniques de diverses associations du Brabant wallon autour de la Magie et de la Féerie, a été présenté à Thorembais-le-Béguines, les 6 et 7 janvier 2017. Ce spectacle, itinérant dans la Province, se veut profondément magique, féerique et poétique. Il mêle divers arts de la scène (magie, danse, cirque, équitation, musique...). Sa particularité consiste dans le fait qu'il mêle des artistes amateurs et professionnels, favorisant ainsi la concrétisation de besoins mutuels d'expressions artistiques. Sur fin 2016 et janvier 2017, 1200 personnes ont participé au spectacle. Macamagie a fourni une expertise artistique et organisationnelle, une aide à la régie plateau, à la conception de l'affiche et au montage et démontage.

- *Fournir annuellement le nombre de visiteurs du Festival*
- *Fournir annuellement le nombre de participants au concours, aux animations et aux stages.*

Tous les chiffres demandés sont associés aux indicateurs qualitatifs.

Il est à signaler qu'il n'y a plus de problèmes administratifs. Cependant, aucun engagement n'a été effectué. Lors des activités, la coordination et la direction artistiques sont sous traitées de manière spécifique en fonction des projets à réaliser. L'a.s.b.l. ayant peu de moyen, elle ne développe des événements que lorsque la subvention provinciale est payée.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Macamagie » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2011-2013, prolongé jusqu'en 2018, entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 décembre 2010 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » couvrant les exercices 2011 à 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 octobre 2014 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 mai 2015 approuvant l'avenant n°3 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 approuvant l'avenant n°4 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 mars 2016 approuvant l'avenant n°5 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 approuvant l'avenant n°6 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 25 octobre 2018 (NC 23428) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 7 septembre 2017 par l'Animateur-Directeur de l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2011-2013, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2011-2013, tel qu'amendé, conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2011-2013, prolongé jusqu'en 2018, entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- 1) *Prendre en charge le développement du « pôle culturel » provincial par divers moyens :*
 - Organisation des réunions avec les partenaires et opérateurs culturels ;
 - Mise en place d'outils de développement structurants : site Internet avec agenda et annuaire complets du Pôle culturel, billetterie en ligne, agenda et revue culturelle.
- 2) *Veiller à respecter les obligations liées à la visibilité provinciale et à apposer sur tous les supports le logo provincial et la mention du soutien provincial ;*
- 3) *Contribuer au rayonnement du « pôle culturel » provincial par la programmation, l'organisation et/ou la coordination de grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garants de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd'hui :*
 - Programmation musicale de La Nuit Africaine au Domaine provincial du Bois des Rêves, en ce compris la prise en charge financière des groupes musicaux sélectionnés, le graphisme (visuel, affiche, dépliant ; hormis les frais d'impression) et la participation à la coordination du plan de communication ;
 - Programmation de Halloween, festival de théâtre de rue au Domaine provincial du Bois des Rêves, en ce compris la prise en charge financière des cachets artistiques à hauteur de 2.500€ ;
 - Organisation, coordination et production d'un événement culturel d'envergure par an, par exemple la biennale des arts contemporains / festival de la cité nouvelle ;

- Programmation musicale à la Ferme du Biéreau, tenant compte d'une mise en valeur des artistes du Brabant wallon ;
- 4) *Contribuer au rayonnement du « pôle culturel » provincial par la programmation, l'organisation et/ou la coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public; spectacles à destination des publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire ; Festidanse ; Rencontres interrégionales de danse à l'école ; ateliers de théâtre à l'école) ;*
- 5) *Mettre gracieusement ses locaux et son personnel à disposition de la Province pour les opérations culturelles organisées par l'administration provinciale, telles, par exemple, les éliminatoires et la finale de « Scènes à deux », la garde des expositions (en concertation avec le CCBW), etc.*

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « Le Centre Culturel d'Ottignies-LLN a.s.b.l. » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1) Prendre en charge le développement du « pôle culturel » provincial par divers moyens :

- Organisation des réunions avec les partenaires et opérateurs culturels

Le CCO a la volonté de continuer à multiplier les liens entre les opérateurs culturels et les partenaires; l'organisation des activités est l'objet de réunions avec les partenaires et opérateurs culturels en fonction du thème choisi comme le CCWB, l'Atelier Théâtre Jean Vilar, La Ferme du Biéreau, UCL Culture, la bibliothèque centrale de la Fédération Wallonie-Bruxelles...le monde associatif, des artistes et des créateurs, le BDR, les Ateliers de l'art de la Baraque... Le CCO encourage les habitants et les associations locales à participer à la conception et à l'évaluation des activités.

- Mise en place d'outils de développement structurants : site Internet avec agenda et annuaire complets du Pôle culturel, billetterie en ligne, agenda et revue culturelle

Des outils structurants comme le site internet avec agenda et annuaire complets du Pôle culturel sont développés. Les activités sont connues également par le biais d'autres sites comme www.quefaire.be, www.brabantwallon.be, www.netevents.be... Il est à noter que la billetterie en ligne est accessible. Le public peut désormais choisir et payer sa place en ligne. Ce service fonctionne très bien. Il a été développé afin de permettre à d'autres partenaires de l'utiliser pour vendre leur place en ligne. Exemple : Billetterie du festival de Wallonie du Brabant wallon...

Elle a été utilisée pour la Nuit Africaine et les Nuits d'encre ainsi que plusieurs événements des partenaires. La billetterie est utilisée différemment en fonction du public : par exemple, les scolaires sont réservées essentiellement par internet tandis que les abonnements sont majoritairement vendus au bureau du centre culturel.

Un agenda commun avec la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et l'Office du Tourisme de Louvain-la-Neuve a été créé. La page Facebook a été développée. A ce jour, elle est suivie par plus de 5600 « likers ».

L'équipe a été formée en 2017 : elle a pu suivre 68 jours de formations diverses comme visite guidée pour la Biennale, l'incendie et 1^{er} soins, préparation de la Biennale, un accompagnement pour la mise

en place d'un outil collaboratif... Le Centre culturel a pu développer en plus de sa page Facebook, des pages sur Twitter, Instagram et a développé une chaîne Youtube ainsi que 4 sites événementiels pour la Biennale, la Nuit africaine, les Nuits d'encre, le Tour des cafés.

2) *Contribuer au rayonnement du « pôle culturel » provincial par la programmation, l'organisation et/ou la coordination de grands événements fédérateurs, structurants et grand public, garants de la diversité des expressions artistiques actuelles, comme autant de reflets des réalités d'aujourd'hui*

- Programmation musicale de La Nuit Africaine au Domaine provincial du Bois des Rêves, en ce compris la prise en charge financière des groupes musicaux sélectionnés, le graphisme (visuel, affiche, dépliant ; hormis les frais d'impression) et la participation à la coordination du plan de communication ;
- Programmation de Halloween, festival de théâtre de rue au Domaine provincial du Bois des Rêves, en ce compris la prise en charge financière des cachets artistiques à hauteur de 2.500€ ;

La programmation, l'organisation et/ou la coordination de grands événements fédérateurs, structurants et grand public sont garants de la diversité des expressions artistiques actuelles. C'est le cas d'événements comme la Nuit africaine (5000 personnes), Halloween (15000 personnes), les Nuits d'encre, les Ateliers des arts de la Baraque et Festidanse.

Le centre culturel a aussi continué à améliorer l'organisation interne et l'organigramme avec des nouvelles descriptions de fonction afin de pouvoir aborder les nouveaux défis générés par les perspectives du nouveau décret et des projets plus complets. Cette réorganisation a permis d'engager une assistante administrative et de renforcer l'équipe du personnel d'entretien. Le personnel administratif travaille sur le nouveau contrat-programme. Un animateur « éducation permanente » coordonne avec plus de 20 partenaires associatifs des événements ayant des thématiques proposées par les partenaires. Ceux-ci favorisent la rencontre et donnent la parole au public. Exemple : « Tour des Cafés » pour réinvestir les cafés de proximité afin de donner la parole au public dans des lieux moins classiques et ramener des débats de société sans conférence. 27 rencontres pour 700 participants.

- Organisation, coordination et production d'un événement culturel d'envergure par an, par exemple la Biennale des Arts contemporains / Festival de la Cité nouvelle

Pour sa 9^e Biennale d'art contemporain, le Centre culturel a fait appel à deux commissaires qui ont proposé une exposition d'art contemporain dans l'espace public, terrain privilégié d'une possible rencontre, d'une proximité revendiquée entre l'art et ses publics.

« Oh les beaux jours ! » a réuni plus de 83 artistes belges et internationaux qui ont accepté de partager avec tous les publics leurs approches singulières des enjeux d'une époque pleine d'incertitudes où se posent, à la fois, les questions sur un monde qui se clôt, sur un avenir qui interroge nos pratiques, nos modes de vie et d'être ensemble et le futur possible d'un autre Commun. Un regard également critique sur les pratiques habituelles de l'art actuel, face aux expositions prêtes à consommer et à la marchandisation de l'art et une volonté d'affirmer que l'art est avant tout un "geste en pure perte", une dépense non quantifiable, un échange désintéressé.

- Programmation musicale à la Ferme du Biéreau, tenant compte d'une mise en valeur des artistes du Brabant wallon

Le directeur du centre culturel participe comme président du comité de programmation musicale à la Ferme du Biéreau. Ce comité veille à ce que la programmation soit une représentative dynamique du Brabant wallon et veille à ce qu'elle reste la maison de toutes les musiques.

3) *Contribuer au rayonnement du « pôle culturel » provincial par la programmation, l'organisation et/ou la coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public; spectacles à destination des publics scolaires de maternelle, primaire et secondaire ; Festidanse ; Rencontres interrégionales de danse à l'école ; ateliers de théâtre à l'école)*

La programmation, l'organisation et la coordination de saisons de spectacles, d'ateliers et de stages destinés au jeune public dans une salle entièrement rénovée. Comme chaque année, le Centre culturel a proposé 3 saisons différentes présentant 47 spectacles et 89 représentations pour 17716 personnes. Pour les juniors : cette saison a fait le plein, tous les spectacles étaient complets. Au moins 10 partenaires ont été associés à la saison 2017 ce qui a permis d'atteindre un public différent, d'organiser des débats pointus après certaines représentations et d'accueillir des spectacles plus onéreux.

Suite au forum des solidarités, organisé par le CCO en janvier 2015, le CCO, le CCBW et UCL culture ont repris la gestion de l'a.s.b.l. « Les Ateliers de la Baraque » qui est un Centre d'expression et de créativité. Ce lieu de rencontre permet de croiser des publics totalement différents tels que par exemple : Horizon 9 (personnes handicapées) ; UTUC (sans-abri) ; des étudiants ; l'académie de danse... Ils ont aussi développé une résidence d'artistes. Le Directeur du Centre culturel d'Ottignies assure la présidence. Cette coopération entre les 3 gros opérateurs culturels du Pôle permet de développer les arts plastiques alors même que la Ville ne possède pas d'Académie. Divers ateliers ont été organisés par les partenaires comme concerts de musique alternative, stages pour enfants, plateforme pulsar...

4) *Mettre gracieusement ses locaux et son personnel à disposition de la Province pour les opérations culturelles organisées par l'administration provinciale, telles, par exemple, les éliminatoires et la finale de « Scènes à deux », la garde des expositions (en concertation avec le CCBW), etc.*

La Province n'a émis aucune demande en 2017.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2011-2013, tel qu'amendé, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°18 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2011-2013, prolongé jusqu'en 2018, entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Centre culturel du Brabant wallon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 décembre 2010 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » couvrant les exercices 2011 à 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 avril 2012 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 février 2013 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 19 septembre 2013 approuvant l'avenant n°3 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 novembre 2013 approuvant l'avenant n°4 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 23 octobre 2014 approuvant l'avenant n°5 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 mars 2015 approuvant l'avenant n°6 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 approuvant l'avenant n°7 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 mars 2016 approuvant l'avenant n°8 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 approuvant l'avenant n°9 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 août 2018 approuvant l'avenant n°10 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23336) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 11 juin 2018 par la Directrice adjointe de l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2011-2013, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2011-2013, prolongé jusqu'en 2018, conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2011-2013, prolongé jusqu'en 2018, entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon »

Indicateurs des tâches confiées

Les indicateurs de tâches ci-dessus sont appliqués aux 6 activités du C.C.B.W. :

A. Partie « Culture »

Les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. *Informar le service des relations publiques de toute action d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;*
2. *Faire apparaître le logo de la Province ainsi que la mention « avec le soutien de la Province du Brabant wallon » sur tout support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;*
3. *Transmettre au service des relations publiques un exemplaire de tout support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;*
4. *Produire un rapport annuel reprenant un rapport d'activités et des comptes d'exploitation avec identification précise des recettes et des dépenses ventilées par secteur tel que mentionné aux articles 1^{er} et 5 du contrat de gestion.*

Plus spécifiquement en rapport avec la note d'évaluation qui a été établie par l'association, l'a.s.b.l. est tenue de :

- Respecter toutes les missions et prescriptions du décret du Conseil de la Communauté française du 28 juillet 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subventions des Centres culturels modifié par le décret du 10 avril 1995 et de ses arrêtés d'application ;
- Développer de manière spécifique les axes prioritaires de politique culturelle, élaborés, notamment, au sein de son Conseil Culturel et adoptés par son assemblée générale ;
- Respecter ses obligations relatives aux apports locaux ;
- Collaborer à différentes activités organisées à Ottignies-Louvain-La-Neuve dans les infrastructures de la Ville Pôle culturel de la Province conformément à l'article 3 du Contrat-programme 2008-2011, c'est-à-dire prévoir des synergies entre ces deux institutions culturelles.

B. Partie « Relations publiques »

Dans le cadre de ses obligations en matière de communication, le CCBW a pour obligations :

- D'informer le service des relations publiques de toute action d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- De faire apparaître le logo de la Province ainsi que la mention « avec le soutien de la Province du Brabant wallon » sur tout support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- De communiquer au service de l'information et des relations publiques un exemplaire de tout support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- D'organiser une bourse Rock (dont la réalisation d'un CD y compris la presse de 5.000 exemplaires et accompagnement des artistes).

C. Partie « Maison de l'Urbanisme »

1. Organisation d'un cycle de Conférences débat
2. Visites guidées encore appelées explorations territoriales
3. Journées de sensibilisation du jeune public à l'aménagement du territoire
4. Le Contrat de Développement territorial du Brabant wallon
5. Publications
6. Atelier du territoire consacré au SDT (Schéma de Développement du Territoire)
7. Cycles de formation
8. Le Prix de l'urbanisme et de l'architecture en Brabant wallon
9. Collaborations externes
10. Programmes de diffusion
11. Cycle de formation des collaborateurs de la Maison de l'urbanisme.

D. Partie « Egalité des chances »

E. Partie « Economie »

F. Partie « Infrastructures et développement territorial ».

L'évaluation des actions suit chaque point.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

A. PARTIE CULTURE

L'a.s.b.l. a bien satisfait aux tâches qui lui étaient dévolues pour 2017. Pour ce faire, le Centre culturel du Brabant wallon a :

- Poursuivit dans la dynamique des transversalités en assurant un maillage des opérateurs et assuré la réflexion sur la coopération culturelle ;
- Généré une attention toute particulière aux populations défavorisées pour leur permettre l'accès à la consommation et à la création culturelles ;
- Mis en forme des projets d'envergure basés sur une médiation entre les contenus socio-culturels et les mises en forme artistique pour aboutir à des projets à dimension socio-artistique ;
- Renforcé son image par le truchement des medias et du site internet ;
- Accompagné les acteurs culturels de l'Ouest dans leur affirmation d'une identité positive, redynamisant le volet citoyenneté ;

- Assuré la poursuite du travail des acteurs de l'Est par un travail de légitimation.
- Le travail s'est accompli sur plusieurs axes notamment par : La création d'une plateforme de coopération culturelle en Brabant wallon. Cette plateforme permet de faciliter une dynamique intersectorielle culturelle et d'encourager les opérateurs à mieux se connaître, à devenir plus légitimes et plus efficaces. Y participent : Point culture ; la Bibliothèque centrale ; la Fédération des Maisons de jeunes ; la Coordination d'Education permanente ; les Musées et sociétés de Wallonie ; la Fédération Centre d'expression et de créativité ; et le CCBW. Sept rencontres ont eu lieu pour trouver des thématiques communes et permettre aux équipes d'animateurs de créer des liens.
- La valorisation des arts entre autres grâce à :
 - La participation au Festival « En l'Air !! Cirque en création », résidences d'artistes, banc d'essai rapprochement avec les écoles de cirque,... spectacle « Sodade » organisé par le CCBW, le CCO et l'ATJV. 2 représentations ont eu lieu au PAM pour 1200 personnes. L'animateur fait partie de la fédération concertation des arts du cirque et arts forains.
 - La sélection de 4 groupes Tremplin, accueil en résidences desdits groupes pendant 4 jours avec un coaching, Proclamation des résultats lors du festival « La Ferme » au Biereau.
 - La programmation de la « Ferme du Biereau », participation à l'élaboration du festival La Ferme, à Corps et Logis en collaboration d'UCL Culture, La Baraque et Point Culture – 300 personnes;
 - La mise en place en réseau d'acteurs des musiques alternatives ;
 - La participation au Comité des jeunes spectateurs (accès et pratique de la culture. Travail avec 4 MJ) – entre 15 et 20 jeunes
 - La participation au concours organisé par la Province du Brabant wallon « Trac au Tac » (3 classes venant du CEPES, de l'enfant Jésus à Nivelles et du Collège Saint-Etienne + 120 personnes du public) organisation du coaching des jeunes en collaboration avec le Centre culturel de Perwez et de Promotion Théâtre;
 - Le partenariat autour des Nuits d'encre avec une nuit de la sérigraphie avec la participation de la MJ « Chez Zelle » - 26 participants;
 - La participation au salon « Le livre tout proche » ;
 - La mise en place du projet SENTES 2018 à Perwez ;
 - La programmation et l'organisation de spectacle Théâtre jeunes public pour le fondamental au Centre culturel d'Ottignies-LLN – 7285 élèves. Pour le secondaire en collaboration avec le Centre culturel d'Ottignies-LLN – 1033 élèves – séances tout public – 310 participants ;
 - L'organisation de projets artistiques dans les écoles et formation des enseignants. Point de chute pour l'EKLA (Centre dramatique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse) ;
 - L'organisation de 7 projections de cinéma en plein air en collaboration avec Gal Culturalité, Centre culturel de Jodoigne, Centre culturel de la Vallée de la Néthen, foyer culturel de Perwez, office du tourisme d'Orp-Jauche, musée Armand Pellegrin, communes de Ramillies, Héléciné, asbl Fête au Village et le forum des associations locales – 1010 personnes ;
 - La participation au parcours d'artistes de Court-Saint-Etienne – 900 personnes
 - La mise en place de SCENES de Villages. 7 places de villages (Jodoigne, Incourt, Orp-Jauche, Perwez, Ramillies, Beauvechain et Héléciné);
 - La mise en valeur d'un lieu de patrimoine sur le thème de la lumière avec un renforcement de la convivialité et de la rencontre entre habitants par des performances d'artistes locaux et une programmation en fonction du public cible (séniors, jeunes, familles,...). Il y a eu 22 représentations, 8 concerts, 4 performances, 4 expositions et 15 animations pour 2450 participants.
 - La participation au festival de la Marionnette à Tubize : 700 visiteurs et 300 participants aux animations ;
 - La création du spectacle VIVA suite à l'appel à projet du Brabant wallon en partenariat avec la Ferme du Biereau, la Chapelle REINE Elisabeth, l'ATJV et Vincent Engel. 3 représentations du spectacle théâtral et musical autour de Vivaldi a attiré 2500 personnes.

- La mise en place du projet « La Crise sur le gâteau ». Travail avec les écoles pour permettre aux enfants de réfléchir sur la crise et leurs vécus à travers des ateliers philos et diffusion d'un spectacle. 500 enfants et adolescents.
 - La participation à la Biennale 9 en collaboration du Centre Culturel d'Ottignies, organisation de la médiation, des guides, création d'outils de médiation,... 645 personnes (317 secondaires et 328 tout public) sur 46 visites.
 - La création, mise en place et gestion du village associatif de la Nuit Africaine du Bois des Rêves. Création du jeu parcours du migrant, parcours à taille humaine permettant de sensibiliser les familles au parcours d'un migrant du départ à l'arrivée. Participation de 35 associations et création d'une plateforme afin de permettre aux associations de continuer à collaborer.
 - La mise en place d'un micro mobile pour effectuer un diagnostic du territoire. Un spectacle a été créé suite à ce micro – « Halte au Tuyas » qui est suivi d'un débat citoyen – 28 représentations pour 1000 personnes
 - Le partenariat avec 10 Maisons de jeunes de la Province pour la création du « Label MJ verte » par le soutien aux activités relatives à l'environnement et à l'éco-consommation et organisation d'un festival « L'amour en Vers » - 400 participants;
 - L'organisation d'un concert dans le cadre du Festival musical du Brabant wallon – 200 spectateurs ;
 - L'accueil de 19 compagnies en 12 résidences de 1 à 4 semaines principalement cirque, théâtre, danse, musique classique et 10 bancs d'essai pour 15 à 20 participants par banc.
- Le développement socioculturel et l'éducation permanente :
 - Une exposition a circulé dans les Centres culturels de la Province sur l'Habitat léger. Rédaction d'une étude juridique avec Habitations et participations, Saint Louis, UCL et le collectif HALE, en vue d'une réglementation de l'habitat léger (logement précaire en camping, nouvelles formes d'habitat du genre yourte,...). Participation de l'animateur à de nombreux colloques, formations, ... ;!
 - Le réseau BDL (Brabançon Droit Logement) : accès au logement des plus défavorisés pour les communes qui n'ont pas de logement prévu. Développement d'une approche qualitative (agir sur le bien-vivre dans le logement social) et quantitative (analyse du plan d'ancrage et transmission des résultats). Colloque : crise et solutions ;
 - L'organisation d'une journée « Semons des possibles » avec tous les acteurs d'éducation permanente pour une mise en évidence des alternatives allant dans le sens de la transition et de l'égalité sociale ;
 - La préparation de la campagne « Enragez-vous » qui aura lieu en 2018.
 - La coordination des centres culturels locaux :
 - Soutien des dynamiques sous régionales par le biais du programme « Leader » dans l'est du Brabant wallon (regroupement des acteurs culturels autour de projets communs) et la création de la plateforme OUEST permettant la concrétisation de projets collaboratifs et des programmations communes comme la mise en place de Kunsten Bois des Arts en collaboration de 7 centres culturels (francophones et néerlandophones – 1500 personnes;
 - Soutien à la gestion des ressources humaines. Les centres culturels locaux peuvent prendre contact avec le CCBW pour de l'aide quant aux problèmes comptables, de personnels, ... participation aux jurys de sélection... ;
 - Organisation d'une plateforme d'arts contemporains avec les 11 centres culturels locaux : « PULSAR » ; ce fut une année de transition d'est en ouest. Chacun arrive à trouver sa place dans l'organisation en fonction de ses propres réalités. Organisation de 4 soupers « décalé » à Jodoigne, Genappe, Braine-l'Alleud et Beauvechain – 212 personnes ;
 - Soutien au Pôle culturel par la diffusion de la Boussole, la saison théâtrale 2017-2018, et la coordination de la communication de divers événements ;
 - Organisation de Mobile Dreams : mise en lumière de questionnements autour de la mobilité via des actions d'arts contemporaines dans l'espace public. Participation du CC Jodoigne, du CC Vallée de la Néthen, du CC d'Ottignies, du CC de Rixensart, du CC de Braine-l'Alleud, du

CC de Waterloo, du CC de Tubize, de Gal Culturalité et du CEC les Ateliers du Léopard. 211 participants aux animations + visiteurs.

B. PARTIE RELATIONS PUBLIQUES

Dans le cadre de ses obligations en matière de communication, le CCBW avait pour obligations :

- D'informer le service des relations publiques de toute action d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- De faire apparaître le logo de la Province ainsi que la mention « avec le soutien de la Province du Brabant wallon » sur tout support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- De communiquer au service de l'information et des relations publiques un exemplaire de tout support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires ;
- D'organiser une bourse Rock (dont la réalisation d'un CD y compris la presse de 5.000 exemplaires et accompagnement des artistes).

Le CCBW a bien informé le service des relations publiques de toute action d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires et fait apparaître le logo de la Province ainsi que la mention « avec le soutien de la Province du Brabant wallon » sur tout support d'information, de promotion et de communication portant sur les activités du Centre et de ses partenaires.

Cependant, il n'y a pas eu de CD en 2017. Il n'y a plus de concert Opération Tremplin. Les votes se vont via une plate-forme sur Internet.

C. PARTIE MAISON DE L'URBANISME

1. Organisation d'un cycle de Conférences débat

Ces conférences débats ont pour objectifs de sensibiliser à l'aménagement du territoire et aux thématiques qui la concernent ; permettre le débat, la discussion et l'échange d'idées ; favoriser les échanges entre les professionnels du secteur.

Six séances portant sur les thèmes suivants ont été organisées :

- Séance de présentation du CoDT : (Contrat de Développement Territorial) par le Ministre Carlo Di Antonio intitulée « Le CoDT c'est parti ! - Le CoDT entre continuité et innovations » le 23 février 2017, à Ottignies-Louvain-la-Neuve a rassemblé 178 participants ;
- Midi de l'urbanisme : « Nos villes ont-elles un sexe ? La question du genre est-elle prise en compte dans l'aménagement du territoire ? » le 23 mars 2017 à Ottignies-Louvain-la-Neuve a accueilli 28 participants ;
- Soirée de l'urbanisme : « Quel habitat pour demain ? » le 27 avril 2017 au Point culture de Louvain-la-Neuve a réuni 46 participants ;
- Midi de l'urbanisme : « Le CoDT : ça donne quoi ? » le 9 juin 2017 à la Ferme du Biéreau à Ottignies-Louvain-la-Neuve a rassemblé 95 participants ;
- Conférence-débat organisée dans le cadre des Journées du Patrimoine : « Mobilités en mouvement en Brabant wallon », « Traces passées et tracés à venir de la mobilité en Brabant wallon » auxquelles 189 participants ont pris part le week-end des 9 & 10 septembre 2017 à l'ancienne gare de Court-Saint-Etienne ;
- Midi de l'urbanisme : « Construit-on trop d'appartements en Brabant wallon le 1^{er} décembre 2017 ? » à la Ferme du Biéreau à Ottignies-Louvain-la-Neuve avec 92 participants.

2. Visites guidées encore appelées explorations territoriales

- Back to school : à la découverte de 3 espaces d'éducation en Brabant wallon le 9/12/2017

Le but de cette visite guidée à laquelle 11 personnes ont pris part était la découverte du Centre et d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) de Tubize, de l'Athénée Royal « Riva Bella » de Braine-l'Alleud et de l'Ecole Communale de Braine-l'Alleud en compagnie des architectes qui ont conçu ces bâtiments publics et ont expliqué la genèse de chacun d'entre eux ainsi que les singularités de chacun des projets ;

- Amiens : au cœur du renouveau urbain les 29/09 et 30/09/2017

Dans le cadre du développement du Contrat de Développement Territorial (CoDT), l'exemple de la Ville d'Amiens apporte des réflexions pour nourrir les démarches entamées et traduire spatialement un projet supra communal. Une visite guidée regroupant 39 participants y a été organisée. Cinq sites ont été visités dans la cette Ville : la Citadelle, le quartier des Vergers de Paul Claudel, la Tour Perret et le site de la gare, le projet du Quartier Gare La Vallée, Les Hortillonages.

Cette visite guidée a permis aux intéressés de partager leur expérience en la matière et de découvrir l'intervention d'architectes de renommée mondiale au programme de redéploiement urbain.

3. Journées de sensibilisation du jeune public à l'aménagement du territoire

Ces journées ont pour objectifs de :

- Sensibiliser le jeune public à l'aménagement du territoire à ses défis, à ses aspects réglementaires et administratifs contenus dans le CoDT et à ses multiples composantes au travers d'un cas pratique et ludique consistant à concevoir un village ;
- Permettre aux enfants de comprendre le fonctionnement et l'organisation de leur milieu de vie quotidien ;
- Conscientiser les élèves aux enjeux et défis à venir (synthèse des objectifs du CoDT).

3.1. Animation « l'aménagement du territoire : je m'y frotte »

Six classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaires ont pu s'immerger dans leur territoire en fonction de leur âge et du cadre dans lequel l'activité est organisée (scolaire ou extrascolaire) et surtout de l'environnement quotidien de l'enfant. Cette immersion leur a permis de mieux connaître leur territoire, son évolution, ses défis de mieux appréhender les mécanismes administratifs et juridiques de l'urbanisme.

Six classes de 5^{ème} et 6^{ème} primaires des écoles communales de Limauges, Tilly, Marilles et l'Athénée Paul Delvaux à Ottignies soit, au total, 102 élèves ont pris part au projet.

3.2. Urbaniste en herbe

Ce module a pour objectif de faire découvrir les enjeux des choix posés en termes d'aménagement du territoire. Cet outil est adapté pour les élèves de fin de primaire et du secondaire : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} degrés. Une classe de 6^{ème} secondaire a participé à ce module.

3.3. Li & les Sphères. Un conte initiatique à l'architecture

A l'initiative et avec le soutien de la Province du Brabant wallon, 68 exemplaires de l'ouvrage « Li et les Sphères » ont été envoyés à 55 écoles du Brabant wallon du secondaire généralisé ou spécialisé tous réseaux confondus. L'ouvrage « Li et les Sphères » initie les enfants aux multiples facettes de l'architecture tout en les invitant de manière autonome et ludique à poursuivre leur exploration par l'entremise d'un carnet de voyage.

Une des auteurs du livre, Anne Norman, propose aux écoles qui le souhaitent une animation pédagogique autour de l'ouvrage.

3.4. Le CoDT pour tous

Il s'agit d'un outil ludique d'appropriation des questions liées à l'aménagement destiné au public jeune hors cadre scolaire.

4. *Le Contrat de Développement territorial du Brabant wallon*

Par le biais de ses activités, la maison de l'urbanisme contribue également au contrat de développement territorial de la Province du Brabant wallon dans ses missions suivantes :

- Nourrir la réflexion sur les thématiques mises en avant dans le cadre de l'élaboration du contrat de développement territorial du Brabant wallon et lors de la réalisation du cadastre ;
- Favoriser les échanges entre mandataires communaux et professionnels/experts ;
- Permettre la communication, la participation des différents acteurs par l'organisation de tables rondes, de conférences, de rendez-vous d'échange entre les différents acteurs.

5. *Publications*

Les publications ont pour objectifs :

- D'informer et sensibiliser à l'aménagement du territoire et au cadre de vie sous ses différents aspects ;
- De susciter une réflexion critique par la confrontation de points de vue différents ;
- D'analyser l'évolution du territoire du Brabant wallon et stimuler une réflexion critique ;
- D'assurer la promotion des activités de la Maison de l'urbanisme.

6. *Le Mensuel « Espace – Vie »*

En 2017, 10 numéros de la revue « Espace-vie » ont été édités à un tirage de 7.700 exemplaires distribués en Brabant wallon et hors Province.

Ces numéros ont été consacrés aux thématiques suivantes :

- Les « linking cities » réinventent la ville de demain (n°268) ;
- La Hulpe veut contrôler sa pression foncière – Vers la fin des petites infractions urbanistiques (n°269) ;
- Les dix mesures qui vont bouleverser l'urbanisme wallon (spécial CODT) (n°270) ;
- Comment les grandes familles ont façonné le territoire (n°271) ;
- Vers la fin des sites industriels à réhabiliter (n°272) ;
- Des quartiers résidentiels qui vivent en vase clos (n°273) ;
- Quand l'architecture sert à dynamiser l'entreprise (n°274) ;
- La voie semée d'embuches des contournements (n°275) ;
- La croix et la bannière publicitaire de l'espace public (n°276) ;
- Les risques liés à l'abus de la sous-traitance (n°277).

7. *Edition du Tome architecture n°17 « Espace d'éducation en Brabant wallon – Collection Architectures »*

Le 17^{ème} tome architectures propose d'emprunter le cheminement de l'éducation ayant pour thème le cheminement de l'architecture scolaire en Brabant wallon.

Le fil conducteur de cet ouvrage consiste à mettre en lumière la créativité architecturale en Brabant wallon et comprendre son territoire dans toute sa diversité de Jodoigne à Tubize.

Les espaces retenus pour ce tome vont de la crèche à l'université en passant par le CEFA (Centre d'Education et de formation en alternance), il s'agit des espaces suivants : le CEFA de Tubize, l'Ecole primaire de Corroy-le-Grand, l'Ecole maternelle et primaire du Collège Saint-Etienne à Court-Saint-

Etienne, la Faculté d'Agronomie de l'UCL à Louvain-la-Neuve, l'extension de l'école primaire de Tourinnes-Saint-Lambert, la crèche passive « les Enfants du monde » à Nivelles, l'Athénée Royal Riva Bella de Braine-l'Alleud, la crèche « Les Jeunes pousses à Nivelles », la crèche communale de Genappe.

Le Collège provincial a approuvé l'épreuve finale du 17^{ème} tome architecture le 9/11/2017, 1.000 exemplaires ont été imprimés.

8. Atelier du territoire consacré au SDT (Schéma de Développement du Territoire)

Le 12 décembre 2017, un atelier (auquel 18 personnes ont participé), consistant en une présentation et des explications du Schéma de Développement du Territoire (SDT) en Région wallonne a été organisé aux jardins de Kampana à Tourinnes-Saint-Lambert.

9. Cycles de formation

Dans le cadre du programme du CoDT, un cycle de formations couvrant tout le Brabant wallon a été organisé entre mai et octobre :

9.1. Formations destinées aux membres des CCATM

Des formations intitulées « Si tu ne vas pas à la Maison de l'Urbanisme, la Maison de l'Urbanisme ira à toi » destinées aux membres des CCATM (Conseil Consultatif Aménagement du Territoire et de la Mobilité) ont été organisées aux dates et lieux suivants:

- Le 4/05/2017 à Jodoigne pour les CCATM de Jodoigne, Hélécinne, Orp-Jauche, Ramillies, Perwez, Incourt, Beauvechain et Grez-Doiceau en collaboration avec le GAL ;
- Le 18/05/2017 à Tubize pour les CCATM de Tubize, Rebecq, Braine-le-Château, Ittre et Nivelles ;
- Le 6/06/2017 à Court-Saint-Etienne pour les CCATM de Court-Saint-Etienne, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Chaumont-Gistoux, Walhain, Chastre, Villers-la-Ville et Genappe ;
- Le 12/06/2017 à La Hulpe pour les CCATM de La Hulpe, Rixensart, Lasne, Braine-l'Alleud et Waterloo ;
- Le 17/10/2017 à Braine-le-Château pour la CCATM de Braine-le-Château ;
- Le 26/10/2017 à Ittre pour sa CCATM.

Au total, 252 membres des Commissions consultatives des 27 communes du Brabant wallon ont participé à ces séances.

Le 3/10/2017, la séance de synthèse a été organisée en présence de Bernard Paques, spécialiste du droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et deux représentantes du Cabinet du Ministre Di Antonio. Elle a réuni 80 participants.

9.2. Formations pour les CATUS, les agents des services urbanisme et les architectes des communes du Brabant wallon

Le 5/12/2017, une journée de formation a été organisée à l'intention des conseillers en aménagement du territoire, des architectes, des agents des services urbanisme des communes du Brabant wallon en présence de Mathieu Michel, Président du Collège provincial et de la Maison de l'urbanisme, de représentants du SPW, de la Coordinatrice de la Maison de l'urbanisme, d'avocats spécialisés et d'autres spécialistes.

Celle-ci abordait différentes facettes du CoDT.

10. Le Prix de l'urbanisme et de l'architecture en Brabant wallon

En date du 15/12/2017, la cérémonie de remise du Prix de l'urbanisme et de l'architecture en Brabant wallon ainsi que la présentation du tome de l'architecture n°17 « Espace d'éducation en Brabant wallon » ont eu lieu au Centre du Visiteur de l'Abbaye de Villers-la-Ville.

Cette cérémonie était organisée par la Maison de l'urbanisme et le service de l'environnement et du développement territorial de la Province du Brabant wallon.

11. Collaborations externes

La Maison de l'urbanisme a participé aux manifestations suivantes :

- Projet d'exposition « Esprit de la Vallée de la Dyle » par le biais de la diffusion d'une carte blanche dans le n°274 de la revue « Espace Vie » ;
- Journée d'études « Habiter le territoire : les centres culturels acteurs de la diffusion de l'architecture » organisée par la Cellule Architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Soignies.

12. Programmes de diffusion

La Maison de l'urbanisme a assuré la promotion de ses activités en réalisant les diffusions suivantes :

- 3 capsules vidéos « Genre et aménagement du territoire : le cas de la Ville de Namur », « un hangar agricole réinventé à Walhain », « l'habitat de demain » ;
- Maintenance de son site www.mubw.be;
- Page sur le réseau social facebook ;
- Signalétique adaptée aux activités (roll up, beach flags) ;
- Centre de documentation et site web consacré notamment au CODT ;
- Publications diverses ;
- Participation au Salon du livre organisé par la le Brabant wallon qui s'est tenu le 15/10/2017 à La Hulpe afin de valoriser sa collection *Architectures*.

13. Cycle de formation des collaborateurs de la Maison de l'urbanisme.

L'équipe de la Maison de l'urbanisme veille à se tenir informée de l'actualité urbanistique et de l'évolution de la législation. En effet, ses collaborateurs ont participé aux événements suivants :

- Présentation officielle du CoDT de la Région wallonne le 31/01/2017 ;
- Colloque sur l'entrée en vigueur du CoDT par la Direction du SPW - Brabant wallon et l'Union des Villes et des Communes de Wallonie, le 2/02/2017 à Nivelles;
- Formation au CoDT pour les CCATM et l'asbl IEW (Inter Environnement Wallonie) le 2/05/2017 à Namur ;
- 3^{ème} édition du Colloque international sur les Villes de demain le 22/11/2017 à Bruxelles ;
- Formation à l'assertivité et la communication en février et mars 2017 pour l'ensemble de son personnel.

D. PARTIE EGALITE DES CHANCES

L'usage veut que les 10.000 euros, à charge de la Direction d'administration de la cohésion sociale et de la santé – Section de l'égalité des chances, subventionnent les actions d' « Article 27 » et d' « Article 23 ».

L' « Article 27 » est une a.s.b.l. qui a été créée en 1999. Agissant sur l'ensemble du territoire de la Communauté française et de la Région bruxelloise, cette a.s.b.l. a pour but de contribuer à la démocratisation culturelle. Son action comporte deux volets :

- La mise à disposition de places de théâtre, spectacles, cinéma, etc ...au prix de 1,25 euro pour un public économiquement défavorisé. Cette action se fait par le biais de partenaires sociaux et de partenaires culturels mis en réseau sur un territoire donné.
- Un cadre d'accompagnement dont l'objectif est de créer par le biais d'atelier une expression artistique, des moments de réflexion et d'échanges sur la culture ou l'identité culturelle.

Le projet « Article 27 est financé par la Communauté française et la Région wallonne.

L' « Article 23 » est une initiative du Centre culturel du Brabant wallon. Il fait référence à l'article 23 de la Constitution qui garantit à chacun le droit de mener une existence digne et, plus particulièrement le droit à l'épanouissement culturel et social pour tous. L'objectif de « Article 23 » est de soutenir et de valoriser des initiatives artistiques qui permettent à des personnes en difficultés d'être des acteurs, des créateurs artistiques et culturels à part entière.

La subvention octroyée en 2017 a permis la réalisation partielle des projets suivants :

1. Tronche Toi-même ou la Résistance Positive

Avec qui ? Avec le CEC Atelier Sorcier et le CPAS de Chastre
Le Public : 8 femmes du CPAS de Chastre

Objectifs en lien avec les fiches d'orientation du contrat-programme du CCBW :

- Encourager la participation du citoyen à la vie culturelle en vue de le faire acteur de changement et de soutenir la citoyenneté
- Favoriser l'expression culturelle et artistique du citoyen et son implication dans la société ; favoriser ses capacités d'analyse, de débat, d'imagination et d'action
- Soutien aux pratiques artistiques comme outil d'émancipation
- Encourager l'expression du citoyen au travers de sa participation à des procédés artistiques

Des femmes bénéficiaires du CPAS développent un langage artistique avec le CEC Atelier Sorcier. Elles brandissent leur volonté d'être heureuses comme un acte de résistance. Rester libres, rester droite : laisser des traces, se tourner vers l'avenir et assumer leur fragilité. En co-construisant un projet créatif commun et en s'adressant directement au public, elles donneront une dimension citoyenne au projet.

Objectif : qu'elles deviennent plus actrices encore au sein leur démarche citoyenne artistique et s'ancrent plus encore dans une réelle autonomie (en solidarité entre elles)

Période et localisation : Un vendredi sur deux pendant 10 mois du 01/01/2017 au 31/12/2017 à Chastre.

2. Des mots dans les Arbres

Avec qui ? Les Clairs-Vallons, le PCS de Wavre, La Ville de Wavre, le CAL BW et l'ASBL hors-jeu
Le Public : 17 adolescents (de 12 à 21 ans) des Clairs-Vallons et du PCS de Wavre

Objectifs en lien avec les fiches d'orientation du contrat-programme du CCBW : développer le sentiment d'appartenance au territoire ; favoriser la mixité sociale ; rêve, idéal, utopie ; spécificités des publics ; expression citoyenne / esprit critique ; liberté d'expression ; partenariat ; caractère innovant.

Dans le cadre du « Printemps des libertés » de la ville de Wavre, la parole va être donnée à des jeunes issus de deux associations partenaires aux publics très différents. Il s'agira de la réalisation d'une installation artistique composée de livres ouverts – symboles de liberté – entourant les troncs des arbres de la rue du Pont du Christ au centre de Wavre. Ces pages seront le résultat de

l'intervention artistiques et surtout philosophiques de ces jeunes participants. Elles refléteront graphiquement les opinions, pensées et réflexions qu'ils souhaiteront exprimer à propos de la liberté.

En résumé, l'animation sera composée de deux temps : un moment philosophique sur ce qu'évoque pour eux le concept de liberté : qu'est-ce que la liberté? Qu'est-ce que la liberté d'expression ? Qu'est-ce que signifie être libre pour un jeune ? Etc. Et un moment artistique, plus long, qui explorera graphiquement la traduction de ces réponses sous forme de page à réinsérer dans les livres.

Enfin, le projet trouvera sa conclusion dans une exposition intégrée dans l'événement public de deux mois « Le Printemps des libertés » à Wavre, soutenu par la Ville.

Objectifs : permettre aux jeunes de découvrir leur potentiel créatif. Démystifier l'image parfois poussiéreuse du livre aussi bien chez les jeunes participants que pour le public. Donner une visibilité aux jeunes dans leur commune. Donner la parole aux jeunes et leur ouvrir un espace de dialogue.

Période et localisation : du 13-02-2017 au 27-03-2017 à Ottignies et Wavre.

3. Signalétique Subjective

Avec qui ? Le CPAS de Tubize, le Centre culturel de Tubize et l'artiste Sarah Debove
Le Public : 6 à 8 bénéficiaires du CPAS de Tubize

Objectifs en lien avec les fiches d'orientation du contrat-programme du CCBW : développer le sentiment d'appartenance au territoire ; favoriser la mixité sociale ; rêve, idéal, utopie ; participation culturelle ; spécificités des publics ; expression citoyenne / esprit critique ; liberté d'expression ; convivialité ; caractère innovant.

En 2016, le projet « salon d'été » avait été quelque peu déserté par les bénéficiaires à qui il était destiné pour cause de l'absence de leur référente sociale, alors en congé de maternité. Pourtant, l'envie du groupe est encore présente. C'est pourquoi, il a été décidé qu'au retour de son congé, une activité de clôture du projet « signalétique » serait organisée. L'idée est de permettre aux participants de remonter symboliquement leurs drapeaux sur le mât devant le CPAS. Ces drapeaux étant désormais trop abîmés, il s'agira de trouver une forme artistique commune pour les faire revivre.

Objectifs : permettre au groupe de se reconstruire. Intégrer les nouveaux participants dans un projet commun et co-construit. Susciter une nouvelle dynamique dans le groupe et de nouveaux projets (en continuation et/ou en rupture avec le précédent).

Période et localisation : Tubize.

4. Land Art

Avec qui ? Le CPAS de Court-Saint-Etienne, la Courtille, l'aide alimentaire, la Chaloupe, la coopérative à finalité sociale « Le quatre-quarts », la régie de quartier, Nos Oignons ASBL, la Maison maternelle, Court en Transition.

Le public : 10 bénéficiaires du CPAS de Court-st-Etienne et de la Courtille.

Objectifs en lien avec les fiches d'orientation du contrat-programme du CCBW : développer le sentiment d'appartenance au territoire ; favoriser la mixité sociale ; rêve, idéal, utopie ; convivialité ; partenariat.

Le CPAS de Court-Saint-Etienne, la Courtille, l'aide alimentaire, la Chaloupe, la coopérative à finalité sociale « Le quatre-quarts », la régie de quartier, Nos Oignons ASBL, la Maison maternelle, Court en Transition, se sont rassemblés afin de mener des réflexions et actions concernant « l'alimentation durable accessible à tous ». C'est dans ce contexte que l'opportunité a été offerte de disposer d'un espace public au centre de la commune afin d'y créer un potager collectif. Cet espace à rêver et créer

ensemble se veut à la fois nourricier mais aussi aménagé de telle sorte qu'il favorise les rencontres, le dépassement, le ressourcement. Le projet « Land Art » en collaboration avec Article 27 sera l'occasion d'accompagner artistiquement et culturellement cette dynamique collective. Outre les ateliers plastiques et artistiques destinés à l'accompagnement de la construction du potager (en mandala, travail de l'osier, travail du fil « araignée », etc.) les questions d'environnement et de la place de l'art dans la nature seront également abordées tout au long du processus.

Objectifs : faire découvrir les possibilités artistiques offertes par le Land Art (et de l'art contemporain plus généralement). Favoriser la mixité sociale en favorisant l'ouverture du groupe vers l'extérieur (associatif mais aussi et surtout tout citoyen de la commune de CSE). Sensibiliser au développement durable, au respect de l'environnement.

Période et localisation : 3 ou 4 jours pendant la 2^{ème} quinzaine de septembre 2017 à Court-st-Etienne.

5. Up design

Avec qui ? Avec le cluster des CPAS d'Incourt, Grez-Doiceau et Walhain et le collectif de designers Kalbut design

Le public : 10 bénéficiaires du Cluster des CPAS

Objectifs en lien avec les fiches d'orientation du contrat-programme du CCBW : participation culturelle ; spécificités des publics ; convivialité ; caractère innovant ; partenariat.

Suite aux résultats très positifs des ateliers « Up design » de 2015 et 2016, le cluster des CPAS de l'Escale ont souhaité donner un nouvel élan à cette collaboration en envisageant un nouveau cycle d'atelier d'upcycling et de design. Cette fois, il s'agira de relever un nouveau défi puisque l'organisation devrait se concevoir sur un temps plus long et selon des modalités différentes. En effet, après observations des deux dernières années, le constat a été dressé du potentiel bénéfique que pourraient avoir ces ateliers sur le long terme. C'est pourquoi, il est envisagé d'en modifier la structure afin de répondre à cette perspective. Le nombre de séances sera revu à la hausse et les contenus seront diversifiés (notamment en ajoutant le travail du carton). L'idée restant – bien entendu - de créer des meubles à partir de matériaux de récupération et de sensibiliser aux enjeux du développement durable ; mais en augmentant les possibilités et les moyens pour y arriver.

Objectifs : donner aux participants les clés pour devenir créateurs de leur environnement. Sensibiliser au développement durable et aux enjeux de la (sur)consommation.

Période et localisation : 5 RV en octobre et novembre 2017 au CPAS de Walhain et une sortie au Fab Lab d'Andenne à déterminer durant cette période.

6. Graf

Avec qui ? Le PCS de Wauthier-Braine, les artistes-animateurs de l'ASBL « Fais le troittoir »

Le public : 10 jeunes du PCS de Wauthier-Braine

Objectifs en lien avec les fiches d'orientation du contrat-programme du CCBW : développer le sentiment d'appartenance au territoire ; participation culturelle ; expression citoyenne / esprit critique ; liberté d'expression.

Il a été proposé au groupe de jeunes fréquentant le PCS de Wauthier-Braine de se réappropriier les murs de la cour de ce bâtiment communal. Pour ce faire, une activité « graf » va être proposée. L'atelier sera envisagé comme un cycle complet et général autour de l'art graphique : de l'histoire du graf, de ses codes, ses variantes, etc. jusqu'à l'expression artistique. Les jeunes participants auront ainsi l'occasion de découvrir toutes les facettes de l'art dit urbain. Ils auront en outre l'occasion de visiter autrement une ville belge dans un parcours spécialement conçu à cet effet.

De plus, afin de donner un côté citoyen supplémentaire au projet, les jeunes seront accompagnés tout au long du projet, dans une réflexion plus globale sur ce qu'ils souhaitent faire passer comme message dans leur commune. Le projet sera d'ailleurs clôturé par un vernissage officiel et public du travail réalisé.

Objectifs : permettre aux jeunes de découvrir leur potentiel créatif. Démystifier l'image du graf dans la conscience collective (aller au-delà des clichés et lieux-communs véhiculés par le genre) aussi bien chez les jeunes participants que pour le public. Donner une visibilité aux jeunes dans leur commune. Donner la parole aux jeunes et leur ouvrir un espace de dialogue.

Période et localisation : durant les vacances d'automne 2017 à Wauthier-Braine.

7. Graf

Avec qui ? Le PCS Dclie Rixensart, la MJ « Le Cerceau », l'AMO « la Croisée » et l'artiste-animateur « L'asdesas »

Le public : 10 jeunes des différentes structures

Objectifs en lien avec les fiches d'orientation du contrat-programme du CCBW : développer le sentiment d'appartenance au territoire ; participation culturelle ; expression citoyenne / esprit critique ; liberté d'expression.

Le PCS de Rixensart, dans sa section 15-25 souhaite donner aux jeunes participants de la possibilité de refaire – et revaloriser – les murs d'un quartier de la commune (dont la réputation n'est pas excellente auprès de la population locale). Pour ce faire, une activité « graf » leur sera proposée. L'atelier sera envisagé comme un cycle complet et général autour de l'art graphique : de l'histoire du graf, de ses codes, ses variantes, etc. jusqu'à l'expression artistique. Les jeunes participants auront ainsi l'occasion de découvrir toutes les facettes de l'art dit urbain. Ils auront en outre l'occasion de visiter autrement une ville belge dans un parcours spécialement conçu à cet effet.

De plus, afin de donner un côté citoyen supplémentaire au projet, les jeunes seront accompagnés tout au long du projet, dans une réflexion plus globale sur ce qu'ils souhaitent faire passer comme message dans leur commune. Le projet sera d'ailleurs clôturé par un vernissage officiel et public du travail réalisé.

Objectifs : permettre aux jeunes de découvrir leur potentiel créatif. Démystifier l'image du graf dans la conscience collective (aller au-delà des clichés et lieux-communs véhiculés par le genre) aussi bien chez les jeunes participants que pour le public. Donner une visibilité aux jeunes dans leur commune. Donner la parole aux jeunes et leur ouvrir un espace de dialogue.

Période et localisation : durant la première quinzaine de juillet 2017 à Genval.

8. Théâtre

Avec qui ? Le CPAS de Genappe, le PCS de Genappe, le CEC Les lez'arts, le Centre Culturel de Genappe et une comédienne de la compagnie 36-37

Le public : 10-12 bénéficiaires du CPAS et du PCS de Genappe.

Objectifs en lien avec les fiches d'orientation du contrat-programme du CCBW : développer le sentiment d'appartenance au territoire ; favoriser la mixité sociale ; rêve, idéal, utopie ; participation culturelle ; spécificités des publics ; liberté d'expression ; partenariat.

Le Centre Culturel de Genappe a depuis quelque temps fédéré un petit groupe de bénéficiaires du CPAS autour de sorties culturelles (appelé « La culture autrement »). A la suite de celles-ci et sur demande des bénéficiaires, il a été décidé de créer un cycle de découverte pratique du théâtre. De janvier à juin, les participants vont avoir l'occasion de découvrir les techniques de la comédie, du

drame, etc... Dans le but de monter leur propre spectacle en fin de parcours et de le présenter publiquement à Genappe.

Outre l'objectif premier de découverte d'une pratique artistique en réponse à une demande directe, l'atelier répond aussi à une demande d'ouverture du groupe vers l'extérieur. En effet, l'atelier se veut ouvert à tout citoyen de Genappe qui voudrait s'y investir.

Objectifs : favoriser la prise de parole du public. Favoriser la mixité sociale en favorisant l'ouverture du groupe vers l'extérieur. Donner plus d'autonomie et visibilité aux participants.

Période et localisation : Certains vendredi et lundi de janvier à juin 2017 au Centre Culturel de Genappe.

9. Sorties et bords de scène

Avec qui ? Les partenaires sociaux BW et culturels d'Article 27.

Le public : les bénéficiaires des partenaires sociaux d'Article 27

Objectifs en lien avec les fiches d'orientation du contrat-programme du CCBW : participation culturelle ; convivialité.

Continuer à initier des sorties culturelles avec des partenaires sociaux et des partenaires culturels concernés. Dans la mesure du possible, chaque sortie s'accompagne d'un bord de scène, c'est-à-dire : rencontre avec le(s) artiste(s) et le metteur en scène après le spectacle et découverte du lieu culturel accueillant avec l'organisateur, le(s) régisseur(s) et les coulisses.

Objectifs : Dépasser les freins récurrents à la participation à la vie culturelle tels que la mobilité et l'isolement. Favoriser la découverte en proposant des sorties différentes et variées. Démystifier certains lieux culturels et faire tomber les barrières liées à la distance entre artistes et publics.

Le Centre Culturel de Genappe a depuis quelque temps fédéré un petit groupe de bénéficiaires du CPAS autour de sorties culturelles (appelé « La culture autrement »). A la suite de celles-ci et sur demande des bénéficiaires, il a été décidé de créer un cycle de découverte pratique du théâtre. De janvier à juin, les participants vont avoir l'occasion de découvrir les techniques de la comédie, du drame, etc... Dans le but de monter leur propre spectacle en fin de parcours et de le présenter publiquement à Genappe.

Outre l'objectif premier de découverte d'une pratique artistique en réponse à une demande directe, l'atelier répond aussi à une demande d'ouverture du groupe vers l'extérieur. En effet, l'atelier se veut ouvert à tout citoyen de Genappe qui voudrait s'y investir.

Objectifs : favoriser la prise de parole du public. Favoriser la mixité sociale en favorisant l'ouverture du groupe vers l'extérieur. Donner plus d'autonomie et visibilité aux participants.

Période et localisation : tout au long de l'année 2017.

10. Vers le Foyer Populaire

Avec qui ? CPAS de Court-Saint-Etienne, La Courtille, La Tchafouille, la Chaloupe et le CCBW

Le public : Les bénéficiaires des CPAS de Court-Saint-Etienne, La Courtille, La Tchafouille, la Chaloupe et le CCBW

Objectifs en lien avec les fiches d'orientation du contrat-programme du CCBW : encourager la participation du citoyen à la vie culturelle en vue de le faire acteur de changement et de soutenir la citoyenneté ; soutien aux pratiques artistiques comme outil d'émancipation ; encourager l'expression du citoyen au travers de sa participation à des procédés artistiques.

Continuer à améliorer la communication quant à l'existence de bancs d'essai et autres événements au sein du Foyer populaire auprès : du CPAS de Court-Saint-Etienne, La Courtille, La Tchafouille et la Chaloupe.

Objectifs :

- Donner l'occasion aux partenaires voisins « Article 27 » de pousser la porte du CCBW et de découvrir une vie culturelle ;
- Trouver les bons outils de médiation pour sensibiliser les publics concernés sur les temps, les étapes nécessaires à la création d'un spectacle ;
- Leur permettre d'être là autant qu'un public plus averti.

Période et localisation : tout au long de l'année 2017 à Court-St-Etienne.

E. PARTIE ECONOMIE

Conformément à l'article 1^{er} du contrat de gestion 2011-2013, l'a.s.b.l. Centre culturel du Brabant wallon (CCBW) s'engage à remplir des tâches de service public en veillant à la réalisation des priorités provinciales dont, notamment, les initiatives liées à la politique de mise en évidence des artisans brabançons (Avenant n°3).

Pour permettre à l'association de remplir cette mission de service public, le Brabant wallon lui octroie une subvention annuelle d'un montant de 15.000 €.

En sa séance du 24 août 2017, le Collège provincial avait marqué son accord sur l'organisation de la 10^e édition du Salon Créations, qui s'est tenu au PAMExpo de Court-Saint-Etienne les 2 et 3 juin 2018 ainsi que sur les différents postes budgétaires et sur la prise en charge par l'association des tâches ci-après :

- Le CCBW n'a pas assuré la Coordination des commandes et l'installation du matériel nécessaire à la manifestation, en concertation avec l'administration,
- La coordination de la technique (régie, éclairage, son, projecteur, disposition des lieux, etc.), n'a pas été menée par le CCBW mais par le prestataire extérieur engagé par le Brabant wallon ;
- Le CCBW n'a pas mis cette fois à disposition le matériel manquant d'appoint (éclairage, jupes, pieds, spots, etc.) ;
- Le CCBW n'a pas pris en charge certaines dépenses liées à la scénographie.

Le CCBW a pris en charge le coût des mannequins (13.000 €) ainsi qu'une partie des dépenses liées au catering de la soirée VIP (2.000 €), 15.000 € étant le montant qui lui est alloué.

En sa séance du 27 novembre 2014, le Collège provincial a octroyé à l'association une subvention de 15.000 € prévue dans le cadre dudit contrat de gestion 2011-2013, à titre d'intervention pour la prise en charge de frais techniques dans le cadre de l'organisation du Salon créations édition 2018. Cette dépense a été imputée sur le crédit de l'article 52002/64000/001 « subvention au CCBW pour le Salon créations » du budget provincial ordinaire pour l'année 2018.

F. PARTIE INFRASTRUCTURES ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

En date du 23 décembre 2010, le Conseil provincial de la Province du Brabant wallon a adopté le contrat de gestion 2011-2013 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre culturel du Brabant wallon.

L'article 5 dudit contrat prévoit que la Province du Brabant wallon octroie au C.C.B.W., à chaque exercice budgétaire (2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017), les aides en nature suivantes :

- Mise à disposition de personnel pour un montant équivalent à 20.500 € (Cette mise à disposition a pris fin en 2013) ;
- Mise à disposition de bâtiment pour un montant équivalent à 27.600 € (plus aucune occupation de bâtiment depuis fin 2014) ;
- Aide technique pour un montant équivalent à 10.000 €.

Dans les faits, les aides apportées par le Service de gestion des infrastructures et du patrimoine bâtis se sont concrétisées essentiellement au travers d'interventions logistiques, à savoir :

- Transport de matériel et chapiteaux ;
- Montage et démontage d'installations provisoires pour diverses manifestations ;
- Prêt de matériel et équipement.

L'aide apportée par le service opérationnel et logistique de la 3^{ème} DA s'est, pour 2017, uniquement concrétisée par des prêts de matériel et d'équipement pour un montant total de 3.660€.

Valorisations de prêt de matériel en 2017 :

- L'Amour en vers (mai) : 3.100 €
 - Festival en l'air (mai) : 160 €
 - Semons des possibles (septembre) : 400 €
- TOTAL : 3.660 €

Aucune autre aide logistique comme du transport et/ ou de la mise à disposition de personnel lors de montage et démontage d'installations provisoires n'a été relevée.

Avis des services

- Pour le point A. relatif à la culture, on peut préciser que l'a.s.b.l. poursuivra l'ensemble de la politique ébauchée sur les différents axes figurant supra, en étendant la réflexion et en négociant les moyens pour parvenir aux objectifs définis.
Toutes les pièces qui ont été remises par le Centre Culturel du Brabant wallon ont été examinées par la direction d'administration de la culture, du sport et du tourisme qui a remis un rapport favorable.
Les pièces constitutives non jointes à ce dossier sont tenues à la disposition des membres du Collège provincial.
- Pour le point B. relatif aux « Relations publiques », le service provincial remet un projet d'évaluation favorable sur la partie communication du contrat de gestion avec le CCBW.
- Pour le point C. relatif à la « Maison de l'Urbanisme », le service du développement territorial et environnemental estime qu'au vu des éléments remis, les obligations découlant du contrat de gestion 2011 - 2013, pour ce qui concerne l'exercice 2016, ont été correctement remplies
- Pour le point D. relatif à l'Egalité des chances, il n'y a pas d'avis des services.
- Pour le point E. relatif à l'économie, le Service de l'économie et du commerce estime que le contrat a été exécuté de manière satisfaisante.
- Pour le point F. Infrastructures et développement territorial, l'avis du service est inclus dans le point.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Centre culturel du Brabant wallon » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2011-2013, prolongé jusqu'en 2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 mars 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels » couvrant les exercices 2015 à 2017 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23345) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 5 juillet 2018 par Monsieur Claude Nobels, Co-président de la « Fondation Laure Nobels » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que la Fondation Laure Nobels » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation Laure Nobels »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Originalité et rayonnement de l'activité ;
- Attractivité et accessibilité de l'activité ;
- Pertinence de l'activité.

2. Indicateurs quantitatifs

- Organiser annuellement le « Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels » portant sur les manuscrits des lauréats arrivés en 2ème et 3ème position du concours organisés pour les 14-18 ans accomplis ;
- Editer 500 exemplaires du livre primé ;
- Le livre devra contenir une page expliquant la philosophie du concours et mentionner le partenariat avec la Province du Brabant wallon. Le logo provincial devra figurer en 4ième de couverture ;
- Fournir 100 exemplaires de cet ouvrage à la Province du Brabant wallon ;
- Assurer la promotion de ce livre et la diffusion des 400 exemplaires restants.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, la « Fondation Laure Nobels » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que la « Fondation Laure Nobels » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

La Fondation Laure Nobels finance la publication et la promotion d'œuvres littéraires en français, écrites par de jeunes auteurs belges âgés de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans accomplis.

À cette fin, la Fondation soumet les manuscrits proposés par les jeunes à la lecture critique d'un jury indépendant. Composé d'experts en littérature, il évalue l'originalité et les qualités littéraires des œuvres soumises.

Chaque année, le lauréat est récompensé du Prix de la Fondation Laure Nobels. Il est issu du groupe 15-19 ans les années impaires et du groupe des 20-24 ans les années paires. Un deuxième lauréat est récompensé du Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels. Chaque prix consiste à introduire l'œuvre sur le marché de la littérature, selon toutes les normes professionnelles en vigueur dans le monde du livre.

Indicateurs quantitatifs

- Organiser annuellement le « Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels » portant sur les manuscrits des lauréats arrivés en 2ème et 3ème position du concours organisés pour les 14-18 ans accomplis.

En date du 31 juillet 2017, pour le Prix de la Fondation Laure Nobels 2017, la fondation a reçu 7 manuscrits répondant aux critères de sélection. Le jury indépendant s'est réuni le 13 octobre 2017 et a attribué le Prix à Alizée Seny, de Floreffe. Son roman s'appelle « A la ferveur de nos nuits ». Alizée Seny a reçu son Prix lors de la Foire du Livre de Bruxelles 2018.

Deux autres romans ont été sélectionnés pour participer au Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels 2017 : « Kot et coeur » de Céline Noël, et « Le Petit Chevalier » de Thibaut Dervaux.

Le 16 octobre 2017 fut remis pour la deuxième fois le Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels et ce, dans le cadre de la quatrième édition du Salon « Le Livre tout Proche » (Château de la Hulpe). La lauréate : Céline Noël. Le titre de l'ouvrage primé, achevé à ses 18 ans : « Kot et coeur ».

Le Prix Jeune Public Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels est accordé par un jury de jeunes lecteurs qui doivent choisir quel manuscrit ils préfèrent entre le 2ème et le 3ème arrivés sur le podium du Prix (traditionnel) de la Fondation Laure Nobels. Ces deux auteurs ont aussi l'occasion de retravailler leur manuscrit sur base des conseils de la Fondation, de l'éditeur, du jury et de l'Asbl Cléa.

- Editer 500 exemplaires du livre primé.

Chaque livre édité s'est vendu entre +/- 300 à 750 exemplaires, ce qui, d'après les professionnels, est un véritable succès en Belgique pour de jeunes auteurs inconnus.

- Le livre devra contenir une page expliquant la philosophie du concours et mentionner le partenariat avec la Province du Brabant wallon. Le logo provincial devra figurer en 4ème de couverture.

Le livre contient une page expliquant la philosophie du concours et mentionne le partenariat avec la Province du Brabant wallon. Le logo provincial ne figure pas en 4ème de couverture mais chaque livre a été vendu avec un bandeau mentionnant : « Prix Jeune Public de la Province du Brabant wallon de la Fondation Laure Nobels ».

- Fournir 100 exemplaires de cet ouvrage à la Province du Brabant wallon.

Les 100 exemplaires ont bien été fournis à la Province du Brabant wallon à destination des bibliothèques.

- Assurer la promotion de ce livre et la diffusion des 400 exemplaires restants.

La Fondation a relancé un appel aux dons privés par l'envoi d'environ 400 lettres et dépliants. Ils ont organisé une conférence de presse à la Foire du Livre 2017 et organisé une séance de dédicace avec l'ensemble des auteurs lauréats de la Fondation Laure Nobels.

Plusieurs séances de dédicaces avec Alizée Seny ont été organisées à Genval, Namur, Louvain-la-Neuve. Le site et la page facebook sont régulièrement mis à jour (2152 abonnés).

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Fondation Laure Nobels » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture » couvrant les exercices 2015 à 2017 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 septembre 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 25 octobre 2018 (NC 23457) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 15 mai 2018 par Madame Virginie ROMEO, Directrice – Bibliothécaire de l'asbl « PromoLecture » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « PromoLecture » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « PromoLecture »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de prêt réalisés par la bibliothèque locale de Nivelles
- Nombre d'affiliés à cette bibliothèque avec répartition par commune
- Nombre de réunions de coordination avec les bibliothèques locales du Brabant wallon organisées par l'association ;
- Nombre d'animations créées ou soutenues par l'association

2. Indicateurs qualitatifs

- Description des animations réalisées ou soutenues par l'association ;
- Description et évaluation de l'impact des activités de l'association sur le développement de la lecture publique en Brabant wallon

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'A.S.B.L. « PromoLecture » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser qu'en 2017, « PromoLecture Brabant wallon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs quantitatifs

- Quelques chiffres pour 2017 : 110.642 prêts de livres pour 71.000 livres proposés, 15 ordinateurs sont accessibles au public (12 pour EPN et 3 pour la consultation du catalogue). Il y a eu 384 heures de consultation par semaine, 3407 lecteurs inscrits à la bibliothèque et 149 collectivités. De plus, il y a eu 254 animations pour un total de 4829 personnes. 5572 personnes ont fréquenté la bibliothèque en 2017.
- Sur les 254 animations, 247 sont récurrentes et 177 organisées en partenariat avec entre autres : les autres bibliothèques, le Centre culturel de Nivelles, le CCBW, les services communaux, les groupes alpha (Lire et Ecrire,...), les écoles, la prison, les crèches, les maisons de repos, les écoles de devoirs, l'AMO, le centre de soins pour personnes handicapées, les asbl d'éducation permanente (AtouLine, Cribw,...),...

Indicateurs qualitatifs

Description des animations réalisées ou soutenues par l'association

- « Temps des bébés », 2^{ème} mardi de chaque mois à concurrence de 2 séances. Il y a eu 16 séances pour une fréquentation de 153 bébés participants.
- « Temps des bébés vadrouilles », 30 séances en extérieur pour 500 personnes touchées.
- « Heure du Conte » pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans - 182 enfants sur 10 séances
- Aide à la réorganisation d'une bibliothèque à la prison de Nivelles (lieux, achats de livres, ...), en collaboration avec différents partenaires actifs dans l'accompagnement des personnes incarcérées comme « Atou Line » (mise en place d'un accompagnement par 2 animateurs des papas détenus permettant des rencontres avec les enfants, 1 fois par mois en organisant des activités autour du livre afin de faciliter les liens papas/enfants : 300 personnes).
La bibliothèque est tenue par 2 détenus bibliothécaires formés par l'association et 2 animateurs de l'association. Elle permet un accès libre à 10 ou 12 détenus, à raison de 4h tous les 15 jours, pour tous les détenus. Un catalogue est en cours de développement ainsi que des ateliers de médiation. Permanence d'écrivain public : 1x /semaine, le jeudi après-midi.
- organisation d'animations dans le réseau de lecture publique avec différents partenaires comme les bibliothèques locales, les écoles, (57 visites de classe pour les initier au fonctionnement – recherche documentaire et utilisation d'un catalogue- d'une bibliothèque pour 1164 enfants), l'IBBY asbl (Lire dans les Parcs – 303 personnes en 8 séances), organisation des Nuits des bibliothèques dont la thématique est « Anne Brouillard » (lecture identique dans un même temps dans plusieurs bibliothèques) – 65 personnes en 4 séances;
- organisation de différents ateliers : Kamishibai, Atelier Théâtre Ombre, origami et club de lecture ados, groupe ados : Book corporation, ...
 - Atelier crèches : histoire pour les bébés – 153 bébés sur 20 séances
 - Atelier origami : un vendredi par mois pour un public familial – 86 personnes avec enfants à partir de 8 ans en 6 séances
 - Atelier Biblio Créa : ateliers créatifs – 45 personnes en 4 séances
 - Groupe ado : « Book Corporation », organisation de diverses activités pour 15 ados par année. Le groupe est complet. Exemples : « une nuit Cluedo autour d'Alice au Pays de Merveille », « Journée Harry Potter », « Kids Party : animations autour de Où est Charlie » - 36 séances pour 537 personnes accueillies.
 - Club lecture ados : une soirée par mois. Échange sur les livres lus durant le mois, débats, critiques, résumés,...) – 90 participants pour 10 séances.
 - « Boire des Vers » : spectacle conté accompagné de musiciens et dégustation de bières servies en galopin en fonction du thème choisi. Celui-ci est organisé au Palais du Houblon selon différentes thématiques comme la littérature américaine, la mise en Bière...
 - Atelier Labo Futé : découverte scientifique – 5 séances pour 42 personnes
- « La voix est livre » : favoriser la rencontre entre le livre et les personnes âgées placées en home. Il y a un dépôt de livres et des lectures à domiciles ayant différentes thématiques telles le cinéma, la musique,... 150 personnes accueillies sur 10 séances
- L'offre documentaire a été revue suite à une formation ayant pour thème : Comment développer le retour des ados dans les bibliothèques. Une section « jeunes adultes » a été créée pour attirer ce type de public. Différentes section sont subis un élagage et une remise à neuf comme les tout-petits, l'apprentissage du français et la section grands caractères pour les personnes malvoyantes. Des livres audio ont été achetés.

- « Les livres comme l'air » : nouvelle collection de livres-objets utilisés lors des animations. Ceux-ci peuvent être prêtés sous certaines conditions. Ils sont à destinations des professionnels ou des enseignants. Promolecture a organisé à la demande des séances découvertes pour le tout public ;
- Un comité de lecteur « Livrez-vous » se réunit 1x par mois. Il lit le même livre et se réunit ensuite pour donner leur analyse. Le comité est encadré par 1 ancien prof de français et est accueilli avec une petite restauration pour en faire un moment sympa – 20 participants par séance. Le comité est complet ;
- Participation :
 - au groupe « Caracol » : base de données gérées par la bibliothèque centrale et qui permet des prêts interbibliothèques.
 - Au catalogue de dépouillement d'articles de périodiques. Projet mis en place dans l'ensemble du réseau de la lecture publique ce qui permet la création d'une base de données commune de sujets divers référencés dans les articles de revue francophones.
- Participation à des événements d'envergure fédérateurs comme Les Petites Nuits d'encre avec Anne Brouillard et Nathalie Skowronek (27 personnes), Festival du Conte de Bornival (200 personnes en 5 séances), Les Nuits des bibliothèques (65 personnes), au salon « Le livre tout proche » à La Hulpe, la Fureur de Lire ayant pour thème le Miel (2 spectacles intimistes à la bibliothèque – 38 personnes), Les Mondes de Nivelles (associatif nivellois) toutes les nationalités vivant à Nivelles étaient représentées – 120 personnes en 2 séances;
- Participation à « Entre 2 » organisé par l'AMO tempo – lecture pour mamans avec enfants d'un milieu précarisé. – 21 personnes pour 6 séances
- Participation à « En d'autres mots » : travail avec le Foyer général Cornez (foyer de jour pour la personne handicapée adulte). Verbalisation corps, chant, écoute ... travail avec une ergothérapeute. 1x/mois – 150 personnes pour 10 séances.
- organisation d'atelier « Tous en jeu » (jeux intergénérationnels à la résidence de la Samiette, 1 x tous les mois avec des enfants ou ados en collaboration avec l'Ecole des devoirs et l'AMO) – 323 personnes en 10 séances ;
- organisation de formations à l'utilisation des nouvelles technologies de l'informatique : 59 formations pour 540 personnes précarisées, âgées ou débutantes.

Description et évaluation de l'impact des activités de l'association sur le développement de la lecture publique en Brabant wallon

- Chaque activité est liée à un besoin et une priorité définie grâce à une analyse partagée insérée dans le plan quinquénel
- Développement de catalogues collectifs en ligne grâce au site Escapage. Développement de Lirtuel - plateforme permettant l'accès aux livres électroniques (tablette, smartphone, ..). Cet accès est gratuit pour les personnes en ordre d'inscription dans une bibliothèque ;
- gestion du site de la bibliothèque locale de Nivelles, dans lequel on peut trouver l'agenda et les animations prévues, les nouvelles acquisitions et des catalogues collectifs ;
- développement du service « Eurokoi » : plateforme de questions-réponses spécifiquement d'ordre bibliographique uniquement organisée par la Fédération Wallonie Bruxelles. Ceux-ci dispatchent les questions aux bibliothèques locales. Les questions peuvent être posées par le site internet de Promolecture.

Gestion du service itinérant : « Place aux Livres ».

Mise en circulation à partir de janvier de la camionnette dans les communes et les écoles qui en ont fait la demande. 48 écoles : Beauvechain, Braine l'Alleud, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-saint-Etienne, Genappe, Grez-doiceau, Hélécinne, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Orp-Jauche, Perwez, Ottignies-LLN, Ramillies, Rebecq, Tubize, Villers, Waterloo et Wavre – 4400 écoliers pour 176 classes.

Quelques chiffres pour Place aux livres : 75.000 livres dont 10.000 nouvelles acquisitions en 2017. 25.600 prêts et 328 prêts inter (livres ne venant pas de la bibliothèque).

Pour les écoles :

- Service dépôt : thématique d'une vingtaine de titres (Noël, Donjons et Dragons, La ferme, les couleurs,...) dépôt de plusieurs livres d'une même thématique pour une longue durée aux enseignants. 12 dépôts;
- Fond jeunesse : prêt d'un même titre x le nombre d'enfants par classe – 50 séries
- 30 animations en classe selon diverses thématiques comme à la découverte du conte, Kitty Crowter, Anne Brouillard, ...

Animations :

85 animations dans divers événements tels que le Salon du Livre, activités contes au DQGN pour le week-end des enfants au mois de juin, la Nuit Africaine, Les Coquelicots de Chaumont-Gistoux, le Festival du Livre à Villers-la-Ville, le Festival des Nuits d'Encre à Ottignies-LLN, la Fureur de Lire à Rebecq, le Kids Village, les Mondes de Nivelles, le Foyer Cornez à Nivelles et dans les plaines de jeux de Nivelles, Rebecq, et Beauvechain.

Formations :

8 journées de sensibilisation pour les puéricultrices et gardiennes ONE – 96 personnes dans 44 crèches sur tout le territoire du Brabant wallon.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « PromoLecture » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°21 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions » (SIEP)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 mars 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « SIEP » couvrant les exercices 2016 à 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 25 octobre 2018 (NC 23479) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 3 août 2018 par le responsable de l'a.s.b.l. « SIEP » Wavre ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « SIEP » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « SIEP », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Service d'Information sur les Etudes et les Professions » (SIEP)

Indicateurs des tâches confiées

Les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Pour le fonctionnement du Point Info Wavre

Organisation des séances d'orientation : le nombre de séances organisées individuellement et par groupe, le nom des organismes (maisons de jeunes, AMO,...) et écoles ainsi que les classes ayant demandé une séance d'information.

2. Pour les documents mis à disposition

Les catégories de publications ainsi que le nombre d'ouvrages proposés

3. Pour les « Journées de l'Orientation »

Le nombre de visiteurs, de partenaires, de conférences, de démonstrations et d'animations

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « SIEP » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « SIEP » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Pour le fonctionnement du Point Info Wavre

- 1.659 contacts lors des permanences info, par mail ou par téléphone (le SIEP a été un peu débordé pour les encodages, il estime les contacts à 2600 contacts) dont :
 - o 419 entretiens individuels (à raison de 40€ par séance individuelle et 30€ par séance supplémentaire, possibilité de remboursement mutuelle)
 - o 1 groupe de 5 personnes encadré par « l'AMO Color'ados » à Braine-l'Alleud dans le cadre du projet Solidarité en avril 2017, le 9/10/2017, 8 stagiaires du Collectifs des Femmes de Louvain-la-Neuve, le 23/10/17 6 jeunes du SAS Brabant wallon et le 21/11, atelier à Maurice Carême avec le CPJ (22 jeunes); présentation des services et un atelier relatif aux démarches d'orientation et connaissance de soi. Le SIEP a développé des contacts pour l'orientation d'un public fragilisé (AMO, SAS,...)
- Le SIEP a participé à différents salons d'orientation à travers la Province du Brabant wallon ; à Sportheima ADEPS, rencontres pour l'emploi à Lasne, à la Journée de l'Emploi à Braine-l'Alleud. Il a participé aussi aux autres salons SIEP à Namur et à Charleroi ;
- Il existe une possibilité d'information à la carte dans les écoles mais malgré les sollicitations, aucune école n'adhère au projet. En effet, d'autres associations occupent déjà ce créneau (CIO, PMS,...). De plus, le SIEP est en manque de personnel pour démarcher les écoles.

2. Pour les documents mis à disposition

- 6 domaines d'informations sont couverts : enseignement, formation, international (séjours linguistiques, bourses,...), loisirs et vacances, travail et insertion socioprofessionnelle ainsi que protection sociale et aide aux personnes.
- Les brochures sont soit éditées en interne par le SIEP (une trentaine) soit par les organismes officiels : SPF travail, ONEM, guide social, Province du Brabant wallon... ou d'autres partenaires tel Infor-Jeunes,... Il devient de plus en plus difficile d'obtenir des partenaires des brochures papier. Le SIEP a le projet de développer leur offre de consultation informatisée.
- Il existe une base de données SIEP consultables sur l'enseignement, les langues,..., un référencement des sites utiles en fonction des domaines.
- Le SIEP a développé 2 sites internet : www.formations.siep.be et www.métiers.siep.be

3. Pour les « Journées d'Orientation » :

Le Salon d'orientation a eu lieu les 24 et 25 mars 2017 au Parc à Mitrailles à Court-Saint-Etienne. Cet événement a pour but de mettre à disposition des jeunes de façon structurée et organisée, toute l'information nécessaire à leur choix d'orientation scolaire et/ou professionnelle. En 2017, l'aménagement a été repensé afin de pouvoir mieux accueillir les groupes dans un espace plus esthétique et plus grand. Des guides accueillent les visiteurs à l'entrée.

- 3075 visiteurs en 2017 sur les 2 jours

- Le vendredi : 1812 essentiellement les écoles. Un système de bus a été mis gratuitement à disposition des écoles. Ce système a permis de drainer 980 jeunes soit une fréquentation. Toutes les demandes des écoles ont été rencontrées. 15 bus ont été mis à disposition de 15 écoles du Brabant wallon. Ceux-ci ont permis la venue des écoles de différentes communes à travers la Province : Braine-l'Alleud, Jodoigne, Tubize, Nivelles, Waterloo La Hulpe, Wavre, Genval, Perwez et Rixensart ;
 - Le samedi : 1263 visiteurs essentiellement les familles et beaucoup d'élèves de rétho.
- 35 partenaires dont le *Pôle académique Louvain, Unecof, Un toit 2 âges* (accueil de jeunes chez des personnes âgées), la *Cité des métiers* de Charleroi et *HE2B*. La présentation des métiers de la Province a permis de drainer plus de rhétos lors des visites scolaires.
 - Les conférences ont été abandonnées vu le peu de succès des années précédentes. Les jeunes ne sont pas présents sur le site pour participer à des conférences.

31 démonstrations et animations ont eu lieu dans l'espace « Options qualifiantes » réalisées par 6 écoles secondaires représentant 10 secteurs différents (comme la construction, agronomie, ...).

Il est à signaler que le Centre SIEP de Wavre a été reconnu et agréé comme centre d'information de niveau 3 par la Communauté française suivant la catégorisation établie dans son décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations « Jeunesse ». Ce niveau 3 est le niveau des associations dont le plan d'action est circonscrit et a pour objet la rencontre des critères quantitatifs minimaux suivants :

- 1° Développer et assurer la mise à jour de données dans 5 domaines d'information;
- 2° Assurer l'accueil des jeunes pendant au moins 15 heures par semaine répartis sur 3 jours au moins.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « SIEP » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°22 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe ».

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe » couvrant les exercices 2017 à 2019 et l'avenant n°1 du 30 novembre 2017 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23342) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 26 janvier 2018 par Monsieur Luc Descamps, Directeur de l'a.s.b.l. « La Chaloupe » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « La Chaloupe » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « La Chaloupe »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Pour le projet « Délibère toi » :
 - la procédure de sélection des stages ;
 - une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire ;
 - une évaluation des jeunes sur les stages ;
 - un listing de tous les stages proposés (par commune et par domaine d'actions) ;
 - une information sur les raisons de l'abandon des stages.

- Pour le projet « Solidarité » :
 - le profil des animateurs et le choix des formations ;
 - les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes ;
 - une information sur les attentes du jeune via ce projet ;
 - une information sur les diplômes obtenus par les jeunes inscrits ;
 - une information sur les raisons d'engagement des jeunes ;
 - la procédure de sélection des jeunes ;
 - la répartition des activités et formations durant les 9 mois ;
 - le listing des activités ;
 - une évaluation des animateurs sur les jeunes ;
 - une évaluation des jeunes sur la formation ;
 - une information sur les perspectives d'avenir de chaque jeune.
- Pour l'aménagement d'un centre de référence :
 - Les plans du local avant et après les travaux ;
 - Le planning des travaux ;
 - Un listing des associations qui pourraient bénéficier des locaux.
- Pour le projet de soutien scolaire pour les étudiants en décrochage scolaire : les moyens ainsi que les périodes de diffusion de l'information.

2. Indicateurs quantitatifs

- Pour le projet « Délibère-toi » :
 - Nombre de stages proposés aux jeunes (par domaine d'actions);
 - Nombre de jeunes inscrits aux stages (élèves et jeunes) ;
 - Nombre d'écoles participantes au projet ;
 - Nombres de jeunes ayant abandonné les stages ;
 - (Nombres de jeunes n'ayant pas obtenu un stage) ;
- Pour le projet « Solidarité »
 - Nombre de jeunes inscrits (par âge, par sexe et par profil)
 - Nombre de jeunes ayant terminés ou abandonnés le cycle de formations ;
 - Nombres de formations proposées aux jeunes (selon le type d'activités);
- Pour l'aménagement d'un centre de référence :
 - Le nombre de réunions organisées dans ces locaux ;

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « La Chaloupe » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « La Chaloupe » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants (les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont développés de concert) :

- Pour le projet « Délibère toi »

La procédure de sélection des stages ;

Ces stages donnent la possibilité aux jeunes de s'investir volontairement dans une activité au profit de la collectivité, de développer des comportements citoyens, d'acquérir des compétences et de favoriser les espaces d'échange.

Afin de trouver des stages, l'asbl « La Chaloupe » utilise son carnet d'adresse d'opérateurs connus et celui des partenaires locaux tels que le service jeunesse des communes, les écoles... afin de trouver des stages. Il est nécessaire de trouver des partenaires locaux dans chaque commune afin d'aider « La Chaloupe » sur plusieurs niveaux de la promotion à l'organisation réelle des stages.

Pour y arriver « La Chaloupe » est partie du principe de :

- Donner plus de responsabilités aux écoles en les impliquant d'avantage
- Offrir une plus grande diversité de stages citoyens (4212) tout en préservant l'aspect « citoyen ». Il s'agit à la fois de proposer plus d'actions citoyennes, plus de petites formations mais également la possibilité de découvrir plus de métiers.
- Améliorer la promotion du projet en optimisant le site internet, (plus performant, plus lisible, plus fonctionnel), en développant une page Facebook, en réalisant des spots radios, des bâches publicitaires, publicité radio NRJ. La communication du projet est en constante évolution.
- Étendre le projet à de nouvelles communes de la Province.
- Développer un forum de discussion avec les témoignages des jeunes des années précédentes.

En 2017, ils sont presque arrivés à en trouver dans toutes les communes de la Province. Braine-l'Alleud, Ottignies, Wavre, Nivelles, Jodoigne et Tubize sont les plus communes les plus engagées dans le processus. La Chaloupe essaie de privilégier le contact « face-to-face » avec les écoles afin de maintenir une bonne participation. Ce contact permet d'avoir une meilleure fréquentation des élèves.

Un listing de tous les stages proposés (par commune et par domaine d'actions) ;

En 2017, 336 stages citoyens différents ont été proposés (soit 4212 places disponibles et 2244 inscrits pour 1424 jeunes différents soit un nombre de places multiplié par 2 par rapport à 2015) dans 5 différents secteurs malgré le faible nombre d'opérateurs (124) et les contacts avec certains d'entre eux sont parfois difficiles :

En 2016, des stages ont été ouverts pour les 1^{er} et 2^{ème} secondaire – 389 participants (100 de plus qu'en 2016).

- Actions citoyennes (activités avec des personnes âgées, aide aux projets sociaux, rénovation et chantier, peinture, protection des animaux, encadrement de jeunes enfants, animation d'enfants dans une crèche, protection de l'environnement, organisation d'une journée sportive,...) ; 9,22% de participation
- Formations (brevet de secouriste, cours de conduite défensive et écologique, préparation au permis de conduire théorique, prise de parole en public, initiation aux petits soins pédiatriques, auto-défense...) ; 59% de participation
- Découverte de métiers (journaliste, brancardier, policier, pompier, fleuriste, instituteur, avocat, coiffeur, kinésithérapeute...) ; 21% de participation
- Culture (organisation d'un festival, accueil des artistes, montage d'une exposition, spectacles d'improvisation interactifs...) ; 8% de participation
- Sports (escalade, plongée sous marine...) ; 1.74% de participation

Il y a une demande croissante pour la découverte de métiers : 44% garçons et 56% de filles. Les écoles provinciales se sont fort investies dans le secteur des découvertes des métiers. Sur 207 stages proposés, 132 ont été organisés. La chaloupe essaie de renouveler les propositions de stages. En

2017, le stage « dans la peau d'un Chef » a très bien fonctionné. Par contre, certains ne rencontrent pas de succès comme initiation au scooter ou encore la conduite écologique. Ces stages seront supprimés.

**Une évaluation des adultes ayant accompagné un stagiaire ;
Une évaluation des jeunes sur les stages ;
Une information sur les raisons de l'abandon des stages.**

Comme chaque année, un faible pourcentage de jeunes ne se présente pas au début du stage (+- 5%). Le public cible regroupe des jeunes de la 1^{ème} à la 7^{ème} secondaire. Cette année, 2244 stages ont été effectués pour une participation de 1424 jeunes.

88% des jeunes réitèrent l'expérience. Par contre, 12% ne rentrent plus dans les conditions d'accès (fin de rétho, travail, université,...)

Afin d'évaluer le stage, un questionnaire est envoyé à chaque jeune et à chaque opérateur. Les résultats sont croisés pour pouvoir permettre une amélioration chaque année. Ce type d'évaluation ne fonctionne pas vraiment. Seuls 200 jeunes ont renvoyé le formulaire.

Cependant, le site internet a été revu. Une évolution a eu lieu. En effet, 3 sortes de recherche sont désormais possibles, ce qui a permis de doubler le nombre d'inscrits : par domaines ; par régions ; par écoles.

Le jeune reçoit un mail après son inscription, un rappel toujours par mail le mois précédent ainsi que la veille.

Pour améliorer la visibilité du projet et permettre une meilleure promotion, « La Chaloupe » a développé le système des Ambassadeurs soit des jeunes ayant déjà participé au projet qui promotionnent le projet autour d'eux et au sein de leur école. Ce sont des élèves de 4^{ème} à 6^{ème} secondaire. Ils reçoivent 1/2 journée de formation et un cahier de charge à suivre pour la distribution de flyers.

La promotion se fait aussi par le biais des médias, y compris les réseaux sociaux. Jusqu'à présent, « La Chaloupe » s'est uniquement adressée aux médias de proximité avec un faible rayonnement, en 2017 ils sont passés par NRJ.

- Pour le projet « Solidarité »

Le profil des animateurs et le choix des formations ;

L'équipe de l'asbl « La Chaloupe », pour le projet solidarité, se compose 2 personnes TP (un éducateur ayant des spécificités techniques en fonction du chantier – bâtiment et maraicher). Mais des ponts avec les autres animateurs peuvent être mis en place en fonction des jeunes. L'équipe a été rajeunie et a introduit plus de temps de chantiers manuels et un peu moins de psychologique. Les jeunes ont été très motivés, sur 10 jeunes, 5 ont repris le chemin de l'école, 2 ont trouvé du travail, 1 a été placé en institution, 1 est toujours sans projet et le dernier ne donne plus signe de vie.

Les chantiers nature et l'apprentissage du bien être – prendre soin de soi (création d'un potager et réflexion sur l'alimentation, comment et quels produits frais pour se faire à manger soi-même) ont été les principaux axes ainsi que l'aide aux personnes.

La procédure de sélection des jeunes ;

Le projet est mis en place par l'asbl « La Chaloupe » qui travaille uniquement à la demande du jeune et développe 3 axes de travail : l'individuel et le communautaire et le travail en réseau. Le jeune est intégré à un groupe. Le jeune peut participer à un chantier (aide aux personnes, manuel) ou à des formations ayant pour thème : relations nord/sud, le développement durable, le handicap... Le choix est effectué en fonction du groupe et de l'offre.

Le projet est trop peu connu, uniquement par affichage dans les services d'aide à la jeunesse, les centres de jeunes ou les IPPJ, ce qui ne permet de toucher que des jeunes en grande détresse. Or, ce projet peut aussi s'adresser aux jeunes en décrochage scolaire. Il faudrait collaborer plus avec les écoles.

Sur 12 inscriptions, 15 volontaires ont été accompagnés (60% de garçons et 40% de filles). 38 opérateurs différents. À Ottignies, 10 places ont été ouvertes pendant 9 mois.

La procédure de sélection :

- une présentation collective ou individuelle en powerpoint,
- un dépôt de candidature
- un entretien de sélection individuel

Les procédures d'accompagnement individuel et collectif des jeunes ;

Les 2 temps plein s'occupent de :

Accompagnement collectif

Chaque groupe de volontaires est encadré au quotidien par un professionnel de terrain et a pour mission :

- de permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices de leur vie en équipe.
- de permettre à tous les volontaires de tirer un maximum de bénéfices des activités qui leur sont proposées.
- de garantir d'un point de vue pratique mais aussi philosophique le cadre de Solidarité. En tant que 1^{er} référent, il veille au respect des règles qui assurent la bonne marche du projet ainsi qu'au respect de ses principes fondateurs.

Afin d'éviter un maximum de non-dits, les volontaires sont invités à prendre la parole pour exprimer ce qu'ils ressentent à la fin de la journée. Contrairement aux années précédentes, les conflits ont été gérés lors des chantiers.

Une fois par semaine, le conseil (réunion procédurière minutée où chaque jeune peut prendre la parole) est tenu par l'animateur. Il permet la mise en place de relations entre les jeunes et l'évaluation du chantier en cours.

Accompagnement individuel

Aide sociale et éducative soit :

- Un travail d'écoute, d'accompagnement, d'orientation et une intervention socio-pédagogique visant à aider le jeune à surmonter ses difficultés dans les domaines familiaux, sociaux, scolaires, administratifs, juridiques, professionnels et économiques ainsi qu'à soutenir le jeune et s'il échoue, ses proches dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets personnels dans ces mêmes domaines et à préparer le jeune à l'exercice de ses droits et devoirs et à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté responsable.
- Un travail de médiation entre le jeune et sa famille ainsi qu'un soutien à celle-ci dans l'exercice de ses responsabilités parentales.
 - L'animateur et le jeune effectuent un bilan 3x par an (autoévaluation du jeune et évaluation de l'animateur par exemple : respect des heures, respect du groupe,...);
 - Ils travaillent ensemble sur les objectifs individuels à atteindre (Noël/janvier et fin d'année).

Le travail en réseau

L'asbl « La Chaloupe » cherche toujours à collaborer le plus efficacement possible avec toutes les personnes qui peuvent les aider à optimiser le suivi du jeune. Elle collabore avec les personnes ou les

structures qui ont orienté un jeune vers Solidarité ainsi que les personnes et les structures sollicitées en cours de projet afin de répondre au mieux à une situation particulière : Aide à la jeunesse, AWIPH, ... S'il s'avère que le jeune présente des problèmes psychologique et que l'équipe de l'asbl « La Chaloupe » ne peut pas les gérer, il est suivi par un professionnel, une fois par semaine.

Le listing des activités ;

L'année 2017 a vu les prestations suivantes : 318h de volontariat (chantiers), 63h de formations, 63h de maturation personnelle (qui suis-je?), 57h de dynamique de groupe (team building, sport en groupe, heures de conseil), 141h d'activités particulières (sorties culturelles), 93h de projet de rencontre, 39h de sensibilisation citoyenne.

Une évaluation des animateurs sur les jeunes ;

En fin d'année, le jeune remplit un questionnaire pour savoir :

- Si l'année a répondu à leurs attentes (en 2017, les résultats : 33% en partie et 67% de oui),
- Si cela a été rendu utile à la société (50% oui en partie, 50% tout à fait)
- S'il a pu prendre du recul et se poser des questions (100%)
- S'il a fait des actions citoyennes et a découvert de nouvelles réalités (50% de oui).
- Rompre avec leur existence qui tourne en rond (50% de oui)
- Expérience difficile mais positive (83% de oui)

Une évaluation des jeunes sur la formation ; Une information sur les perspectives d'avenir de chaque jeune.

En 2017, le groupe fut agréable parfois fatigant mais très affectueux posant peu de problème. Ils étaient très investis mais peu mature. Ils sont très attachés à la Chaloupe. Les jeunes reçoivent un certificat de participation qui n'a aucune valeur officielle sauf en terme d'estime de soi, ils ont passé le brevet BEPS et certains leur permis théorique.

Pour l'aménagement d'un centre de référence :

- Les plans du local avant et après les travaux ;
- Le planning des travaux ;
- Un listing des associations qui pourraient bénéficier des locaux.

L'aménagement du centre de référence a été terminé dans le courant 2015.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « La Chaloupe » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 18 décembre 2014 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon » couvrant les exercices 2015 à 2017 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23344) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 26 juillet 2018 par Madame Stéphanie ANGELROTH, Directrice de la « Fondation d'utilité publique Folon » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que la « Fondation d'utilité publique Folon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et la « Fondation d'utilité publique Folon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

A. Indicateurs des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

- 1.1. Organisation d'évènements ayant trait à la création culturelle ;*
- 1.2. Organisation d'évènements ayant trait à l'enfance et plus spécifiquement aux droits de l'enfant ;*
- 1.3. Partenariat avec le Musée « Marthe Donas » et La Maison du Conte dans les activités culturelles ;*
- 1.4. Visibilité de la Province du Brabant wallon lors des évènements ;*
- 1.5. Réalisation des conditions figurant à l'article 1^{er} §§ 2 et 3.*

2. Indicateurs qualitatifs

Description des animations réalisées ou soutenues par la Fondation

B. Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, la « Fondation d'utilité publique Folon » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser qu'en 2017, la « Fondation d'utilité publique Folon » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs quantitatifs

Le musée a accueilli plus de 60.500 visiteurs.

On a recensé, parmi les visiteurs individuels, plus de 4.175 adultes, 2.000 seniors, 1.800 enfants et jeunes de 0 à 18 ans et parmi les visiteurs venus en groupes, plus de 5.000 visiteurs en groupes adultes-seniors, 27.000 enfants en groupes scolaires et 900 personnes défavorisées. Plus de 15.000 personnes ont visité les expositions temporaires et plus de 4.000 personnes ont répondu aux forfaits familles et aux ateliers intergénérationnels.

Les chiffres relèvent aussi 87% de visiteurs belges francophones, 7% de visiteurs belges néerlandophones et 6% de visiteurs étrangers.

1.1. Organisation d'évènements ayant trait à la création culturelle

a) Organisation de deux expositions temporaires

PEYO – « A restrospective » du 25 mars au 31 août – 12.000 visiteurs

La Fondation a présenté des œuvres et des documents inédits.

24 Mars : Vernissage de l'exposition

23/03, 23/04, 14/05, 27/05 et 27/08 : Visite guidée de l'exposition par la fille de Peyo, Véronique Culliford et Hugues Dayez ou un guide de la Fondation.

26 Mars : Vernissage des enfants - Atelier « Le dessin enchanté » en présence des dessinateurs du studio Peyo.

23/04 : Atelier artistique « Le dessin Enchanté » en présence des dessinateurs du studio Peyo dans le cadre d'un concours organisé en collaboration avec le journal Le Soir.

ANTONIO SEGUI - du 14 octobre au 4 février 2018 – 3.500 visiteurs

La Fondation a présenté une centaine de fusain, de pastels, de collage, d'encre de peintures et de sculptures. Une œuvre dense en colorée, joyeuse et critique.

13 octobre : Vernissage de l'exposition

15 octobre : Vernissage des enfants en présence de l'artiste – Atelier : création d'une fresque

19 novembre et 28 janvier 2018 : Visite guidée de l'exposition par les guides de la Fondation.

Réalisation d'un catalogue en collaboration avec le Salon d'Art à Bruxelles.

b) Ateliers artistiques

En 2017, l'équipe du Service éducatif a proposé de multiples animations et services :

- Projet d'école avec l'Ecole Saint Léon : réalisation d'une fresque géante sur les thèmes de l'environnement pour les maternelles et les Droits de l'Homme et de l'Enfant pour les primaires. – 310 enfants participants.
Le service éducatif de la Fondation a mis à disposition des élèves ses ateliers et son savoir-faire pour l'élaboration de ce projet gigantesque. La fresque a été inaugurée lors de la fancy-fair de l'école.
- Organisation de 2 ateliers « Art et Nature » en partenariat avec l'a.s.b.l. « Les Rênes de la vie » à destination d'enfants qui présentent un handicap : du 17 au 20 juillet et du 7 au 11 août.
- Festival ARTS'ifices – atelier artistique avec les primaires sur le thème portraits de compositeurs allemands célèbres. Exposition de chaque classe dans le hall du château de La Hulpe sous forme de galerie des compositeurs. – 200 élèves (8 classes)
- Anniversaires : Atelier lors duquel les participants réalisent une œuvre commune destinée à la personne qui fête son anniversaire.
- Esprit de famille : Ateliers pour les visiteurs qui désirent organiser une activité familiale.
- Visites adaptées pour personnes rencontrant des fragilités physiques ou psychiques

Ateliers créatifs intergénérationnels

Congé de détente (Carnaval) : *Des masques et vous*

Atelier intergénérationnel - Poétiques, burlesques ou extravagants, les masques s'expriment en techniques mixtes à la Fondation : dessin, aquarelle, collages, textures et matériaux variés. Une activité amusante à faire en famille les 2/03 et le 3/03

Vacances de printemps (Pâques) – *D'ombre et de lumière*, les 14 et 15 avril

Vacances d'été

Stage adolescents et adultes - Atelier *création d'un Carnet de voyage* du 4 au 7 juillet

Congé d'automne (Toussaint) – *Couleurs d'ici, d'ailleurs ...*

Atelier intergénérationnel d'initiation et de perfectionnement à l'aquarelle, 2 dimanches par mois, reprise le 17 septembre.

Au DQGN : participation au WE historique, atelier « Inventer et dessiner des jeux »

Fête au Verger : réalisation des étiquettes de bouteilles de jus de pommes

c) Organisation de journées particulières

Prenez l'air à la Fondation Folon : le jeudi 25 mai 2017 – thème de la BD dans le contexte de l'exposition PEYO

Cette journée festive autour de la thématique de l'air et du cerf volant spécial Japon organisée le 25 mai a recueilli un franc succès : plus de 760 personnes ont visité le musée et participé aux animations proposées.

Au programme : Atelier : montage et peinture de cerfs-volants et d'attrape-vents, démonstration de cerfs-volistes, apprentissage de la technique du cerf-volant, promenades contées sur le thème de l'air, théâtre d'ombres et animations musicales.

Musée sens dessus dessous : 19 novembre 2017 – 300 personnes

Découverte du musée et ses expositions sous de multiples facettes :

10h30 & 15h – Le Musée des Minuscules

11h00 – Visite guidée de l'expo « Galaxie Erró » par Jean Marchetti

11h00 & 12h30 – Folon au bout des doigts

11h30 & 13h00 – Le Musée sens dessus dessous

13h30 – Folon au bout des doigts (par un guide de l'ONA)

Visite de l'Essentiel – visite guidée interactive effectuée par les personnes différentes de l'asbl l'Essentiel

Access Art : visite à l'attention des écoles d'Arts et des Académies

1.2. Organisation d'événements ayant trait à l'enfance, aux droits de l'enfant

a) Journée mondiale de l'enfance « Familles » : 19 novembre dans le cadre de Musée sans dessus dessous – 300 visiteurs.

Avec le soutien de la Province du Brabant Wallon, la Fondation Folon fête la Convention internationale des droits de l'enfant et invite les enfants et leurs accompagnants gratuitement au musée

17 novembre : Journée des écoles – 350 enfants

- Visite interactive du musée à l'aide de la valise pédagogique « Droits de l'Homme et de l'Enfant » et outils pédagogiques,
- Fabrication de cocottes en papier contenant un quizz sur la thématique des Droits de l'Enfant.
- Cinéma : projection d'un film d'animation,

1.3. Partenariat avec le Musée « Marthe Donas » et La Maison du Conte dans les activités culturelles

En 2017 la Fondation Folon a poursuivi sa collaboration avec les partenaires suivants :

- **La Maison du Conte et de la Littérature du Brabant wallon** : des animations contées peuvent être organisées sur demande lors d'événements particuliers. Aucune demande faite en 2017 ;
- **L'Institut Technique Provincial** : à plusieurs reprises, les élèves de la Section Horticole de La Hulpe ont eu accès aux jardins et abords de la Fondation Folon afin d'en assurer l'entretien et la mise en valeur (nettoyage des parterres, confection de jardinières, taille des buis, ...) ;
- **L'Asbl Annoncer la couleur** : diffusion de la valise et des supports pédagogiques « Droit de l'Homme » ;
- **L'ONA** (Office national des Aveugles) : lancement des visites tactiles et sensorielles « Folon au bout des doigts » : plusieurs œuvres représentatives de Folon ont été revisitées par les équipes de l'ONA. Ces adaptations permettent au public aveugle, mal voyant ou non, de toucher et de se représenter au mieux les œuvres. Elles permettent de ressentir les émotions et d'appréhender des messages et des thèmes exploités par Folon.
- **L'Asbl L'Essentiel** : formation de guides pour visites guidées assurées par des personnes handicapées (résidents Essentiel).
- **15 octobre – Salon « Le Livre tout Proche »** : organisé par la Province du Brabant wallon et dédié aux auteurs de la Province. Gratuité du musée aux visiteurs du salon (505 personnes) ;
- **Le Musée « Marthe Donas »** : Création d'un ticket combiné

1.4. Visibilité de la Province du Brabant wallon

Dans le cadre de toutes les manifestations culturelles (expositions temporaires) et activités (Journée *Prenez l'air*, Journée internationale des Droits de l'enfant) organisées en 2017, la Fondation Folon a assuré la visibilité de la Province du Brabant wallon (présence du logo) sur tous les supports de communication et pédagogiques édités :

- Sur les lieux : Ferme du Château : panneau des partenaires (remerciements) dans le musée et salle d'expositions temporaires et espace éducatif, bannières dans la cour, ... ;
- Sur internet : sur le site internet de la Fondation Folon www.fondationfolon.be, sur les réseaux sociaux et la page Facebook ;
- Les communiqués de presse, dossiers de presse, conférence de presse, les invitations aux vernissages, les affiches (expos temporaires) ;
- Le dépliant de la Fondation Folon et du Service éducatif et les flyers édités à l'occasion des événements ;
- Livrets et dossiers pédagogiques, valises pédagogiques, cocottes ;
- Les newsletters bimensuelles (Amis de la Fondation Folon, abonnés et visiteurs intéressés) bimensuelles ;
- Les insertions publicitaires dans la presse écrite et spots radio grâce aux partenariats avec la RTBF et le journal Le Soir.

1.5. Conditions figurant à l'article 1^{er} §§ 2 et 3.

Enfin, pour 2017, la Fondation Folon a fourni à la Province des tickets d'entrée au musée et aux expositions temporaires, aux ateliers créatifs intergénérationnels, à la journée *Prenez l'air*, des forfaits famille, des invitations aux vernissages, ...

2. Indicateurs qualitatifs

Description des animations réalisées ou soutenues par la Fondation

Toutes les animations sont décrites dans les indicateurs quantitatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Fondation d'utilité publique Folon » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 novembre 2014 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » couvrant les exercices 2014 à 2016 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative à l'avenant 1 au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » prolongeant ledit contrat de gestion jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23332) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 19 juin 2018 par Monsieur Alain ABTS, Directeur financier et administratif de l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2014-2016 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2014-2016 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- La création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année ;
- L'organisation d'une programmation culturelle ;
- La collaboration avec d'autres scènes professionnelles en Belgique et à l'étranger ;
- L'organisation de spectacles dédiés à la jeunesse ;
- La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels ;
- La réalisation de travaux pour l'aménagement de nouveaux espaces destinés aux activités théâtrales et administratives à Louvain-la-Neuve ;
- La réalisation des conditions supplémentaires figurant à l'article 1^{er} §§ 2 et 3.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint son bilan, ses comptes, son rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice à venir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Création d'au moins un nouveau spectacle grand public.

Le spectacle « Callas, Il était une voix » de Jean-François Viot a été créé lors de la saison 2017-2018. 16 représentations ont été données au Théâtre Blocry en septembre et octobre 2017. Le spectacle sera présenté en tournée en novembre 2018 à Bruxelles, Arlon, Waterloo, Andenne, Malmédy, Huy et Herve.

L'organisation d'une programmation culturelle

Lors de la saison 2017-2018, 25 spectacles ont été présentés à Ottignies – Louvain-la-Neuve dont :

- 12 spectacles en création et/ou coproduction (dont 1 reprise).
- 7 accueils de compagnies belges.
- 2 spectacles de compagnies françaises.
- 4 spectacles pour enfants

Il y a eu 189 représentations et 58.416 spectateurs.

La collaboration avec d'autres scènes professionnelles en Belgique et à l'étranger

Lors de la saison 2017-2018, l'Atelier Théâtre Jean Vilar a collaboré avec :

Les scènes professionnelles belges suivantes : La Compagnie Point Zéro, L'Acteur et l'écrit, Le Rideau de Bruxelles, Le Théâtre de Poche, Le Théâtre de Liège, Le Théâtre Royal du Parc, la Compagnie Belle de nuit, Villa Lobos, Le Théâtre Le public, La Ferme du Biéreau, Mons arts de la scène, La Compagnie Biloxi 48, Panache Diffusion, Alternative Culture, L'Infini Théâtre, le Centre culturel d'Ottignies, Les Baladins du miroir, Le Théâtre Royal des Galeries, Le Théâtre de la Guimbarde, La Compagnie Pan, L'Aula Magna et Le Théâtre des 4 mains.

- En tournée en Belgique : l'Atelier Théâtre Jean Vilar a collaboré avec le Festival de Spa et le Festival de Thoricourt, les Centres Culturels d'Arlon, Rochefort et Huy et les Théâtre de Mons et de Namur.
- Les scènes professionnelles françaises suivantes : Atelier Théâtre Actuel, Blue Line Productions, Le Théâtre des Célestins, Le Théâtre régional des pays de la Loire,
- En tournée en France : l'Atelier Théâtre Jean Vilar a collaboré avec le Festival de Noirmoutier.

Par ailleurs, l'ATJV a également collaboré avec l'Institut culturel roumain dans le cadre de la présentation du spectacle Clara Haskil au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris.

Spectacles dédiés à la jeunesse

Quatre spectacles pour enfants ont été programmés pour six représentations.

La visibilité de la Province du Brabant wallon

Le logo de la Province du Brabant wallon est repris dans le programme de saison général de l'Atelier Théâtre Jean Vilar, sur tous les programmes de spectacles et sur les affiches du spectacle pour lequel une aide à la création de la Province du Brabant wallon est octroyée. La visibilité de la Province du Brabant wallon a été assurée à Bruxelles dans le cadre des représentations du spectacle Les Femmes savantes présenté pendant 1 mois au Théâtre du Parc. La visibilité de la Province du Brabant wallon est également assurée dans le Hall du Théâtre Jean Vilar et du Théâtre Blocry.

La réalisation de travaux de rénovation du Théâtre Jean Vilar

Le dossier de rénovation du Théâtre Jean Vilar a fait l'objet d'un appel d'offre de marché d'architecture lancé en février 2015. Le marché d'architecture a été attribué en mars 2017. L'Esquisse a été approuvée le 28 mars 2018. Le début des travaux est envisagé à l'automne 2019.

Réalisation de conditions supplémentaires figurant à l'article 1er § 2 et 3 du contrat de gestion.

- Présentation d'au moins une création artistique nouvelle

L'Atelier Théâtre Jean Vilar a coproduit 11 spectacles dont Callas, Il était une voix pour lequel l'aide à la création de la Province du Brabant wallon a été octroyée.

- Fournir 50 places de spectacle

Ces places n'ont pas été attribuées lors de la saison 2017-2018. L'ATJV tient ces places à disposition sur la saison 2018-2019.

- Contribuer par sa programmation et diverses opérations particulières à l'accès de tous à la culture

De par les tarifs pratiqués, l'Atelier Théâtre Jean Vilar permet l'accès de tous à la culture : tarif lycéen, handicapés, demandeurs d'emploi, étudiants de moins de 26 ans, + de 60 ans et moins de 30 ans, tarifs derniers rangs au prix forfaitaire de 10 euros.

L'ATJV participe aussi à l'opération Article 27.

Par ailleurs, la programmation très diversifiée touche de nombreux publics.

L'ATJV a tissé d'étroits liens avec les établissements scolaires en collaborant avec près de 60 écoles chaque année. Des dossiers pédagogiques et des animations sont organisés en lien étroit avec les établissements scolaires.

Il est à signaler que l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » fonctionne par saison culturelle soit de septembre à juin et non en année civile. Le rapport d'évaluation porte donc sur la saison 2017-2018.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Atelier Jean Vilar » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2014-2016, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°25 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 avril 2015 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets » couvrant les exercices 2015 à 2017 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 29 septembre 2016 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23334) ;

Considérant que le contrat de gestion précité n'a pas été reconduit et qu'il n'y a donc aucune note d'intention 2019 transmise à l'administration ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Pour toutes les compétitions de VTT :

- un plan du (des) parcours ;
- une évaluation sur la préparation et l'événement (avis des bénévoles, du public et des participants) ;
- un listing des catégories des courses ;
- un listing des partenaires de l'événement ;
- un listing des participants (avec les résultats) ;

1.2. Pour la participation à la préparation de la piste permanente de VTT au Bois des Rêves

- un plan du (des) parcours ;

1.3. Pour le Championnat de Belgique de VTT :

- la procédure de sélection du (des) parcours ;
- un plan du (des) parcours ;
- une évaluation des participants sur le(s) parcours;

- une évaluation sur la préparation et l'événement (avis des bénévoles, du public et des participants) ;
- un listing des catégories des courses ;
- un listing des partenaires de l'événement ;
- un listing des participants (avec les résultats) ;
- une copie des articles de presse (niveau nationale et locale) ;

1.4. Pour la randonnée « Le BW, ca roule » :

- la procédure de sélection du (des) parcours ;
- un plan du (des) parcours ;
- une évaluation des participants sur le(s) parcours ;
- une évaluation sur la préparation et l'événement (avis des bénévoles, du public et des participants) ;
- un listing des catégories des courses ;
- un listing des partenaires de l'événement ;
- une copie des articles de presse (niveau nationale et locale) »

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Pour toutes les compétitions de VTT :

- Nombre de participants dans chaque catégorie ;
- Nombre de bénévoles (par jour) ;
- Nombre de spectateurs (par jour d'organisation) ;

2.2. Pour le Championnat de Belgique de VTT :

- Nombre de participants dans chaque catégorie ;
- Nombre de bénévoles (par jour) ;
- Nombres de personnes VIP ;
- Nombre de spectateurs (par jour d'organisation) ;
- Nombre d'articles de presse (dans la presse nationale et locale)
- Nombre de véhicules motorisés (voitures et mobilhomes)

2.3. Pour la randonnée « Le BW, ca roule » :

- Nombre de participants dans chaque catégorie ;
- Nombre de bénévoles (par jour) ;
- Nombres de personnes VIP ;
- Nombre de spectateurs (par jour d'organisation) ;
- Nombre d'articles de presse (dans la presse nationale et locale). »

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs et quantitatifs

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1.1. Championnat de Belgique VTT

N'a pas eu lieu au Bois des Rêves. L'organisation n'a pas été confiée aux Blancs Gilets

1.2. Coupe de Belgique de Cyclo cross

N'a pas eu lieu au Bois des Rêves. L'organisation n'a pas été confiée aux Blancs Gilets

1.3. Wallonia Cup - 18 -19 mars 2017

Les vététistes sont venus une nouvelle fois en nombre pour disputer les épreuves VTT XCO dans le cadre de la Wallonia cup ce 19 mars, organisées par les Blancs Gilets.

Trois courses au menu de cette G Skin Wallonia Cup le dimanche (275 partants).

Course 1 – 115 participants : U17 – Débutants : 52; Dames Jeunesse : 10; Amateurs : 53

Course 2 – 73 participants : U19 – Juniors : 39; Dames Elites : 9; Masters 2 : 25

Course 3 – 87 participants : U23 – Espoirs : 38; Elites : 21; Masters 1 : 28

Des rendez-vous visiblement attendus par tous les vététistes qui sont venus en nombre découvrir le sélectif tracé qui a une nouvelle fois fait l'unanimité..

Un tracé compact attrayant pour la cafétéria qui permet au public de rester sur l'esplanade.

Pour ce qui concerne l'affluence, on peut estimer environ le chiffre de fréquentation à 900 spectateurs sur l'ensemble de la journée.

1.4. Piste permanente VTT au Bois des Rêves.

Aucune avancée n'a eu lieu dans le cadre de la piste permanente de VTT mis à part deux visites de repérages sur place avec les géomètres de la DA3. Vu les projets sur le site, le dossier a été gelé pour l'instant

1.5. Le BW, ça roule – 23 avril

Pour cette première organisation populaire VTT mise sur pied en dernière minute, il faut bien le reconnaître, le bilan n'est pas réellement positif. Le concept : proposé la semaine après BW ça marche, le même événement mais pour les VTTistes. Trois distances au programme : 10, 20 et 42 km. Les parcours sont prévus de manière quasi identiques à la marche mais au final, des adaptations sont nécessaires pour rendre attractifs les tracés.

La gratuité est décrétée pour cette organisation, et visiblement, cela fait peur aux habitués de randonnées VTT qui se demandent, sur base des échos reçus, si cela peut être sérieux une organisation qui ne demande pas de frais de participation.

Une cinquantaine de Vttistes vont prendre part à l'événement. Un circuit jugé difficile par certains, avec une ou l'autre portion où les côtes ont fait mal aux mollets.

Il est à noter que toutes les coupures de presse des événements précités, les résultats et les plans de parcours sont à disposition à l'administration.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Vélo Club Blancs Gilets » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon (MIRE BW), couvrant les exercices 2017 à 2019 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieur à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23356) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 3 juillet 2018 par Monsieur Gilbert LEGASSE, Président de l'asbl MIRE BW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon a réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019 pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon, pour les exercices 2017-2019, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon

Indicateurs de résultats confiés

Indicateurs qualitatifs

- Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, durée de chômage, handicap,...) et le type de contrats d'emploi décrochés ;
- Procédure(s) de sensibilisation aux jeunes à la recherche d'emploi ;
- Informations sur la méthode de jobcoaching et le bilan des entretiens avec les jeunes ;
- Précisions sur les collaborations établies avec les entreprises et sur les échanges entreprise-jeunes ;
- Liste des secteurs d'activités contactés pour l'intégration des jeunes ;
- Dispositif de relais effectifs entre Mire BW et les écoles.

Indicateurs quantitatifs

Au niveau des jeunes :

- Le nombre de jeunes sensibilisés ;
- Le nombre de jeunes accompagnés dans la recherche d'emploi ;
- Le nombre de jeunes qui intègrent le marché de l'emploi ;
- Le nombre de jeunes qui reprennent une formation qualifiante ;
- Le nombre de séances d'informations dans les écoles ;
- Le nombre de jeunes en décrochage scolaire adressés par les Directions d'écoles.

Au niveau des entreprises :

- Le nombre d'entreprises ayant engagé un jeune demandeur d'emploi jobcoatché.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, « MIRE BW » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent, ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et sa situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ou à défaut, une prévision d'actions ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser qu'en 2017, « la Mission Régionale pour l'Emploi en Brabant wallon a.s.b.l. (MIRE BW) » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Indicateurs qualitatifs

- *Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, durée de chômage, handicap,...) et le type de contrats d'emploi décrochés*

60 jeunes dont 51 sans CESS ont été accompagnés dans leur recherche d'emploi et 34 ont trouvé un emploi qui s'est concrétiser par un premier emploi (5 CDI, 16 CDD, 6 Intérim, dans les secteurs suivant : technicien de surface en hôpital ou maison de repos, commerce de détail, secteur de la santé, horeca, interim et autres.) ; 15 d'entre eux ont atteint plus de 6 mois dans l'emploi et 5 autres devraient atteindre au moins 6 mois dans l'emploi.

La Mire BW a accompagné 21 primo arrivants (14 hommes et 7 femmes) dans leur recherche d'emploi en collaboration avec Fedasil Jodoigne et Rixensart. 9 ont eu un premier contrat d'emploi et 2 ont été redirigés vers une formation de technicien de surface en milieux hospitaliers et maison de repos.

- *Procédure(s) de sensibilisation aux jeunes à la recherche d'emploi*

Elle a participé aux 2 journées du Salon de l'orientation du SIEP durant laquelle elle a informé les jeunes sur le marché de l'emploi et les compétences nécessaires pour y parvenir.

Ella a organisé des ateliers sur l'entretien d'embauche aux salons de l'emploi organisés à Braine-l'Alleud, au PAM, à Jodoigne et à Tubize (animations sur le salon et et pré-salon avec des séances de préparation de lettre de motivation, élaboration de CV,...). Mire BW a aussi participé au salon de l'emploi pour les jeunes sortis de l'école soutenus par l'AVIQ à Nivelles.

Les 18 employés de la MIRE BW sont en formation continue. Ils ont suivi une formation qui permet d'améliorer leur approche auprès des chercheurs d'emploi, une formation sur les soft skills (compétences autres que celles demandées pour un métier) et les jeunes, une formation pour aider les gens en burn out.

Toute l'équipe a suivi une journée ayant pour thème : Comment régir à l'agressivité des bénéficiaires (agressivité verbale et physique).

2 employés ont suivi une formation comme conseiller en évolution professionnelle, le reste de l'équipe sera formé en 2018.

1 fois tous les 2 mois un superviseur extérieur est présent afin de voir comment régler les problématiques des cas rencontrés et aide le personnel à y répondre. Les cas des personnes rencontrées deviennent de plus en plus difficiles. Le formateur amène de nouvelles techniques.

- *Informations sur la méthode de jobcoaching et le bilan des entretiens avec les jeunes*

Accompagner vers et dans l'emploi un minimum de jeunes demandeurs d'emploi par quartier prioritaire des communes de Nivelles, Tubize, Ottignies, Jodoigne et Wavre (galerie des carmes) et Perwez.

L'approche du jeune public demande aux jobcoachs une méthodologie plus particulière par rapport à celle utilisée pour le public plus âgé. La phase consacrée au recrutement est beaucoup plus long. Il s'agit d'appivoiser le public jeune. Ils doivent arriver à ce que le jeune ait une prise de conscience du marché du travail ensuite il faut que les jeunes prennent conscience de l'impact de leur attitude vestimentaire, de la manière de s'exprimer face à un employeur.

Le réseau de partenaires locaux favorisent les relations comme le CPAS, le Plan de cohésion sociale, l'espace public numérique, les opérateurs de formations actifs sur le terrain,... Ils aident aussi les jobcoachs à travailler sur des thématiques essentielles telles que la sensibilisation aux marché du travail, les formations complémentaires, l'accès à l'outil informatique,... et une bonne connaissance du monde des entreprises afin de pouvoir négocier des plans d'intégration avec les employeurs potentiels.

60 jeunes dont 51 sans CESS ont été accompagnés dans leur recherche d'emploi et 34 ont trouvé un emploi qui s'est concrétiser par un premier emploi (5 CDI, 16 CDD, 6 Intérim, dans les secteurs suivant : technicien de surface en hôpital ou maison de repos, commerce de détail, secteur de la santé, horeca, interim et autres.) ; 15 d'entre eux ont atteint plus de 6 mois dans l'emploi et 5 autres devraient atteindre au moins 6 mois dans l'emploi.

- *Précisions sur les collaborations établies avec les entreprises et sur les échanges entreprise-jeunes*

Un dépliant pour les entreprises a été élaboré afin de développer des plans d'intégration de la personne au sein de l'entreprise en collaboration avec l'Université de Bordeaux.

La Mire BW a développé des collaborations avec les entreprises :

- IBW
- Hôpitaux : Tubize-Nivelles, Forêt de Soignes et Bois de la Pierre. Une formation de technicien de surface en milieu hospitalier a été mise sur pied en collaboration avec les hôpitaux. Celle-ci permet une formation théorique, une théorique (hygiène, savoir être, savoir vivre) en milieu du travail et un stage de 1 mois. 80% des personnes ayant été formées ont un emploi.
- SODEXHO – COMPASS : une formation pour les personnes ayant des connaissances de base en cuisine sont réorienté vers la cuisine de collectivité (savoir être, hygiène, normes légales, ...+ 2 semaines de stage en entreprise). 70% des personnes on été mises à l'emploi.
- Maisons de Repos à travers le BW : une formation de technicienne de surface complétée par une formation ayant pour thème le contact avec la personne âgée.
- Abbaye de Villers-la-Ville : formation d'aide-ouvrier en milieu patrimonial. mise à disposition du site en 2 cycles – été/hiver. Les ouvriers d'entretien du site ont formé 8 personnes à l'entretien dans un milieu patrimonial. Le même groupe a eu l'occasion de passer le brevet de cariste frontal, le brevet VCA et le passeport pour le travail en hauteur et sur nacelle.
- Formation d'agent commercial avec l'aide de la Sales Academy pour les techniques de vente et enseignement de promotion sociale pour la gestion administrative de ventes + 1 mois de stage. 11 personnes ont commencé la formation, 1 seule a décroché un premier emploi. Cette formation a été abandonnée car elle demande des pré-requis élevés ; Or le public cible de Mire BW est généralement peu qualifié.

- *Dispositif de relais effectifs entre Mire BW et les écoles*

La Mire BW doit favoriser l'insertion socioprofessionnelle de jeunes en Brabant wallon en soutenant plus particulièrement les mesures d'accrochage scolaire tout au long de la scolarité et les mesures d'insertion dans le monde du travail.

De plus, elle doit accompagner le public de plus de 18 ans en décrochage scolaire ou ne possédant pas le CESS dans le cadre de l'insertion sur le marché du travail ou dans les meilleurs des cas dans le cadre d'une réflexion sur la reprise d'études.

La Mire BW a rencontré les responsables du CPMS du Brabant wallon et des directeurs d'écoles pour leur présenter le projet, en 2017. Le travail avec les CPMS s'avère impossible. Cela ne les intéresse pas.

Les écoles ont été recontactées en 2017 et des animations ont été organisées dans différentes écoles. Cependant, elles sont moins nombreuses que l'an passé par manque de relais et de diffusion d'informations à l'intérieur des écoles :

- Le Collège Saint-François d'Assise à Tubize – 50 jeunes en fin de cycle ont pu rencontrer les jobcoach lors d'une journée organisée par l'établissement et groupes d'animation.
- Le Collège Sacré Cœur à Nivelles – 15 jeunes (1 classes)
- L'institut du Sacré Cœur à Waterloo – 50 jeunes lors de l'événement « Clés pour mon avenir »
- L'IPFC de Nivelles – 2 animations sur le marché de l'emploi pour un groupe de 10 personnes
- L'IFOSUP de wavre – 2 animations

Pour toucher l'ensemble de la Province, 4 jobcoachs ont été désignés afin de prendre en charge une partie des établissements scolaires :

- 1 jobcoach sur la zone ouest (zone de Tubize)
- 1 jobcoach sur la zone centre (zone de Nivelles, Braine l'Alleud, Waterloo)
- 1 jobcoach sur la zone dite N4 (zone Ottignies-LLN, Wavre)
- 1 jobcoach sur la zone est (zone de Jodoigne, Perwez)

Ces animations seront prévues en fin de 3^{ème} cycle, aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} technique de qualification et professionnelles ainsi qu'aux élèves de 7^{ème}.

La Mire BW a rencontré des difficultés pour travailler avec les écoles. Elles sont trop sollicitées et choisissent leurs activités. Par contre, certaines écoles ont des journées dédiées à l'emploi. Les animateurs ont plus facile à travailler avec les jeunes car les enseignants ont déjà préparé leurs élèves à l'activité. L'échange est dès lors très constructif par rapport à certaines classes non préparées à l'animation et l'absence de l'enseignant qui ne participe pas à l'animation.

Le développement du site Mire BW permettra aux écoles une meilleure visibilité des offres de service est en cours de préparation. Sa mise en ligne est prévue pour 2018.

La MireBW est aussi présente dans le catalogue provincial « Grandir en BW ».

Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs ont été intégrés aux indicateurs qualitatifs

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°27 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

860

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » couvrant les exercices 2015 à 2017 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 25 octobre 2018 (NC 23426) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 3 septembre 2018 par le Directeur général de l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- *La création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année ;*
- *L'organisation d'animations, débats et représentations d'un spectacle pédagogique à déterminer dans 10 écoles secondaires du Brabant wallon ;*
- *La gestion du site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrales et ce, pour un minimum de 60 jours par an ;*
- *La facilitation de l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique ;*
- *La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels.*

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget

pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

- La création d'au moins un nouveau spectacle grand public chaque année

Les Baladins ont assuré la promotion et la diffusion de la nouvelle création 2017 « Objet'ctions » en coproduction avec la Compagnie Enchantée (cie Jeunes publics). Ce spectacle est ouvert à tout type de public. Les Baladins ont aussi développé une formule « spectacle de rue ». Il a été joué au Stampia les 25-26-27 novembre 2017 pour 491 spectateurs et le 7 décembre 2017 à Verviers pour 460 personnes

- L'organisation d'animations, débats et représentations d'un spectacle pédagogique à déterminer dans 10 écoles secondaires du Brabant wallon

L'asbl a bien organisé 4 représentations de « Lettres à Elise » de janvier 2018 à juin 2018 permettant de toucher 600 élèves en secondaire du Brabant wallon ainsi que 5 représentations de « Objet'ctions » pour des classes de primaire.

Lettres à Elise : écoles secondaires

Le 27 mars 2018 à l'Athénée royal de Nivelles (représentation dans l'école) – 150 élèves
Les 29 et 30 mars 2018 à l'Enfant Jésus de Nivelles (représentation dans l'école) – 300 élèves
Le 7 mai 2018 à l'Institut de la Providence à Wavre (représentation dans l'école) – 150 élèves

Objet'ctions : écoles primaires

Le 23 janvier 2018 à l'école Jean-Paul II à Perwez
Le 8 mai 2018 à l'école Saint-Jean Baptiste à Huppaye
Le 29 mai 2018 à l'école Saint-Joseph d'Orp-jauche
Le 1 juin 2018 à l'école Notre-Dame de Cérroux-Mousty
Le 14 juin 2018 à l'Escale (école de William Lenox) à Ottignies

De plus, l'asbl est restée dans la continuité de l'opération mise en place avec le Brabant Wallon, en créant un partenariat avec Promotion Théâtre (initié pour plusieurs années), pour proposer un projet à destination de l'enseignement général, technique, professionnel, spécialisé : Un parcours créatif et collectif pour ados, où l'expression de chacun est portée par la force du groupe, prenant exemple sur la force de la troupe des Baladins, une manière particulière de créer où chaque individu est mis en valeur par le collectif. Il ne s'agit pas ici d'animations préparatoires ou post-spectacle mais d'une pédagogie appliquée, d'un travail en profondeur basé sur des interventions immersives où le jeune apprend à mieux se connaître. 5 écoles en Wallonie et à Bruxelles ont participé aux 12 ateliers proposés sur l'année scolaires 2017-2018.

- La gestion du site du Stampia de manière à en faire un lieu destiné à accueillir des troupes du Brabant wallon dans le cadre de leur création et de leur diffusion théâtrales et ce, pour un minimum de 60 jours par an

Les Baladins ont aménagé le domaine du Stampia. Un travail important et quotidien entamé en 2014 s'est poursuivi en 2016 pour accueillir en janvier 2017 l'ensemble du charroi des Baladins, et permettre l'ouverture à d'autres compagnies.

Cela passe par des tâches très pratiques comme un travail d'entretien des espaces verts, d'aménagement des voiries, d'entretien et d'aménagement du bâtiment. Mais aussi administratif de gestion des dossiers liés aux permis de bâtir, de consultation de la population, etc...

Ce travail est mené par une personne engagée spécifiquement à temps plein pour développer le domaine du Stampia. Il consiste également à coordonner le travail de deux personnes ALE et l'article 60 pour l'entretien des jardins et du bâtiment, et la relation avec les associations qui encadrent la biodiversité du site pour une bonne co-gestion.

En 2017, le travail pour le développement du Stampia s'est poursuivi. Le dossier de demande de permis d'urbanisme a été finalisé. Suite à l'obligation de déménager les ateliers qui se trouvaient dans un hangar de Jodoigne, un atelier a été construit au Stampia pour recevoir tout le matériel des Baladins.

Depuis 2015, « l'espace résidence » dans le bâtiment a été aménagé (constitué du bar, d'une cuisine, deux douches avec WC, d'une salle de répétition de 8 m x 7 m, d'un salon de répétition de 7 m x 7 m) avec un accès privé par le côté du bâtiment pour l'indépendance des compagnies. Cet « Espace résidence » a accueilli 164 journées de création et diffusion de spectacle. Un mois de création pour le spectacle « Objet'ctions » doit être comptabilisé en plus de ces 164 jours.

Sur ces 164 jours, 7 jours ont été consacrés pour la répétition du Molière des Baladins.

Les 157 autres jours ont permis d'accueillir d'autres compagnies ou associations en résidence :

- Librairie Ambulante « Le buvard » - compagnie québécoise, du 6 au 7 mars 2017 - Soit 2 jours ;
- « Tête public », compagnie belge, du 13 au 23 février 2018 – Soit 10 jours ;
- « La Compagnie Charlie », du 8 au 24 février et du 14 au 16 mars 2018 - Soit 20 jours ;
- « La Boite à Théâtre » du 12 au 31 mars - Soit 20 jours ;
- « Le Cabaret Exquise envolée » du 18 au 19 mars - Soit 2 jours ;
- « Le Groupe R », du 27 mars au 1 avril 2017 - soit 6 jours ;
- « Le Collectif rafale », du 1 au 9 avril, du 25 au 30 septembre et du 11 au 30 novembre – soit 26 jours ;
- L'Académie d'Ixelles, du 13 au 30 mai soit 18 jours ;
- « L'Echo de l'Air » – compagnie française, du 30 avril au 2 juin – soit 33 jours ;

- « Tempo D'Eole », du 31 juillet au 4 août et du 21 au 23 novembre – soit 8 jours ;
- « Les Artpenteurs » – compagnie suisse, du 2 au 8 août – soit 8 jours ;
- « Saltaris » – le 10 décembre – 1 jour ;
- « Cantastoria » – 3 jours.

Ces résidences ont permis la diffusion de 10 bancs d'essai de spectacles pour les compagnies en résidence. Ceux-ci étaient gratuits et sans réservation.

Elle a aussi installé un nouveau lieu de diffusion artistique en Brabant wallon dans l'ancien atelier costume de la troupe à Thorembais-les-béguines transformé et scénographié comme une véritable salle de cabaret pour 70 personnes : « La Balade aux Miroirs » avec une programmation artistique qui s'inscrit dans l'esprit du café-théâtre (environ un spectacle par mois).

Durant cette année 2017, ce sont aussi des dizaines de réunions d'équipe pour la coordination des activités des Baladins du Miroir, la poursuite du projet pédagogique avec l'ASBL « Promotion théâtre », des réunions de création avec la Compagnie enchantée, l'AG de la Chambre patronale des employeurs permanents des arts de la scène en FWB, des répétitions d'acteurs pour la maintenance de la qualité des prestations artistiques des Baladins du Miroir qui ont occupé les salles. Des réunions de coordination avec Gal Culturalités qui occupe aussi le site du Stampia ainsi que la mise en pré-production du 40^{ème} anniversaire des Baladins en 2020.

Sans oublier les mises à disposition à des fins non artistiques telles que les partenariats avec le SEL (Assemblée Générale, Barbecue), l'organisation de fêtes privées et assemblées générales d'associations locales, l'accueil d'associations environnementales et Nature (Altertour, Maison du Conte...). C'est donc une multitude de services tels que la mise à disposition d'infrastructure et de matériel et le personnel d'accueil qui ont été mis en œuvre.

En 2017 : 26 jours de mise à disposition dont 19 pour le Gal Culturalités et 3 jours de locations à des fins privées.

- La facilitation de l'accès à la culture pour les jeunes en aménageant certains horaires et tarifs de spectacles et programmant des spectacles adaptés à ce public spécifique

La compagnie des Baladins contribue depuis près de 40 ans par son savoir-faire et son expérience dans l'itinérance théâtrale sous chapiteau, à toucher une grande diversité de publics. Du point de vue artistique en 2017, les Baladins présentent près de 70 représentations pour 6 spectacles en tournée :

- 29 représentations de « Le Roi Nu » ;
- 2 représentations de la coproduction avec Nele Paxinou « Camille » ;
- 12 représentations de Lettres à Elise (8 pour les écoles) ;
- 2 représentations de la Bonne Ame du Se Tchouan ;
- 2 représentations du Chant de la Source et 1 veillée de Noël à Marilles ;
- 7 représentations de La Troupe du Roy répète le cocu imaginaire ;
- 5 représentations de la nouvelle création « Objet'ctions » ;
- 11 soirées-cabaret à la Balade aux Miroirs, nouveau lieu de diffusion à Thorembais.

Soit un total de 17 497 spectateurs. Sur les 70 représentations, 20 scolaires (dont 8 subsidiées par la Province) ont été organisées pour 5724 élèves.

L'ouverture de tous à la culture passe par le développement d'une politique de partenariats en coproduction ou codiffusion avec les centres culturels, les provinces, les communes, les villes, les associations, les théâtres, les festivals. Créant un rapport privilégié et intime, le chapiteau permet d'aller vers tous les publics, de rendre la culture accessible mais aussi devient l'espace de tous les possibles. C'est ainsi que Les Baladins ont réaffirmé leurs liens avec :

- Les centres culturels (CCBW, Centre culturel de Jodoigne, Centre culturel de Watermael-Boitsfort, la Vénérie ;
 - Les théâtres tels que Namur, Liège, Charleroi. La Maison de la Culture d'Arlon et de Tournai). Plusieurs projets en sont ressortis, associant plusieurs centres culturels pour faire venir les Baladins du Miroir dans une région et faire circuler les publics entre eux (comme Marche en Famenne, Rochefort et Durbuy qui programmeront 3 spectacles en 18 mois ; les centres culturels locaux de la région de Quaregnon, Boussu et Dour ; les centres culturels du Brabant wallon, Tubize, Ittre, Jodoigne etc... ;)
 - Les Provinces (les Baladins entretiennent des liens privilégiés avec la Province du Brabant wallon), ...
 - Les écoles secondaires non seulement à finalité artistique pour la formation pédagogique mais également des prestations artistiques entrant dans le cadre du programme scolaire officiel ainsi le réseau primaire.
 - Les autres compagnies artistiques, en mutualisant nos moyens logistiques et techniques (MagicLand théâtre, Compagnie des nouveaux disparus, les Bonimenteurs, la Maison Ephémère, Arts Nomades, la compagnie enchantée, le CITI (centre international pour le spectacle itinérant), l'Air Libre ...)
- La visibilité de la Province du Brabant wallon lors des évènements et dans les documents promotionnels

Le logo provincial a été apposé sur tous les supports de promotion ainsi que la mention « avec le soutien de la Province du Brabant wallon ».

Les Baladins du Miroir ont fourni les 50 places prévues à la Province du Brabant wallon à destination des brabançons wallons pour « Objet'ctions » au mois de novembre au Stampia.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Les Baladins du Miroir » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°28 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale reine Elisabeth » couvrant les exercices 2015 à 2017 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 septembre 2017 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale reine Elisabeth » couvrant les exercices 2015 à 2017 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23335) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 27 juillet 2018 par la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth »

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

- Présenter la province du Brabant wallon comme partenaire de la Chapelle sur les évènements : « Garden Party », « My Kids » et les « Muchs » ;
- Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provincial » de la Chapelle ;
- Assurer un partenariat spécifique sur les évènements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids » ;
- Pour 6 concerts par an, 25 places par concert sont mises à disposition de la Province ;
- Participer à la brochure provinciale annuelle « C'est joué près de chez vous » avec proposition d'une offre promotionnelle ;
- Assurer l'organisation de visites « clé sur porte » destinées aux écoles, homes et autres institutions intéressées du Brabant wallon ;
- Assurer la mise en place facultative de partenariat avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon tels que la Fondation Folon, La Maison du Conte et de la Littérature, la Ferme du Biéreau, ... ;
- Assurer la mise à disposition des lieux (hors catering) deux fois par an (journées et/ou soirées) pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux et ce, en concertation avec la Chapelle musicale relativement à sa programmation ;
- la visibilité de la Province du Brabant wallon lors des évènements et dans les documents promotionnels ;
- Mettre en place un nouvel évènement consistant en un festival intitulé « Much Waterloo Festival » organisé dans divers lieux sur le territoire de la Province du Brabant wallon et sur plusieurs jours, autour de l'évènement « Garden Party », en collaboration avec de nombreux partenaires culture du Brabant wallon dans le cadre de l'évènement « MuCH Waterloo Festival » ;
- Favoriser l'accès de l'évènement « MuCH Waterloo Festival » au plus grand nombre par la mise en place de tarifs attractifs ;
- Renforcer, dans le cadre de l'évènement « MuCH Waterloo Festival » et dès la reprise en septembre 2017, les actions à destination d'un public jeune notamment en :
 - Renforçant les « MuCH For School »
 - Mettant en place des séances d'initiation dans les écoles par de jeunes musiciens en résidence à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth ;
 - Valorisant des séances d'éveil musical au sein des séries MuCH.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, la Fondation d'utilité publique « Chapelle musicale Reine Elisabeth » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice

précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que la « Chapelle musicale Reine Elisabeth » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

- Présenter la province du Brabant wallon comme partenaire de la Chapelle sur les événements : « Garden Party », « My Kids » et les « Muchs ».

La Chapelle musicale Reine Elisabeth a bien présenté la Province du Brabant comme partenaire sur les événements : « Garden Party », « My Kids », et les « MuCHs ».

Plus précisément, le logo Brabant wallon apparaît dans la brochure MuCH Music Season 2017/2018 avec mention de la Province dans le texte d'introduction, dans le communiqué de presse de la Much Music et dans le dossier de presse annonçant la Much Season ainsi que sur les affiches. Le logo PBW apparaît aussi en fin de clip annonçant la saison 2017/2018.

La Chapelle Musicale Reine Elisabeth présente aussi ce partenariat dans tous les supports de promotion ainsi que dans les 4 « What's Up » avec une page de publicité dans celui de mai-juin.

- Assurer un partenariat privilégié sur l'évènement annuel « Garden party » en considérant que cette activité est l'évènement « provincial » de la Chapelle.

Dans la brochure de promotion, la Chapelle Musicale Reine Elisabeth précise que l'évènement est bien un partenariat privilégié avec la Province du Brabant wallon.

Le MuCH Waterloo Festival est un projet initié et produit par la Chapelle Musicale et est plus spécifiquement soutenu, au-delà des partenaires structurels de la Chapelle Musicale, par la Commune de Waterloo, la Province du Brabant Wallon et la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le logo du Brabant wallon a bien été apposé sur le programme Garden Party distribué à 13.000 exemplaires ainsi que sur les affiches de la Garden Party.

Le jour même, le stand province du Brabant wallon était présent sur le site ainsi que le château gonflable de la province, les beachs flags et des calicots. Il y a eu un lâcher de ballons logotés PBW et la présence de Place aux livres.

- Assurer un partenariat spécifique sur les événements annuels « Much Class », « Much Works », « Much more stars » et « My Kids ».

Lors des différents événements annuels, la Chapelle a assuré un partenariat spécifique avec le Festival international de Musique de Jodoigne, le Festival de Wallonie Brabant wallon, les Pastoureaux...

La Chapelle se déplace aussi dans certaines associations pour faire découvrir la musique comme chez Les Fantastiques, la Petite maison, Horizon neuf, Relais parents-enfants, les cliniques universitaires Saint-Luc, Centre comprendre et Parler asbl,...

- Pour 6 concerts par an, 25 places par concert sont mises à disposition de la Province.

Trois cents places gratuites pour la Garden Party ont été distribuées dans le cadre d'un concours à l'attention des brabançons wallons.

- Participer à la brochure provinciale annuelle « C'est joué près de chez vous » avec proposition d'une offre promotionnelle.

La Chapelle musicale Reine Elisabeth a participé à la brochure « Jouer près de chez Vous » en proposant une place gratuite à l'achat d'une place payante.

Elle a fait la promotion de la brochure provinciale dans le support de promotion « MuCH Waterloo Festival ». La Chapelle Musicale s'engage à mettre à disposition du public la brochure « C'est joué près de chez vous » afin d'inviter son public à profiter de l'action. Elle isole le résultat de cette action en gardant les coupons afin de permettre au Brabant wallon d'évaluer l'efficacité de sa brochure. (Objectif 50 coupons annuels).

- Assurer l'organisation de visites « clé sur porte » destinées aux écoles, homes et autres institutions intéressées du Brabant wallon.

MuCH For School : La Chapelle propose aux écoles une demi-journée avec la vision d'un film documentaire autour de la Reine Elisabeth et de la Chapelle, une visite du lieu et des artistes en résidence et participation à un concert interactif.

1000 brochures de présentation du projet ont été distribuées aux directions d'écoles : 500 pour le secondaire et 500 pour le primaire

Elle a permis à des écoles du Brabant wallon de découvrir ses activités : l'Ecole Saint Joseph d'Ohain, l'école Sainte Anne de Waterloo, le Collège Cardinal Mercier à Braine-l'Alleud dans le cadre de MuCh for School.

Elle a collaboré avec la Résidence du Giblou, résidence pour personnes du 4^e âge.

- Assurer la mise en place facultative de partenariat avec d'autres opérateurs culturels du Brabant wallon tels que la Fondation Folon, La Maison du Conte et de la Littérature, la Ferme du Biéreau...

La Chapelle musicale Reine Elisabeth a travaillé avec différents partenaires comme Les Baladins du Miroir, La Ferme du Biereau, La Fondation Folon, la Ferme de Mont-Saint-Jean, les Ecuries de Waterloo, Bella Vita, Place aux Livres, le centre culturel de Rixensart, l'Atelier Jean Vilar, le CCBW,... dans le cadre de la série Discovery, la Garden Party, la MuCH Season Music et du MuCH Waterloo Festival.

- Assurer la mise à disposition des lieux (hors catering) deux fois par an (journées et/ou soirées) pour toute activité qu'elle souhaiterait organiser en ces lieux et ce, en concertation avec la Chapelle musicale relativement à sa programmation.

Mise à disposition et concert pour la Mercuriale du Gouverneur en janvier 2017

La Chapelle a envoyé un plateau artistique pour la Cérémonie des Orchidées en septembre 2017.

- Garantir la visibilité de la Province du Brabant wallon lors des événements et dans les documents promotionnels.

Le logo provincial est bien apposé sur tous les supports de promotion de la Chapelle musicale Reine Elisabeth. Ces supports de promotion sont tirés à une moyenne de 10.000 exemplaires. De plus, le logo est repris sur le panneau de remerciement dans le hall d'accueil du nouveau bâtiment.

- Mettre en place un nouvel événement consistant en un festival intitulé « Much Waterloo Festival » organisé dans divers lieux sur le territoire de la Province du Brabant wallon et sur plusieurs jours, autour de l'événement « Garden Party », en collaboration avec de nombreux partenaires culture du Brabant wallon dans le cadre de l'événement « MuCH Waterloo Festival ».

Le Festival a eu lieu du 7 au 11 juin 2017 à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth et dans des lieux de concerts insolites comme à l'Eglise Saint Joseph, à la ferme de Mont-Saint-Jean, dans les Ecuries de Waterloo ou encore à Bella Vita.

Ce festival, ayant comme thématique le chiffre 4, a permis de faire découvrir des œuvres à quatre mains ou à quatre voix, en musique, en littérature, au théâtre avec un peu d'arts plastiques en

collaboration avec les Baladins du Miroir, la Ferme du Biéreau, la Ferme de Mont-Saint-Jean, la Fondation Folon, les Ecuries de Waterloo et Bella Vita.

- Favoriser l'accès de l'événement « MuCH Waterloo Festival » au plus grand nombre par la mise en place de tarifs attractifs.

35 concerts ont été organisés pour un tarif allant du 5€ (étudiants conservatoire, d'académie, artistes en résidence, les alumni) à 30€.

La Chapelle a aussi un partenariat avec l'article 27. De plus, elle offre des places aux associations soutenues dans le cadre de ses Community Projects (Les fantastiques, la Petite Maison, Horizon neuf, Relais parents-enfants, la prison d'Ittre,...)

- Renforcer, dans le cadre de l'événement « MuCH Waterloo Festival » et dès la reprise en septembre 2017, les actions à destination d'un public jeune notamment en :
 - Renforçant les « MuCH For School » : 5 "MuCH for school" ont été organisées ;
 - Mettant en place des séances d'initiation dans les écoles par de jeunes musiciens en résidence à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth : l'avenant n'ayant été signé que fin septembre 2017, il n'a pas été possible de mettre en place ces séances d'initiation.
 - Valorisant des séances d'éveil musical au sein des séries MuCH : 10 muCH for Kids et 15 MuCH Family ont eu lieu.

Il est à signaler qu'en moyenne 29.000 personnes sont venues sur le site de la Chapelle musicale Reine Elisabeth.

Toutes les pièces qui ont été remises par la « Chapelle musicale Reine Elisabeth » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°29 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2015 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea » couvrant les exercices 2015 à 2017 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 27 octobre 2016 approuvant l'avenant n° 1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 25 octobre 2018 (NC 23424) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 24 juillet 2018 par l'Administratrice déléguée de l'a.s.b.l. « Odyssea » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Odyssea » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Odyssea », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. «Odyssea»

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- a. Fonctionnement du Tilt
 - 1) *Descriptif des parcours mis en place*
 - 2) *Descriptif de la pédagogie utilisée*
 - 3) *Listing des animations proposées*
 - 4) *Evaluation des écoles ayant visité le musée*
 - 5) *Evaluation des familles ayant visité le musée*

- b. Mise en conformité
 - 1) *Plans des bâtiments avant et après*
 - 2) *Planning des travaux*
 - 3) *Liste des associations partageant l'espace*
 - 4) *Liste des associations ayant bénéficié d'une formation de l'a.s.b.l.*

2. Indicateurs quantitatifs

- a. Fonctionnement du Tilt
 - 1) *Nombre total de visites*
 - 2) *Nombre d'enfants et de familles ayant fréquenté le musée*
 - 3) *Nombre d'écoles ayant fréquenté le musée (+ écoles du BW)*
 - 4) *Montant total des réductions accordées*
 - 5) *Nombre d'ateliers donnés*
 - 6) *Nombre d'animations spécifiques proposées*
- b. Mise en conformité
 - 1) *Superficie supplémentaire obtenue*
 - 2) *Nombre de visiteurs susceptibles d'être accueillis en plus*
 - 3) *Nombre de professionnels du secteur formés*

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Odyssea » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser qu'en 2017, « Odyssea a.s.b.l. » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

- a. Fonctionnement du Tilt
 - 1) *Descriptif des parcours mis en place*
 - 2) *Descriptif de la pédagogie utilisée*
 - 3) *Listing des animations proposées*

L'a.s.b.l. existe depuis 12 ans dont les principes et missions sont la créativité, la citoyenneté, la curiosité et la diversité.

Nombre total de visites : 8345 visiteurs ont fréquenté le Tilt.

Pour y arriver, le Tilt a :

1.1 Mise en place de différents parcours pour les enfants de 3 à 12 ans :

- *Scolaires – 4419 élèves ont été accueillis dont 1168 enfants de la Province (35 écoles différentes) :*

Pour les primaires :

Par groupe de 15 enfants, les classes sont accueillies dans le TILT et commencent leur journée par un tour du monde en observant les salles aménagées par continents en fonction du parcours choisi.

5 parcours sont possibles : Arts, identité, Environnement, quotidien et Alimentation; Un sixième parcours est en préparation ayant pour thème « être citoyen ».

Ils font divers ateliers (cuisine, théâtre, danse, ...) qui permettent une ouverture à la diversité, à l'esprit critique au respect de soi et de l'autre, ... Ceux-ci montrent et expliquent ce qui se passe ailleurs. Ces ateliers sont suivis d'une réflexion et d'un débat pendant lequel chacun peut donner son avis. Les outils utilisés lors de ces ateliers sont entre autres le corps, l'expérimentation, la créativité manuelle.

Pour les maternelles :

L'a.s.b.l. propose 3 animations sur la journée sur une palette de 10 animations possibles. Les groupes sont constitués de 12 à 15 enfants de classes de maternelles.

Pour les accueils (jusqu'à la 2^{ème} maternelle) :

Depuis 2017, l'a.s.b.l. propose 3 animations sur la journée sur une palette de 5 animations possibles adaptées à leur âge. Les groupes sont constitués de 12 à 15 enfants.

Pour l'enseignement spécialisé :

Un projet est à l'étude avec l'IRSA afin d'aménager des locaux pour les enfants malvoyants et les enfants présentant des difficultés.

TILT hors mur :

Un programme qui permet aux classes de construire un projet lié à la « Découverte du monde » sur toute une année scolaire. Cette proposition a été testée dans des écoles de Bruxelles et du Hainaut a commencé en 2016. En 2017, 481 participants payants pour une animation ayant pour thème « Le monde en projet, voyage en 3 temps ». Le Tilt va à la rencontre des enfants à 3 moments différents :

- a. dans l'école : questionnement sur le voyage, les besoins essentiels, que se fait-on comme idée du voyage. Cela favorise le travail intérieur de l'enfant.
- b. au Tilt : ils voyagent à travers les 5 continents
- c. à l'école : 2 animations basées sur « Atteris-sage ». Expression créative et mettre des mots sur ce qu'ils ont vécu par un débat en classe et la création d'un carnet de voyage. Cela favorise l'intégration des différences dans leur parcours de vie.

- Familles – 2979 personnes.

L'a.s.b.l. accueille les familles lors des vacances d'automne, d'hiver et de détente (7j/7). Lors de ces ouvertures, les familles participent sans réservation préalable à des « ExpLo-ateliers » qui associent l'exploration, les expositions et différents ateliers sur des thématiques comme « les peurs »,... En 2017, 4 à 5 ateliers par jour ont été organisés. Il y a eu 21 jours d'ouverture soit 105 ateliers organisés.

De plus, elles peuvent, sur inscription, participer à des ateliers intergénérationnels de 30 à 45 minutes pour des moments de découvertes, d'échanges, de discussion sur une thématique (en 2017, A fleur de peur).

- Groupes (homes, maison maternelle, école des devoirs, plaines de vacances) – accueil par journée complète ou demi-journée sur le principe des scolaires mais de façon beaucoup plus ludique.

En 2017, 5 groupes (59 enfants) ont été accueillis durant les périodes scolaires.

1.2 Mise en place des activités extrascolaires à destination des garderies dans les écoles de Wavre :

L'équipe de l'a.s.b.l. a créé une série d'animations exportables afin de proposer des animations « du monde ».

Elle a permis des activités pour un total de 1253 enfants dans les différentes écoles de Wavre (école de l'orangerie, l'institut de la Providence (section primaire), le Grand tour, Les Moineaux, l'Athénée Royal Maurice Carême (section primaire), l'île aux Trésors, l'école vie, les Tilleuls, école de Profondsart, l'école de l'Amitié, l'institut Saint Jean Baptiste(section primaire).

- Mis en place des stages de vacances durant les vacances de printemps et d'été – 455 enfants (dont 4 handicapés légers et 1 lourd)

L'a.s.b.l. est agréé comme centre de vacances par l'ONE depuis 2011. L'agrément a été renouvelé en 2014 pour 3 ans.

Le principe des stages est toujours le même : exploration du thème choisi selon un fil rouge avec des ateliers découvertes pour les petits de 3/5 ans.

A partir de 6 ans, le Tilt a développé les stages « par et pour » : en fonction de la thématique de la semaine, les enfants créent leur propre projet (ateliers, réflexions, ...), l'animateur devient coach.

2 semaines de stage de vacances printemps ont été organisées sur le thème « Des histoires au bout de soi » pour 76 enfants de 3 à 8 ans. 39 enfants de 6/8 ans et 37 enfants de 3/5 ans.

8 stages d'été d'une semaine ont été organisés. Les stages ont accueillis 379 enfants. Pour les stages de « Par et Pour », 100 enfants de 6/8 ans et 9/12 ans. Les 6/8ans ont pu suivre des thématiques telles que « Hutte et Utopie » et « Harmonisons-nous », pour les 9/12 ans « Je dans tous mes états ». Tandis que les 279 enfants de 3/5 ans ont pu suivre les thématiques suivantes « Élémentaire Mon Cher Tiltou », « Colore ton Univers » et « Entre Igloo et Gratte-ciel ».

1.3 Mise en place les ateliers du mercredi après-midi :

Permet d'offrir un espace de citoyenneté, de développer la créativité des enfants par des ateliers et proposer un outil pour développer des projets et un laboratoire d'idées sur les thématiques d'ouverture d'esprit. Les activités proposées amène l'enfant à réfléchir sur des sujets de société et aller à la rencontre des autres cultures. Les enfants ont décoré un couloir du Tilt sur le thème de la « pollution plastique des mers » jusque juin 2017 et sur « le bonheur » à partir de septembre 2017. Pour clôturer l'année, ils ont exposé leurs travaux et œuvres collectives en partenariat avec le CEC de Schaerbeek. – 15 enfants.

1.4 Organisation des fêtes d'anniversaire les mercredis et les samedis – 559 participants.

L'a.s.b.l. propose :

- Pour les primaires : un grand jeu en extérieur ou en intérieur en fonction du temps sur l'observation du monde + un choix parmi 6 ateliers créatifs et un temps libre.
- Pour les maternelles : un atelier découverte + un jeu sur les continents + un atelier soit de cuisine soit de théâtre.

1.5 Mise sur pied « La Cellule des grands explorateurs » : 14 enfants

Née d'un souhait des enfants de pouvoir continuer les activités du Tilt après leurs 12 ans. Cette activité a lieu sur une année complète avec un programme construit entièrement par les enfants. En 2017, 7 réunions ont été organisées sur le thème la culture choisi par le groupe. Cette activité a pour but de construire quelque chose avec un apprentissage à la démocratie, la citoyenneté solidaire. Elle permet aussi à l'enfant de mettre en place des projets, des actions,... + l'a.s.b.l. a organisé un stage en internat pour 15 enfants.

1.6 Organisation de diverses formations pour ses animateurs :

Comme les formations pratiques philosophiques (comment aborder la citoyenneté avec les enfants ?) donné par le Pôle Philo, formations à la gouvernance participative par Marc Kleiner avec un

accompagnement d'une partie de l'équipe, approfondissement au logiciel BOB, gestion d'un budget et compréhension d'un bilan ...

1.7 Création d'un partenariat avec le Musée de l'eau et de la Fontaine :

Journée sur le thème de l'écologie. 1/2 jour au Musée de l'Eau et de la Fontaine avec le thème des mers et un autre 1/2 jour au Tilt avec le thème des terres. Aucune demande n'a été formulée en 2017.

1) *Evaluation des écoles ayant visité le musée*

Un formulaire d'évaluation a été créé en 2017 à destination du public scolaire. Entre 400 et 500 évaluations ont été remplies. Les résultats sont en cours d'encodage. L'évaluation orale des écoles est assez positive.

1168 enfants de la Province du Brabant wallon ont bénéficié d'une réduction d'1,5€.

2) *Evaluation des familles ayant visité le musée*

L'a.s.b.l. doit encore développer un processus d'évaluation de ses visiteurs de type famille. Par contre, les enfants de 6 à 12 ans qui suivent les stages peuvent évaluer leur semaine soit par un système de pose de pince à linge sur un cordage de 1 à 10 ainsi qu'une évaluation individuelle en format papier sur la thématique, la dynamique du groupe et les intérêts rencontrés.

Il est à signaler que l'a.s.b.l. veille à ce que les prix ne soient pas un obstacle. Elle est attentive à pratiquer des prix accessibles à tous.

b. Mise en conformité

1) *Plans des bâtiments avant et après*

2) *Planning des travaux*

Mise en conformité des locaux afin d'offrir un accueil supérieur aux familles, d'organiser la formation d'adultes encadrant dans le domaine de l'enfance, d'offrir un meilleur confort aux écoles qui augmentera le critère qualité mais surtout qui permettra à l'équipe administrative d'avoir plus de places. Les travaux ont commencé le 1 mai 2016 pour se terminer le 22 octobre 2016 : renforcement de la résistance au feu, mise en conformité électrique, prolongation du système de détection incendie et du système d'évacuation, installation du répéteur central de détection, mise en place de ports RF et compartimentage, renforcement du bâtiment par l'installation de poutrelles métalliques. Changement structurel de l'espace : transformation de 10 chambrettes en 3 bureaux, création d'un grand atelier créatif et culturel, d'un bloc wc + PMR, d'espaces de rangement, installation de 2 cuisines didactiques, aménagement de différents espaces pédagogiques pour une superficie supplémentaire de 285m².

3) *Liste des associations partageant l'espace*

Accueil dans ses locaux les réseaux de bibliothèques de Rixensart et le restaurant « La table de Froidmont »

4) *Liste des associations ayant bénéficié d'une formation de l'a.s.b.l.*

Fourniture d'une formation à la Haute Ecole Fransisco Ferrer section pédagogie et à l'ISBW pour les péricultrices. Etant donné la charge de travail, la formation reste encore à développer.

2. Indicateurs quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs ont été rajoutés dans les indicateurs qualitatifs.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Odyssea » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°30 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Les Amis du Musée Wellington

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Les Amis du Musée Wellington couvrant les exercices 2016 à 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 25 octobre 2018 (NC 23358) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 6 juillet 2018 par l'a.s.b.l. Les Amis du Musée Wellington ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'asbl Les Amis du Musée Wellington a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Les Amis du Musée Wellington, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Les Amis du Musée Wellington

Indicateurs des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, ...) ;
- Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux et la distribution d'objets promotionnels (à fournir par la Province) lors de certains événements qu'elle organise (à déterminer annuellement par le service organisateur sur proposition du Musée lors de la programmation des activités de celui-ci) ;
- Inviter les autorités provinciales à chaque vernissage, inauguration, conférence de presse, exposition temporaires, ... ;
- Organiser des expositions temporaires ;
- Organiser des événements mettant en valeur le Musée et les partenaires du Champ de Bataille ;
- Veiller à respecter les engagements pris par chaque partenaire du Champ de Bataille dans la feuille de route y relative ;
- Assurer la collaboration avec d'autres opérateurs agissant en Province du Brabant wallon en matière principalement touristique mais également culturelle, patrimoniale, ... ;
- Organiser l'accueil des publics fragilisés, PMR et l'accessibilité du Musée à tous types de handicap ;
- Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'histoire de la Bataille et plus précisément du Duc de Wellington ;
- Poursuivre la mission éducative et l'objet social du Musée ;
- Veiller à la complémentarité de sa scénographie par rapport aux autres partenaires du Champ de Bataille ;
- Fournir les plans et autres documents relatifs à la restauration des locaux ainsi qu'à la réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.

2. Indicateurs quantitatifs

- Mettre gracieusement les lieux à disposition de la Province ou de l'un de ses partenaires deux fois par an (pour une période ne dépassant pas une semaine et à convenir avec le Musée en fonction de son agenda) ;
- Assurer l'entrée gratuite du Musée à l'occasion de deux événements organisés par le Brabant wallon ou l'un de ses partenaires ;
- Réserver deux jours par an (visite gratuite du Musée) pour recevoir des délégations étrangères ou autres invités de la Province du Brabant wallon ;
- Fournir 45 exemplaires des supports édités par le Musée à destination des bibliothèques du Brabant wallon ;
- Transmettre annuellement 100 entrées au Musée, aux expositions temporaires, aux événements grand public organisés par le Musée, ... ;
- Entreprendre les travaux de restauration des locaux ainsi que de réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux ;

- Fournir annuellement le nombre de visiteurs du Musée ;
- Fournir annuellement le nombre de PASS 1815 constatés.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, « Les Amis du Musée Wellington » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que « Les Amis du Musée Wellington » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

Assurer la visibilité provinciale dans toute sa communication (logo et mention du soutien provincial sur tous les supports de communication, placer une pancarte dans le hall d'entrée mentionnant le soutien provincial, ...).

Les dépliants contiennent le logo de la Province du Brabant wallon

En 2017: Le Champ de Bataille ;

Les expositions : Mont-Saint-Jean 1794, Utopia et Napoléon de l'île de beauté à l'île perdue (affiches, folders,...) ; Impression d'une nouvelle farde de presse ; La plaque dans le hall d'entrée sera installée dès la fin des travaux.

Lors des reconstitutions, la visibilité de la Province du Brabant wallon et celles des autres partenaires a été faite par le biais d'une communication toutes-boîtes, d'un dépliant et des réseaux sociaux

- *Veiller à assurer cette visibilité en garantissant la présence de stands provinciaux et la distribution d'objets promotionnels (à fournir par la Province) lors de certains événements qu'elle organise (à déterminer annuellement par le service organisateur sur proposition du Musée lors de la programmation des activités de celui-ci).*

Le musée Wellington organise des événements conjointement avec le DQGN comme les bivouacs, la promotion des 2 musées sur les salons, ...

- *Inviter les autorités provinciales à chaque vernissage, inauguration, conférence de presse, exposition temporaires, ...*

Le député en charge de la culture a été invité aux vernissages des expositions temporaires, au drink des vœux du personnel, le 24 novembre pour la nocturne des musées ainsi qu'à la conférence de presse pour les bivouacs.

- *Organiser des expositions temporaires*

3 expositions temporaires ont été organisées :

- « Mont-Saint-jean 1794 » du 9/06/2016 au 8/01/2017 prolongée jusqu'au 31/03/2017. 1127 personnes ont participé ;
- « Utopia » du 16/06/2017 au 28/09/2017 – 107 visiteurs ;
- « Napoléon : de l'île de beauté à l'île perdue » du 1/12/2017 au 31/08/2018 – 39 visiteurs en décembre 2017.

- *Organiser des événements mettant en valeur le Musée et les partenaires du Champ de Bataille.*
 - Week-end historique du 17 au 18/06 – 317 personnes ;

- Participation aux salons d'Anvers, Utrecht, Bruxelles Champêtre, WTM de Londres, work shop à Amsterdam et au colloque des musées à Paris.
- *Veiller à respecter les engagements pris par chaque partenaire du Champ de Bataille dans la feuille de route y relative.*
 - Le site internet commun est toujours en phase d'avant-projet. L'achat du domaine intitulé 1815.be comme page portail a été effectué ;
 - Le dossier de la signalétique a été bloqué par le MET. Les modifications du dossier sont en cours. Afin d'installer une signalétique commune, le nouvel opérateur du Mémorial sera consulté ;
 - Les visiteurs sont informés du territoire sur lequel ils se trouvent grâce au dépliant commun ;
 - L'idée de la navette est abandonnée pour l'instant au vu du prix demandé et de la complexité à sa mise en place ;
 - Le réseau points nœuds a été développé sur le Champ de Bataille. Il existe pour l'instant 2 circuits sur le Champ de Bataille et 1 vers la forêt de Soignes et la Fondation Folon.
 - 4 vélos sont disponibles à la Maison du Tourisme de Waterloo et 6 vélos sont à louer, en 2017 seuls 9 vélos ont été loués ;
 - Le wifi est disponible au Musée Wellington mais pas au Champ de Bataille, ni au DQGN.
 - Aucune formation du personnel n'a eu lieu en 2017.
 - La bibliothèque a été redistribuée chez les partenaires en attendant une nouvelle structure.
 - Les opérateurs touristiques du Champ de Bataille se sont réunis à 2 ou 3 reprises et communiquent régulièrement par mail. Suite à ces réunions, la Ferme de Mont-Saint-Jean a été intégrée dans les dépliants commun ainsi dans le ticket combiné « Pass 1815 ». Une coordination de tous les événements a été mise en place. Le week-end historique a été préparé en commun. Un clip vidéo avec des images identiques a été réalisé.
 - Le Comité d'accompagnement a été créé. Les réunions ont eu pour but de mettre en place une programmation et une communication commune.
- *Assurer la collaboration avec d'autres opérateurs agissant en Province du Brabant wallon en matière principalement touristique mais également culturelle, patrimoniale, ...*

L'ensemble des partenaires a réalisé une farde de presse et une carte de visite communes, des dépliants quadrilingues à 400.000 exemplaires, des roll-up présentant les partenaires du Champs de Bataille et les tarifs. Une réédition du Pass 1815 a été réalisée avec un nouveau layout. Participation au guide 365.be

Un clip vidéo promotionnel du site a été créé. Il est visible sur les écrans à l'accueil du Mémorial, du Musée Wellington mais pas encore au DQGN. Il a été diffusé lors des foires et salons.

L'ensemble des partenaires a créé un spot radio institutionnel qui est passé sur bel RTL. En fonction du public cible et de certains événements, un spot promotionnel particulier passe sur Radio contact et Bel Rtl.

Ils ont créé un agenda commun qui a été diffusé dans le Vers l'Avenir et via la Maison du Tourisme de Waterloo.

- *Organiser l'accueil des publics fragilisés, PMR et l'accessibilité du Musée à tous types de handicap*

Lors de la rénovation du musée, l'idée d'un ascenseur qui permet à tous types de handicap de visiter 7 salles du Musée sur les 11 doit être repensée en fonction du bâtiment principal qui est classé.

- *Assurer les fonctions de conservation et de diffusion de l'histoire de la Bataille et plus précisément du Duc de Wellington*

400 à 500 pièces sont préservées dans une réserve à l'étage du Musée. Une restauration régulière des tableaux, gravures et médailles commémoratives est effectuée.

Les bénévoles nettoient et remettent en état les armes du Musée ainsi que les objets en cuivre et en étain.

Le Musée a aussi fait de nouvelles acquisitions :

- Par don : une plaquette, des gravures et posters, des livres anciens, un tableau de Napoléon et des pièces napoléoniennes donnés au DQGN par M. Polain ;
- Par achat : le nécessaire de voyage de Lord Raglan et divers objets, gravures et médaillons.

- *Poursuivre la mission éducative et l'objet social du Musée*

Le Musée accueille très peu de groupes scolaires actuellement. Il souhaite en collaboration avec le Champ de Bataille créer un livret pédagogique quand la nouvelle scénographie sera en place. Il réfléchit à transformer une des salles pour l'accueil des groupes scolaires. Dans cette perspective, un mi-temps animateur pédagogique a été engagé pour l'accueil du musée et pour l'animation des groupes scolaires afin de pouvoir réaliser son objet social.

- *Veiller à la complémentarité de sa scénographie par rapport aux autres partenaires du Champ de Bataille*

Comme les autres scénographies sont déjà installées, le musée souhaite remettre le QG de Wellington comme à l'époque en présentant des collections authentiques. Dans cette idée, une robe de bal et un uniforme d'officier britannique ont été refait à l'identique.

- *Fournir les plans et autres documents relatifs à la restauration des locaux ainsi qu'à la réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux.*

Seuls les plans d'avant-projet sont disponibles. L'auteur de projet sera désigné et les plans définitifs seront transmis ultérieurement.

2. Indicateurs quantitatifs

- *Mettre gracieusement les lieux à disposition de la Province ou de l'un de ses partenaires deux fois par an (pour une période ne dépassant pas une semaine et à convenir avec le Musée en fonction de son agenda)*

La SBEN a pu bénéficier des lieux pour 3 dates en 2017 pour un cycle de conférence, les 22/02/2017, 15/06/2017 et 6/12/2017

- *Assurer l'entrée gratuite du Musée à l'occasion de deux événements organisés par le Brabant wallon ou l'un de ses partenaires.*

Le Gala de clôture du WAHFF a été organisé dans les locaux du musée Wellington.

- *Réserver deux jours par an (visite gratuite du Musée) pour recevoir des délégations étrangères ou autres invités de la Province du Brabant wallon*

Dans le cadre du jumelage du Champ de Bataille de Waterloo et celui de Sekigahara au Japon, une délégation japonaise a visité le musée.

La fédération du tourisme a visité le musée avec 2 bloggeuses chinoises.

- *Fournir 45 exemplaires des supports édités par le Musée à destination des bibliothèques du Brabant wallon*

Le musée de Wellington a fourni 45 exemplaires du catalogue de l'exposition « Napoléon : de l'île de beauté à l'île perdue »

- *Transmettre annuellement 100 entrées au Musée, aux expositions temporaires, aux évènements grand public organisés par le Musée, ...*

100 entrées (expositions temporaires, pass1815,..) ont été distribuées à la Fédération du Tourisme

- *Entreprendre les travaux de restauration des locaux ainsi que de réalisation d'une nouvelle scénographie des lieux*

L'auteur de projet n'a pas encore été désigné. Les travaux n'ont pas encore débuté

- *Fournir annuellement le nombre de visiteurs du Musée.*

19220 visiteurs

- *Fournir annuellement le nombre de PASS 1815 constatés.*

Vendu 2953 par le Musée – total 14857

Toutes les pièces qui ont été remises par Les Amis du Musée Wellington ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°31 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Infor Jeunes

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes, couvrant les exercices 2016 à 2018 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieur à 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23353) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 5 juin 2018 par Madame Béatrice Martin, Coordinatrice BW de l'a.s.b.l. Infor Jeunes ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017, il convient de considérer que l'A.S.B.L. Infor Jeunes a réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2016-2018 pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. Infor Jeunes, pour les exercices 2016-2018, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Infor Jeunes

Indicateurs de résultats confiés

1. Indicateurs qualitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :

- Liste des projets réalisés seul ;
- Liste des projets réalisés en collaboration avec un autre organisme ;
- Informations sur le travail réalisé par le centre ;
- Informations sur le travail réalisé en partenariat avec les points de décentralisation ;
- Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'étude, commune,)
- Formations des travailleurs ;
- Moyens de communication avec le public ;
- Evaluation annuelle des décentralisations sur base d'un questionnaire.

Pour le projet « J-Surf » :

- Liste des thèmes abordés par les cartes ;
- Lieux de distribution des cartes ;
- Lieux envisagés pour l'installation de nouveaux porte-cartes ;

Pour les Journées de l'orientation :

- Informations sur le travail réalisé avant l'événement ;
- Informations sur le travail réalisé durant l'événement ;
- Formations et réunions organisées ;

2. Indicateurs quantitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :

- Nombre de jeunes fréquentant le centre;
- Nombre de projets réalisés seul et en collaboration ;
- Nombre de partenaires ;

Pour le projet « J-Surf » :

- Nombre de cartes distribuées ;
- Nombres de porte-cartes ;

Pour les Journées de l'orientation :

- Nombre d'accompagnateurs présents lors de l'événement ;
- Nombre d'heures de préparation ;
- Nombre de jeunes touchés.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, «Infor Jeunes» a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent, ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et sa situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ou à défaut, une prévision d'actions ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Indicateurs qualitatifs

A. Pour le centre et les points de décentralisation :

Liste des projets réalisés seul et informations sur le travail réalisé par le Centre

- Une permanence (prévue par le décret Centre de Jeunes) de 25 heures par semaine est tenue dans les locaux d'Infor Jeunes à Nivelles. En 2017, 2705 demandes d'informations ont été traitées par Infor Jeunes BW lors des permanences d'information à Nivelles. Infor Jeunes Brabant wallon a également réceptionné 255 mails de demandes d'informations et 109 personnes via le site Internet et son « chat ». 40 demandes viennent des points de décentralisation (aide supplémentaire à la recherche d'information). 1555 personnes se sont présentées physiquement à la permanence ;
- Salon du job étudiant dans les locaux d'Infor Jeunes : simulation d'entretien d'embauche, création de CV et lettre de motivation, information et législations sur le statut du job étudiant (160 jeunes présents). Ce salon se déroule dans le cadre de l'Action Job Etudiant (organisé en Wallonie) ;
- Organisation d'une permanence à thèmes « ta première demande d'allocations d'études » lors de la semaine numérique en octobre 2017 ;
- Gestion annuelle d'un WordPress concernant les problématiques liées aux allocations d'études.

Liste des projets réalisés en collaboration avec un autre organisme

- Projet avec l'Exception a.s.b.l. et la Régie de Quartier de Braine l'Alleud. Objectif : mieux connaître leur public et mieux l'informer ;
- Infor Jeunes à la radio en partenariat avec la MJ Squad (Nivelles) et Ultrason ;
- Participation à la Journée Emploi BW avec le Plan de cohésion social de Braine l'Alleud, le 25 avril 2017. 79 personnes se sont présentées au stand d'Infor jeunes ;
- Participation à la Journée Santé de CND de Basse Wavre ;
- Participation à « un avenir presque parfait » de l'IPES de Wavre (52 élèves) ;
- Participation au projet d'orientation du Conseil Provincial des Jeunes : animations sur les métiers dans les écoles ;

- Organisation d'une formation à Ottignies sur le thème de l'orientation sexuelle avec la Maison Arc en Ciel du Brabant wallon pour les points jeunesse : 25 participants ;
- 123 animations au total (essentiellement scolaire) pour 3767 jeunes ayant pour thèmes les démarches après les études, l'orientation scolaire, les dérives d'Internet ou le job étudiant à Tubize, Nivelles, Braine l'Alleud, Wavre et Louvain la Neuve ;
- Collaboration avec le Centre culturel de Nivelles et le CRIBW sur la création d'animations sur l'identité et les appartenances au départ du spectacle « On the Road A » ;
- Formation à la communication interculturelle avec d'une part l'apport d'Infor Jeunes Couvin et du CIDJ de Rochefort et leur animation « Nomade Land », en partenariat avec le CRIBW et d'autre part une formation sur histoire de l'immigration en Belgique et le droit des étrangers avec le CRIBW ;
- Participation au salon « l'école et après... » avec l'a.s.b.l. l'Exception à destination des adolescents en situation de handicap : 71 demandes ;
- Démarrage d'un travail de réflexion et de création d'une collection de cartes J Surf pour l'enseignement spécialisé avec l'aide de la méthode facile à lire et à comprendre, en partenariat avec l'Exception et l'ASBL Inclusion ;
- Co-organisation d'une journée lors de la semaine préparatoire des étudiants d'HE2B à Nivelles : accueil, brise-glaces et travail sur le métier d'enseignant en groupe, travail à partie de la BD School Adventure, représentation de l'enseignant à devenir ;
- Participation au Nivelles Student Party ;
- Participation au Nivelles Village en juillet/août 2017 ;
- Co-organisation du Rallye des associations avec le planning familial de Nivelles et l'AMO Tempo en partenariat avec la cellule de prévention de la Ville de Nivelles. 273 jeunes sont passés par Infor Jeunes en 2017 ;
- Co-organisation du Rallye extraordinaire (élèves de l'enseignement spécialisé) en partenariat avec l'Exception. 85 jeunes sont passés par Infor Jeunes ;
- Organisation de 11 matinées de préparation au permis de conduire théorique avec les jeunes de la Régie de Quartier de Braine l'Alleud ;
- Journée d'échanges éco-citoyenne de Mozet en partenariat avec le Collectif des maisons de Jeunes en Brabant wallon et MJ verte ;
- Participation à la fête des voisins au quartier de la Barrière à Braine l'Alleud ;
- Organisation de deux animations lors de plaines de Vacances de la Ville de Nivelles en juillet 2017. (48 jeunes animés) ;
- Organisation d'une journée de prévention en partenariat avec le Planning Familial de Nivelles et la Plate-Forme prévention Sida, le 1^{ier} décembre 2017 à Nivelles. (750 personnes rencontrées) ;
- Organisation de l'IJBW world sur demande de l'ISC Nivelles. Découverte d'Infor Jeunes par les 1^e secondaire (98 élèves) ;
- Organisation de l'IJBW world sur demande de HE2B Nivelles. Découverte d'Infor Jeunes par les 1^e BAC (90 élèves) ;
- Organisation de la première journée de la semaine préparatoire des BAC 1 à HE2B Nivelles (60 jeunes rencontrés) ;
- Mobilisation des élèves dans la lutte contre le (cyber) harcèlement - ISC Nivelles.

Informations sur le travail réalisé en partenariat avec les points de décentralisation

- Organisation des Journées Emplois BW (PCS Braine l'Alleud) ;
- Bus4you (SAJMO) ;
- The Choice (tous) ;
- Démarches après les études (AMO Tubize) ;
- Journées de l'Orientation des Jeunes en BW- guides (tous) ;
- Action Job Etudiant Beauvechain (SAJMO).

Mise en évidence du type de public touché (âge, niveau d'études, commune,...)

En 2017, l'asbl observe que deux thématiques se détachent et font référence à des questionnements liés à la tranche d'âge : « formation et emploi » chez les 19-26 ans et « enseignement » chez les 12-15 ans. « L'international et la protection sociale » restent stables dans les deux tranches d'âge.

Plus précisément, ils ont un pic de demandes sur les thématiques liées à l'orientation scolaire. S'en suivent les demandes liées à la législation sur le job étudiant. Beaucoup de demandes d'aides liées aux allocations d'études dans le supérieur et dans le secondaire (essentiellement de compréhension de la loi et d'accompagnement sur le site Internet de la FWB). En matière de service, c'est également l'aide à la création de CV et de lettre de motivation qui cartonne.

Enfin, les autres thématiques en forte demande sont : l'orientation en matière de formation, les allocations familiales, les demandes liées à la promotion sociale et les démarches après les études.

Infor jeunes a rendu 247 services aux jeunes dans leur permanence, à savoir des aides à l'obtention d'allocations d'études et attestations Student @ work. Ils mettent également la photocopieuse à leur disposition pour l'impression de CV, lettres de motivation ou document administratifs et également des lecteurs de carte ID à leur disposition.

Les jeunes proviennent du Brabant wallon ou sont scolarisés en Brabant wallon (et du coup proviennent d'autres provinces ou régions). Pour les demandes d'allocations d'études, l'a.s.b.l. touche des personnes provenant de l'ensemble de la Wallonie et de Bruxelles grâce à un référencement efficace sur Internet et un travail de réseautage avec le service de la FWB.

School Adventure leur permet également de toucher un public plus large suite à la diffusion de la bande-dessinée dans l'ensemble de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Formation des travailleurs

Les travailleurs ont suivis des formations individuelles ayant pour thèmes : le décret paysage, méthode facile et à comprendre (Inclusion ASBL), les séparations parentales conflictuelles, EDD et école, quel avenir commun ?, Orientation scolaire (le Bassin EFE BW), Adobe Première au Cepegra. La direction a eu une formation sur « le burn out, comment le détecter ? » à l'UCM. Elle a également eu 4 séances de coaching professionnel.

L'équipe a suivi un cycle de formation en communication interculturelle en partenariat avec le CRIBW, ainsi qu'une formation sur l'orientation sexuelle en partenariat avec la Maison Arc en Ciel BW. Enfin, elle a participé à un accompagnement d'équipe sur l'ensemble de l'année 2017 sous la supervision de Monsieur Claude-Etienne Scoriels de Nature et Loisirs a.s.b.l.

Moyen de communication avec le public

Les réseaux sociaux : Facebook (différentes pages) ; Twitter ; Linked in ; Google (page entreprise) ; Youtube ; Pinterest ; Scoop-it ; Mixcloud ; Flickr ; Site Internet ; Newsletter.

B. Le projet J Surf

Le projet J Surf est maintenant sur 3 provinces. Effectivement, les Centres Infor Jeunes de Namur et de Mons ont rejoint ce projet.

En pratique, il s'agit de l'organisation de 3 réunions par an, lors desquelles l'ensemble des travailleurs dédiés au projet J Surf dans chaque Centre discutent des thématiques pour l'ensemble de l'année. Les thématiques sont dispatchées entre les Centres et les cartes sont réalisées localement.

Les équipes travaillent avec l'aide d'un cloud afin de faciliter le transfert de données graphiques. Un canevas ainsi qu'une bannière spécifique permet de réaliser les cartes pour chaque province. Les commandes et facturation sont réalisées par chaque centre individuellement.

En 2017, deux projets spécifiques liés aux J Surf sont nés :

1. La réflexion sur une collection de carte EXTRA pour l'enseignement spécialisé (avec l'aide de la formation Facile à lire et à comprendre)

2. La création de carte RESEAU reprenant des informations FWB sur l'ensemble de services similaires (ex : les plannings familiaux, les MJ ou les CPAS).

Liste des thèmes abordés par les cartes en 2017

- Les IST
- Le sentiment amoureux
- Les plannings familiaux
- Le job étudiant
- Le harcèlement scolaire
- La MJ le Prisme
- La MJ Antistatic
- School Aventure
- Es-tu un vrai mec, une vraie meuf ?
- Le brevet d'animateur (Jeunesse et Santé BW)

Lieux de distribution des cartes

13 répartis dans la commune de Nivelles
6 répartis sur la commune de Braine l'Alleud
3 sur la commune de Waterloo
4 sur la commune de Tubize
12 sur la commune de Wavre
2 sur la commune de Genval
2 sur la commune de Court Saint Etienne (+ 1 à la Chaloupe J Court)
4 sur la commune de Jodoigne (+ 1 dans Bus4you)
1 à LLN
1 à Rixensart
1 à Beauvechain
1 à Orp Jauche
2 à Perwez (SCAj et Da Vinci)
1 à Incourt
1 à Mont Saint Guibert
3 à Ottignies (La Chaloupe, Ecole des devoirs de Limelette et Espace Cœur de Ville)

Lieux envisagés pour l'installation de nouveaux porte-cartes

1 au commissariat de Police de Wavre
1 au commissariat de Police de Grez-Doiceau
1 au Manoir D'Anjou (école d'enseignement spécialisé-Waterloo)
1 à L'Escalpade
1 à la MJ de Rebecq
1 à la Maison Arc en Ciel BW
1 à Color'Ados AMO

C. Les Journées de L'orientation

Avant l'évènement

L'a.s.b.l. travaille donc beaucoup, en organisant tout d'abord des réunions en interne pour évaluer l'ensemble des paramètres (évènement global, stand Infor Jeunes, accueil, guides, objectifs visés,...).

Ensuite, l'a.s.b.l. organise une évaluation externe vers les guides (envoi par email, screening téléphonique et dépouillement). Les deux évaluations sont portées vers la Province. Elle comporte l'ensemble des choses que l'on pourrait faire évoluer voire changer, ou les apports nouveaux qui seraient nécessaires en lien avec la société ou les phénomènes nouveaux liés aux jeunes.

La coordination d'Infor Jeunes travaille en lien étroit avec la coordination du SIEP (par mail ou téléphone). Il est toujours difficile de mobiliser les CPMS.

3 formations « accompagnement JO » sont organisées avant l'évènement à Nivelles, Perwez et Ottignies afin de mettre les travailleurs au courant des éventuels changements et d'expliquer les méthodes prévues (liens avec les stands, ...). C'est également à ce moment-là qu'ils distribuent les T-shirts, ticket repas et badges.

Durant l'évènement

Infor Jeunes s'occupe de l'accueil des jeunes à l'entrée du PAM expo et du dispatching vers les guides. C'est également l'équipe d'Infor Jeunes qui organise un stand photo pour gérer le flux à l'entrée. Ils ont également mis en place un point de ralliement pour les écoles.

Un de leurs guides travaille le vendredi avec un agent provincial pour l'espace « rencontre avec les professionnels ». Ils mettent de la documentation « Action Job étudiant Infor Jeunes » à disposition de Monsieur Hubert, dans son stand « BW ».

Leur rôle est donc de faire les liens entre les trois espaces.

Les guides proviennent des points jeunesse : Braine l'Alleud, Tubize, Jodoigne, Ottignies, Perwez, Orp-Jauche et Louvain-la-Neuve.

En plus, un ou plusieurs travailleurs/stagiaires de l'AMO Color'ados de Braine l'Alleud et de l'AMO Tempo de Nivelles viennent prêter main forte. Ils sont environ une vingtaine à guider les jeunes dans le PAM expo.

Infor Jeunes gère également un stand d'information. Le vendredi, ce sont les travailleurs du Service communal d'Aide aux Jeunes de Perwez qui représentent Infor Jeunes et le samedi, c'est l'ensemble de l'équipe d'IJBW qui est présente.

Après l'évènement

Le projet des Journées de l'Orientation des Jeunes en Brabant wallon redémarre le lundi suivant l'édition précédente. Il est nécessaire de rester concentrer sur lui toute l'année car il y a énormément de paramètres qui sont hors de la zone d'influence d'Infor Jeunes : la participation des guides, la date de l'évènement et les partenaires, par exemple.

Il est également important de travailler l'intérêt des travailleurs externes à Infor Jeunes afin qu'ils se sentent intégrer dans l'évènement et également que leur voix soit portée, en terme d'évaluation par exemple. C'est la condition sine qua non pour qu'ils reviennent l'année suivante.

2. Indicateurs quantitatifs

Pour le centre et les points de décentralisation :

- Nombre de jeunes fréquentant le centre; 1555
- Nombre de projets réalisés seul et en collaboration ; 165
- Nombre de partenaires ; 61

En 2017, chaque décentralisation a reçu un lecteur de carte ID de la part d'Infor Jeunes afin de pouvoir aider les jeunes dans le cadre des allocations d'études et du job étudiant.

Pour le projet « J-Surf » :

- Nombre de cartes distribuées ; 20.000
- Nombres de porte-cartes ; 60

Pour les Journées de l'orientation :

- Nombre d'accompagnateurs présents lors de l'évènement : 20
- Nombre d'heures de préparation : à déterminer

- Nombre de jeunes touchés : 3075 (vendredi : 1812 – samedi 1263)

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°32 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau asbl »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 avril 2015 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » couvrant les exercices 2015 à 2017 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 18 octobre 2018 (NC 23396) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 2 mars 2018 par Monsieur Gabriel Alloing, Directeur financier et administratif de l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau»

Indicateurs des tâches confiées

Pour rappel, les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Originalité et rayonnement de l'activité ;
- Attractivité et accessibilité de l'activité ;
- Pertinence de l'activité.

2. Indicateurs quantitatifs

- Organiser annuellement des concerts à destination du grand public ;
- Organiser annuellement le festival musical jeune public « Kidzikik » ;
- Créer, en 2015, le spectacle « Pierre et le loup » en collaboration avec le Festival Est-Ouest et la Compagnie des Lézards cyniques ;
- Mettre à disposition de la Province 400 places gratuites par saison culturelle, dont la ventilation est à convenir de manière bilatérale à chaque début de saison sur base d'une proposition de l'asbl ;
- Apposer le logo provincial sur l'ensemble de ses supports publicitaires et placer une pancarte provinciale dans le hall d'entrée ;
- Mettre à disposition de la Province, 2 jours par an toutes les salles de la Ferme du Biéreau sous réserve des disponibilités ;
- Après rénovation, nommer la salle de réception au premier étage du bâtiment des Écuries « Espace Brabant wallon ».

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser que l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biéreau » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Originalité et rayonnement de l'activité ;
- Attractivité et accessibilité de l'activité ;

- Pertinence de l'activité.

La ferme du Biéreau collabore à beaucoup de projets avec divers partenaires locaux comme le centre culturel d'Ottignies-LLN, le CCBW, la Ville d'Ottignies-LLN, les kots à projets, UCL culture et le Musée L, les classes du rock, l'Académie, l'IAD, l'Aula Magna, la Chapelle Reine Elisabeth... Elle a une place singulière en région wallonne. Sa salle est dédiée à toutes les musiques. Elle a un rayonnement de création en dehors de Louvain-la-Neuve et du Brabant wallon. Les personnes ou associations que louent les infrastructures bénéficient d'un coaching et le suivi de la réalisation de leurs projets par le Ferme du Biéreau.

Elle a collaboré à une quinzaine de concerts d'artistes émergents dans différents lieux du Brabant wallon (Off Bar à Mont-Saint-Guibert, Vertigo à Wavre, Dude à LLN, le stade nivellois à Nivelles, les 24h vélo à LLN, la Chapelle Eckhout à Limal, le Salon de Gottechain, L'impact à Nivelles, Baobab théâtre à Corroy-le-Château, Cabaret chez Emile à Nil-saint-Vincent,...). Elle participe par un coaching et une subvention qui permet de compléter le salaire des artistes. Elle vérifie et met à disposition la technique suffisante pour le bon déroulement du concert.

L'asbl met aussi ses locaux en résidences à destination d'artistes émergents comme les artistes du Grand Tremplin afin qu'ils puissent développer leur jeu scénique dans les meilleures conditions possibles.

2. Indicateurs quantitatifs

- Organiser annuellement des concerts à destination du grand public

Organisation de 90 concerts pour 16.000 à 17.000 spectateurs sur la saison du Biéreau. L'asbl a aussi permis nombreux festivals comme : Open Jazz festival (256 abonnés) organisé en collaboration avec le Kot à projet Certino, La Ferme!!! Festival : mini festival alternatif organisé en collaboration avec le CCBW, Grand tremplin... La Ferme du Biéreau accueille entre 35.000 et 40.000 visiteurs/an.

Organisation de « D6bels on Stage ». Sur la saison 2016-2017, +/- 2500 spectateurs ont assistés aux 9 enregistrements de D6bels On stage. Cependant, il faut y ajouter entre 25.000 et 160.000 spectateurs en audiences cumulées. Le changement de présentateur a permis de drainer un public plus jeune favorisant les sorties en famille.

- Organiser annuellement le festival musical jeune public « Kidzik »

La ferme du Biéreau a repris les concerts de midi rebaptisés Midzik. Ce sont des concerts qui se déroulent entre 13 et 14h pour un public principalement universitaire : en 2017, 900 personnes ont pu y assister. Et a aussi organisé 4 concerts labellisés « siestes acoustiques ». Les spectacles ont lieu le dimanche après-midi tout en douceur et en musique (entre 80 et 150 personnes) dans la grange aménagée comme espace intimiste. Exemple : An Pierlé a proposé une double sieste à guichets fermés pour 300 personnes.

Le Kidzik festival a accueilli + de 2500 participants pour 15 concerts associés à 25 différentes activités comme des ateliers musicaux, parents-bébé, chants, danses, fabrication d'instruments, percussions,... Il est dédié à un public familial et les enfants de 0 à 12 ans. Le Kidzik a une programmation propre. 2016-2017 fut une bonne édition grâce au beau temps et à l'amélioration de l'esthétique et de l'accueil de la cour. Tous les concerts étaient complets.

- Créer, en 2015, le spectacle « Pierre et le loup » en collaboration avec le Festival Est-Ouest et la Compagnie des Lézards cyniques

En 2015, la ferme du Biéreau a créé le spectacle « Pierre et Le loup ». Le narrateur Alex Vizorek est accompagné sur scène d'une trentaine de musiciens et d'une illustratrice qui dessine en live l'histoire racontée aux enfants. De plus, un CD a été enregistré et vendu entre 500-600 exemplaires. Le

spectacle a été joué à l'occasion de la Fête de la musique à Mons et au Cinquantenaire pour +/- 1000 personnes.

En 2016-2017, Pierre et le loup a continué de tourner comme par exemple à la Chapelle musicale Reine Elisabeth : 3 représentations à guichets fermés en juin 2017.

La Ferme du Biereau a créé le spectacle Viva! C'est un spectacle musico-théâtrale aux multiples partenaires du Brabant wallon (CCBW, UCL, Atelier Jean Vilar, Chapelle musicale Reine Elisabeth). Il s'agit d'une des premières créations belges à s'être appuyée sur le Tax Shelter.

- Mettre à disposition de la Province 400 places gratuites par saison culturelle, dont la ventilation est à convenir de manière bilatérale à chaque début de saison sur base d'une proposition de l'asbl

400 places ont été données à la Province pour pouvoir les offrir aux brabançons wallons par le biais de concours. La collaboration entre la Province du Brabant wallon et la Ferme du Biereau s'est améliorée. Il faut noter une moyenne de 50% de présence effective pour les places mises en concours.

- Apposer le logo provincial sur l'ensemble de ses supports publicitaires et placer une pancarte provinciale dans le hall d'entrée

La Ferme du Biereau a bien apposé le logo provincial sur tous ses supports de promotion. La pancarte provinciale dans le hall d'entrée est bien apposée. En 2016, les travaux des écuries n'ont pas encore commencés.

- Mettre à disposition de la Province, 2 jours par an toutes les salles de la Ferme du Biereau sous réserve des disponibilités

Le service de l'économie a utilisé les salles de la ferme du Biereau pour le prix « Incidences » le 12 octobre 2016.

- Après rénovation, nommer la salle de réception au premier étage du bâtiment des Écuries « Espace Brabant wallon »

Les travaux des écuries n'ont pas encore commencé.

Il est à signaler que l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biereau » fonctionne par saison culturelle soit de septembre à juin et non en année civile. Le rapport d'évaluation porte donc sur la saison 2016 - 2017.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'a.s.b.l. « Espace culturel Ferme du Biereau » ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2018 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Tof théâtre »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiée par la loi du 2 mai 2002 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 juin 2017 relative au contrat de gestion entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Tof théâtre » et à la convention quadripartite établie entre la Province du Brabant wallon, la Ville de Genappe, l'a.s.b.l. Tof Théâtre et Monsieur A. M. couvrant les exercices 2015 à 2017 couvrant les exercices 2017 à 2019 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 25 octobre 2018 (NC 23455) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 28 juin 2018 par l'a.s.b.l. « Tof Théâtre » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'A.S.B.L. « Tof Théâtre » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Tof Théâtre », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'A.S.B.L. « Tof théâtre »

Indicateurs des tâches confiées

Les indicateurs de tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- Consacrer les locaux suivants, au sein de l'espace « Monty », à des activités principalement culturelles ;
- Procéder à la remise aux normes de sécurité et à l'aménagement d'accès aux personnes à mobilité réduite des locaux suivants au sein de l'espace « Monty » :
 - La salle de spectacle ;
 - Les loges ;
 - La régie ;
 - L'accueil ;
 - Les sanitaires.

2. Indicateurs quantitatifs

- Communiquer, à l'administration provinciale, l'ensemble des activités ayant lieu à l'espace « Monty » pendant la durée du contrat de gestion ;
- Mettre à disposition de la ville de Genappe, pour un maximum de 50 jours par an en garantissant cinq blocs de sept jours consécutifs, est consentie au tarif préférentiel de 110 € par jour, des locaux de l'espace « Monty », répondant à toutes les normes de sécurité, en vue d'accueillir des activités culturelles et des spectacles culturels amateurs organisés ou proposés par cette institution.

Ces locaux consistent en :

- Une salle de spectacle d'une capacité maximale de 148 places assises ;
 - Un espace d'accueil ;
 - Des loges ;
 - Des toilettes
 - Un bar.
- Mettre à disposition de la Province du Brabant wallon, à titre gratuit et à raison de deux jours par an, des locaux de l'espace « Monty », répondant à toutes les normes de sécurité.

Ces locaux consistent en :

- Une salle de spectacle d'une capacité maximale de 148 places assises ;
- Un espace d'accueil ;
- Des loges ;
- Des toilettes
- Un bar.

Rapport d'évaluation

En application du prescrit de l'article 5 du Contrat de gestion, l'a.s.b.l. «Tof Théâtre» a transmis à la Province, un rapport d'exécution des tâches effectuées lors de l'exercice précédent ainsi qu'une note d'intention pour l'exécution desdites tâches pour l'exercice suivant. Elle y a joint ses bilan, comptes, rapport de gestion et de situation financière pour l'exercice précédent, son projet de budget pour l'exercice avenir ainsi que les justificatifs d'emploi de la subvention tels que prévus aux articles L3331-4 et L3331-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

On peut préciser qu'en 2017, « Tof Théâtre » a mis l'accent tout particulièrement sur les aspects suivants :

Les travaux ont débuté en septembre – octobre 2017. Ils ne seront terminés qu'en septembre 2018. L'inauguration est prévue le 7 septembre 2018. La réalisation des indicateurs de tâches sont conditionnés à cette ouverture.

Néanmoins, certains indicateurs ont déjà été partiellement remplis :

- *Consacrer les locaux suivants, au sein de l'espace « Monty », à des activités principalement culturelles ;*

Le Tof théâtre a reçu une autorisation d'ouverture temporaire des services de sécurité pour l'organisation du festival « Genappe perd la boule » du 15 au 17 décembre 2017 dans l'espace Monty.

A cette occasion, il y a eu 43 représentations de 10 compagnies de marionnettes théâtre objet provenant de la Belgique et de l'étranger. Les spectacles tout public ont attiré 2418 participants.

Le Tof théâtre a permis une mixité sociale du public en collaborant avec le CPAS de Genappe. 100 places ont été offertes pour les bénéficiaires du CPAS ;

- *Procéder à la remise aux normes de sécurité et à l'aménagement d'accès aux personnes à mobilité réduite des locaux suivants au sein de l'espace « Monty » :*
 - *La salle de spectacle ;*
 - *Les loges ;*
 - *La régie ;*
 - *L'accueil ;*
 - *Les sanitaires.*

Pour obtenir l'autorisation d'ouverture temporaire en décembre 2017, l'a.s.b.l. a effectué des travaux relatifs aux sorties de secours, à l'installation d'un système de sécurité incendie (lances à incendie, alarme anti feu, une ventilation...).

Ils ont installé aussi un élévateur qui permet l'accès PMR à l'ensemble du bâtiment ainsi qu'une rampe d'accès et un wc PMR.

Il est à signaler que l'a.s.b.l. « Tof théâtre » fonctionne par saison culturelle soit de septembre à juin et non en année civile. Le rapport d'évaluation porte donc sur la saison 2017-2018.

Toutes les pièces qui ont été remises par l'A.S.B.L. « Tof Théâtre» ont été examinées par l'administration.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°34 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 avril 2018 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 25 octobre 2018 (NC 23348) ;

Considérant que la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 20 juin 2018 par l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville

Indicateurs d'exécution des tâches

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'association sont les suivants :

- 1. La reconnaissance médiatique de la notoriété du site et la participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (indicateurs qualitatifs) ;*
- 2. Le nombre de visiteurs par catégorie, le nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) et le nombre d'animations et d'événement organisés sur le site (indicateurs quantitatifs).*

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2017, l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville a bien accompli les tâches de service public mentionnées à l'article 1^{er} du contrat de gestion entre l'a.s.b.l. Abbaye de Villers-la-Ville et la Province du Brabant wallon.

En effet, il ressort de l'analyse du rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'a.s.b.l. que :

- 1. Pour la reconnaissance médiatique de la notoriété du site et la participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (indicateurs qualitatifs)*

a) L'a.s.b.l. a assuré la valorisation patrimoniale et l'animation du site à travers un vaste programme d'animations et d'événements, élaboré en partenariat tant avec le secteur privé qu'avec le monde associatif local ainsi que d'autres acteurs culturels et touristiques. Ces manifestations concourent à la notoriété médiatique du site entretenue via de nombreux canaux tels que :

- ✓ les imprimés (insertion, encarts publicitaires,
- ✓ les éditions (brochures promotionnelles)
- ✓ l'audio-visuel (spots radio et TV)
- ✓ le web,
- ✓ les réseaux sociaux (FB, Instagram, ...)
- ✓ la presse (campagne et conférence de presse)
- ✓ les partenariats médias et associatifs.

- L'ensemble de ces actions est préparé en fonction des différents-publics cibles de l'abbaye (écoles, enseignants, familles, entreprises, ...) selon un dénominateur commun : le plaisir sous toutes ses formes (découverte, divertissement, convivialité et bien-être) ;
- Les différents événements organisés au sein de l'Abbaye ont été relayés par 459 articles rédactionnels dans la presse écrite, 7 reportages/émission radios et 38 reportages/émissions TV.

b) En termes de marketing, l'a.s.b.l. a mis en place certaines actions telles que l'utilisation d'un nouveau logiciel de mise en place d'une billetterie intelligente, le développement de visites et d'activités pendant la saison « morte », la création d'activités grands-parents/petits-enfants, la mise en place d'une campagne de promotion vers Bruxelles, le lancement d'une boutique en ligne, conception et suivi du nouvel audio vidéo guidage « l'ardoise tactile »,

c) L'a.s.b.l. a développé le projet « Tous à l'Abbaye » dans le cadre de l'appel à projets du CGT « Tourisme pour tous » en collaboration avec les CPAS des environs.

d) En ce qui concerne la Démarche Qualité, poursuite du travail du coach qualité et analyse de la nouvelle grille d'attribution des « soleils » par le CGT afin de satisfaire aux divers critères pour conserver 5 soleils.

- En termes de participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon, l'Abbaye y collabore activement : transmission de l'agenda et des nouveautés à la Fédération pour son site web, ses réseaux sociaux et les foires et salons, invitation aux vernissages et aux conférences de presse, participation aux nombreux concours lancés par la Fédération du Tourisme, partage de photos et de vidéos de l'Abbaye.
- Mise à disposition du site le 27 mai pour « Les Nuits du Cirque ».
- En termes de collaboration avec les organismes touristiques de Villers-la-Ville et de la Province du Brabant wallon, il est à noter que l'abbaye gère l'accueil au public pour la Maison du Tourisme du Pays de Villers et que dans ce cadre, les brochures éditées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon sont mises à disposition dans les locaux de l'Abbaye de Villers-la-Ville.

2. *Pour le nombre de visiteurs par catégorie, le nombre et qualité des publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site (tirage et diffusion) et le nombre d'animations et d'événement organisés sur le site (indicateurs quantitatifs)*

- En 2017, l'Abbaye a accueilli 130.005 visiteurs au total (fréquentation du site et des événements/manifestations confondue). Ceci représente une légère diminution globale de 2,4 % par rapport à 2016. On constate une augmentation de la fréquentation payante du site de 7,3 % :

Il est à noter que pour la première fois la barre des 40.000 visiteurs payants a été dépassée.

Par ailleurs, du côté des manifestations, la fréquentation a diminué de 7,4 % par rapport à l'année antérieure. Cette diminution est due principalement à la fréquentation du théâtre (-29,65 %) qui avait connu une année exceptionnelle en 2016.

Ceci explique la diminution globale de fréquentation du site de 2.4 % par rapport à 2016.

- En termes du nombre d'animations et d'événements organisés sur le site (hors visites guidées), on en dénombre 40 (49 en 2016) dont 11 organisées par l'Abbaye, 8 en partenariat, 10 où l'Abbaye est mise à disposition et 9 avec des partenaires autour du site avec un total d'entrées s'élevant à 78.913 (84.116 en 2016).
- En termes de provenance des entrées, 77,36 % des visiteurs sont belges (77 % en 2016) avec (46,12 de Wallons, 15,01 % de Flamands et 16,23 % de Bruxelles) et 22,64 % sont étrangers dont plus de 4,47% de Français, près de 2 % de Néerlandais, plus d'1% pour l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne.
- Le Site web www.villers.be a été visité par 137.677 visiteurs (153.000 en 2016) contre plus de 153.000 en 2016 ce qui représente une baisse de 10%. Plus de 85% de ces internautes sont Belges.
- D'autres chiffres concernant les réseaux sociaux et les newsletters viennent compléter les chiffres :
 - ✓ 13.817 fans en 2017 sur la fan page Facebook de l'Abbaye contre 10.525 en 2016 (soit +31%) ;
 - ✓ + 73 % sur la fan page Facebook de la Boutique de l'Abbaye ;
 - ✓ 539 followers sur le compte Twitter de l'Abbaye contre 446 en 2016 (soit + 20%) ;
 - ✓ 516 visites sur Instagram ;

- ✓ 3688 abonnés à la newsletter Info-Abbaye avec un envoi de 10 newsletters par an (1748 en 2016) ;
 - ✓ 266 abonnés à la newsletter des enseignants envoyée tous les trimestres (258 en 2016) ;
 - ✓ 439 abonnés à la Charte des abbayes cisterciennes envoyée trois fois par an (411 en 2016) ;
 - ✓ En ce qui concerne les campagnes publicitaires 2017, 69 campagnes sur FB et 27 sur Google Adwords...
- En termes de publications sur les aspects patrimoniaux et/ou touristiques du site, on peut notamment dénombrer :
- ✓ actualisation et réédition du guide du visiteur ;
 - ✓ édition d'une plaquette « entreprise » (100 exemplaires) ;
 - ✓ édition d'un nouveau feuillet d'appel en 4 versions de langue (15.000 exemplaires) ;
 - ✓ réimpression du plan guide en 4 versions de langue (30.000 exemplaires) ;
 - ✓ élaboration de bons de réductions et distribution de 8.000 bons de réduction sur le prix d'entrée ;
 - ✓ 4 panneaux numériques animés en gare de Gembloux en avril + espaces d'affichages digitaux gratuits dans différents lieux ;
 - ✓ bandeaux « arrière bus » sur les lignes Chastre et Baulers pour deux événements en avril et mai
 - ✓ encarts payants dans les brochures touristiques (Escapades en Wallonie, Guide 365.be, ...), brochures enseignants (Educ-news, Education et Détente,...), dans la presse nationale (Le Soir) et régionale (La Libre, la DH, Waw Magazine, Vlan, ...) ainsi que sur Internet (Facebook, Adwords et Netevents) ;
 - ✓ encarts payants réduits (échanges) dans la presse régionale (La Libre – éditions BW), la DH, Yourmagazine (zone Uccle, Rhode-Saint-Genèse, Brabant wallon, Province de Namur), Chouette Magazine (zone Mont-St-Guibert, Gembloux, Sombreffe, Chastre, Walhain), De Bond Brabant ;
 - ✓ encarts payants réduits (partenariat) dans la presse régionale Vlan Brabant wallon, Namur Nord, Basse Sambre)
 - ✓ Encarts gratuits, échanges et partenariats dans la presse locale, régionale, dans des brochures touristiques (Plus Magazine, VifClub, Archéopass, ...) et Internet (Quefaire.be, Tvcom, Echarp, ...)
 - ✓ Diffusion de 4 spots radios sur la RTBF – Vivacité et la Première ;
 - ✓ Diffusion des spots TV sur TV com, Télésambre et Canalzoom durant l'été ainsi que sur le web ;
 - ✓ Organisation de 4 conférences de presse (médiats présents : L'Avenir, Le Soir, La Libre Belgique, La DH, La Capitale/Sud presse) ;
 - ✓ Rédaction de 25 communiqués de presse et de 2 dossiers de presse ;
 - ✓ Relai de 598 articles rédactionnels dans la presse écrite et digitale, dont 35 reportages radios et TV.

Remarque plus générale : Si l'Abbaye de Villers affiche de bons chiffres de fréquentation pour 2017 et un développement de nombreuses activités, le site devrait, par ailleurs, être attentif aux points suivants :

- ✓ Veiller à ne pas surcharger le programme d'activités annuel au risque de perdre le côté « quiétude » et « sérénité » que revêt l'abbaye. Si la stratégie de l'abbaye est de « gommer » la basse saison, certains week-ends devraient idéalement être vierges d'événements. Les événements génèrent de la visibilité, de l'animation mais également des contraintes (site surchargé, problèmes de mobilité, prix de la nourriture/boissons parfois signalé comme onéreux, éléments visuels néfastes comme des barrières héras ou nadar qui contreviennent à l'esthétique des lieux, ...)
- ✓ Veiller à intégrer la stratégie d'activités de l'abbaye dans une vision plus macro (niveau provincial) afin d'éviter des événements d'une même thématique (ex : Moyen Age) sur un même week-end ou à un week-end d'intervalle dans 2 endroits différents ;

L'apparition d'organes comme le Comité stratégique touristique ou, bientôt, le CA de la Maison du Tourisme du Brabant wallon permettra d'avoir un lieu où il sera possible de discuter de ces sujets afin

de créer une meilleure cohérence et donc lisibilité touristique sur l'ensemble du territoire provincial. La réorganisation de l'offre touristique par « cluster » (définie par le Schéma directeur touristique) sera un bon moyen d'intégrer encore plus la stratégie de l'abbaye dans une dynamique plus transversale.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°35 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 31 août 2017 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 25 octobre 2018 (NC 22974)

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 16 juillet 2018 par l'a.s.b.l. Maison du tourisme Hesbaye brabançonne ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017 -2019 pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique- Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne

Indicateurs d'exécution des tâches

Les indicateurs d'exécution des tâches confiées à l'association sont les suivants :

1. *La participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (Indicateurs qualitatifs) ;*
2. *Le nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir et téléphonie) de l'a.s.b.l., le nombre de consultations du site Internet de l'a.s.b.l. , le nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l. , le nombre de participations en foires et salons touristiques, le nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l. et le nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (Indicateurs quantitatifs).*

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2017, l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne a bien accompli les tâches de service public mentionnées à l'article 1^{er} du contrat de gestion entre l'a.s.b.l. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne et la Province du Brabant wallon.

Il ressort de l'analyse de rapport d'exécution des tâches et des divers documents transmis par l'a.s.b.l. que pour :

1. *Participation aux opérations de promotion et aux réunions de concertation organisées par la Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon (Indicateurs qualitatifs)*

Dynamisation des moyens de promotion

a) Supports papier

Saveurs de Hesbaye brabançonne

En collaboration avec l'ADL de Perwez, la Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne et GAL Culturalité ont édité un dépliant qui répertorie des producteurs et artisans du goût des sept communes de la Hesbaye brabançonne. Le dépliant a été édité à 10.000 exemplaires en français et 5.000 en néerlandais.

Itinéraires gourmands

A l'initiative de WBT, l'a.s.b.l. a composé deux itinéraires gourmands proposant cinq lieux d'arrêt chez des producteurs. Il s'agit d'un produit touristique d'une journée en voiture.

Escapades en groupe

La maison du tourisme a réédité la brochure qui reprend l'offre de visite pour les groupes en Hesbaye brabançonne. Elle est présentée sous forme de fiches qui ont été entièrement mise à jour avec suppression de certaines fiches et création de nouvelles fiches.

Agenda de l'été

La maison du tourisme a participé à l'édition 2017 de l'Agenda de l'été (juin 2017) en collaboration avec les éditeurs de l'Avenir.

La maison du tourisme a également édité une carte plastifiée A3 de la Hesbaye brabançonne permettant de mieux positionner la Hesbaye brabançonne par rapport à la Flandre.

b) Supports télévisuels (émissions, capsules, reportages)

- Tournage de l'émission « les Ambassadeurs à Jodoigne, entre Nature et Culture » en mars, diffusion de l'émission le 22 avril 2017 sur La Une.
- Tournage de l'émission « La Grande Balade » en juin et diffusion de l'émission le 30 septembre 2017 sur RTL-TVI.
- Tournage avec Canal Zoom de plusieurs séquences avec l'a.s.b.l. en mettant en valeur les différents circuits vélo et la nouvelle carte *Saveurs de Hesbaye brabançonne*.

c) Presse écrite

- Le magazine *De Natuurvriend* (pour les loisirs durables et actifs) a présenté le site Internet de l'a.s.b.l. avec les brochures en néerlandais téléchargeable gratuitement.
- Parution d'articles dans divers magazines tels qu'En Marche, l'Eventail, Chouette Magazine, Vers l'Avenir, ...
- Suite à l'envoi du communiqué de presse concernant le dépliant *Saveurs de la Hesbaye brabançonne*, des articles sont parus dans le Soir, La Libre Belgique, et un reportage a été diffusé sur TVCom.

d) Internet

Site Internet

- Mise à jour régulière du site, ajout de photos, création d'une nouvelle page web avec les boucles points-nœuds, encodage d'une douzaine de news, ajout de quatre vidéos. Il est à noter que toutes les brochures sont téléchargeables sur le site.
- Envoi d'une newsletter mensuelle reprenant l'ensemble des événements.
- Mise à jour de la page *Bienvenue Vélo*.
- Afin d'analyser le taux de fréquentation du site Internet, l'a.s.b.l. utilise le service gratuit Google analytics.

Page Facebook

Les news du site sont partagés systématiquement sur la page Facebook MT Hesbaye brabançonne.

Pivot

Encodage et mise à jour régulière les différents événements ayant lieu en Hesbaye brabançonne dans la base de données Pivot.

Cirkwi

Encodage de nouvelles boucles de *Tous à bicyclette*.

Encodage des deux circuits gourmands voiture de la brochure *Itinéraires gourmands*.

d) Salons touristiques

- La maison du tourisme a participé au Salon *Fiets en Wandelbeurs Vlaanderen* à Gand les 18 et 19 février 2017 et au Salon *Wallonie in Vlaanderen* à Anvers les 17, 18 et 19 mars 2017. Par ailleurs, la maison du tourisme a été représentée par la F.T.B.W. dans plusieurs salons en Wallonie, Flandres, Bruxelles, France (Tourissima à Lille), Angleterre (WTM à Londres), Pays-Bas (Utrecht).
- Assurer une promotion touristique efficace des richesses de son territoire en s'intégrant dans la promotion touristique globale gérée par le Brabant wallon :

Promotion

a) Année à thème 2017

- A l'initiative de WBT, l'a.s.b.l. a composé deux itinéraires gourmands proposant cinq lieux d'arrêts chez des producteurs.
- En collaboration avec l'ADL de Perwez, l'a.s.b.l. a édité un dépliant *Saveurs de Hesbaye brabançonne*. Il s'agit d'un répertoire des producteurs et artisans du goût du territoire.

b) Thématiques

La Maison du Tourisme a édité une nouvelle brochure *Tous à bicyclette ! Boucles familiales en Hesbaye brabançonne* qui propose 4 boucles différentes.

c) Événements

- La maison du tourisme a organisé, en collaboration avec Pro Vélo et l'ADL de Perwez un cycle du terroir sur la commune de Perwez le 11 juin 2017 et elle a également tenu un stand d'accueil au Beau Vélo de Ravel à Orp-Jauche le 8 juillet 2017 en collaboration avec l'Office du tourisme d'Orp-Jauche.
- L'a.s.b.l. a participé aux Journées du Patrimoine dont la thématique était *Voies d'eau, de terre et de fer. Patrimoines et RAVeL*.
- L'a.s.b.l. était également présente lors de différents événements tels que la 4^{ème} édition de l'événement *La Hesbaye brabançonne à l'heure Gallo-Romaine* les 27 et 28 mai 2017, la Balade en Fête le 25 juin à Beauvechain (l'Ecluse), le Village des Associations le 1^{er} octobre à Jauche, le Salon 60+ le 10 octobre au Château d'Hélécine, le Marché des Artisans & Producteurs locaux le 5 novembre à Orp-Jauche, les Fêtes de La Saint-Martin en novembre à Beauvechain.
- L'a.s.b.l. a participé à la tournée culturelle *Scène* proposé par le GAL Culturalité et le Centre Culturel du Brabant wallon, qui s'est déroulée d'avril à octobre 2017 dans les 7 communes de la Hesbaye brabançonne.
- 6 visites ont été organisées entre janvier et août, pour des groupes (scolaires, seniors, néerlandophones).

d) Divers

- Un suivi de l'état des différentes promenades est mené par la Maison du Tourisme grâce à l'aide des parrains, des promeneurs et des différentes communes.
- L'a.s.b.l. a fourni à Randobel toutes les balades de la Hesbaye brabançonne afin de les mettre à jour sur leur site Internet.
- La maison du tourisme a organisé une soirée d'informations *Gîtes et chambres d'hôtes* et a participé à un atelier de travail sur le schéma directeur touristique du Brabant wallon.
- Suite à la séance d'information sur le label *Wallonie Destination Qualité*, la maison du tourisme en collaboration avec le GAL Culturalité a organisé une formation Wallonie Destination Qualité à l'attention des partenaires touristiques de l'est du Brabant wallon.

2. Pour le nombre de visiteurs et de contacts à l'accueil (comptoir et téléphonie) de l'a.s.b.l. , le nombre de consultations du site Internet de l'a.s.b.l. , le nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l. , le nombre de participations en foires et salons touristiques, le nombre de visiteurs dans les foires et salons auxquels participe l'a.s.b.l. et le nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. (Indicateurs quantitatifs)

- L'a.s.b.l. Maison du tourisme Hesbaye brabançonne a accueilli 2.467 visiteurs (comptoir et téléphonie).
- Le nombre de consultations du site internet www.hesbayebrabanconne.be s'élève à 24.227 sessions (durée de visite moyenne de 2 min 30 et 3 pages par session).
- L'a.s.b.l. a réalisé 2 insertions publicitaires et édité 31.500 publications et distribué 18.384 documents de promotion touristique.
- L'a.s.b.l. a participé à 2 foires et salons touristiques : Fiets en Wandelbeurs à Gand les 18 et 19 février 2017 et au Salon Wallonië in Vlaanderen à Anvers les 17, 18 et 19 mars 2017.
- En collaboration avec l'a.s.b.l. différents encarts et brochures promotionnelles ont été réalisés tels que :
 - Campagne sur Mona FM et Chérie FM (marché français) ;
 - Campagne sur Radio Contact, insertion dans le guide des Gites et chambres d'hôtes, supplément VIF, affichage gare, ... (marché belge Fr) ;
 - Insertion dans le guide Pasar, concours VAB (marché belge NI) ;
 - Insertion dans The Brussels Times Magazine, WTM Guide, ABTA (marché anglais).

Enfin, l'a.s.b.l. a diffusé les documents de promotion touristique du Brabant wallon, à savoir : 900 cartes « Le Brabant wallon en poche 2017 », 1.575 brochures générales (600 en français, 600 en néerlandais, 375 en anglais), 300 agendas, 184 cartes IGN, 5.000 bracelets vélos, 6.000 Boucles en Fr et 6.000 Boucles en NI.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°36 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW), numéro d'entreprise 0407.766.026, Avenue Robert Schuman, 101 à 1400 Nivelles ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 septembre 2017 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 18 octobre 2018 (NC 22491) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 12 juillet 2018 par l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon (CCIBW)

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport sur le programme du trajet d'accompagnement et de professionnalisation à l'internationalisation ;
- Rapport sur la collaboration avec les entreprises du Brabant wallon, membres ou non-membres de la CCIBW, qui n'ont jamais été actives à l'international ou celles qui ont déjà une

903

petite expérience à l'international mais souhaitent se professionnaliser et accroître davantage leurs activités à l'international l'établissement d'un diagnostic à l'import/l'export ;

- Rapport sur toutes les actions menées en groupe pour créer le maillage et les échanges d'expériences qui décuplent l'efficacité de l'apprentissage ;
- Rapport sur la dynamisation et l'émulation d'un réseau d'exportateurs brabançons wallons (networkings alter ego entre entreprises exportatrices aguerries et starters, échanges d'expériences de terrain, témoignages, conseils) ;
- Rapport complémentaire ;

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre des conférences pour susciter l'intérêt de voir l'international comme une source de croissance ;
- Nombre des conseils personnalisés (établissement du diagnostic, questionnements propres, etc.) ;
- Nombre des demi-journées en groupes (en cycle complet ou par module) ;
- Nombre des sessions de formations techniques données par des experts (maîtrise des documents, des formalités, des réglementations en matière douanière, financière et fiscale, juridique) ;
- Nombre de workshops pratiques avec une série de tâches à effectuer pour la réunion suivante (identification des acteurs du commerce international, des aides, des différences culturelles, techniques de prospection, communication et négociation à l'international) ;
- Nombre des rencontres clés avec des acteurs internationaux (parrainage par des chefs d'entreprises exportatrices phares, ambassades, réseau international des CCI, AWEX, autres réseaux internationaux, etc...) ;
- Nombre de participants à chaque événement organisé par l'a.s.b.l. ;
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale ;

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport sur le programme du trajet d'accompagnement et de professionnalisation à l'internationalisation ;

De manière générale, le parcours a été très apprécié : les thématiques abordées, la possibilité de s'inscrire à un ou à plusieurs modules ou à l'entièreté, la fréquence, le lieu choisi, l'interactivité, l'expertise des formateurs et leurs expériences de terrain. Le nombre de personnes inscrites est très important pour une première édition. Il y avait par conséquent une grande demande au sein même de des entreprises membres de l'association pour ce type de formations. Les retours des participants à l'issue du parcours ont été très positifs.

- Rapport sur la collaboration avec les entreprises du Brabant wallon, membres ou non-membres de la CCIBW, qui n'ont jamais été actives à l'international ou celles qui ont déjà une petite expérience à l'international mais souhaitent se professionnaliser et accroître davantage leurs activités à l'international l'établissement d'un diagnostic à l'import/l'export ;

La CCIBW a cet avantage d'être très proche des sociétés membres ou non membres exportatrices ou non-exportatrices, ceci pour 2 raisons : 1) grâce à son expertise en matière d'organisation d'événements de networkings qui s'adressent à tout type de secteurs d'activité et à tous les profils d'employés d'entreprises brabançonnaises. 2) grâce à son mandat délivré par le SPF Economie pour la délivrance des certificats d'origine non-préférentielle pour laquelle toute entreprise du Brabant wallon a l'obligation de s'adresser à sa Chambre locale pour l'obtention de ce document. Les inscriptions rentrent sur base du bouche à oreille et des nombreuses invitations à participer aux activités de la Chambre via le mailing postal, le mailing électronique, les leaflets distribués lors des manifestations de

l'association. La CCIBW a également reçu la collaboration des FOVI pour la diffusion du programme à travers leurs réseaux. Les participants ont un des 3 profils suivants :

- 1) Les participants sont issus d'entreprises qui envisagent l'exportation de leur produit ou service et qui ne savent pas par où commencer ;
- 2) Les participants sont issus d'entreprises qui ne sont pas encore dans la démarche export mais qui ont déjà vendus hors EU en one-shot. Ces sociétés se rendent compte que leurs produits est apprécié à l'export et se forment alors pour se professionnaliser dans ces matières ;
- 3) Les participants sont issus de sociétés exportatrices qui envoient leur personnel en formation à un ou plusieurs modules choisis selon leur fonction dans l'entreprise. Il s'agit soit de nouveaux collaborateurs à former, soit d'un refresh étant donné que les matières liées au commerce extérieur sont en constante évolution.

- Rapport sur toutes les actions menées en groupe pour créer le maillage et les échanges d'expériences qui décuplent l'efficacité de l'apprentissage ;

Le fait que le nombre de participants à chaque module est limité à un maximum de 12 personnes favorise les échanges ainsi que l'adaptation et la flexibilité du formateur par rapport au niveau de connaissance des participants. Ce petit nombre favorise également les échanges d'expériences entre les participants, car le formateur met un point d'honneur à encourager l'interactivité entre sa théorie et la pratique. Les expériences des uns sont une leçon pour les autres. La théorie trouve son application au sein même du groupe.

- Rapport sur la dynamisation et l'émulation d'un réseau d'exportateurs brabançons wallons (networkings alter ego entre entreprises exportatrices aguerries et starters, échanges d'expériences de terrain, témoignages, conseils) ;

Les entreprises qui s'inscrivent ne se connaissent pas nécessairement. Le fait de se retrouver avec les mêmes problématiques les rassurent et grâce aux échanges, des liens se créent. Comme le groupe est multisectoriel et composé de sociétés qui démarrent l'exportation ou qui la développent, les conseils fusent dans les 2 sens. Une néo exportatrice a beaucoup à partager car elle s'inscrit d'emblée dans un esprit novateur et innovant, esprit que les entreprises aguerries ne possèdent pas ou plus nécessairement. Car qui dit exportation dit innovation et vice-versa.

- Rapport complémentaire ;

La CCIBW dispose d'un panel de produits qui encadrent l'exportateur et lui permet de rencontrer des acteurs clés pour démarcher le pays ciblé : les « import-export clubs » et « international network lunches » sont le meilleur exemple de cette large mise en réseau des exportateurs.

Les autres actions formatives menées par la CCIBW à l'international sont les info-sessions et les ateliers du commerce international. Les ateliers du commerce international sont des formations pointues et pratiques permettant de jongler avec les nombreuses procédures et outils internationaux. Les thématiques abordées en 2017 étaient : Incoterms, valeur en douane, code TARIC, régimes douaniers, documents douaniers, carnet ATA, codes douaniers. Les info-sessions sont des séances d'informations destinées à éclairer les entreprises sur des nouveaux faits d'actualité et les aider à mieux interpréter les nouvelles réglementations et démarches administratives internationales.

En outre, les entreprises bénéficient de formations spécifiques au remplissage des certificats d'origine et des carnets ATA. Animées par les deux responsables du guichet, ces formations facilitent et rendent plus rapide le traitement des dossiers confiés au guichet par les entreprises ainsi correctement informées. Les collaboratrices du guichet export se rendent également en entreprise pour former des équipes entières et paramétrer efficacement les logiciels informatiques en interne.

En 2017, la CCIBW a également participé aux visites protocolaires chez Monsieur le Gouverneur (Pologne, Italie, Colombie) et a également apporté son soutien à l'ABBW.

La CCIBW participe aussi à des missions économiques et de coopération avec les CCI de Wallonie. A ces occasions, la CCIBW présente le Brabant wallon, ses atouts et ses marchés porteurs. Elle revient au pays avec des pistes de synergie pour les entreprises brabançonnaises wallonnes.

La CCIBW s'entretient fréquemment avec des services diplomatiques, institutionnels et économiques d'autres provinces, régions et pays et remet aux interlocuteurs un cadeau « Made in BW » permettant ainsi de lier l'économie et le savoir-faire du terroir brabançon wallon.

Enfin, les entreprises trouvent à la CCIBW une forme de centrale d'informations liées à l'export, ce qui renforce leurs boîtes à outils et les prépare efficacement à conquérir les marchés étrangers.

L'ensemble des communications relatives aux actions listées ci-dessus (annonces et comptes rendus) mentionnent le soutien du Brabant wallon (voir exemple plus bas).

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre des conférences pour susciter l'intérêt de voir l'international comme une source de croissance ;

Le 7 février 2017 la CCIBW était oratrice lors de l'After-work BW « En route pour l'international ou comment développer une démarche export gagnante ». La présentation était axée sur l'intérêt de penser à l'internationalisation de son entreprise et les points d'attention essentiels pour se lancer à l'export.

Une présentation du concept et du programme a été faite à l'équipe du CEI de Louvain-la-Neuve et un accord a été conclu avec eux pour que les porteurs de projets puissent participer – bien qu'ils ne soient pas encore une entreprise – aux modules afin d'être sensibilisés.

Par ailleurs, le cycle « Starters à l'international 2017-2018 » proposait 12 modules de formations toutes orientées sur le commerce international dont deux d'entre-elles suscitaient l'intérêt de voir l'international comme source de croissance. Il s'agissait des modules suivants : stratégie de marketing international, sélectionner et aborder les marchés ; communiquer facilement et surmonter les différences culturelles.

En outre, chaque rencontre, chaque séance d'information, chaque networking organisé par la CCIBW est une occasion pour l'équipe de la CCIBW d'analyser les activités des participants et les sensibiliser à la thématique et aux divers accompagnements internationaux proposés par la CCIBW. Nombre de rendez-vous individuels sont alors pris pour assurer le suivi nécessaire aux ambitions de l'entreprise.

- Nombre des conseils personnalisés (établissement du diagnostic, questionnements propres, etc.) ;

Il est difficile de donner une valeur précise à cet indicateur. La Chambre de Commerce ne recense pas nécessairement toutes les réponses, qu'elle donne de manière informelle. Enormément de questionnements font suite aux modules Starters à l'international et les participants reçoivent des réponses a posteriori en suivi de leur demande. Plusieurs entreprises prennent, elles, un rendez-vous spécifique pour l'établissement d'un diagnostic, pour des questions de formalités administratives au démarrage ou pour un plan d'actions et de mise en relations. Ceci représente 355 questions.

- Nombre des demi-journées en groupes (en cycle complet ou par module) ;

Le cycle de formation Starters à l'international propose 12 modules aux participants. L'Import & Export Club en proposait 5. Ce qui fait un total de 17. Ceux-ci sont organisés en demi-journées à raison de 3h de formation.

- Nombre des sessions de formations techniques données par des experts (maîtrise des documents, des formalités, des réglementations en matière douanière, financière et fiscale, juridique) ;

Les modules du programme Starters à l'international alternent entre échanges de bonnes pratiques et formations techniques. 7 modules sont concernés par cet aspect purement technique :

- module 3 : Règles internationales du commerce, Incoterms 2010 ;
 - module 6 : Les assurances à l'international, les protections contre les risques ;
 - module 7 : La douane, les documents, les techniques et formalités douanières ;
 - module 9 : Le financement, les paiements internationaux et les techniques bancaires ;
 - module 10 : Les contrats internationaux, de l'offre aux négociations – partie 1 ;
 - module 11 : Les contrats internationaux, de l'offre aux négociations – partie 2 ;
 - module 12 : Le dépôt de marque et la protection intellectuelle.
- Nombre de workshops pratiques avec une série de tâches à effectuer pour la réunion suivante (identification des acteurs du commerce international, des aides, des différences culturelles, techniques de prospection, communication et négociation à l'international) ;

L'objectif étant de permettre une mise en application rapide, les 12 modules proposaient aux participants d'apporter leur propre cas, documentations, liste de prix, ... afin que les séances soient plus personnalisées.

Cependant, 4 modules étaient davantage concernés et demandaient d'effectuer une recherche ou un travail spécifique dans l'entreprise. Il s'agissait des modules :

- module 2 : Communiquer facilement et surmonter les différences culturelles ;
 - module 3 : Règles internationales du commerce, Incoterms 2010
 - module 7 : La douane, les documents, les techniques et formalités douanières ;
 - module 8 : Le calcul du prix à l'export.
- Nombre des rencontres clés avec des acteurs internationaux (parrainage par des chefs d'entreprises exportatrices phares, ambassades, réseau international des CCI, AWEX, autres réseaux internationaux, etc...) ;

Rencontres avec les Ambassadeurs : 5

Rencontres avec les attachés douaniers : 5

Rencontres avec les Directeurs des CCI belges à l'étranger : 32

- Nombre de participants à chaque événement organisé par l'a.s.b.l. ;

1) 147 personnes ont participé au programme Starters à l'international première édition. Financièrement, la CCIBW précise que le programme était à cheval sur 2017 et 2018 mais, dans les faits, elle considère le cycle dans son ensemble.

Module 1 : 9	Module 7 : 20
Module 2 : 14	Module 8 : 11
Module 3 : 14	Module 9 : 15
Module 4 : 15	Module 10 : 10
Module 5 : 15	Module 11 : 9
Module 6 : 7	Module 12 : 8

2) Autres activités internationales organisées par la CCIBW :

- Atelier du Commerce International : 7 ateliers pour un total de 43 participants ;
- Rencontre avec les Attachés Douaniers de BRICS : 3 participants ;
- Info-session sur les pays arabes : 40 participants ;

- Import-Export Club : 5 réunions pour 6 participants ;
 - Mission économique wallonne à Katowice : 2 entreprises BW ;
 - Conférence forum régional des douanes : 20 participants ;
 - Focus Hong Kong : 3 participants (malheureusement annulé) ;
 - Mission économique BENIN-TOGO : 4 participants du BW.
- Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale ;

Le programme Starters à l'international est systématiquement présenté avec le logo CCIBW et le logo du Brabant wallon. Trois supports écrits ont été réalisés spécialement pour le cycle « Starters à l'international », ceux-ci ont été envoyés aux entreprises du BW (membres ou non) et distribués via des partenaires (FOVI, Securex, CEI, CapInnove,...) :

- Les flyers : reprenant les 12 dates et titres des modules ainsi que les informations pratiques (prix, lieu, ...) : 2.000 exemplaires ;
- La lettre d'introduction sous forme d'invitation envoyée par courrier postal accompagnée du flyers : 1.000 exemplaires ;
- Le programme complet reprenant en détail les sujets abordés, les points d'attention mais également une présentation de l'expert : 100 exemplaires.

Le matériel de communication Starters à l'international (et donc la visibilité du Brabant wallon) a également été utilisé dans :

- Le magazine des CCI, le CCIMag' ;
- Le CCIMag' on line ;
- Les e-mailings spécifiques et newsletters de la CCIBW ;
- Le site internet de la CCIBW ;
- La Revue de Nivelles Entreprises ;
- La Revue de l'Alliance Centre BW ;
- Les newsletters des associations d'entreprises FOVI ;
- LinkedIn CCIBW.

Par ailleurs, en respect du contrat de gestion et dans la lignée de la subvention reçue depuis de nombreuses années, la CCIBW mentionne systématiquement le soutien du Brabant wallon sur toutes les activités internationales annoncées à l'agenda web, ainsi que sur les comptes rendus de ces mêmes activités dans l'onglet news du site internet. Ce soutien du Brabant wallon est également visible dans le hall d'entrée de la CCIBW, sur 2 roll-up mentionnant le réseau de la CCIBW et dans le rapport d'activités annuel de la CCIBW.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv), numéro d'entreprise 0841.996.523, Chemin du Cyclotron, 6 à 1348 Louvain-la-Neuve ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 mars 2017 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22823) ;

Considérant le plan d'actions pour l'exercice 2018 transmis par l'a.s.b.l Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Entreprises et d'Innovation Louvain (CEILv)

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport sur la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;
- Rapport sur INNOV2GO ;
- Rapport sur le programme d'accompagnement des créateurs de projets innovants en particulier ceux à haute valeur technologique ;
- Publications avec visibilité provinciale ;

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de créateurs potentiels d'entreprises accompagnées ;
- Nombre d'entreprises existantes accompagnées ;
- Nombre de nouveaux entrepreneurs formés ;
- Nombre et qualité des animations économiques organisées ;
- Nombre et qualité des actions promotionnelles mises sur pied ;
- Nombre de locaux loués à des entreprises ;
- Nombre d'ateliers collectifs ou de sous-groupes spécifiques, répartis sur dix semaines à raison d'un total de 80 heures.

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Rapport sur la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise :

A ce stade, il n'y a pas encore eu création de start-ups par les porteurs de projets et les start-ups existantes / starters n'ont pas agrandi leurs équipes.

1.2. Rapport sur INNOV2GO :

INNOV2GO est un programme de formation pour projets de start-ups ou jeunes start-ups. Il est demandé aux candidats d'avoir déjà bien réfléchi leur projet et de savoir assez précisément ce qu'ils (elles) veulent. Il ne s'agit pas d'un cursus strictement théorique, le but poursuivi est bien la « mise en œuvre » du projet et sa confrontation réelle avec le marché, principalement avec l'aide des outils digitaux.

Après une première session de formation intensive, d'une semaine du 21 au 25 août 2017, afin de commencer à faire connaître INNOV2GO au sein de la communauté entrepreneuriale locale, le programme a expérimenté, avec succès, une deuxième formation sous forme de 10 soirées, à raison d'une soirée par semaine, pendant 10 semaines d'affilée, du 10 octobre au 19 décembre 2017. Les

principales thématiques abordées étaient : méthode « Lean & do », communication digitale, tester son projet via le web, growth hacking, aspects légaux et business models innovants.

En parallèle, un groupe d'échanges baptisé « On innove et on y va » a été créé sur Facebook, pour continuer les échanges avec les formateurs et aussi entre porteurs de projets. La session a réuni une douzaine de personnes.

L'une des priorités du programme INNOV2GO, lors de son lancement en 2017, fut de nouer des partenariats avec différentes structures actives dans le soutien et l'accompagnement au lancement de projets entrepreneuriaux.

Compte tenu de son approche spécifique, INNOV2GO avait toutes les raisons de chercher à atteindre des structures qui proposent des programmes de formation, exclusivement ou parallèlement à des services de type « couveuses d'entreprises ». Ce furent donc les premières structures à faire l'objet d'accords de partenariats explicites. En 2017, c'est la SCRL Azimut qui bénéficia de la gratuité pour cinq de ses porteurs de projets afin de pouvoir tester l'adéquation entre INNOV2GO et son portefeuille de formations propres. L'expérience fut un succès qui donne lieu à de nouvelles demandes d'inscription de porteurs de projet venant de leur structure pour les formations ultérieures. 2018 verra l'expérience se répéter avec Créajob et Job'in.

D'autres partenariats plus informels se sont mis en place depuis mi-2017. A titre d'exemple : la Fédération pour la Jeune Entreprise, le Réseau Entreprendre, ... Viendront s'ajouter à cette liste de nombreux autres partenaires dans le courant 2018.

1.3. Rapport sur le programme d'accompagnement des créateurs de projets innovants en particulier ceux à haute valeur technologique :

Le programme d'accompagnement des créateurs de projets innovants en particulier ceux à haute valeur technologique est le programme INNOV2GO, évalué qualitativement ci-dessus.

1.4. Publications avec visibilité provinciale :

- site web www.innov2go.be;
- campagne publicitaires sur les réseaux sociaux et Google;
- roll-up.

3. Indicateurs quantitatifs

1.1. Nombre de créateurs potentiels d'entreprises accompagnées : 16

1.2. Nombre d'entreprises existantes accompagnées : 2

1.3. Nombre de nouveaux entrepreneurs formés : 14

1.4. Nombre et qualité des animations économiques organisées :

Séminaire du 21 au 25 août 2017 : 5 journées de formations, sur les thématiques :

- créativité et résilience ;
- prototypage ;
- agilité et itérations ;
- persuasion ;
- rendre son produit/service désirable.

Octobre à décembre 2017 : 10 soirées de formation, sur les thématiques :

- la méthode Lean ;

- stratégie de communication digitale ;
- test phase 1 : prototypage ;
- test phase 2 : marketing digital ;
- test phase 3 : analyse des résultats ;
- growth hacking : processus AA ;
- growth hacking : processus RRR ;
- automatisez vos processus ;
- business models innovants ;
- l'approche financière de l'innovation.

1.5. Nombre et qualité des actions promotionnelles mise sur pied :

Événement organisé à l'Aula Magna le 15 mai 2018 : « Oser de manière dosée », soirée témoignage – networking proposée par le CEI et l'Yncubator.

1.6. Nombre de locaux loués à des entreprises : 0

1.7. Nombre d'ateliers collectifs ou de sous-groupes spécifiques, répartis sur dix semaines à raison d'un total de 80 heures : 15

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°38 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE), n° d'entreprise 0474.917.146, a son siège social au n° 15A de la Rue du Bosquet à 1435 Mont-Saint-Guibert ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 21929) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 30 mai 2018 par l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017–2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE)

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- *Rapport sur la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise ;*
- *Rapport sur l'accompagnement de projets d'entreprise ;*
- *Rapport sur le co-entrepreneurship ;*
- *Rapport sur la co-transmission.*

2. Indicateurs quantitatifs

- *Nombre de créateurs potentiels d'entreprises accompagnés ;*
- *Nombre de projets d'entreprises accompagnés ;*
- *Nombre de nouveaux entrepreneurs formés dans le cadre du co-entrepreneurship ;*
- *Nombre d'entreprises concernées dans la co-transmission.*

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- *Rapport sur la création d'emplois par la création et/ou la croissance de l'entreprise*

L'association a accompagné 50 entreprises en création ou en développement. Sur les 50 projets entrepreneuriaux lancés par les porteurs en 2017, le nombre total d'emplois concernés s'élève à 81 (y compris les créateurs du projet).

La plupart commence donc dans une configuration à une personne bien que l'association ait accompagné un certain nombre de projets utilisant davantage de *sales force*.

- *Rapport sur l'accompagnement de projets d'entreprise*

En 2017, la FJE a maintenu son « rythme de croisière », en accueillant 5 % de porteurs de projets en plus qu'en 2016, soit **135 nouveaux contacts**.

Cette croissance régulière est due à un effet de « cooptation » : 80 % de ces nouveaux contacts sont « envoyés » par les anciens FJE et les membres de notre ASBL (parrains, experts, sponsors).

Sur les quatre dernières années, 35% de ces contacts sont des **femmes**, et ce pourcentage atteint **40 %** pour l'année 2017.

63% des porteurs de projets résident dans le Brabant wallon, et ce pourcentage « Made in BW » augmente encore si on y inclut les personnes ne résidant pas dans la province mais y faisant leurs études universitaires.

C'est ainsi que **56%** des premiers contacts de la FJE ont un **niveau universitaire ou supérieur**.

- *Rapport sur le co-entrepreneurship*

A l'issue de chaque session de co-entrepreneurship (formation de jour et les soirées 'Women'), une fiche d'évaluation a été remise à chaque participant. Ces fiches reprennent entre autres l'appréciation du formateur, de la matière, de la pertinence du sujet pour leur projet/activité.

Il ressort un taux de satisfaction général supérieur à 85%.

Les remarques personnelles des participants ont été traitées par l'équipe de la FJE dans les semaines suivant la fin des formations.

Un suivi des participants est programmé en début de second semestre 2018.

- *Rapport sur la co-transmission*

Au cours de l'année 2017, la FJE a rencontré 6 entrepreneurs :

- Deux étaient encore à la recherche d'une entreprise ;
- Un entrepreneur cédait son activité ;
- Trois entrepreneurs reprenaient deux entreprises dont l'une d'entre elles comptait deux associés.

Ces transmissions impactaient une salesforce de 13 personnes

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de créateurs potentiels d'entreprises accompagnés : 135
- Nombre de projets d'entreprises accompagnés : 50 (ceux reçus en 2017)
- Nombre de nouveaux entrepreneurs formés dans le cadre du co-entrepreneurship : 31 au total (23 dans les ateliers en journée et 8 en soirée [femmes entrepreneures])
- Nombre d'entreprises concernées dans la co-transmission : 6

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°39 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles (PAM)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles (PAM), n° d'entreprise 0463.956.146, qui a son siège social au n°3 de la Rue Belotte à 1490 Court-Saint-Etienne ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles (PAM) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 18 octobre 2018 (NC 22447) ;

Considérant la note d'intention 2019 transmise en date du 11 juillet 2018 par l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles (PAM) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles (PAM) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles (PAM), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Parc à Mitrailles (PAM)

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de manifestations d'animation accueillies et émanant tant du secteur privé que du monde associatif local ainsi que d'autres acteurs culturels, touristiques et économiques du Brabant wallon ;
- Statistiques sur la collaboration avec d'autres acteurs publics locaux et supra-locaux pour permettre de réaliser l'objet social et la mission constitutionnelle et décrétable de l'association ;
- Nombre de promotions du site via la presse et tout autre moyen multimédia tel qu'un site Internet performant et les réseaux de promotion.

2. Indicateurs qualitatifs

- Rapport sur les méthodes de gestion entrepreneuriale et commerciale adoptée ;
- Rapport qualitatif des manifestations (foires et salons) accueillies ;
- Rapport qualitatif des événements organisés par des tiers.

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de manifestations d'animation accueillies et émanant tant du secteur privé que du monde associatif local ainsi que d'autres acteurs culturels, touristiques et économiques du Brabant wallon

Le PAMexpo a accueilli 22 manifestations, soit 175 jours d'occupation (71 jours événements et 104 jours de montage/démontage). En 2016, 170 jours d'occupation.

- Statistique sur la collaboration avec d'autres acteurs publics locaux et supra-locaux pour permettre de réaliser l'objet social et la mission constitutionnelle et décrétable de l'association
 - Une collaboration avec le Brabant Wallon lors de quatre événements: le salon créations, les journées de l'orientation (SIEP Wavre), Survival firefighters run (UPSPBW a.s.b.l.) et le salon Jobs. Ce qui représente 29 jours d'occupation (8 jours d'événements et 21 jours de montage/démontage).
 - Une collaboration avec la Commune de Court-Saint-Etienne à l'occasion de deux événements: la Féerie Stéphanoise et le Rallye de motos rétro. Soit un total de 40 jours d'occupation (24 jours événements et 16 jours de montage/démontage). Par ailleurs, le PAM collabore également avec d'autres acteurs locaux, notamment le CCBW qui est reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles conformément au décret de 2013.

- Nombre de promotions du site via la presse et tout autre moyen multimédia tel qu'un site Internet performant et les réseaux de promotion

Le PAMexpo dispose de son propre site internet (www.pamexpo.be), sur lequel se retrouvent : l'agenda des manifestations, un historique du Hall, une présentation de l'a.s.b.l. ainsi qu'un formulaire de contact. Les organisateurs peuvent y télécharger le logo du PAMexpo, la fiche de renseignements d'un évènement ou encore les plans du hall. Le trafic généré en 2017 est d'environ 47 500 visites.

Une page Facebook dédiée (<https://www.facebook.com/pamexpo>) annonce également les activités, les communications officielles et relaie certains articles de presse qui concernent le PAMexpo.

De nombreux médias diffusent l'actualité du lieu*, par exemple en 2017: TVCom, Sud presse, la DH, l'Avenir, Vivacité, Antipode, le Bulletin communal, Wawa magazine ou encore www.vivreici.be.

2. Indicateurs qualitatifs

- Rapport sur les méthodes de gestion entrepreneuriale et commerciale adoptée

Avec la construction de Court Village, 1er éco-quartier du Brabant Wallon, le PAMexpo s'intègre dans un nouvel environnement urbanistique. Consciente de cette réalité, la volonté de l'a.s.b.l. est de s'orienter majoritairement vers l'accueil de foires et de salons tels que : le salon du vin, le salon de l'orientation ou encore BATI BW. Néanmoins, il est aussi important de pouvoir continuer à collaborer avec d'autres acteurs historiques du PAM (GSK, Unisound, Jyva'zik festival, ...). Après une année 2016 difficile, vu l'ampleur du chantier de Court Village sur l'ancienne zone de parking du PAMexpo, 2017 confirme la fidélité des occupants du hall. Des organisateurs comme GSK ou l'a.s.b.l. St. Vincent de Floreffe sont demandeurs d'établir une collaboration sur le long terme.

L'année 2017 aura également été une année de transition en termes de gestion pour l'a.s.b.l, avec l'engagement d'un nouveau gestionnaire en septembre. A l'aube des vingt ans du hall, un intérêt grandissant se fait ressentir pour le lieu.

- Rapport qualitatif des manifestations (foires et salons) accueillies

Le taux de fréquentation des évènements et les échos positifs des organisateurs est la meilleure vitrine du PAM, la polyvalence du hall permet à l'a.s.b.l. d'avoir un agenda diversifié allant du salon Créations à la Fête du petit élevage. La renommée de ces organisations n'est plus à prouver (GSK, salon du vin, Jyva'zik, ...). La première édition de BATI BW accueillie en 2017 marque également l'arrivée d'un autre évènement de qualité au PAMexpo, une nouvelle organisation qui en appelle d'autres à être programmées dès 2018. L'organisation des évènements est perçue de manière positive par les commerçants et marque l'intégration du PAM au sein de Court Village.

- Rapport qualitatif des évènements organisés par des tiers

Des festivals comme Unisound ou Jyva'zik ont confirmé leur succès grandissant en 2017. Ces évènements sont devenus incontournables et le professionnalisme des organisateurs est à souligner.

Retenons également que la première édition du Survival firefighters run, une compétition internationale pour sapeurs-pompiers, a obtenu un réel succès et permet de faire connaître le PAMexpo en dehors de nos frontières. L'enthousiasme des participants, du public et des organisateurs fut tel que l'on se dirige vers une organisation bisannuelle.

Enfin, le rendez-vous de fin d'année des stéphanois fut, comme tous les ans, la Fête Stéphanoise. Cette immense fête foraine couverte, agrémentée d'un cirque et d'une patinoire de 450 m², est le rendez-vous familial par excellence. Un évènement qui s'étale sur plus de deux semaines avec une participation démocratique demandée.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°40 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Brabant Wallon, Agro-Qualité, n° d'entreprise 0462.621.506, a son siège social au n° 17 de la Rue Saint-Nicolas à 1310 La Hulpe ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 21 décembre 2017 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22253) ;

Considérant le plan d'action pour l'exercice 2018 transmis en date du 03 juillet 2018 par l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- En 2017 : Développement d'une méthodologie de recherche-action visant la création d'un outil informatique dédié à la prise d'informations comptables sur le lien d'activité du maraîchage ;
- En 2017 : Production de l'outil informatique de collecte des données techniques en maraîchage.

2. Indicateurs quantitatifs

- Evolution annuelle du nombre de données signalétiques et analytiques transférées de manière anonyme vers la base de données centralisées de REQUASUD. Ce transfert se base sur les données accumulées par le CPAR via ses activités d'analyse de la qualité des sols (analyses physico-chimiques des terres) et des produits (analyse de fourrages, eaux, affluents d'élevage et matières organiques) ;
- Evolution du nombre de comptabilités agricoles gérées par l'association ;
- Période 2018-2019 : Statistique de nombre de comptabilités dans le secteur du maraîchage en Brabant wallon ;
- Evolution du nombre de dossiers de consultance ADISA ;
- Evolution du nombre de demandes de consultance agricole visant la mise en place de systèmes d'autocontrôle à la ferme pour les productions primaires végétales et animales ;
- Evolution du nombre de géo-références des terres agricoles ;
- Evolution du nombre de demandes de mesurage de parcelles agricoles, répartition par secteur géographique et évolution des superficies mesurées ;
- Rapport sur le nombre et le type d'interventions du service de mesure des parcelles agricoles dans le cadre des interventions liées aux événements de coulées boueuses en Brabant wallon ;
- Evolution des ressources humaines de l'association en ETP.

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- En 2017 : Développement d'une méthodologie de recherche-action visant la création d'un outil informatique dédié à la prise d'informations comptables sur le lien d'activité du maraîchage

Suivi de conférence sur la thématique « maraîchage », prise de contacts avec des étudiants dont l'outil a fait l'objet d'un travail de fin d'étude. Réalisation d'un questionnaire Google form soumis à un panel de maraîchers ayant pour but de déterminer les postes clés devant figurer dans l'outil informatique.

- En 2017 : Production de l'outil informatique de collecte des données techniques en maraîchage

Production de l'outil informatique sur base des différents contacts et création de l'outil de collecte dans un premier temps et dans un second temps, création d'un module permettant de générer le résultat comptable.

2. Indicateurs quantitatifs

- Evolution annuelle du nombre de données signalétiques et analytiques transférées de manière anonyme vers la base de données centralisées de REQUASUD. Ce transfert se base sur les données accumulées par le CPAR via ses activités d'analyse de la qualité des sols (analyses physico-chimiques des terres) et des produits (analyse de fourrages, eaux, affluents d'élevage et matières organiques)

Nombre d'échantillons transmis en 2016 : 4.562

Nombre d'échantillons transmis en 2017 : 4.697

Nombre de coordonnées GPS en 2016 : 2.862

Nombre de coordonnées GPS en 2017 : 3.071

- Evolution du nombre de comptabilités agricoles gérées par l'association

118 comptabilités sur l'exercice 2016

120 comptabilités sur l'exercice 2017

- Période 2018-2019 : Statistique de nombre de comptabilités dans le secteur du maraîchage en Brabant wallon

Néant, les comptabilités sont en phase de test.

- Evolution du nombre de dossiers de consultance ADISA

En 2016, 21 dossiers ont été instruits par l'a.s.b.l., 13 demandes d'investissements et 6 dossiers de reprises.

En 2017, 19 dossiers ont été instruits par l'a.s.b.l., 12 demandes d'investissements et 7 dossiers de reprises.

- Evolution du nombre de demandes de consultance agricole visant la mise en place de systèmes d'autocontrôle à la ferme pour les productions primaires végétales et animales

Le service de consultances a été sollicité 6 fois en 2017, ce qui est le meilleur chiffre du service depuis 2014.

- Evolution du nombre de géo-référencements des terres agricoles

549 parcelles ont été géo-référencées en 2016.

351 parcelles ont été géo-référencées en 2017.

- Evolution du nombre de demandes de mesurage de parcelles agricoles, répartition par secteur géographique et évolution des superficies mesurées

En 2016, 89 demandes ont été enregistrées parmi lesquelles on compte 19 nouveaux clients pour un total des hectares mesurés s'élevant à 733,61 ha.

En 2017, 57 demandes ont été enregistrées parmi lesquelles on compte 14 nouveaux clients pour un total des hectares mesurés s'élevant à 678.66 ha.

- Rapport sur le nombre et le type d'interventions du service de mesure des parcelles agricoles dans le cadre des interventions liées aux événements de coulées boueuses en Brabant wallon

Néant.

- Evolution des ressources humaines de l'association en ETP

4 ETP et un 2/5 T.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°41 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et la s.a. de droit public SARSI

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de la s.a. de droit public Société d'assainissement et de réhabilitation des sites industriels du Brabant wallon (SARSI), n° d'entreprise 0260.639.790, ayant son siège social au n°2 de la rue Louis de Geer à 1348 Louvain-la-Neuve ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.a. de droit public SARSI ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 juin 2018 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.a. de droit public SARSI ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 18 octobre 2018 (NC 22387) ;

Considérant le plan d'action pour l'exercice 2019 transmis en date du 06 août 2018 par la s.a. de droit public SARSI ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que la s.a. de droit public SARSI a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 33 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 33 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.a. de droit public SARSI, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.a. de droit public SARSI

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs quantitatifs

- Nombre d'études déposées aux administrations concernées ayant trait à la gestion environnementale et/ou l'assainissement d'un site ;
- Nombre d'études déposées aux administrations concernées ayant trait à la gestion urbanistique et/ou à la ré-urbanisation d'un site ;
- Nombre de marchés publics mis en œuvre pour la réalisation de travaux de tout type (démolition, construction, création de voirie, etc.) ;
- Nombre de marchés publics mis en œuvre pour la réalisation d'études de tout type (urbanistique, architecturale, structurelle, prospective, etc.) ;
- Nombre de contacts passés avec des organismes tiers désignant la SARSI comme maître d'ouvrage délégué ;
- Nombre d'actions de développement lié aux activités de la SARSI et de promotion du partenariat avec la Province (Colloque, présentation publique, etc.) ;
- Nombre de partenariats développés avec les autres acteurs publics ou privés du Brabant wallon ;
- Nombre d'études ayant trait à la gestion environnementale et/ou l'assainissement d'un site ainsi que d'études de gestion urbanistique et/ou ré-urbanisation ayant fait l'objet d'autorisations administratives par les administrations concernées ;
- Toute superficie de terrain ayant fait l'objet de travaux d'assainissement ou faisant l'objet de travaux de ré-urbanisation ;
- Montant investi en études ayant trait à la gestion environnementale et/ou l'assainissement d'un site ;
- Montant investi en travaux ayant trait à la gestion urbanistique et/ou la ré-urbanisation d'un site ;
- Montant investi en travaux ayant trait à la gestion urbanistique et/ou la ré-urbanisation d'un site ;
- Nombre de site en cours de réaffectation.

2. Indicateurs qualitatifs

- Rapport sur les actions de développement, de reconversion et de promotion de la Province ;
- Rapport sur les partenariats développés avec les autres acteurs publics du Brabant wallon ;

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs quantitatifs

- *Nombre d'études déposées aux administrations concernées ayant trait à la gestion environnementale et/ou l'assainissement d'un site, à savoir :*
 - étude d'orientation ;
 - étude de caractérisation ;
 - plan d'assainissement.

Genappe :

Réalisation en 2017 par le bureau Aries Consultants d'une étude d'orientation du sol pour le site des Anciennes sucreries de Genappe (étude d'orientation sur un terrain de 19ha destiné à accueillir du logement – 300 unités –, des PME et 2 écoles). Cette étude a été déposée en mars 2018. D'autre part, un appel d'offres auprès des bureaux agréés est en cours de préparation pour les études de caractérisation et de risque.

Tubize :

La SARSI a réalisé en 2017 un appel d'offres pour désigner un bureau agréé pour l'étude d'orientation du site industriel Socol à Tubize. Cette mission, attribuée en novembre 2017 à SGS Belgium, ne démarrera qu'en octobre 2018 pour des raisons indépendantes de la volonté de la SARSI.

- *Nombre d'études déposées aux administrations concernées ayant trait à la gestion urbanistique et/ou à la ré-urbanisation d'un site, à savoir :*
 - demande de permis d'urbanisme et/ou d'urbanisation ;
 - demande de permis unique ;
 - demande de permis socio-économique ;
 - demande de permis permettant ou induisant une modification des affectations des biens initialement prévues au plan de secteur.

En 2017, une convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée a été négociée et signée entre la SARSI et la SRWT pour le site TEC de Nivelles. Dans ce cadre, la SARSI a piloté en 2017 et 2018 l'établissement du SAR visant à transformer le site industriel des TEC en affectation mixte et résidentielle. Le SAR a d'ailleurs été délivré par le Ministre (arrêté provisoire) en mai 2018.

- *Nombre de marchés publics mis en œuvre pour la réalisation de travaux de tout type (démolition, construction, création de voirie, etc.) :*

Pas de travaux en cours en 2017.

- *Nombre de marchés publics mis en œuvre pour la réalisation d'études de tout type (urbanistique, architecturale, structurelle, prospective, etc.) :*
 - 1 marché public afin d'attribuer à un bureau d'études l'établissement d'un Périmètre de Reconnaissance de Zone préalable à la future reconversion du site industriel Socol à Tubize.
 - 2 marchés publics d'études d'orientation du sol (Genappe et Tubize).

- *Nombre de contacts passés avec des organismes tiers désignant la SARSI comme maître d'ouvrage délégué*

Site BRENTA à Tubize :

En 2017, la SARSI a négocié une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Tubize afin de piloter une étude d'opportunités de développement du site Brenta dans le centre de Tubize.

Site SRWT à Nivelles :

Une convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée avec la SRWT pour le site TEC de Nivelles en vue de réaliser l'assainissement du terrain. Le cahier des charges d'appel d'offres auprès des bureaux d'études de sol est en cours de rédaction.

Site de l'Ancienne Sucrierie à Genappe :

La Région wallonne a vendu à la SARSI fin 2017 le terrain de l'Ancienne Sucrierie de Genappe afin que celle-ci procède à la reconversion du site.

- *Nombre d'actions de développement lié aux activités de la SARSI et de promotion du partenariat avec la Province (Colloque, présentation publique, etc.)*

La SARSI a réalisé en 2017 un cadastre des sites à réhabiliter en Brabant wallon : 47 sites industriels ou économiques désaffectés ont été répertoriés et analysés suivant des critères d'affectation, d'assainissement, d'accessibilité, de reconversion, etc.

- *Nombre de partenariats développés avec les autres acteurs publics ou privés du Brabant wallon*

Site de l'Ancienne Sucrierie à Genappe :

Des contacts informels ont été pris en 2017 avec InBW concernant l'éventuelle reprise par leurs soins des terrains destinés aux PME (35.000 m²).

- *Nombre d'études ayant trait à la gestion environnementale et/ou l'assainissement d'un site ainsi que d'études de gestion urbanistique et/ou ré-urbanisation ayant fait l'objet d'autorisations administratives par les administrations concernées*

Site de l'Ancienne Sucrierie à Genappe :

En termes d'étude de ré-urbanisation, en 2017, la SARSI a piloté le Master Plan d'urbanisation du site de Genappe (38.000 m² de logements, 35.000 m² de PME et 2 écoles). Ce Master Plan a été approuvé par la commune en 2018 et constituera la base des futurs permis d'urbanisme.

- *Toute superficie de terrain ayant fait l'objet de travaux d'assainissement ou faisant l'objet de travaux de ré-urbanisation*

Néant.

- *Montant investi en études ayant trait à la gestion environnementale et/ou l'assainissement d'un site :*
 - réalisation en 2017 par le bureau Aries Consultants d'une étude d'orientation du sol sur le site de l'Ancienne Sucrierie à Genappe : budget de 19.193,00 euros ;
 - réalisation en 2017 d'un cadastre des sites à réhabiliter en Brabant wallon pour la Province. Les prestations s'élèvent à 25 jours-homme soit un budget de 37.500,00 euros.

- *Montant investi en travaux ayant trait à la gestion urbanistique et/ou la ré-urbanisation d'un site*

Néant.

- *Montant investi en travaux ayant trait à la gestion urbanistique et/ou la ré-urbanisation d'un site*

Néant.

- *Nombre de site en cours de réaffectation*

4 sites sont en cours d'étude dans le but de pourvoir à leur réaffectation :

- Genappe (Ancienne Sucrierie) ;
- Nivelles (SRWT) ;
- Tubize (Brenta) ;
- Tubize (Socol).

2. Indicateurs qualitatifs

- *Rapport sur les actions de développement, de reconversion et de promotion de la Province*

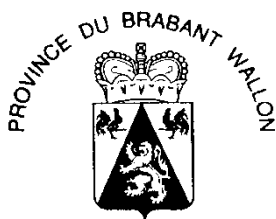
1 rapport (Cadastre des sites à réhabiliter en Brabant wallon).

- *Rapport sur les partenariats développés avec les autres acteurs publics du Brabant wallon*

Néant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°42 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (inBW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (InBW), n° d'entreprise 0200.362.210, ayant son siège social au n°10 de la rue de la Religion à 1400 Nivelles ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (inBW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22774) ;

Considérant le plan d'action pour l'exercice 2019 figurant dans le Plan stratégique 2017-2019 de la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (inBW) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (inBW) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (inBW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.c.r.l. Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (inBW)

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- 1.1. *Rapport sur la mise à jour du cadastre précis reprenant l'ensemble des sites industriels à réhabiliter, répertoriés en Brabant wallon, par type d'affectation et par type de zone, par état d'avancement de leur réhabilitation et l'identification des opérateurs en charge de ces réhabilitations ;*
- 1.2. *Rapport sur la réhabilitation potentielle des sites industriels afin d'identifier les priorités sur le territoire ;*

- 1.3. *Rapport sur le secteur touristique dans le cadre de la participation au comité stratégique touristique mis en place par le Collège provincial ;*
- 1.4. *Rapport sur l'animation économique en termes des collaborations et partenariats avec les opérateurs économiques : Mind & Market, UCM, les associations d'entreprises, Cercle du Lac, la Chapelle Reine Elisabeth... renforçant ainsi le maillage indispensable au territoire ;*
- 1.5. *Rapport en termes d'éducation/environnement : problématique des déchets, sensibilisation à mieux recycler tenant compte de l'environnement de chacun ;*
- 1.6. *Rapport sur l'accueil des délégations étrangères (lors de la venue de missions ponctuelles, de l'ABBW...) au travers des visites et explication de la politique de gestion des déchets développées en Brabant wallon et apport de matériel (film, brochure, compétences dans le cadre des missions internationales de la Province du Brabant wallon) ;*
- 1.7. *Rapport sur la gestion et développement du crématorium, en lien avec les besoins de la population ;*
- 1.8. *Rapport sur la lutte contre les inondations : mission de conseil et/ou opérateur d'actions coordonnées entre parties en concertation avec les communes du Brabant wallon, GISER et les partenaires institutionnels du BW selon leurs domaines d'expertises ;*
- 1.9. *Rapport sur l'état de l'aménagement du territoire de la Province du Brabant wallon – Contribution de l'inBW ;*
- 1.10. *Rapport sur la situation économique du Brabant wallon – Contribution de l'inBW ;*
- 1.11. *Rapport de l'état de l'environnement du Brabant wallon – Contribution de l'inBW ;*

2. Indicateurs quantitatifs

- 2.1. *Nombre de projets économiques accompagnés ;*
- 2.2. *Nombre et qualité des entreprises nouvelles accueillies dans les parcs d'activité économique gérés par l'association (20 entreprises >< 15 en 2016) ;*
- 2.3. *Nombre de bâtiments-relais construits et nombre et qualité des entreprises y accueillies (12 entreprises >< 18 en 2016) ;*
- 2.4. *Nombre de bâtiments vendus et destination ;*
- 2.5. *Nombre de sites économiques désaffectés rénovés ;*
- 2.6. *Nombre de plans d'égouttage établis ou modifiés ;*
- 2.7. *Volume des nouveaux égouts construits ;*
- 2.8. *Volume et qualité des infrastructures utilisées directement ou indirectement pour l'épuration des eaux usées ;*
- 2.9. *Volume des travaux d'épuration réalisés pour les communes ;*
- 2.10. *Volume des eaux usées épurées ;*
- 2.11. *Volume des gadoues de vidange des fosses septiques éliminées ;*
- 2.12. *Volume des déchets collectés, par catégorie et infrastructure ;*
- 2.13. *Volume des déchets traités, par catégorie et infrastructure ;*
- 2.14. *Volume de l'énergie récupérée en suite de traitements de déchets ;*
- 2.15. *Volume et contenu des conseils de prévention en matière de déchets ;*
- 2.16. *Chiffre d'affaire ;*
- 2.17. *Volume des investissements consentis ;*

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- 1.1. *Rapport sur la mise à jour du cadastre précis reprenant l'ensemble des sites industriels à réhabiliter, répertoriés en Brabant wallon, par type d'affectation et par type de zone, par état d'avancement de leur réhabilitation et l'identification des opérateurs en charge de ces réhabilitations*

L'opérateur chargé de la réhabilitation des sites industriels en Brabant wallon est la SARSI.

1.2. Rapport sur la réhabilitation potentielle des sites industriels afin d'identifier les priorités sur le territoire

L'opérateur chargé de la réhabilitation des sites industriels en Brabant wallon est la SARSI.

1.3. Rapport sur le secteur touristique dans le cadre de la participation au comité stratégique touristique mis en place par le Collège provincial

En 2017, inBW en collaboration avec la Province et d'autres partenaires institutionnels liés au tourisme (CGT, WBT, etc...), a lancé une étude globale pour le faire le point sur les différents aspects du tourisme en Brabant wallon et ses potentialités. Cette étude s'intitule « Schéma directeur touristique du Brabant wallon ».

En 2018, à la demande d'inBW, l'intercommunale intégrera le comité stratégique touristique mis en place par le Collège provincial. L'inBW pourra notamment apporter en son sein différentes études intéressantes pour les acteurs membres dudit comité.

1.4. Rapport sur l'animation économique en termes des collaborations et partenariats avec les opérateurs économiques : Mind & Market, UCM, les associations d'entreprises, Cercle du Lac, la Chapelle Reine Elisabeth... renforçant ainsi le maillage indispensable au territoire

L'année 2017 fut riche en événements à destination des entreprises du Brabant wallon et en collaboration avec les différentes structures économiques qui animent le territoire. La promotion, intense, s'est effectuée via divers canaux dont des newsletters (mars, juin, septembre et décembre), les réseaux sociaux et une signalétique adaptée.

L'inBW veille à proposer ces animations en différents lieux du Brabant wallon pour permettre à toutes les entreprises de la province d'en bénéficier. De même, pour éviter la redondance de thématiques et assurer une cohérence à l'agenda des événements, l'InBW s'associe le plus souvent à l'un ou l'autre partenaire :

- 1) 26 janvier : « Aides à l'investissement Environnement » (avec UCM Environnement et Alliance Centre BW) – Centre Monnet à Louvain-la-Neuve ;
- 2) 08 février : séminaire « Les Trophées de l'Economie circulaire » (avec le Brabant wallon et CAP Innove + nombreux autres partenaires) – Einstein Business Centre à Louvain-la-Neuve ;
- 3) 23 février : « La réforme du marché du travail » (flexibilité du temps de travail) – Application de la loi Peeters à partir du 01/01/2017 (avec l'UCM) – Business Centre Mazerin à Genval ;
- 4) 09 mars : « Made different » (avec Digital Wallonia) – Einstein Business Center à Louvain-la-Neuve ;
- 5) 20 avril : « Prise de parole en public » – Bernard d'Oultremont – Centre Monnet à Louvain-la-Neuve ;
- 6) 26 avril : « Table des voisins » LLN Science Park (avec l'UCL) – Fleming, Cercle du Lac à Louvain-la-Neuve ;
- 7) 27 avril : « ISO 9001 et 14001 : l'échéance de septembre 2018 pour la mise en conformité des entreprises à la nouvelle version 2015 » (avec CEQUAL) – Centre Monnet à Louvain-la-Neuve ;
- 8) 31 mai : « Rendre votre entreprise plus résiliente en mode collaborative » (avec l'UCM) – Centre Champagne-Landas à Saintes ;
- 9) 02 juin : « ISO 9001 et 14001 l'échéance de septembre 2018 pour la mise en conformité des entreprises à la nouvelle version 2015 » (avec la CCIBW et le CEQUAL) – CCIBW à Nivelles ;
- 10) 07 juin : « Table des voisins » LLN Science Park (avec l'UCL) – Einstein, Cercle du Lac à Louvain-la-Neuve ;
- 11) 13 juin : « Les aides à l'emploi » (avec le Forem et Alliance Centre BW) – Centre Monnet à Louvain-la-Neuve ;
- 12) 19 septembre : « Comment transformer les enjeux climatiques en de réelles opportunités business ? » (avec l'Alliance Centre BW) – Centre Monnet à Louvain-la-Neuve ;

- 13) 29 septembre : « Fête des voisins LLN » (en soutien de l'Alliance Centre BW) – Einstein Business Center à Louvain-la-Neuve ;
- 14) 04 octobre : « Le GDPR, nouvelles réglementations portant sur la protection des données » par Philippe Laurent (Marx Van Ranst Vermeersch & Partners), (avec l'UCM) – Einstein Business Center à Louvain-la-Neuve ;
- 15) 20 octobre : « Les aides à l'emploi » (en collaboration avec le CAEP et le Forem BW) – Perwez ;
- 16) 24 octobre : « Le monde change : préparez-vous aux consommateurs » (avec CAP Inno et UCM Environnement) – Nivelles ;
- 17) 21 novembre : « Entreprise Nature Admise » (avec l'UCL et la Ville d'Ottignies) – Louvain-la-Neuve ;
- 18) 28 novembre : « La nouvelle réforme des marchés publics » par Gilberte Thiry (SPW – CAIF), (avec l'UCM) – Centre Champagne-Landas à Saintes ;
- 19) 04 décembre : « Les aides à l'emploi » (avec le Forem, Alliance Centre BW et l'UCL) – Centre Monnet à Louvain-la-Neuve ;
- 20) 08 décembre : « La déduction fiscale des revenus de l'innovation » (avec le CEI Louvain et le co-working space Louvain) – CEI Louvain à Louvain-la-Neuve ;
- 21) 13 décembre : « 25 minutes qui bousculent : intégration du handicap en milieu professionnel », lunch-conférence (avec l'AVIQ et Alliance Centre BW) – Centre Monnet à Louvain-la-Neuve.

L'inBW a rassemblé plus de 580 participants/entreprises au cours de l'année écoulée ce qui constitue un record depuis que le Service expansion économique met en place ces actions d'animation économique. Pour chaque événement à destination des entreprises, l'inBW collabore avec un partenaire pour :

- éviter les doublons sur certains sujets et amener de la cohérence ;
- augmenter la visibilité de sujets d'importance ;
- renforcer les services aux entreprises qui peuvent rencontrer différents acteurs/partenaires le même jour au même endroit ;
- renforcer la lisibilité de nos actions et de celles des partenaires pour les entreprises ;
- créer un climat de synergies entre les entreprises des différentes bases de données des différents partenaires organisateurs.

L'inBW dispose d'un siège d'administrateur dans les associations suivantes : Alliance Centre BW, Nivelles Entreprises, U.E.D. (Union des Entreprises pour le Développement de l'Ouest du Brabant wallon), UNest (Union des Entreprises du Brabant wallon Est), CAEP (Perwez) à l'exception de la WLBA (Waterloo-Lasne Business Association) dont nous sommes membres. L'inBW s'investit pleinement dans les diverses commissions, notamment à la mobilité et le recrutement de nouveaux membres.

L'inBW est également membre du Cercle du Lac, administrateur à la Fondation Jeune Entreprise, membre du Réseau Entreprendre et membre de l'a.s.b.l. Mind & Market.

1.5. Rapport en termes d'éducation/environnement : problématique des déchets, sensibilisation à mieux recycler tenant compte de l'environnement de chacun

Se référer au point 1.11. « Rapport de l'état de l'environnement du Brabant wallon – Contribution de l'inBW ».

1.6. Rapport sur l'accueil des délégations étrangères (lors de la venue de missions ponctuelles, de l'ABBW...) au travers des visites et explication de la politique de gestion des déchets développées en Brabant wallon et apport de matériel (film, brochure, compétences dans le cadre des missions internationales de la Province du Brabant wallon)

- Visite d'étude du Ministère de l'Environnement du Cameroun (organisateur : Green Crossroads) : présentation de la gestion des déchets par le Département Déchets d'inBW,

visite de l'installation de compostage, du recy parc de Corroy-le-Grand, centre de transfert et prétraitement de Mont-Saint-Guibert et du centre de tri PMC Valtris.

- Rencontre de Patrick Unga de l'a.s.b.l. Afrique Développement et Avenir : avis et conseils pour la mise en place d'une unité de valorisation des déchets à Kinshasa.

1.7. Rapport sur la gestion et développement du crématorium, en lien avec les besoins de la population

La crémation du Champ de Court a réalisé 2221 crémations en 2017.

Concernant le business plan de l'établissement, les prévisions annuelles ont été largement dépassées, preuve que le crématorium a trouvé sa place dans le paysage wallon et qu'il répond à un réel besoin. Vu le succès rencontré par cet ouvrage, l'inBW envisage d'agrandir la partie HORECA afin de répondre à la demande toujours plus croissante et d'y intégrer un espace récréatif pour les enfants. Elle souhaite agrandir également une des salles de cérémonie pour porter la capacité de celle-ci de 120 à 250 personnes.

1.8. Rapport sur la lutte contre les inondations : mission de conseil et/ou opérateur d'actions coordonnées entre parties en concertation avec les communes du Brabant wallon, GISER et les partenaires institutionnels du BW selon leurs domaines d'expertises

En 2017, l'inBW a réalisé 65 curages de ses fosses de pompage.

Toujours en 2017, l'inBW a effectué 5.424 contrôles de déversoirs d'orage par des agents d'entretien. Les 1.441 déversoirs d'orage que gère l'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA) de l'inBW, ont été contrôlés 3.76 fois sur l'année, en moyenne.

Au total, l'inBW a comptabilisé 397 interventions manuelles afin de rétablir la collecte des eaux usées et ainsi éviter tout rejet dans le milieu récepteur. De même, 24 collaborations avec un prestataire de curage ont permis de venir à bout des colmatages les plus importants (sédimentation).

1.9. Rapport sur l'état de l'aménagement du territoire de la Province du Brabant wallon – Contribution de l'inBW

En 2017, l'inBW a poursuivi son travail sur les dossiers suivants :

Révision plan de secteur : extension Hélécine

Le nouveau parc d'activité de 6 ha d'Hélécine (ancienne aire autoroutière) constitue la porte d'accès vers une extension d'une cinquantaine d'hectares. En date du 7 juillet 2016, le Gouvernement wallon décidait de réviser le plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez (planches 32/8, 33/5, 40/4, 41/1) afin de permettre à l'inBW de développer un nouveau parc d'activité économique. Il a également proposé des compensations planologiques à cette fin. L'arrêté a été publié par extrait au Moniteur belge du 19 juillet 2016. En date du 13 novembre 2017, un arrêté ministériel a approuvé le projet de contenu de rapport sur les incidences auquel sera soumis le projet de révision du plan de secteur de Wavre-Jodoigne-Perwez.

Perwez extension

Le site de Perwez-extension, offrant à terme un parc d'activité économique d'une superficie brute de 45 ha, atteindra en réalité +/- 32 ha de superficie nette exploitable. Etant donné que l'arrêté d'expropriation du contournement permettant de mettre en œuvre cette nouvelle zone a été cassé dernièrement par le Conseil d'Etat, le délai de mise en œuvre s'en trouve dès lors fortement retardé.

Parcs artisanaux

A la demande des communes, des études sont menées afin de développer sur leur territoire des zones d'activité économique à vocation artisanale d'une dizaine d'hectares. Plusieurs dossiers de demande de révision du plan de secteur suivant la législation CODT sont en cours d'élaboration. Il s'agit de Marbais (Villers-la-Ville) et de Tourinnes-Saint-Lambert (Walhain).

Braine-l'Alleud : extension du parc de la Vallée-du-Hain

En 2017, l'inBW a lancé un marché pour la réalisation d'une étude d'incidences environnementales relative au projet de construction d'une voirie multimodale bas-carbone. Pour rappel, le FEDER octroyait en 2016 un subside à la Ville de Braine-l'Alleud pour la réalisation d'une voirie multimodale bas-carbone. Cette voirie permettra également l'accès à l'extension du PAE de la Vallée-du-Hain pour laquelle inBW a entamé un dossier de révision du plan de secteur.

1.10. Rapport sur la situation économique du Brabant wallon – Contribution de l'inBW

Chaque année, quelques 200 demandes d'entreprises diverses et variées parviennent à l'inBW concernant les possibilités d'implantation en Brabant wallon.

La structure économique de la province est marquée par des secteurs porteurs bien établis : l'industrie pharmaceutique, les services aux entreprises et la production. Afin de permettre la croissance de ces secteurs, l'inBW poursuit l'objectif d'offrir une offre équilibrée et diversifiée en terrains équipés sur l'ensemble de son territoire, de mettre en œuvre des espaces de qualité répondant à la demande soutenue des entreprises émanant des secteurs porteurs. Cependant, la mobilité autour de certains pôles d'attractivité est un défi à relever pour le Brabant wallon.

Le Brabant wallon a aussi l'opportunité de poursuivre la valorisation de son pôle universitaire, en soutenant les développements économiques aux environs de celui-ci. C'est pourquoi, l'inBW poursuit le développement du parc scientifique et de ses environs. Le développement de partenariat avec d'autres pôles universitaires sur son territoire est aussi un objectif de l'inBW, tant à l'ouest qu'à l'est de la province.

Sans oublier, la construction mais aussi et surtout la réhabilitation en hall-relais, de centres de services et d'entreprises afin de permettre aux jeunes et moins jeunes entreprises de croître dans les meilleures conditions possibles. En effet, les demandes d'implantation affluant, l'inBW mène, en parallèle des projets de création de parcs d'activité, une politique volontariste en matière de réaffectation de terrains ou bâtiments existants. Depuis plusieurs années, l'inBW se focalise sur l'acquisition de biens existants, leur rénovation et la remise sur le marché. La difficulté de concrétiser les nouveaux parcs d'activité et le souci de la gestion parcimonieuse du sol constituent la clé de voute de son action en ce domaine.

Le site Peugeot Nivelles est un exemple de reconversion réussie. En 2014, l'inBW a racheté ce site de 11 hectares et un bâtiment de 8.000m² dans le parc d'activité de Nivelles Sud. Les terrains sont vastes et ré-aménageables, extrêmement bien situés le long du contournement à deux pas des autoroutes. La demande actuelle en petites parcelles a mené la réflexion de l'inBW en termes de création de voiries. Concernant le bâtiment existant, le Service Fédéral des Finances a loué, en 2017, les 4.000m² de bureau que l'inBW avait rénové en profondeur. Les 4.000m² restant font l'objet d'un projet commun avec le Centre d'entreprises et d'innovation CAP Innove et l'ULB afin d'en faire un espace d'accueil pour les startups spécialisées dans le numérique.

Un autre exemple est l'acquisition du Site Monnet ou encore l'ancien site Wyeth, tous deux situés dans le parc scientifique de Louvain-la-Neuve. Ces deux bâtiments ont été transformés en centres d'entreprises et sont à présent complets.

Des collaborations avec la Province du Brabant flamand sont également soutenues dans le cadre de développement, dans l'Est de la province, dans le cadre d'un projet de développement d'un parc d'activité économique mitoyen à Hoegaarden.

L'inBW veille également à développer une offre répondant aux besoins des artisans et petites et moyennes entreprises. La création de l'emploi suivant des exigences de densité élevée du nombre d'emplois à l'hectare (25 emplois par hectare vendu) est à tout le moins toujours la priorité de l'inBW.

A la demande des communes, l'inBW réalise un grand nombre de missions de consultance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de halls sportifs, halls de travaux, parkings, piscines, rénovations, etc. L'inBW est également sollicitée pour les projets structurants tels les contournements.

Le rapport annuel donne un bon aperçu de l'ensemble de ces projets.

Depuis plusieurs années, l'inBW crée des parcs d'activité de haut niveau, avec une composante forte en matière de développement durable. L'instauration de la copropriété permettant la gestion harmonieuse et mutualisée des espaces verts en bordure de voirie de dispositif d'isolement en est un marqueur fort.

Tous les parcs d'activité de l'inBW, lors de leur création ou lors des opérations de revamping sont dotés de circulations réservées à la mobilité douce, de l'éclairage LED, d'espaces verts récréatifs à haute valeur ajoutée. Lors de chaque développement de parc, les équilibres déblais/remblais sont recherchés, soit par un équilibre des terrassements, soit par l'utilisation des terres de déblais en matériau de sous-fondation et fondation grâce à des traitements performants. Ceci permet la réduction des transports liés à la réalisation des chantiers et donc de limiter les émissions de CO2.

Les gestionnaires de l'inBW suivent des cycles de formations permanentes auprès d'organismes tels que le CSTC afin de rester informés en matière des derniers matériaux performants issus des filières de recyclage. A cela s'ajoute une gestion stricte et performante des réseaux d'égouttage séparatifs en collaboration avec le Service Assainissement et le développement de la gestion des eaux pluviales par des solutions d'infiltrations, etc.

Des projets permettant d'améliorer la mobilité sont réfléchis dans le périmètre des parcs : parkings partagés et installations de bornes de rechargement pour les véhicules électriques, zone de covoiturage,

En matière de connectivité numérique, les parcs de l'inBW sont presque tous dotés des dernières technologies en matière d'accès internet et réseaux (fibres optiques à très haut débit) et notamment du réseau régional.

1.11. Rapport de l'état de l'environnement du Brabant wallon – Contribution de l'inBW

Actions de sensibilisation avec la COPIDEC

La collaboration avec les autres intercommunales de gestion des déchets a permis à l'inBW de mener des actions de sensibilisation sur l'ensemble de la Wallonie.

Le Salon des Mandataires

C'est un rendez-vous incontournable du mois de février. La prévention, le tri, les collectes ainsi que le traitement étaient représentés sur le stand de l'inBW, avec un focus sur les déchets spéciaux des ménages porté par le slogan « les produits dangereux, je m'en passe ». Des supports vidéos et des démonstrations étaient présentés afin d'encourager l'usage de produits naturels respectueux de la santé et de l'environnement.

Collecte de livres, de vélos et de jouets

Au vu du bilan mitigé des deux premières éditions, la décision de ne pas organiser de collecte de livres en 2017 a été prise d'un commun accord avec les autres intercommunales. La collecte des vélos du 22 avril a, quant-à-elle, remporté l'adhésion des citoyens. En effet, l'inBW a récolté 599 vélos sur ses 17 recyparcs. Cette opération avait pour objectif de promouvoir le réemploi. D'un point de vue social, elle permettra aux associations présentes dans les recyparcs de prolonger la vie de ces vélos. Ont ainsi pris part à l'édition 2017 : le Repair Café de Braine-le-Comte, la Ressourcerie Fol 'Fouille de Braine-l'Alleud, R.App.El, l'a.s.b.l. Cyclo, la Ressourcerie de la Dyle, Pro Vélo, le Cordiante, Gracq de Wavre, l'IFAPME de Perwez, le Repair Vélos de Jodoigne et la commune de Walhain.

La 15^{ème} collecte de jouets de l'inBW, le 21 octobre 2017, fut un réel succès avec près de 10.000 jouets collectés. Comme les années précédentes, ces jouets ont fait le bonheur d'enfants issus de milieux défavorisés. Les partenaires de l'édition 2017 étaient : la Fol 'Fouille de Braine-l'Alleud, le CPAS de Braine-le-Comte, le Repair Café de Braine-le-Comte, la Ressourcerie de la Dyle, le CPAS d'Incourt, R.App.El, le CPAS de Jodoigne, l'Ouvre-Boites de Nivelles, CAP J de Orp-Jauche, l'Espace Jeunes de Grez-Doiceau, le CPAS de Perwez, l'a.s.b.l. la Contrée, l'a.s.b.l. Rixenfant, l'association de parents Aparis, le CPAS de Tubize, les scouts de Tubize, le CPAS de Chastre, l'école « le Grand Tour » à Wavre, les Restos du Cœur à Wavre et le centre hospitalier William Lennox à Ottignies. Une équipe de la RTBF a réalisé un reportage sur ces jouets récoltés au sein des recyparcs de l'inBW retraçant ainsi le chemin que ceux-ci ont pris, en passant par les CPAS et autres associations avant de se retrouver dans les mains des enfants.

Campagne de prévention « déchets spéciaux des ménages »

L'inBW a débuté l'année en accueillant sur le recyparc de Chaumont-Gistoux la grande gagnante du concours en ligne « les produits d'entretien agressifs, je m'en passe ! ». En testant ses connaissances avec le jeu-concours, elle a remporté un pack de produits et ustensiles pour un entretien de la maison respectueux de l'environnement. Toujours dans le cadre de la prévention « DSM », une page Facebook a été créée, ainsi qu'une plateforme de partage d'astuces et bonnes recettes à utiliser au quotidien. Avec parution des fiches pratiques donnant des alternatives aux produits dangereux.

Une action de sensibilisation « Printemps sans pesticides », a été mise en place du 20 mars au 20 juin 2017 à l'occasion de l'interdiction de la vente du glyphosate entrée en vigueur le 1^{er} juin 2017. Afin d'encourager les citoyens à se débarrasser de leurs produits phytopharmaceutiques contenant du glyphosate, des sachets de semences de fleurs sauvages mellifères étaient distribués aux usagers qui ramenaient leurs flacons au recyparc. Une campagne radio comportant 3 spots abordant le thème des produits dangereux a été diffusée durant le mois de mai et une autre en novembre.

Les Assises des déchets

Le 21 novembre 2017 ont eu lieu les 3^{ème} Assises des déchets à Namur (Jambes). Il s'agissait d'une organisation des intercommunales de gestion des déchets (COPIDEC) en partenariat avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie et avec le soutien de la Wallonie. Le thème choisi : l'initiative citoyenne. Différents experts du monde des déchets et d'ailleurs ont analysé en quoi les nouvelles façons de vivre, de produire et de consommer sont importantes. En tant que représentant de services publics, il était logique que l'inBW soit à l'écoute de ces initiatives, de leur donner place, de les soutenir et même de les aider à éclore.

Actions de sensibilisation menées avec Fost Plus

Les calendriers 2017

Les calendriers 2017 des collectes sélectives de déchets ont été distribués dans toutes les boîtes aux lettres de la zone de l'inBW (Brabant wallon et Braine-le-Comte) en décembre 2016. La version spécifique, destinée aux logements multiples de Louvain-la-Neuve, a été remise au Service

Environnement de la Ville en août 2017. Cette version est désormais également disponible en anglais vu la population très hétéroclite du campus de l'UCL.

Animations lors de manifestations locales (Roadshow)

Les communes et associations du Brabant wallon continuent à nous solliciter afin de bénéficier du camion interactif (Roadshow) sur le tri du PMC. Cette animation a été mise en place sur une dizaine de manifestations locales d'avril à novembre 2017 : fêtes de l'environnement, braderies, animations scolaires, etc. Cette action permet à l'inBW d'aller au contact direct du consommateur/producteur de déchets. Des animateurs encadrent les participants, leur donnent des conseils sur la qualité de leur tri et remettent une boîte à tartines afin d'inclure dans leurs discours le message de la prévention des déchets. Après chaque animation, un bilan est dressé (nombre de participants, erreurs les plus fréquentes, ...) ce qui permet à l'inBW de mettre le doigt sur les erreurs récurrentes et ainsi d'orienter sa communication pour les années suivantes.

Sensibilisation dans les écoles

Animations réalisées dans les écoles en 2017 : « Pays pas propre » - maternel (109 animations contre 43 en 2016) ; « Module d'Initiation au Recyclage » - Primaire (118 animations contre 73 en 2016) ; « C'est du Propre » - Secondaire (8 animations contre 19 en 2016).

Matériel de tri remis aux écoles : 296 corbeilles papiers-cartons 30 litres ; 127 conteneurs PME 120 litres ; 20 conteneurs papiers-cartons 1.100 litres.

Ilots de tri

Fost Plus a, en partenariat avec l'inBW, cette année encore, mis gratuitement à disposition des communes et des associations des ilots de tri pour la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers lors d'événements. Les ilots ont été mis en place au Welcome Spring Festival d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, à l'Inc'Rock festival d'Incourt, au Village RTL à Nivelles et bien d'autres événements.

Autres actions de sensibilisation sur le thème de la gestion des déchets

La collecte des bâches agricoles a eu lieu du mercredi 7 au mercredi 14 juin 2017. La communication a été mise en place selon le même schéma que les années précédentes : communiqué de presse (presse traditionnelle et spécialisée), avis dans les bulletins communaux, fascicules envoyés aux agriculteurs par l'intermédiaire des services communaux. Près de 235 tonnes de plastiques ont ainsi pu être récupérées pour recyclage.

Actions de sensibilisation sur le thème de l'assainissement des eaux usées

Comme en 2016, à l'initiative d'Aquawal, l'ensemble des intercommunales du secteur de l'eau se sont regroupées au sein d'un « Village de l'eau » lors du Salon des Mandataires de février 2017. L'inBW était bien entendu représentée dans ce village permettant de mettre en valeur les métiers et les installations au regard de l'ensemble des mandataires et agents communaux.

Le 30 novembre 2017, l'inBW a accueilli une réunion de la cellule communication d'Aquawal à la station d'épuration de la Vallée de la Dyle. Il y a notamment été question de la réutilisation d'une brochure de l'AIVE intitulée « Le petit livre des toilettes » et de futures capsules vidéo à diffuser sur le web et sur les réseaux sociaux. Cette campagne aura pour objectif de sensibiliser les habitants au respect de l'environnement et des cours d'eau en général en ne confondant pas les WC et les poubelles. Autres sujets à l'ordre du jour : le Salon des Mandataires et les Journées wallonnes de l'Eau 2018 ainsi que la communication sur le thème de la gestion de l'assainissement autonome.

Festival du film documentaire « Eau & climat »

L'édition 2017 a eu lieu du 20 au 23 février. L'inBW a complété sa participation en parrainant la soirée de clôture du Festival (Soirée des Acteurs de l'Eau), le jeudi 23 février, en collaboration avec l'IECBW : projection du film « Le sourcier des temps modernes » en présence de la réalisatrice et de l'acteur principal du film, débat et cocktail à l'attention des mandataires du Brabant wallon et des acteurs du secteur de l'eau. Un spot présentant les métiers et réalisations de l'inBW en matière d'assainissement des eaux usées a été tourné dans ce cadre et a été projeté avant le film.

Journées Wallonnes de l'Eau (JWE)

Les JWE 2017 ont eu lieu du 18 mars au 2 avril. Au total, l'inBW a accueilli 551 visiteurs dans les stations d'épuration de Nivelles, Chastre, Ittre, Virginal, Orp-le-Grand, Waterloo, Ramillies, Bomal, Vallée de la Dyle, Tubize et Grez-Doiceau. L'inBW remarque cependant une diminution du nombre de visiteurs depuis 2014. Avec la fusion, une réflexion plus complète pourra être faite puisque l'inBW sera en mesure d'ouvrir des installations couvrant l'intégralité du cycle de l'eau. Une manière de redynamiser l'opération et d'attirer davantage de visiteurs.

Classes d'eau

Le programme « classes d'eau » s'est poursuivi en 2017. Pas moins de 2.111 élèves provenant de 112 classes différentes se sont rendus dans les locaux de l'inBW de Basse-Wavre (4.544 élèves de 231 classes en 2016) : 479 élèves de 25 classes de 2^{ème} primaire ; 443 élèves de 25 classes de 3^{ème} primaire ; 381 élèves de 20 classes de 4^{ème} primaire ; 375 élèves de 19 classes de 5^{ème} primaire ; 433 élèves de 23 classes de 6^{ème} primaire.

408 d'entre eux se sont vus décerner le titre honorifique d'« Hydro-citoyen – Ambassadeur de l'Eau » après avoir suivi l'intégralité du cursus de cinq années de notre programme. Cette réussite a incité l'inBW à participer au Prix belge de l'énergie et de l'environnement – EE Awards 2017. L'inBW a introduit un dossier dans la catégorie « Education durable à l'environnement » et a été nommée lors de la cérémonie de remise des prix le 08 juin 2017 sur le site de « Tour & Taxis » à Bruxelles.

Brochure « eaux pluviales »

Tout au long de l'année 2017, l'inBW a collaboré avec le Contrat de rivière Senne à la rédaction d'une brochure sur le thème de la gestion des eaux de pluie. Cette brochure, imprimée début 2018, se présente sous la forme d'un guide pratique à l'attention des riverains.

2. Indicateurs qualitatifs

2.1. Nombre de projets économiques accompagnés

- Accompagnement collectif (séances d'information, lunches, ...) = 580 entreprises (voir point 1.4) ;
- Accompagnement individuel : ce sont des dizaines de sociétés qui ont fait appel aux conseils de l'inBW, entreprises implantées ou non au sein de ses parcs dans le cadre de leurs démarches de dépôt de dossier d'aides à l'investissement pour l'achat d'un terrain, d'un bâtiment, d'outillage neuf, ... 21 d'entre-elles ont bénéficié d'un suivi plus personnalisé dans le cadre de leurs dossiers d'obtention de prime à l'investissement de la Wallonie. L'inBW a également fourni nombre de conseils sur tous les types d'aides disponibles aux niveaux régional et fédéral par téléphone, email ou en rendez-vous.

2.2. Nombre et qualité des entreprises nouvelles accueillies dans les parcs d'activité économique gérés par l'association (20 entreprises >< 15 en 2016)

En 2017, l'inBW a accueilli les entreprises suivantes :

Localisations	Nouvelles implantations	Activités	Postes d'emplois
Nivelles Sud extension	BH GROUP SPRL	Commerce de gros - vaisselle	3
	VNF HORECA SERVICES SPRL	Commerce de gros - HORECA	2
	2 PERFECTION SA (emprise)	Agence de marketing	-
	TRANSELEC GROUP	Travaux d'électricité	16
	PROSAFETY	Commerce de gros - vêtements de travail	22
	FRED BOISSONS SERVICES	Commerce de boissons	4
	MOBILITY CONCEPT SPRL	Fabrication et distribution matériel pour PMR	4
	TVH EQUIPEMENT SA	Location machine de chantier	64
	VENTAIR SPRL	HVAC chauffage et ventilation	26
	CFV SPRL	Importation, installation et service après-vente d'équipements de carrosserie	6
	LEADER ELECTRONICS 112 SPRL	Distribution et consultance matériel hardware	3
	P.E.B. SPRL (SODITRA) (emprise)	Entreposage et stockage	-
Nivelles Nord	LAMBDA-X SA	Optique de précision	28
	DOLFIN SA	Atelier de chocolaterie	24
	BIOCLIMAS SPRL	Génie climatique	5
	NIVAXIS 3	Promotion de bureaux	-
	NIVAXIS 4	Promotion de bureaux	-
Site ex-Peugeot Nivelles	PIRET AUTOMOBILE SA	Carrosserie et showroom voitures	20
Jodoigne	DPFF SPRL	Terrassement	7
Louvain-la-Neuve	KRONES SA	Centre R&D et fabrication matériel brasserie	82
TOTAL			316

2.3. Nombre de bâtiments-relais construits et nombre et qualité des entreprises y accueillies (12 entreprises >< 18 en 2016)

Localisations	Entreprises	Activités	Postes d'emplois
<i>Halls-relais classiques (6 entreprises)</i>			
Saintes	CSA (HOTEL AMADOR/LOS GRINGOS)	-	12
Wavre Nord Fleming 32	NEW ESTHETIC	Centre technologique en esthétique	5
Nivelles Sud Ex site Peugeot	SPF FINANCES	Service public fédéral des finances	162
Nivelles Nord	LE FOREM	Instance Bassin enseignement Qualifiant formation-emploi	7

Louvain-la-Neuve Fleming 8	SOPRA STERIA SA	Conseil, intégration de système, édition de solutions métier, infrastructures, management et business process services	10
Jodoigne Trois Fontaines 32B	QUINTELIER SA	Travaux d'aménagement de parcs, jardins, espaces publics	10
<i>Centres d'entreprises (6 entreprises)</i>			
Genval Mazerin Business Center	EDITIONS VANDENBROELE	Maison d'édition	4
Louvain-la-Neuve Einstein Business center	CONFLUENCE (extension)	Création de logiciels	24
	FJE (extension)	-	3
	ABCI SPRL	Agence immobilière	3
Louvain-la-Neuve Centre Monnet	CALLYS PRODUCTION	Activités de bureau liées à des analyses médicales	2
	TESSARES	Solution logicielle d'optimisation des capacités de connexion internet	25
TOTAL			267

2.4. Nombre de bâtiments vendus et destination

L'inBW n'a pas vendu de bâtiments en 2017.

2.5. Nombre de sites économiques désaffectés rénovés

Il ne s'agit pas à proprement parler de sites désaffectés mais plutôt de sites existants que l'inBW acquiert, rénove et remet sur le marché. En 2017, l'inBW n'a pas procédé à d'acquisition en ce sens. Celle-ci a poursuivi son travail sur les sites Peugeot et Monnet.

2.6. Nombre de plans d'égouttage établis ou modifiés : 30 (26 dossiers en 2016).

2.7. Volume des nouveaux égouts construits : 4.520.813€ HTVA = total égouts en BW (5.384.956€ HTVA en 2016).

2.8. Volume et qualité des infrastructures utilisées directement ou indirectement pour l'épuration des eaux usées

Adjudications : 980.774€ HTVA (= total collecteurs (345.442€ HTVA et STEP (635.332€ HTVA)).

Chantiers : 3.704.823€ HTVA (=total collecteurs (2.264.070€ HTVA) et STEP (1.440.760€ HTVA)).

2.9. Volume des travaux d'épuration réalisés pour les communes

4.520.813€ HTVA = total égout en BW (6.771.296€ HTVA en 2016).

2.10. Volume des eaux usées épurées ;

36.213.268m³ (44.883.949m³ en 2016).

2.11. Volume des gadoues de vidange des fosses septiques éliminées

46.619m³ (50.996m³ en 2016).

2.12. Volume des déchets collectés, par catégorie et infrastructure

Collecte des déchets ménagers en porte-à-porte

- OM : 61.610 tonnes (y compris conteneurs enterrés de Court-Saint-Etienne et Rixensart) ;
- Organiques : 746 tonnes (Chastre, Mont-Saint-Guibert, Ottignies-Louvain-la-Neuve) ;
- Encombrants (collectes communales) : 725 tonnes (Braine-l'Alleud, Ramillies, Rixensart) ;
- Déchets verts (uniquement données communiquées par certaines communes) : 6.266 tonnes (porte-à-porte + déchets communaux, sapins compris) ;
- Services travaux (uniquement données communiquées par certaines communes) :
- OM : 1.822 tonnes
- Encombrants : 882 tonnes

Collectes sélectives Fost Plus en porte-à-porte (hors PAC)

- Bulles à verre : 10.604 tonnes (10.527 tonnes en 2016) ;
- PMC : 5.217 tonnes (5.148 tonnes en 2016) ;
- Papiers-cartons : 14.110 tonnes (14.435 tonnes en 2016).

Recyparcs

Tonnage global : 98.532 tonnes (hors parcs privés) / 111.709 tonnes (parcs privés compris)

Tonnage par matière (en tonnes) :

Amiante	124
Bois	13.509
Bouchons de liège	4
Déchets verts	23.914
DEEE	2.578
DSM	872
Encombrants	12.244
Films plastiques	69
Huiles et graisses végétales	203
Huiles moteurs	91
Inertes	28.583
Métaux	3.182
P/C	7.010
Piles	31
Plastiques durs	359
Plâtre	1.047
PMC	893
Pneus	258
Pots de fleur	61
Textiles	558
Verre	2.502
Verre plat	291
Total	98.383

En 2017, retour sous le cap des 100.000 tonnes. Environ 2.000 tonnes de diminution globale, alors que les déchets verts ont, à eux seuls, diminué de plus de 3.000 tonnes. Les quantités de la majorité des autres matériaux sont très stables. L'inBW s'attendait pourtant à une augmentation en 2017

puisque, conformément à une obligation de la Région wallonne, l'inBW a collecté sélectivement deux nouvelles fractions sur ses « recyparcs » depuis le 1^{er} janvier 2017 : les films en plastiques (69 tonnes) et les plastiques durs (359 tonnes sur 6 recyparcs uniquement), et qu'elle accepte les déchets des PME depuis le 1^{er} juin 2017.

Bâches agricoles et pneus de silos

- bâches agricoles : +/- 250 tonnes ;
- pneus de silos : 21.027 pneus collectés dans 72 exploitations.

2.13. Volume des déchets traités, par catégorie et infrastructure

Centre de transfert et de broyage de Mont-Saint-Guibert

Quantité totale entrante : 62.305 tonnes

Matière	Tonnes
Bâches agricoles	32
Bois	6.945
Encombrants	13.850
OM	28.411
Organiques	536
Papiers-cartons	12.171
Plastiques durs	359

2017 est la troisième année consécutive où le centre voit passer plus de 60.000 tonnes de déchets divers. Par rapport à 2016 ce sont, 836 tonnes de métaux qui ont été extraits des broyats d'encombrants et de bois pour recyclage, auxquels il faut ajouter des plastiques durs et des déchets organiques.

Plateforme de compostage

- Matières entrantes : 33.590 tonnes (37.978 tonnes en 2016) ;
- Compost valorisé : 20.384 tonnes (22.181 tonnes en 2016);
- Bois et refus de tamisage : 3.569 tonnes (2.000 tonnes en 2016) valorisées soit comme combustible de substitution dans l'unité de valorisation énergétique de Virginal (substitut de fuel), soit vendues à des centrales de cogénération.

Unité de valorisation énergétique

Type de déchets	Tonnes
OM (BW, Tibi, AIVE)	63.957
Encombrants	13.852
DH A/B1	2.503
DIB	6.392

2.14. Volume de l'énergie récupérée en suite de traitements de déchets

Electricité produite : 32.442 MWh ;
Electricité injectée et vendue sur le réseau : 22.454 MWh.

2.15. Volume et contenu des conseils de prévention en matière de déchets

Se référer au point 1.11. « Rapport de l'état de l'environnement du Brabant wallon – Contribution de l'inBW ».

2.16. Chiffre d'affaire

Chiffre d'affaires restreint (classe 70) : 50.090.910,73€ (50.048.606,24€ en 2016)
Chiffre d'affaires élargi (classe 70+74) : 76.310.243,17€ (77.676.806,85€ en 2016)

2.17. Volume des investissements consentis

Total 21 immobilisations incorporelles : 69.137,50€
Total 22 terrains et constructions : 1.579.897,31€
Total 23 installations, machines et outillage : 758.889,74€
Total 24 mobilier et matériel roulant : 446.438,79€
Total des investissements 2017 : 2.854.363,34€

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°43 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets innovants (CAP Innove)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets innovants (CAP Innove), numéro d'entreprise 0423.836.055, rue de l'Industrie, 20 à 1400 Nivelles ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets innovants (CAP Innove) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 31 août 2017 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets innovants (CAP Innove) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 avril 2018 relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets innovants (CAP Innove) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22438) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 26 juillet 2018 par l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets innovants (CAP Innove) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets innovants (CAP Innove) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets innovants (CAP Innove), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets innovants (CAP Innove)

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- 1.1. Situation économique de la Province du Brabant wallon – Contribution de l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets innovants (CAP Innove) ;
- 1.2. Taux de visibilité des entreprises encadrées (durée de l'accompagnement, solvabilité financière, création d'emploi) ;
- 1.3. Bilan des missions relatives à la professionnalisation du Salon Créations et des dimensions innovation, co-création, sensibilisation des étudiants et entrepreneuriat ;
- 1.4. Rapport qualitatif pour chaque programme développé : Scale Up, Entreprise Europe Network, Entrepreneurs in residence (NA), Investment readiness (remplacé par Rencontres du financement), Rencontres de Cap Innove ;
- 1.5. Analyse des forces et faiblesses et une proposition d'évaluation de chaque programme sont demandées annuellement ;
- 1.6. Une analyse d'attractivité du Brabant wallon pour les acteurs du développement économique à la recherche de supports et de réseaux performants ;
- 1.7. Rapport qualitatif de l'axe entrepreneuriat ;

2. Indicateurs quantitatifs

- 2.1. Nombre de projets accompagnés et de sociétés créées ;
- 2.2. Statistiques de fréquentation des programmes développés ;
- 2.3. Statistiques d'évolution des entrepreneurs accompagnés dans les différents programmes ;
- 2.4. Nombre de locaux aménagés et mis à disposition ;
- 2.5. Volume et qualité des aides apportées aux entreprises ;
- 2.6. Nombre de participants à l'évènement provincial Stimul'I ;
- 2.7. Nombre d'actions de formation continue des entrepreneurs ;

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. Situation économique de la Province du Brabant wallon – Contribution de l'a.s.b.l. Centre d'Accompagnement de Projets innovants (CAP Innove) ;

L'action de CAP Innove concerne la création et le développement d'activités innovantes en Brabant wallon. Cap Innove collabore ainsi au développement économique de la Province du Brabant wallon en offrant aux entreprises hébergement et appui notamment par la mise à disposition de locaux, de services communs, d'activités de networking, de conseils, d'accompagnement et de formation.

1.2. Taux de visibilité des entreprises encadrées (durée de l'accompagnement, solvabilité financière, création d'emploi) ;

82% de taux de pérennité des entreprises suivies. La durée d'accompagnement s'élève à minimum 12 mois et varie selon les attentes de l'entreprise.
En 2017, CAP Innove a comptabilisé 22 créations d'emploi pour les entreprises suivies et hébergées.

1.3. Bilan des missions relatives à la professionnalisation du Salon Créations et des dimensions innovation, co-création, sensibilisation des étudiants et entrepreneuriat ;

Salon Créations

L'action liée à l'Événement Economique Fédérateur a été confiée à CAP Innove par la Province, et consistait à professionnaliser le Salon Créations, et à le mettre en œuvre, en servant de catalyseur et d'agent fédérateur des autres opérateurs économiques de la Province.

Le Salon Créations qui devait avoir lieu les 30/09 et 01/10/2016 a dû être reporté pour des raisons techniques, aux dates du 17 et 18/02/2017.

La mission confiée à CAP Innove était donc de faire en sorte que les créateurs puissent exploiter le « Salon Créations » comme un outil économique et de les doter de techniques et d'outils commerciaux professionnels. Afin de leur permettre d'atteindre ces objectifs, CAP Innove a mis sur pied un programme de 6 ateliers portant sur 3 volets : l'attitude commerciale, l'apparence des stands, la communication et le marketing.

Si les impacts économiques sont difficilement calculables, les retours de ces ateliers ont été très positifs de la part des participants qui ont vu naître une vraie cohésion de groupe.

Suite à cette 9^e édition, CAP Innove a participé à une soirée de débriefing afin de faire le point sur l'évènement, sa préparation, le retour des créateurs sur les 2 jours du Salon. L'objectif étant de pouvoir faire des recommandations pour la 10^e édition et pallier aux manquements et points faibles à améliorer.

Stimul'I

Stimul'I est un concours à destination des élèves de 5 et 6ème secondaires. La première édition a vu le jour en 2017.

Initié par le Brabant wallon, il a été totalement organisé par CAP Innove. Un travail important d'information et de recrutement des écoles de la Province a également été fait.

La mission confiée à CAP Innove était principalement de fédérer l'ensemble des opérateurs du territoire pour aider ces jeunes à stimuler leur créativité, l'esprit d'entreprendre et valoriser les métiers techniques.

1.4. Rapport qualitatif pour chaque programme développé : Scale Up, Entreprise Europe Network, Entrepreneurs in residence (NA), Investment readiness (remplacé par Rencontres du financement), Rencontres de Cap Innove ;

a) Accompagnement à la création d'entreprises

Ces dernières années, CAP Innove a vu la qualité moyenne des candidats baisser, ce qui s'explique principalement par un grand nombre d'accompagnements de projets avec des moyens de communication importants sur le territoire (concurrence rude pour CAP Innove) et une proportion importante de candidats souhaitant simplement analyser une idée mais n'ayant pas le profil d'entrepreneur.

En 2017, le nouveau site web et le départ de la chargée de communication a rendu le travail de recrutement pour les appels à candidatures plus difficile.

CAP Innove a donc décidé de reprendre l'accompagnement en individuel, en maintenant sa sélection et a renforcé ses liens avec des partenaires ressources tels que l'UCM BW, Innovatech, ...

Ce travail a permis d'atteindre les objectifs FEDER en proportion de l'effectif affecté à ce programme. Conscients que pour attirer de bons candidats et pour faire face à la concurrence, il est important de proposer un programme attractif qui réponde aux besoins de ses clients, CAP Innove a également créé une landing page entièrement consacrée à l'accompagnement. CAP Innove a réalisé des campagnes Facebook pour tester différents messages. Le besoin de financement étant largement ressorti de ces différents tests, l'équipe a commencé fin 2017 son travail pour l'organisation d'un événement sur ce thème début 2018. Ces campagnes ont également permis de recruter des candidats pour le programme FEDER et pour le Startup Camp d'octobre 2017.

Une grande partie de l'accompagnement est à présent effectué en interne conformément à la fiche FEDER. Les coachs externes interviennent pour des domaines très spécialisés et à partir du moment où l'attraction du marché a été validée. Cette nouvelle répartition du travail à réaliser améliore le suivi.

b) Accompagnement Croissance

Appel à projets innovants – « Challenge Croissance du Brabant wallon »

CAP Innove a organisé un parcours de 5 ateliers interactifs et dynamiques. Leur objectif était de travailler de manière concrète sur les leviers de croissance des entreprises, via des solutions innovantes. Alternant présentation d'outils innovants et exercices pratiques permettant de travailler sur les projets respectifs de chaque entreprise, ces ateliers ont été animés par un coach-expert et encadrés par CAP Innove. Ces ateliers ont eu lieu de septembre à décembre 2017.

Plus concrètement, ce programme avait pour mission : d'initier les participants aux démarches de création de valeur et de différenciation, de découvrir comment mettre en route sa propre démarche d'innovation et l'inscrire dans sa stratégie d'entreprise – d'analyser les challenges et opportunités liés à la situation de son entreprise – d'identifier les réponses possibles aux besoins des clients – de développer de nouvelles propositions de valeur et un plan d'actions concret.

c) Les Rencontres du Financement

En 2017, CAP Innove a organisé l'organisation des « Rencontres du Financement » qui ont eu lieu 06 mars 2018.

Pour que cet événement rencontre le succès espéré, plusieurs actions ont dû être réalisées dès 2017 :

- Actions vers les financeurs :
 - réalisation d'un dossier de présentation de l'événement et mailing vers les différents financeurs identifiés ;
 - rencontre individuelle avec les financeurs validés ;
 - définition des critères des candidats cibles par organisme financeur (pour optimiser les propositions de rendez-vous).
- Actions vers les opérateurs :
 - réalisation d'un dossier de présentation pour les opérateurs pour les sensibiliser à la démarche et qu'ils s'impliquent dans la communication et la recherche de candidats ;
 - convertir les opérateurs actifs en partenaires pour l'événement.
- Actions globales :
 - définir les informations pertinentes à obtenir sur les porteurs de projets/entreprises qui s'inscriront pour des rencontres avec des financeurs. Préparation d'un formulaire ;
 - identifier pour les tables rondes, les thématiques pertinentes, pragmatiques pour ce type d'événement ;
 - identifier les orateurs potentiels et les contacter pour valider également la formule la plus adéquate ;
 - définir une grille d'analyse pour la sélection des dossiers déposés sur la plateforme ;
 - préparation de la plateforme « B2Match » en interne (définir la structure du site, le contenu et layout) ;
 - création d'un formulaire d'inscription online ;
 - définition du plan de communication ;
 - relais vers la presse locale ;
 - définition du planning global de la journée (conférences / RDV candidats et financeurs, ...).

La plateforme www.rencontresdufinancement.be a été mise en ligne mi-décembre 2017 afin de pouvoir relayer l'information à chaque financeur et partenaire et être fin prêts à communiquer activement dès début janvier 2018.

d) Internationalisation – Enterprise Europe Network (EEN)

En 2017, CAP Innove a maintenu son rôle de référent EEN pour la Province, représentant wallon dans le groupe sectoriel Biotechnologies et a pris la vice-présidence du groupe sectoriel Environnement, pour lequel CAP Innove représente également la Wallonie.

CAP Innove est également, au sein du réseau, le point de contact wallon pour la thématique « Economie circulaire ».

En termes de chiffres, ceci se traduit par :

- 49 visites d'entreprises ;
- La rédaction d'une quinzaine de profils technologiques et commerciaux pour les entreprises à la recherche de partenariat menant à une cinquantaine de mises en relation ;
- Ces mises en relation ont abouti à 5 accords de partenariats (contrats signés) ;
- Sensibilisation des entreprises et participation à des rendez-vous d'affaires organisés dans le cadre de foires et événements à l'étranger (principalement liés aux 2 groupes sectoriels représentés) : 24 entreprises brabançonnaises ont participé aux rencontres B2B, pour un total de 129 rendez-vous internationaux ;
- Une dizaine de nouvelles entreprises inscrites dans l'outil de veille (135 au total) ;

- Organisation d'une conférence internationale, dans le cadre des Trophées de l'économie circulaire, reconnue par la Commission européenne comme « EU GREEN WEEK Partner Event », accueillant une soixantaine de participants ;
- Association à des événements à dimension internationale, en collaboration avec des acteurs locaux et européens : Bio-based Joint Undertaking Info-Day, EU-Taiwan Info-Day ;
- Participation à des réunions internationales : meeting des groupes sectoriels (2), meeting de la Grande Région, Meeting avec la DG ENV, meeting de coordination, etc.

CAP Innove a également organisé, en mai 2017 et en collaboration avec le cluster GreenWin, des rendez-vous d'affaires dans le cadre des conférences internationales GreenWin. Cette session de rencontres B2B s'est tenue à Mons et a attiré 100 entreprises.

L'activité EEN est depuis fin 2014 soutenue par deux conseillers, l'un à temps plein et l'autre à temps partiel.

e) Trophées de l'Économie Circulaire

Pour compléter son offre, CAP Innove a décidé, en collaboration avec le Brabant wallon, et dans le cadre du contrat de gestion qui les lie, d'organiser une première édition provinciale des Trophées de l'Économie Circulaire. Cette édition a attiré une dizaine de candidats, parmi lesquels 6 ont été sélectionnés pour la finale qui s'est tenue le 30 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Nivelles. 3 lauréats ont été primés à l'issue de cette cérémonie. Celle-ci s'est déroulée devant une septantaine de participants.

En amont, et dans le cadre de ce concours, CAP Innove a également organisé une séance de lancement / présentation / conférence (une quarantaine de participants), ainsi que trois sessions de formation (18 participants pour les 3 sessions).

1.5. Analyse des forces et faiblesses et une proposition d'évaluation de chaque programme sont demandées annuellement ;

Une analyse spécifique des forces et faiblesses n'a pas été réalisée. Néanmoins, l'association a toujours veillé, en cours d'organisation d'un programme, à pointer les calibrages nécessaires à la bonne gestion des missions.

1.6. Une analyse d'attractivité du Brabant wallon pour les acteurs du développement économique à la recherche de supports et de réseaux performants ;

N/A.

1.7. Rapport qualitatif de l'axe entrepreneuriat ;

Pour « Accompagnement à la création d'entreprise » et « Les Rencontres du Financement », se référer au point 1.4.

a) Living lab

Le « living lab » permet à un entrepreneur de réunir autour de lui pour le temps une soirée, sous la préparation et guidance d'un ou de plusieurs animateur(s)/coach(s), des utilisateurs ou partenaires potentiels, afin de recueillir leur feedback et d'améliorer en conséquence leur offre. Il s'agit d'une confrontation grandeur nature au marché et à son environnement direct, avec l'encadrement de professionnels, ce qui évite les biais et la possibilité à l'entrepreneur de se voiler la face.

En 2017, CAP Innove a sélectionné deux porteurs de projets pour entrer dans la démarche « Living lab ». Ils ont pu bénéficier tous les deux d'une préparation à la définition d'un objectif et au recrutement du public adéquat.

Un seul atelier a permis à l'un des entrepreneurs ayant développé un logiciel de gestion pour cabinet d'avocats de rapidement prioriser des actions voire d'abandonner l'ajout de fonctionnalités supplémentaires non-nécessaires. Mais aussi, de comprendre l'importance de l'écoute envers ses

clients ou encore d'adapter son approche commerciale en fonction de caractéristiques primordiales pour les avocats. En plus d'apporter beaucoup d'informations cruciales aux entrepreneurs, le « Living lab » permet au public d'exercer son rôle de citoyen concerné et co-créateur.

Crowdfunding

8 personnes ont assisté à deux ateliers sur le crowdfunding en avril et septembre 2017. Cela a débouché sur l'accompagnement individuel de 2 projets et le lancement d'une campagne en 2018 pour une salle d'escalade à Nivelles.

Le premier atelier avait pour objectif d'informer les candidats sur les différentes plateformes existantes et les formules envisageables de contreparties. Le deuxième était plus axé sur les facteurs de réussite d'une telle campagne et les choses à mettre en place au niveau de la communication en amont et pendant la levée de fonds. L'accompagnement individuel a permis un accompagnement sur mesure en fonction des forces et faiblesses des projets.

1.8. Rapport qualitatif de l'axe éducation ;

Se référer au point 1.3.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Nombre de projets accompagnés et de sociétés créées ;

Croissance

Le Challenge croissance était ouvert à 6 entreprises brabançonnaises (participation en binôme pour favoriser la continuité de la réflexion entre chaque atelier) ayant en réflexion un projet de diversification/de croissance/de repositionnement, avec à la clé, un chèque de 40 heures de coaching personnalisé et un accès au réseau de CAP Innove. A l'issue du pitch final présenté par chaque entreprise, le gagnant désigné fut la société AMOOBI (secteur du retail) et un 2e prix « coup de cœur » fut attribué à la société MONSEU (secteur écologie – recyclage du papier).

Création

CAP Innove a informé plus de 70 porteurs de projet / entrepreneurs dans le cadre de ce programme FEDER ;

- 50 personnes ont été accueillies et 44 candidats ont reçu une feuille de route (en 2016 = 37 personnes) ;
- 17 projets sont réellement entrés dans notre processus d'accompagnement et ont été accompagnés intensivement ;
- 4 sociétés ont été créées sur le sol brabançon (en 2016 = 6 sociétés).

2.2. Statistiques de fréquentation des programmes développés ;

Mentionnées au sein des indicateurs précédents.

2.3. Statistiques d'évolution des entrepreneurs accompagnés dans les différents programmes ;

Mentionnées au sein des indicateurs précédents.

2.4. Nombre de locaux aménagés et mis à disposition ;

3.500m² de bureaux, d'espaces communs et d'espaces de stockage des sociétés hébergées et 350m² de centres de séminaires.

En fin d'année, le taux d'occupation était de plus de 100% (par rapport à 99% fin 2016). En effet, afin de répondre à la demande d'un de ses clients, CAP Innove a dû mettre à sa disposition l'espace détente.

En termes de rotation d'entreprises hébergées, CAP Innove a connu, pour la formule all inclusive, 7 départs (168m²) et 9 arrivées (195m²) ; pour les domiciliations et le bureau partagé, 2 départs et 4 arrivées.

CAP Innove héberge actuellement 52 entreprises pour un total de 221 emplois avec un taux de renouvellement annuel de 25% (13 entreprises sur un total de 52).

	2016	2017
Taux d'occupation	99%	101%
# entreprises hébergées	49	52
# emplois sur site	161	221
Taux de renouvellement*	16%	25%

* *Taux de renouvellement : # nouvelles entreprises / # entreprises totales*

2.5. Volume et qualité des aides apportées aux entreprises ;

Mentionné dans les points précédents.

2.6. Nombre de participants à l'évènement provincial Stimul'I ;

7 équipes de 4 écoles de la Province ont participé et travaillé sur le thème du Festival Inc'Rock du mois d'octobre 2017 au mois de mars 2018. 70 participants étaient présents lors du lancement de cette première édition et 80 personnes à la finale. Cette initiative remplace le projet Indeego financé auparavant par la Province.

2.7. Nombre d'actions de formation continue des entrepreneurs ;

CAP Innove ne réalise pas à proprement parler de formation continue.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°44 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Africa Rise

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Association d'Entreprises Alliance Centre BW, n° d'entreprise 0568.596.974, ayant son siège social au n° 2 de la Chaussée de Longchamp à 1300 Wavre et le siège d'exploitation au n°10 de la Rue du Poirier à 1348 Louvain-la-Neuve ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 mars 2016, relative au contrat de gestion 2016-2018 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Africa Rise ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22056)

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 2018 par l'a.s.b.l. Africa Rise ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Africa Rise a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2016–2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Africa Rise, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Africa Rise

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- a) *Rapport qualitatif sur l'organisation*
- b) *Rapport qualitatif sur les contacts entre les entrepreneurs belges et africains*
- c) *Province du Brabant wallon : une image renforcée de « province dynamique des affaires »*

2. Indicateurs quantitatifs

- a) *Nombre de participants au forum ABBW2018*
- b) *Origine sectorielle et géographique des participants*
- c) *Statistique des entreprises participantes*
- d) *Hôtellerie du Brabant wallon*

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

a) Rapport qualitatif sur l'organisation

L'a.s.b.l. Africa Rise a organisé le quatrième forum ABBW dans la Province du Brabant wallon, et ce, du 27 au 29 mars 2018. L'ABBW2018, ce fut en quelques mots :

- La République du Congo à l'Honneur avec la présence de quelques Officiels ;
- 90 grands chefs d'entreprise africains en provenance de près de 15 pays (Côte d'Ivoire, RD Congo, Cameroun, Bénin, Togo, Sénégal, Maroc, Algérie, Rwanda, ...) ;
- 100 dirigeants d'entreprise et officiels belges et européens ;
- Les secteurs de l'Energie, de l'Environnement, de la Construction, des Transports & Logistique, de la Santé, du Tourisme et des Télécommunications ;
- Un cadre prestigieux : l'hôtel Château du Lac à Genval.

b) Rapport qualitatif sur les contacts entre les entrepreneurs belges et africains

Plus de 10 contrats signés pendant et après le forum à notre connaissance dont deux exemples :

- Partenariat entre le Ministère des zones économiques, le Ministère de l'Equipement du Territoire, des Grands Travaux et le Ministère du Plan (Congo-Brazzaville) et la société Hamexx sprl (Belgique) comme bureau d'Etude conseil - signature prévue fin septembre 2018 ;
- Contrat entre Twintek (Belgique) et I.I.H.T.pour la construction d'une usine de fabrication de panneaux sandwich à Lomé (Togo).

c) Province du Brabant wallon : une image renforcée de « province dynamique des affaires »

En accueillant ce forum international, la Province peaufine son image de « province dynamique pro-business ». La contribution d' Africa Rise dans l'érection de cette image en trois temps :

- Avant le forum :

Afin d'attirer un maximum d'entrepreneurs au profil intéressant, Africa Rise entreprend avant chaque forum une tournée promotionnelle en Afrique notamment. Une visite dans un pays permet de rencontrer des Officiels (Ministres, cabinets ministériels, ...) et des Chefs d'entreprise ; de faire une présentation (powerpoint) de l'ABBW dans une chambre de commerce ou organisation patronale avec laquelle des contacts ont été noués plusieurs mois avant en amont, tout en assurant la promotion de la Province du Brabant wallon (co-organisatrice du forum) et du lieu du forum (hôtel Château du Lac).

Un seul pays a été visité pour l'ABBW2018 : le Congo (novembre 2017).

- Pendant le forum :

- Une très belle visibilité de la Province du Brabant wallon à travers plusieurs supports visuels : les roll-ups, magazine du forum, site web ;
- Un Panel « Success stories de l'ABBW » (durée : plus d'une heure), au cours duquel plusieurs entreprises brabançonnaises - dont Solarly - ont pu se présenter et expliquer leurs produits et services ;
- Deux prises de parole - ouverture et clôture du forum - de M. Mathieu Michel, Président du collège provincial et de M^{me} Isabelle Kibassa-Maliba, Députée provinciale en charge de l'Economie ;
- Visite de centres de traitement des déchets à Mont-Saint-Guibert et Chaumont-Gistoux ;
- 10 pages sont réservées aux startups du Brabant wallon dans l'« Africa Rise Magazine » sorti en mars 2018. Celui-ci est diffusé en Belgique (CCI, Awex, entreprises partenaires d' Africa Rise) et en Afrique (+/- 7 pays à travers CCI, agences patronales et ambassades à Bruxelles). Diffusion à 4000 exemplaires.

2. Indicateurs quantitatifs

a) Nombre de participants au forum ABBW2018

- 41 officiels belges, européens, québécois
- 138 dirigeants d'entreprises (Belgique, Luxembourg, France, Allemagne, Grande- Bretagne, Pays-Bas & Québec).

b) Origine sectorielle et géographique des participants

- 98 grands chefs d'entreprise et officiels africains en provenance de près de 16 pays (Togo, Côte d'Ivoire, Bénin, Sénégal, Maroc, Algérie, Rwanda, Tunisie, Congo-Brazzaville, Angola, Burkina Faso, Cameroun, Guinée, Mali, Mauritanie, Guinée Equatoriale) ;
- 13 secteurs : Energie-Environnement, Construction, Transports-Logistique, Tourisme, Télécommunications, Agro-industrie, Communications, Immobilier ;
- Industrie, NTIC, Banque-Assurance-Finance, Bois, Services

c) Statistiques des entreprises participantes

103 entreprises belges présentes :

- Bruxelles Capitale 29
- Anvers 14
- Hainaut 18
- Brabant wallon 14
- Flandre Orientale 8
- Namur 6
- Limbourg 4
- Liège 3
- Luxembourg 3
- Brabant Flamand 3
- Flandre Occidentale 1

Plusieurs entreprises du Brabant wallon ont participé à l'ABBW2018 :

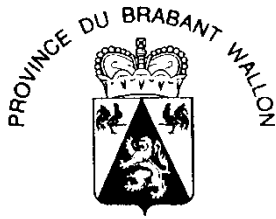
- SOLARLY
- HAMEXX SPRL
- FIB BELGIUM SA
- CIMESAC SA
- VAN MEERBEECK EXPORT NV
- TECHNIQUES SPECIALES A L'EXPORT SA (T.S.E. SA)
- MANAGEMENT FINANCIAL ENGINEERING CONSULTING sprl
- SYREN SPRL
- 10 startups de la Province.

d) Hôtellerie du Brabant wallon

Plus de 90 Africains ont participé au forum ABBW2018. Parmi eux, près de 70 personnes ont séjourné dans les hôtels suivants du Brabant wallon :

- Hôtel Château du Lac (Genval) ;
- Martin's Grand Hôtel (Waterloo) ;
- Hôtel Ibis (Waterloo).

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, n° d'entreprise 480.184.939, dont le siège est établi au n° 36 de la Rue du Stampia à 1370 Jodoigne ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22055) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 30 mai 2018 par l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- 1.1. Rapport de stimulation et d'accompagnement du développement économique en Hesbaye brabançonne ;*
- 1.2. Rapport sur le soutien au développement du tourisme ;*
- 1.3. Rapport sur le renforcement du maillage écologique et renforcement du dialogue entre agriculture et environnement ;*
- 1.4. Rapport sur l'appui au dynamisme créatif et culturel sous-régional.*

2. Indicateurs quantitatifs

- 2.1. Nombre d'activités organisées + nombre de participants ;*
- 2.2. Nombre de participants à chaque événement organisé par l'asbl GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne ;*
- 2.3. Volume et qualité de la participation de l'asbl GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne aux manifestations organisées par la Province ;*
- 2.4. Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.*

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- 1.1. Rapport de stimulation et d'accompagnement du développement économique en Hesbaye brabançonne*

Suivi du projet d'atelier rural et de coworking en Hesbaye brabançonne : suite à l'opportunité constituée par l'appel à projet « Coworking en milieu rural » lancé par le Ministre Colin mi-février 2017, le GAL s'est attelé à la mise sur pied d'un dossier de candidature en partenariat avec la société de formation jodoignoise UPSKILL. Ce dossier, établi sur base de ce partenariat public-privé pour un budget de 100 000 € et transmis à l'autorité compétente le 15 mai 2017s, n'a pas été sélectionné dans le cadre de cet appel à projet qui n'a en réalité sélectionné aucun projet en Brabant wallon.

Développement de l'Espace-test maraicher à Beauvechain, les Jardins de l'Espinette.

Le projet d'Espace-test maraicher permet à des porteurs de projet de tester leur projet professionnel sur le terrain (production de légumes, plants, semences, herbes médicinales ...) avant de s'installer comme indépendant à titre principal ou complémentaire. Les porteurs de projets bénéficient au sein de l'espace test d'un accès à la terre, d'infrastructures mutualisées et d'un accompagnement personnalisé, tant au niveau technique qu'au niveau de la gestion, et ce afin de maximiser les chances de réussite de leur future activité professionnelle.

L'Espace-test maraîcher fut inauguré le 6 juillet 2017. De très nombreuses tâches ont jalonné l'année 2017 pour permettre sa mise en place et son fonctionnement :

- Recherche d'un terrain. Conclusion d'une convention d'occupation précaire avec un exploitant à Tourinnes-la-Grosse ;
- Installation des infrastructures et aménagement du site : serres, système d'irrigation, containers, citerne à eau, toilettes sèches, coffret électrique et contrat, petit matériel... Un soutien du Fonds CERA a été obtenu pour l'achat d'un motoculteur ;
- Sélection de 3 premiers porteurs de projet et installation sur site. Etablissement et signature des conventions de mise à disposition, suivi dans et hors couveuse ; fiche d'évaluation... ;
- Développement de la communication : logo, panneau, bâches, conférence de presse le 6 juillet... ;
- Lancement d'un nouvel appel à porteurs de projet pour la saison 2018.

1.2. Rapport sur le soutien au développement du tourisme

Une carte « Saveurs de Hesbaye brabançonne : un terroir de qualité » a été réalisée en partenariat avec la Maison du tourisme Hesbaye brabançonne et l'ADL de Perwez dans le cadre de l'année thématique « Wallonie gourmande ». Pas moins de 76 producteurs, transformateurs se retrouvent dans ce guide pratique.

L'intention était de proposer une vue d'ensemble de la qualité, de la diversité et du caractère local des produits de bouche de la Hesbaye brabançonne et de rencontrer l'envie des consommateurs de découvrir des produits de proximité en facilitant la mise en pratique des circuits-courts.

1.3. Rapport sur le renforcement du maillage écologique et renforcement du dialogue entre agriculture et environnement

Plusieurs actions et interventions ont été portées par des chargés de mission, concourant toutes à l'objectif global de renforcement du maillage écologique et de gestion du patrimoine naturel :

- o Opération « Mille feuilles »

Ce projet est mené en collaboration avec le partenaire privilégié Faune & Biotopes asbl. Au total en 2017, ce sont 124 buissons qui ont été plantés (34 au printemps et 90 en automne) par 35 citoyens bénévoles, 30 enfants, 6 agriculteurs et chasseurs, les chargés de mission du projet et les collègues du GAL.

En termes de communication, une vidéo a été tournée durant la campagne de plantations fin 2017 grâce au soutien du Rwdr. Plusieurs articles ont également été rédigés à destination de revues spécialisées.

Un souper très convivial rassemblant agriculteurs, chasseurs et planteurs a également été organisé en juin afin de soutenir les contacts et liens entre ces diverses personnes ressources. Des inventaires ornithologiques ont été réalisés en 2017 afin d'avoir de données de référence en matière de présence de l'avifaune au sein des plaines agricoles.

- o Actions d'aménagements visant la préservation et le renforcement du maillage écologique :
 - aide à la création des 2 premières réserves naturelles de Perwez, en partenariat avec Natagora et CR Dyle-Gette ;
 - amorce de réflexion sur la valorisation d'un site en réserve naturelle sur Incourt ;
 - suivi technique du projet biodibap de Ramillies : mares du CPAS à Geest-Gérompont ;
 - soutien à la gestion de la Zone naturelle éducative du Paradis et de la Réserve naturelle LRBPO de la Jaucière avec l'asbl La Petite Jauce : rédaction de convention, participation à la gestion, aux travaux, placement d'un panneau d'information, montage d'un dossier pour la restauration de l'observatoire ;

- amorce de la réflexion pour la création d'une zone naturelle aux marais de Zétrud-Lumay avec Natagora ;
 - aide au montage d'un dossier Verdissement pour la commune d'Incourt ;
 - participation à l'élaboration d'un dossier de candidature pour le creusement de de 3 mares dans la réserve naturelle du Pré du Duc à Perwez ;
 - soutien aux actions du CRDG ;
 - balades guidées et animations nature diverses.
- Valorisation et gestion du site du Stampia
 - organisation de journées de gestion du site avec partenaires divers (arrachage de la balsamine, plantation d'alignement de saules, gestion de la cariçaie et des berges des étangs, installation de nichoirs...) ;
 - conception d'animations sur site à destination des résidents du centre Fedasil ;
 - soutien au montage du dossier pour l'appel à projets « Parcs et jardins exceptionnels de Wallonie ».
 - Inventaire des habitats naturels et semi-naturels
 - inventaire des chauves-souris en hibernation dans les petites cavités souterraines de la région et fermeture de la glacière du Château des Cailloux ;
 - inventaire de la réserve naturelle de la Jaucière à Orp-Jauche ;
 - inventaire du site du Stampia à Jodoigne.

1.4. Rapport sur l'appui au dynamisme créatif et culturel sous-régional

- Les actions coordonnées et développées en partenariat avec le Centre culturel du Brabant wallon :
 - Une 6^{ème} tournée de cinéma en plein air en Hesbaye brabançonne a été programmée durant l'été. Un projet axé sur la convivialité et la création de moments de rencontres pour les habitants et organisé grâce à la collaboration de nombreux partenaires de l'est du Brabant wallon dont les centres culturels de Jodoigne, de Beauvechain et de Perwez, l'Office du Tourisme d'Orp-Jauche, le hall sportif et la Commune d'Hélocine, l'asbl La fête au village dans le cadre de la fête des Epouvantails, les Sentiers de Sart-Risbart ainsi que la commune de Ramillies. Un nouveau succès pour cette aventure estivale avec plus de 1 000 participants ;
 - Naissance d'un nouveau projet avec la concrétisation de la tournée « Scène de Villages ». Un programme culturel annuel et itinérant sur les 7 communes qui cible d'une part la mise en valeur de lieux patrimoniaux et d'espaces publics de la région et, d'autre part, le renforcement de convivialité et de rencontres entre habitants. Pour la première édition de cette tournée, d'avril à octobre 2017, ce sont 7 places de villages qui ont été mises en valeur par l'accueil d'un événement festif mêlant création artistique, participation citoyenne et moments de convivialité. Citoyens, artistes et animateurs se sont rencontrés autour d'une programmation artistique variée et d'animations pour tous les âges. La thématique de la « lumière » a été travaillée sur l'ensemble des activités soit par petites touches (dans la décoration par exemple) soit de manière plus présente (spectacle où la lumière est au cœur de la création). Escales le 1^{er} avril à Opprebaix / le 20 mai à Nodebaix / le 24 juin à Jauchelette / le 15 juillet à Perwez / le 26 août à Ramillies / le 9 septembre à Beauvechain / le 14 octobre à Hélocine. Environ 2 450 personnes ont participé à ces diverses festivités ;
 - En lien avec un axe de travail et de projet ciblant la jeunesse de la région, l'asbl Culturalité et le CCBW se sont impliqués à nouveau dans la mise en place de l'Inc'Rock BW festival organisé à Incourt en mai 2017. A travers la coordination des bénévoles (jeunes et citoyens de la région) et la mise en disposition de temps de travail de l'équipe durant le festival, Culturalité s'est mêlé à cet événement supra communal qui est devenu incontournable dans

l'Est du Bw et qui poursuit une volonté d'intégrer au maximum les jeunes de la région dans l'organisation de l'évènement ;

- Organisation d'une soirée Do It Yourself sur le site du Stampia le 1er septembre. De 17 à 20h, le public avait l'occasion de profiter de toute une série d'ateliers de confection DIY : cosmétiques, bois, pain, cuisine, couture, bière... dans une ambiance conviviale. La soirée s'est achevée par la projection en plein air du film « Le potager de mon grand-père », séance organisée dans le cadre de la tournée estivale de cinéma en plein air. Environ 250 personnes ont participé à cet évènement.
- Dynamiques de cohésion sociale et mobilisation citoyenne :
 - Mise en place du premier Salon 60+ Informations et découvertes le 10 octobre au Domaine provincial d'Hélécine. C'est dans une dynamique de co-construction avec les représentants des CCA et des PCS des diverses communes que cet évènement a été élaboré. Au programme durant cette journée :
 - Plus de 50 exposants rassemblés autour des thématiques : logement, santé, sécurité, finance, loisir, mobilité... ;
 - 10 conférences ;
 - 8 ateliers loisirs ;
 - Un espace « Ma commune » où toutes les communes étaient représentées hormis Ramillies qui n'a pas souhaité participer à l'évènement ;
 - Des navettes depuis les centres des différentes communes.

Un succès pour cette première édition avec la visite d'environ 250 personnes qui ont été sondées par un questionnaire d'évaluation sur les avis et suggestions qui aideront à construire une prochaine édition.

- Mise en place et inauguration du Bus4You en partenariat avec l'AMO qui propose un service mobile de soutien et d'animation des jeunes de 12 à 21 ans dans l'est du Brabant wallon. Ses missions sont :
 - Information - Offrir un service d'information et des réponses aux demandes formulées par les jeunes dans tous les domaines qui les intéressent (jobs étudiants, informations emploi, etc.).
 - Prévention - Sensibiliser et aborder certaines thématiques avec les jeunes selon les besoins et les actualités : prévention à l'alcool et assuétudes, éducation à la vie relationnelle, sexuelle et affective, animation sur le harcèlement, etc. Chacune des animations est encadrée par des professionnels formés à l'accompagnement du jeune (émanant des services AMO, Planning familial, Infor Jeunes, CLPS et autres) et fait appel à des techniques et outils d'animation dynamiques, interactifs, participatifs.
 - Accompagnement - Rendre possible l'aide individuelle – qu'elle soit sollicitée par le jeune lui-même, sa famille ou un proche. Un espace privatif adapté est aménagé dans le bus afin de recevoir le jeune en entretien. Cette mission est axe de travail important du service AMO.
 - Animation - Proposer et en co-construire avec les jeunes des animations adaptées à leurs envies. Le bus souhaite ainsi favoriser l'intégration et l'épanouissement des jeunes dans la vie sociale locale.

Le premier semestre a été consacré à la mise en place du projet et l'aménagement intégral du bus en partenariat avec l'AMO et le Planning familial de Perwez. Les jeunes de la région se sont investis sur le projet à travers les institutions scolaires implantées à Jodoigne CEPES et Athénée (graphisme : création du lay-out du bus, aménagement : menuiserie, carrosserie, plomberie, électricité...).

Une inauguration organisée le 28 juin sous une pluie battante a permis d'amorcer la première tournée d'escale qui a pris place fin 2017, et en 2018 avec une première escale à Jodoigne le 01/12 dans le cadre de la « Journée internationale de lutte contre le Sida et IST » sur les sites de la gare des bus et du parking du Cepes.

Des partenariats avec la Haute Ecole Lucia de Brouckère ont pu être stimulés également autour de la création de nouveaux outils d'animation. Un Carnet Jeun'Est BW a été créé à l'occasion de cette inauguration. Cet outil a pour objectif de rassembler tous les contacts et structures ressources du territoire à destination des jeunes.

➤ Animations et sensibilisations rurales

La particularité de 2017 est la mise en place d'un nouveau module de formation d'animateurs terroir. Suite à une communication diffusée sur le territoire, ce sont 12 citoyens qui ont participé à 8 journées complètes de formation dispensées par l'Institut d'Eco-pédagogie entre mars et juin 2017.

Ces animateurs ont dès lors élaboré leur projet d'animation en partenariat avec GAL. Dès lors, un nouveau catalogue d'animations a pu être élaboré durant l'été 2017 et diffusé vers les écoles en septembre. Le catalogue complet est en ligne sur www.culturalite.be

Au total, ce catalogue rassemble 17 modules d'animation qui se concentrent autour de 5 familles thématiques : *patrimoine naturel, patrimoine historique et culturel, patrimoine architectural et bâti, agriculture et alimentation terroir et arts* et rassemblent les propositions suivantes :

- les ailes de la nuit (sensibilisation aux chauves-souris) ;
- nos compagnons ailés (sensibilisation aux oiseaux) ;
- l'eau, c'est la vie (le cycle de l'eau) ;
- l'utilisation de l'eau et son retour à la nature ;
- insectes et compagnie (sensibilisation aux insectes) ;
- la haie (sensibilisation au rôle de la haie) ;
- les murmures de la Gette (balade dans le temps et l'histoire à Jodoigne) ;
- graines de consomm'acteurs (L'agriculture et circuits courts en Hesbaye brabançonne) ;
- coup d'œil sur la ville (sensibilisation aux objets insolites et historiques du patrimoine urbain) ;
- la mare (Sensibilisation au rôle de la mare) ;
- la météo en Hesbaye brabançonne (Sensibilisation au climat et à la météo) ;
- paysages et couleurs du terroir (sensibilisation aux patrimoines paysagers) ;
- la pierre de Gobertange (sensibilisation au patrimoine architectural) ;
- les plantes comestibles et médicinales ;
- le cycle de l'arbre et de la forêt (sensibilisation aux cycles naturels) ;
- le grand voyage du pollen (sensibilisation à la pollinisation et aux plantes mellifères) ;
- jeu de piste nature (sensibilisation au patrimoine naturel).

La rémunération des animateurs est fixée à 25€ par animateur et par animation de 2x50min et se traduit sous la forme de conventions de volontariat. Une participation de 2€ par enfant est demandée afin de couvrir une partie des frais d'animations. Les animateurs, au nombre de 15 fin 2017, sont aidés et coachés pour la préparation et la réalisation de leur animation. Pour les animations dispensées en 2017, soit quelques 788 enfants directement sensibilisés. Lors de manifestations ou sur demande spécifique, d'autres animations ont été organisées et ont permis de toucher 454 enfants ou adultes.

➤ Rapport sur la conception et le dépôt d'une nouvelle candidature à la mesure Leader 2014-2020

Approuvée depuis octobre 2015, la stratégie du GAL Culturalité s'est mise en œuvre depuis début 2016 et se décline par les actions décrites dans les rapports annuels successifs rédigés depuis.

➤ Citer les partenaires économiques impliqués dans les différentes démarches
De nombreux partenaires économiques ont été impliqués sur nos projets, toutes actions confondues :

- de nombreux agriculteurs ;
- des porteurs de projets d'entreprise en maraichage ;
- l'In BW dans le cadre du projet de coworking et développement du pôle sportif à Jodoigne ;
- l'ADL de Perwez et le réseau des acteurs économiques de Perwez ;
- Le service économique de la ville de Jodoigne ;
- certaines entreprises locales ;
- tous les producteurs du territoire et transformateurs (bouchers, boulangers) ;
- Créajob dans le cadre de l'Espace-test maraicher et de sa filière agrotourisme ;
- les services de l'Economie et du Développement territorial ;
- CREDAL, Made in BW, Groupe One dans le cadre du projet Empreintes BW.

2. Indicateurs quantitatifs :

2.1. Nombre d'activités organisées + nombre de participants

2.2. Nombre de participants à chaque événement organisé par l'asbl GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

- Activités à vocation économique

Enquête coworking 26 répondants ;
Développement activités sur l'Espace test maraichers 3 porteurs ;
Carte des saveurs 76 producteurs et transformateurs ;
Enquêtes et rencontre individuelles auprès d'agriculteurs 25 agriculteurs.

- Activités à vocation culturelle et sociale:

8 séances de cinéma en plein air sur les 7 communes 1000 personnes ;
Soirée DIY au Stampia à Jodoigne 250 personnes ;
Tournée Scène de villages – 7 escales 2450 personnes ;
Inauguration du BUS4YOU et escale du bus 30 personnes ;
Salon 60+ Informations et découvertes 250 visiteurs – 50 exposants ;
Formation Semeurs d'histoires 18 volontaires.

- Activités à vocation patrimoine, biodiversité, aménagement du territoire

Balades patrimoine et biodiversité diverses et variés, ateliers adultes et enfants 1242 personnes ;
Buissons « Mille-feuille » plantés comprenant chacun 8 plants 124 buissons ;
Planteurs des buissons 51 personnes ;
Ateliers du territoire 65 personnes ;
Intercollège 45 personnes ;
Site internet www.culturalite.be 7206 utilisateurs ;
Facebook 130 posts.

2.3. Volume et qualité de la participation de l'asbl GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne aux manifestations organisées par la Province

- Séances de la Commission consultative de l'économie du Brabant wallon et la Commission de la mobilité ;
- Participation aux réunions d'avancement et présentation du Contrat de développement territorial. Participation des techniciens provinciaux lors des ateliers du territoire. Aller-retour systématiques entre notre processus supra-communal et la démarche provinciale afin d'assurer la complémentarité ;
- Participation à certaines séances des 27+1 ;
- Inauguration du salon ARTIBw à Hélécinne ;

- Organisation du salon 60+ à Hélécine le 10 octobre ;
- Participation à l'évènement Créajob à l'AWE soutenu par le Brabant wallon en décembre.

Pour l'asbl Culturalité, la participation aux initiatives et évènements de la Province permet d'ouvrir la communication sur des projets vers l'ensemble du territoire provincial, ce qui donne une autre envergure à notre promotion, ce qui permet d'assurer la complémentarité et les synergies entre certaines démarches.

2.4. Nombre de supports édités avec la visibilité provinciale.

- Cinéma plein air : 5000 flyers, 100 affiches ;
- Outils de présentation du GAL : 1000 sacs coton ;
- Scène de village : 26 000 flyers (dont plusieurs toute-boîte), 700 affiches, 3 bâches, 10000 cartes postales ;
- Bâches agricoles « Couverts végétaux » : 15 bâches ;
- Semeurs d'Histoires : 500 affiches et flyers ;
- Enquête Coworking : 500 flyers ;
- Salon 60 et + : 25 000 dépliant programme (dont toute-boîte), 450 affiches ;
- Bus4You : 200 flyers ;
- Carnet Jeun'Est BW : 1000 dépliant ;
- Cartes des saveurs de Hesbaye brabançonne : 10 000 dépliant FR – 5000 dépliant NL ;
- Mille-feuilles : 1000 dépliant ;
- Espace-test maraicher : 2 panneaux, 20 affiches ;
- Présentations projetées lors des ateliers du territoire : 105 exemplaires papiers.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°46 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Union des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l Union syndicale des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW), numéro d'entreprise 0450.653.387, Rue de Clairvaux, 40/2 à 1348 Louvain-la-Neuve ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Union syndicale des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22679) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 30 mai 2018 par l'a.s.b.l Union syndicale des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l Union syndicale des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW) a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Union syndicale des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Union syndicale des Classes Moyennes du Brabant wallon (UCM BW)

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif pour chaque service développé : centres d'entreprises, accompagnement, et ateliers post-crétation ;
- Rapport qualitatif pour les BW Link permettant d'appréhender la formule développée et l'évolution à donner à ce concept ;
- Rapport qualitatif pour le Salon Job's permettant d'appréhender la formule développée et l'évolution à donner à ce concept ;
- Rapport qualitatif pour Arti'BW.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques de fréquentation des services développés ;

- Nombre d'activités organisées et de participants ;
- Origine géographique et sectorielle des participants ;
- Identification de la phase de croissance de l'entreprise du participant (éclosion, 3 premières années, au-delà, phase de croissance) ;
- Statistique des besoins des participants (sujets proposés, autre besoin détecté) ;
- Pour le Salon Job's : nombre d'entreprises, d'associations présentes.

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif pour chaque service développé : centres d'entreprises, accompagnement, et ateliers post-crédation

Depuis le mois de février 2017, l'UCM Brabant wallon organise deux fois par mois des séances d'information starter à destination de tout porteur de projet.

Durant une matinée, ces séances abordent l'utilité d'un plan financier, les aides existantes au lancement, les différences entre personne physique et personne morale, les démarches à accomplir pour se lancer ainsi que le statut de l'indépendant.

Succès important pour la première année : 18 séances organisées en alternance dans les bureaux de Louvain-la-Neuve, Nivelles et Braine l'Alleud avec 173 inscrits au total et 165 participants, soit un taux de 95 % de participation.

A noter que 37 de ces participants ont demandé (et obtenu) un rendez-vous particulier par la suite pour aller plus loin dans la réalisation de leur projet.

Outre ces séances d'information, des permanences hebdomadaires sont également tenues dans les bureaux de Nivelles et Braine-L'Alleud.

En concertation avec le Service de Développement économique de la Ville de Jodoigne et de l'Agence de Développement Local de Perwez, des rendez-vous individuels sont également possibles dans ces deux localités.

L'ensemble des activités développées à destination des commerçants sont proposées aux représentants des commerçants locaux et/ou aux autorités communales. La redynamisation des centres urbains et le soutien aux commerçants et artisans font partie des préoccupations des instances provinciales ; l'UCM Brabant wallon y accorde également une attention toute particulière.

En matière d'accompagnement, l'objectif est d'encadrer les (futurs) porteurs de projet d'activités « classiques » dans leur réflexion quant à la faisabilité de leur projet et la réalisation du business plan, étude de marché, plan financier et recherche de financement.

En ce qui concerne les ateliers « post-crédation », l'UCM BW a mis en place des séances d'information collective, d'une durée de 2h30, afin d'apporter les informations juridiques indispensables au lancement d'une activité (conformité des factures, tenue d'une comptabilité, TVA, obligations déclaratives, conditions générales de vente, ...).

D'autre part, parce qu'après la création, il y a le développement, les Labos s'adressent aux entrepreneurs qui souhaitent être épaulés pour développer leur activité. Ces Labos sont animés par des indépendants ou chefs de TPE/PME qui font profiter d'autres entrepreneurs de leur expertise, afin de créer des synergies, de s'entraider, mais aussi dans l'optique d'apprendre et d'évoluer.

Afin de privilégier l'interaction entre les participants et l'orateur, le nombre de participants est limité à 25 personnes maximum.

- Rapport qualitatif pour les BW Link permettant d’appréhender la formule développée et l’évolution à donner à ce concept

Depuis plus de 6 années, le Brabant wallon et l’UCM BW collaborent à l’élaboration et à l’organisation d’un cycle d’événements mensuels de formation continue et de mise en réseau des entrepreneurs du Brabant wallon.

Les objectifs de ces BW Links sont de permettre aux entrepreneurs du Brabant wallon de recevoir une information en lien avec leurs activités et préoccupations, tout en terminant par un moment de réseautage et d’échanges conviviaux.

Afin de permettre à un maximum d’entrepreneurs d’assister à ces rencontres mensuelles, celles-ci sont organisées alternativement dans l’Est, au Centre et à l’Ouest de la province.

Si certaines thématiques peuvent être abordées régulièrement chaque année, il convient de rester attentif à l’évolution de l’environnement socio-économique. En effet, il est à constater qu’il peut impacter directement ou indirectement l’activité des indépendants et des TPE/PME : cela suppose donc une grande réactivité dans le chef de tout organisateur de rencontres de ce type (exemple du RGPD en 2017).

- Rapport qualitatif pour le Salon Job’s permettant d’appréhender la formule développée et l’évolution à donner à ce concept

Jobs est devenu, au fil du temps et des collaborations entre partenaires et acteurs du développement socio-économique, le plus grand Salon du Brabant wallon, en mettant en avant à la fois la recherche d’emploi et la création d’activités. Le Salon bénéficie en effet depuis quatre années du soutien actif du Forem, le service public de l’emploi et de la formation professionnelle en Wallonie.

Globalement, dans les remarques générales formulées par les entreprises participantes, la plupart soulignent la qualité de l’organisation, de l’accueil, de la disponibilité des équipes et du lieu. Il y a cependant beaucoup de déception quant au taux de fréquentation de cette édition 2017. Plusieurs entreprises évoquent le choix du mercredi comme date d’évènement, qui a sans doute empêché certains demandeurs d’emploi de venir.

- Rapport qualitatif pour Arti’BW

En organisant pour la 9^{ème} année consécutive le Salon Arti’BW, le Brabant wallon et l’UCM BW souhaitent une fois encore valoriser les artisans d’art et les produits du terroir. Les artisans ont pu mettre en avant leur profession, leur savoir-faire et leurs atouts, le temps d’un week-end, dans le magnifique cadre du Domaine provincial d’Hélécine.

C’était aussi l’occasion de susciter de nouvelles vocations chez les jeunes : les métiers de l’artisanat constituent, en effet, une opportunité de carrière professionnelle intéressante.

Arti’BW n’est pas une organisation type « foire commerciale » que l’on traverse et que l’on quitte aussitôt. Il s’agit avant tout de promouvoir le métier d’artisan, de le mettre en valeur et de soutenir celles et ceux qui souhaitent en faire autant.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques de fréquentation des services développés

Tableau comparatif 2016/2017

Indicateurs quantitatifs		2016	2017
Nombre de numéros d'entreprises attribués par UCM en BW		1.187	1.266
ARTI BW	Nbre artisans	50	69
	Nbre estimé de visiteurs	1.800	3.800
Accompagnement à la création d'entreprise	Personnes rencontrées	336	380
	Dossiers de financement introduits	18	17
	Demandes acceptées	13	12
Sensibilisation des étudiants	Etudiants rencontrés	212	189
Entreprises en difficulté	Personnes rencontrées	9	
Séances d'information starters	Nbre d'ateliers	9	18
	Nbre de participants	180	165
Les Labos	Nbre de Labos	9	8
	Nbre de participants	223	166
After work	Nbre d'after work	9	9
	Nbre de participants	562	495
Jobs	Nbre d'entreprises	55	45
	Nbre estimé de visiteurs	2.000	1.000

- Nombre d'activités organisées et de participants

UCM BW - activités 2017				
Date		Thème	Orateur	Participants
JANVIER - 01.2017				
16-01-17	SU #25	Séance d'information juridique pour starter	Louis	23
19-01-17	Labo	L'expérience client, vecteur de croissance pour votre entreprise	Valérie Busquin - MarkQuest	13
25-01-17	Démarches, financement, plan d'affaires,	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal	18
31-01-17	Les matinées de la com'	Conférence de lancement des "Com' matin - Com' malin" - le B.A.ba de la com'	Laurine	41
FÉVRIER - 02.2017				
07-02-17	BW LINK	En route pour l'international ou comment développer une démarche export gagnante	CCIBW - ABBW	32
09-02-17	Démarches, financement, plan d'affaires,	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal	5
13-02-17	SU #26	Séance d'information juridique pour starter	Louis	10
22-02-17	Démarches, financement, plan d'affaires,	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal	12
23-02-17	P'tit dej par UCM-IBW	La réforme du marché du travail - Loi Peeters	UCM	51
28-02-17	Labo	Prévention des impayés : que mettre en place pour s'en prémunir ?	Louis Tonneau - UCM	17
MARS - 03.2017				
09-03-17	Démarches, financement, plan d'affaires,	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal	6
10-11-12/03/2017		Ant'BW 2017		4000
13-03-17	SU #27	Séance d'information juridique pour starter	Louis	22
14-03-17	BW LINK	La gestion des déchets	Yann Duccatteu - UCM4ECO	24
21-03-17	Labo	Trouvez les mots justes pour présenter votre activité	Geneviève Gérard	25
23-03-17	Démarches, financement, plan d'affaires,	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal	20
28-03-17	Les matinées de la com'	Améliorez votre visibilité sur le web grâce au référencement naturel	Laurine	11
AVRIL - 04.2017				
03-04-17	SU #28	Séance d'information juridique pour starter	Louis	13
04-04-17	Démarches, financement, plan d'affaires,	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal	4
04-04-17	BW LINK	Le passage en société	Louis Tonneau - UCM	64
20-04-17	Labo	Comment travailler avec le mindmapping	Pascal Vanpée	28
24-04-17	Démarches, financement, plan d'affaires,	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal	9
26-04-17	Les matinées de la com'	Comment mettre en place votre stratégie e-mailing ? L'utilisation de mailchimp	Laurine	10
MAI - 05.2017				
08-05-17	SU #29	Séance d'information juridique pour starter	Louis	7
09-05-17	BW LINK	Les réseaux sociaux	Denys Malengreau - Réputation 365	88
11-05-17	Démarches, financement, plan d'affaires,	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal	4
16-05-17	Labo	Choisir son comptable, et le garder (ou pas)	Laurence Coulon - Fiduciaire BC	19
29-05-17	Démarches, financement, plan d'affaires,	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal	15
30-05-17	Les matinées de la com'	Développez votre présence sur Facebook en tant qu'entreprise	Laurine	12
31-05-16	P'tit dej BW-UCM	Financer votre entreprise grâce à l'économie collaborative (Crowdfunding & Tax Shelter)	David Mellett - Marketing and crowd	55
JUN - 06.2017				
07-06-17	Démarches, financement, plan d'affaires,	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal	8
12-06-17	SU #30	Séance d'information juridique pour starter	Louis	15
13-06-17	Alliance-IBW-Forem	Réforme des aides à l'emploi		71
13-06-17	BW LINK	Le coworking: interactions entre professionnels et éclosion de nouvelles collaborations	Lisa Lombardi - AE/CoWallonia	52
15-06-16	Nivelles - Forem	Réforme des aides à l'emploi		47
19-06-17	UCM LLN	Débat extension Esplanade		19
20-06-17	Les matinées de la com'	Développez votre présence sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram, Pinterest, ...)	Laurine	11
21-06-17	Démarches, financement, plan d'affaires,	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal	6
22-06-17	Labo	Du prospect au client satisfait : les techniques commerciales	Laurent Devlésaver - Human Skill Sc	17
27-06-17	Cocktail digital CBC			32
28-06-17	Cocktail digital CBC			25
				4.961

Activités 2ème semestre				
SEPTEMBRE - 09.2017				
22-08-17	Démarches, financement, plan d'affaires,	Démarches, financement, plan d'affaire ...		8
31-08-17	Séance d'information	Réforme des aides à l'emploi	Le Forem - UCM	74
05-09-17	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal & Tiffanie	4
06-09-17	Tournée digitale	TOURNÉE DIGITALE BELGIUM - COMMENT CROÎTRE GRÂCE AU NUMÉRIQUE ?	Ministre de Croo, Premier ministre,	400
12-09-17	BW LINK	Le nouveau dispositif des chèques entreprises	Experts UCM et Wallonie	75
14-09-17	Conférence UCM 4ECO	Economie de la fonctionnalité	Pierre-Etienne Durieux	
14-09-17	Conférence AST-E	La pérennité de votre entreprise: Qui après vous ? Un réseau d'experts à votre service !	Thierry Dehout, Christophe Krzewinski, John Van Tiggel	
19-09-17	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal & Tiffanie	7
19-09-17	SmartBizz Café	Comment créer une présence sur le web ?	Proximus - UCM (Laurine)	11
27-09-17	Atelier FEDER - axe communication	Le storytelling	Bénédicte Blondel	12
28-09-17	Labo	Les techniques de créativité	Axel Neveux (xFive)	Annulé
30/09-01/10	Weekend du client	Braine-l'Alleud, Grez-Doiceau, Jodoigne, Nivelles, Rixensart, Waterloo & Wavre		
OCTOBRE - 10.2017				
30/09-01/10	Weekend du client	Braine-l'Alleud, Grez-Doiceau, Jodoigne, Nivelles, Rixensart, Waterloo & Wavre		
02-10-17	SU #30	Séance d'information juridique pour starter	Pas Louis, snif...	29
04-10-17	P'tit dej' UCM-BW	Le GDPR, nouvelle réglementation portant sur la protection des données	Philippe Laurent (MVVP)	75
05-10-17	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal	7
10-10-17	Lunch UCM-CBC	Nouvelle fiscalité	Maître Littanie	32
10-10-17	UCM LLN	Soirée Aides à l'Emploi	FOREM - UCM SSA	43
10-10-17	BW LINK	Je vends un passé à quelqu'un qui achète un avenir	Marc Duffosset	31
11-10-17	Macas d'Or			
12-oct	Atelier FEDER - axe communication	Le pitch	Nathalie Bourgeois	6
12-10-17	Séance d'information	Réforme des aides à l'emploi (en duplex depuis Namur)	Le Forem - UCM	47
17-10-17	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal & Tiffanie	2
18-10-17	Atelier FEDER - axe communication	Créativité - design thinking	Alain Leduc	5
19-10-17		Remise des diplômes à l'EPHEC		
23-10-17	6@8 (collab' UCM Namur)	S'associer ou nouer des partenariats : Les clefs du succès !	Isabelle Parent + Audrey Delcourt et	54
24-10-17	Labo	Rentabiliser votre entreprise par le suivi de votre comptabilité	Luce Petit	29
25-10-17	JOBS 2017	Salon de l'emploi et de la création d'activités Jobs 2017		1000
27-10-17	Atelier FEDER - axe communication	Les réseaux sociaux	Désiré Dupas	10
NOVEMBRE - 11.2017				
07-11-17	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal & Tiffanie	11
13-11-17	Atelier commerçants	Développez votre présence sur Facebook (niveau 1)	Laurine	0
13-11-17	Workshop	Bien communiquer : com' avec la presse, identité visuelle et rédaction contenu	Laurine	12
14-11-17	BW LINK	Les frais professionnels déductibles	Yannick Woltèche (Célès)	87
17-11-17	Lunch UCM-CBC	Les aides à l'investissement pour les indépendants et petites sociétés	Antoine Delépine - CBC	35
21-11-17	Labo	Bonnes pratiques de médiatisation	Véronica Rocha (vero-tv)	18
22-11-17	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal & Tiffanie	6
23-11-17	Matinée de la com'	Améliorer la visibilité de son site web grâce au référencement naturel	Laurine	9
27-11-17	SU #31	Séance d'information juridique pour starter	Martin Marinx	18
28-11-17	P'tit dej' BW-UCM	La réforme des marchés publics	Gilberte Thiry (SPW - CAIF)	37
30-11-17	Matinée de l'emploi - Jodoigne	Salon de l'emploi	Pascal et Tiffanie	
DECEMBRE - 12.2017				
05-12-17	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal & Tiffanie	13
7 - 8/12/2017	Journée de consultation P.I.	Journées de consultation en propriété intellectuelle	OBPI - OPRI - SPW - UCM - CAP In	44
11-12-17	Atelier commerçants	Développez votre présence sur les autres réseaux sociaux	Laurine	0
12-12-17	BW LINK	Comment mon identité visuelle peut-elle me rapporter gros ?	Joelle Palmaerts - Ad Altera	42
19-12-17	Séance d'info porteur de projet	Démarches, financement, plan d'affaire ...	Pascal & Tiffanie	8
20-12-17	Matinée de la com'	Utiliser Facebook au mieux pour son business	Laurine	9
			Total participants 2017	7.271

- Origine géographique et sectorielle des participants

- ✓ Accompagnement à la création

Les participants proviennent exclusivement du Brabant wallon : la proximité géographique est ici un facteur essentiel.

Au niveau des projets, il y a toujours des « classiques » : commerces de détail, snacks, sandwicheries, entrepreneurs de jardin, soins aux personnes. Projets toujours forts présents et encore en hausse : consultance en tout genre.

Egalement plusieurs projets plus innovants ou sortant de l'ordinaire : fabrication de sticks de hockey, peinture en poudre, self garage pour motos, grossiste en cartes postales, location d'avions, conserverie, cryptage de monnaies.

- ✓ Post-crétation

Pour la plupart des activités post-crétation, les participants sont essentiellement originaires du Brabant wallon ; en ce qui concerne les BW Link, s'agissant d'une activité récurrente qui perdure depuis plus de 6 années, certains des participants proviennent des communes limitrophes du Brabant wallon à la fois en raison de la qualité et de la diversité des thématiques abordées et pour les opportunités de réseautage qui leur sont offertes.

En ce qui concerne les secteurs d'activités représentés, ceux-ci sont le reflet du tissu économique de la Province (services, consultance, ...) pour ce qui concerne les activités exercées par des indépendants exerçant en personne physique ou des petites structures actives en personnes morales.

- ✓ Salons Jobs et Arti'BW.

Les entreprises qui recrutent au salon Jobs, de même que les artisans qui participent à Arti'BW, proviennent en grande partie du Brabant wallon ou y disposent d'un siège d'exploitation.

Quant aux visiteurs, ceux-ci sont originaires pour majorité du Brabant wallon, ainsi que des provinces contigües.

- Identification de la phase de croissance de l'entreprise du participant (éclosion, 3 premières années, au-delà, phase de croissance)

De manière logique, les personnes qui bénéficient d'une information générale lors des séances destinées aux futurs starters et/ou d'un accompagnement à la création sont des porteurs de projet en phase de pré-crétation.

Les participants aux BW Link, Labos et autres ateliers post-crétation sont pour la grande majorité installés en tant qu'indépendants depuis moins de 3 années et sont en recherche de compléments d'informations, ainsi que de développement de leur réseau de contacts et d'affaires.

Particularité en ce qui concerne les commerçants : une proportion plus importante de participants sont installés depuis plus de 3 ans et viennent se remettre à niveau, notamment en matière de présence sur le net et sur les réseaux sociaux.

- Statistique des besoins des participants (sujets proposés, autre besoin détecté)

Les sujets abordés lors des ateliers se doivent d'être au plus proche des besoins et attentes des indépendants et chefs de TPE/PME.

Malheureusement, ces besoins sont peu exprimés ; il est donc important que les équipes du Brabant wallon et de l'UCM BW restent attentifs et proactifs pour détecter les thématiques susceptibles de bénéficier aux indépendants.

D'autre part, il semble important de continuer à proposer des activités de 2 types différents, à savoir :

- Des activités (B.W. Link, séances d'infos starters, ...) proposant aux participants de disposer d'une information générale sur une thématique et qui soient suivies d'un temps laissé au réseautage et aux rencontres avec d'autres indépendants, futurs partenaires ou clients potentiels ;
- Des activités (Labos, Matinées de la Com', ...) se déroulant sur une durée de +/- 3 heures, en groupes plus petits et interactifs et avec un aspect plus pratique.

Vu ces expériences, les enjeux digitaux et environnementaux sont des thématiques auxquelles il convient d'être attentif.

- Pour le Salon Job's : nombre d'entreprises, d'associations présentes

Jobs 2017 en chiffres, c'était :

- 38 recruteurs présents, dont des grands noms comme GSK, la Police fédérale, l'Armée belge, la STIB, mais aussi, à un niveau plus local, l'Intercommunale du Brabant wallon ou encore la Province du Brabant wallon ;
- 6 structures d'accompagnement à la création d'activités, présentes pour diffuser une information précise et utile aux personnes désireuses de se lancer comme indépendant ;
- 1 délégation officielle qui représentait la Commission européenne et a informé les chercheurs d'emploi quant aux opportunités de carrière au sein des institutions européennes ;
- 4 conférences et 6 ateliers sur des thématiques variées ;
- Un espace coaching pour les demandeurs d'emploi et les créateurs d'entreprises.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°47 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Creative Wallonia Engine (CWE)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l Creative Wallonia Engine (CWE), numéro d'entreprise 0845.849.797, Rue Emile Francqui, 6/1 à 1435 Mont-Saint-Guibert ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Creative Wallonia Engine (CWE) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 31 août 2017 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Creative Wallonia Engine (CWE) ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 août 2018 relative à l'avenant n°2 au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et la s.a. de droit public SARSI ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 14 novembre 2018 (NC 23166) ;

Considérant la note d'intentions pour l'exercice 2019 transmise par l'a.s.b.l Creative Wallonia Engine (CWE) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l Creative Wallonia Engine (CWE) a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Creative Wallonia Engine (CWE), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Creative Wallonia Engine (CWE)

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- *Présentation de toutes les communications sur tout support écrit (papier, électronique...)* ;
- *Rapport des communications effectuées.*

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. *Ancrage durable en Brabant wallon :*

- le siège de l'association se situe en Brabant wallon ;

2.2. *Stimulation de l'éclosion de start'up en Brabant wallon :*

- au moins 1 session Nest'up par année sur le territoire du Brabant wallon ;
- nombre de start'up d'origine brabançonne dans les candidats sélectionnés ;
- nombre de start'up choisissant de s'implanter en Brabant wallon ;

2.3. *Développement et ancrage de start'up en Brabant wallon :*

- nombre de start'up suivies dans la phase de consolidation (Nest'Hub) ;
- nombre d'entreprises issues des programmes de Fostering Ideas et implantées en Brabant wallon depuis 1 an, 2 ans, 3 ans, plus de 3 ans ;

2.4. *Stimulation de la créativité et de l'entrepreneuriat chez l'enfant et l'adolescent :*

- nombre de sessions Nest'kid organisées et nombre d'enfants/adolescents participant;
- nombre d'ateliers informatiques organisés et nombre d'enfants/adolescents participant;
- origine géographique des enfants participant à chacune des activités ;

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

1.1. *Présentation de toutes les communications sur tout support écrit (papier, électronique, ...) :*

Le Brabant wallon est apparu dans les communications pour les programmes repris ci-dessous :

- NEST'In ;
- Startup Camp (dans chaque appel aux inscriptions, le Brabant wallon a été mentionné comme partenaire de l'action ainsi que dans la presse) ;
- Reaktor ;
- Autres.

1.2. *Rapport des communications effectuées :*

Au niveau des communications effectuées, le Brabant wallon figure dans le kit communication que l'association a élaboré pour le programme « Startup Camp » notamment. La campagne lancée via la plateforme Campaign Monitor a touché plusieurs milliers de personnes présentes au sein de la base de données de l'a.s.b.l. Creative Wallonia Engine (CWE).

Le slide de présentation utilisé lors du Demo Day du programme « Startup Camp Spring 2017 » a, quant à lui, été vu par plusieurs centaines de spectateurs.

Egalement présente sur Instagram, l'a.s.b.l. Creative Wallonia Engine (CWE) a diffusé un visuel pour les inscriptions à la seconde édition du programme Startup Camp sur lequel le Brabant wallon y est mentionné.

Le logo de la Province du Brabant wallon apparaît aussi sur le site internet de l'association.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. *Ancrage durable en Brabant wallon*

Le siège social de Creative Wallonia Engine (CWE) se situe au sein de l'Axisparc de Mont-Saint-Guibert, plus précisément dans la tour nommée « Creative Spark ». Les bureaux de l'association occupent le premier étage de cette tour.

Les espaces ont été pensés et créés pour pouvoir accueillir des programmes workshops, événements de networking mais aussi un espace ouvert à tous les acteurs économiques pour y travailler, organiser des réunions, formations ou événements professionnels.

2.2. Stimulation de l'éclosion de start'up en Brabant wallon

2.2.1. Au moins 1 session Nest'up par année sur le territoire du Brabant wallon

En 2017, le projet accélérateur de startups « NEST'up » a pris une ampleur considérable. En effet, Creative Wallonia Engine (CWE) a offert à ce programme une dimension bien plus large en l'organisant simultanément dans plusieurs déclinaisons réparties sur tout le territoire wallon.

La démultiplication du dispositif, intitulé dès lors « Startup Camp » pour illustrer les différents camps de base, met ainsi en œuvre ses actions de façon synchronisée via les écosystèmes startups wallons, répartis sur le territoire.

Le programme « Startup Camp » s'adresse aux porteurs de projet tous secteurs confondus, seuls ou en équipe (entrepreneurs, cadres, chefs d'entreprise, businessman, ...), passionnés par l'innovation et l'économie créative et surtout désireux d'entreprendre, de devenir un vrai entrepreneur.

Ce programme de 6 semaines a mis à la disposition des porteurs de projet des coaches – entrepreneurs expérimentés chargés de transmettre et d'expliquer les ficelles du métier d'entrepreneur.

La particularité de ce programme réside dans le fait qu'il se déroule simultanément dans toute la Wallonie, un dans chaque province. L'a.s.b.l. a décidé de travailler de concert avec les écosystèmes locaux (hubs, CEEI, invests) afin de mettre sur pied ce programme et le coordonner de la meilleure des manières. La proximité des porteurs de projet avec leur environnement local est importante pour la continuité des projets qui peuvent ainsi bénéficier d'un suivi par les acteurs locaux, tout en ayant toujours une porte ouverte chez Creative Wallonia Engine (CWE).

Description :

La première édition du « Sartup Camp » s'est déroulée du lundi 08 mai au vendredi 16 juin 2017. La seconde édition s'est déroulée du lundi 23 octobre au lundi 04 décembre 2017.

En amont, le programme a été pensé, structuré et développé par Creative Wallonia Engine (CWE) et ses coaches rompus aux méthodes Lean Startup. Les écosystèmes locaux ont également été mis à contribution lors de réunion de briefings méthodologiques, opérationnels et communicationnels.

La sélection a été découpée en 2 temps : une pré-sélection sur dossier et une sélection via interview. Cette découpe en deux phases a permis de sélectionner les meilleurs projets postulant au programme. Les jurys étaient composés de coaches, partenaires locaux et de membres de Creative Wallonia Engine.

Pour les deux éditions, la première journée (le kick-off/le lancement), s'est organisée de manière simultanée dans les différentes villes accueillant le camp.

La seconde journée était, quant à elle, destinée à un team building organisé par la société Surv'Event. Celle-ci visait à bâtir dès le début les bases solides d'une entente entre les participants et le staff les entourant (coaches, régisseur, ...) mais également de permettre la rencontre entre les différents écosystèmes lors d'une journée commune. Le thème était orienté vers les techniques de survie et ainsi le dépassement de soi, l'entraide, la communication,

Lors de la première édition, une journée en milieu de programme a été organisée à l'occasion de la journée entrepreneuriat de la Semaine de la Créativité. Les participants ont été invités à participer à divers séminaires et workshops à Mons.

Pour la seconde édition, cette journée mi-programme a eu lieu à Mont-Saint-Guibert, dans les locaux du NEST. Cette journée était découpée en 4 ateliers distincts : storytelling/réseaux sociaux, improvisation, pitches et rencontres avec un entrepreneur.

Après 6 semaines d'accélération, le programme s'est clôturé avec le désormais traditionnel Demo Day, soirée de présentation des pitches durant laquelle les porteurs de projet ont eu l'occasion de présenter au public leurs produits ou services.

Durant chaque édition, des questionnaires ont été envoyés de manière hebdomadaire aux participants afin de récolter leur feedback. Voici un extrait de l'analyse qui a pu être faite en clôture de chacune des sessions.

Startup Camp Spring 2017 – Evaluation de 1 à 10

	Motivation	Idée	Connaissances des clients	Modèle d'affaires	Composition de l'équipe	Apprentissage réalisé
S1	9,1	7,7	6,8	7,4	7,1	7,8
S2	8,6	7,4	7,2	7,4	7,2	7,5
S3	8,5	7,7	7,4	7,4	7,2	7,4
S4	8,8	8,2	7,5	8,1	7,6	7,4
S5	8,9	8,2	8	8	6,9	7,5
S6	8,8	8	8,4	7,9	7	7,9

Startup Camp Fall 2017 – Evaluation de 1 à 10

	Motivation	Idée	Connaissances des clients	Modèle d'affaires	Composition de l'équipe	Apprentissage réalisé
S1	9,2	4,1	6,5	6,8	7,5	7,9
S2	9,1	3,9	7,3	7,3	7	8,1
S3	8,8	3,9	7,25	7,6	7,2	8
S4	8,4	3,8	7,4	7,6	7,7	8,2
S5	8,7	4	8	7,8	7,4	8,2
S6	8,8	4,05	8,03	8,07	7,05	8,1

Les autres indicateurs mesurés sont : profils des participants, temps consacré au projet (avant/après), des bilans par 2 semaines (semaine 1-2, semaine 3-4 et semaine 5-6), niveau de connaissance des méthodes Lean Startup, avancement du projet, besoins, évaluation du programme « Startup Camp », ambiance, qualité du coaching, points forts et faibles, points à améliorer, utilité des supports méthodologiques.

Les éléments identifiés comme moteurs dans la démarche sont les suivants : la co-création et la coordination en partenariat étroit avec les écosystèmes locaux qui connaissent le terreau local et peuvent ainsi identifier les meilleurs projets pour le programme, la méthode Lean Startup toujours très appréciée des participants, les journées communes (team building, journée à la Semaine de la Créativité, la journée ateliers, le Demo Day), les interviews-clients pleines d'enrichissements et d'apprentissages pour les projets, les supports méthodologiques tels que le roadbook (manuel réalisé par Creative Wallonia Engine (CWE) présentant les outils principaux mis en œuvre durant le « Startup Camp »).

Les éléments identifiés comme des freins dans la démarche sont les suivants : une disponibilité limitée des participants qui n'avaient pas l'occasion de travailler sur leur projet en dehors des plages horaires

prévues pour le programme (2,5 jours/semaine), la quantité d'interlocuteurs au milieu desquels on peut se perdre, parfois.

Apprentissages et perspectives à venir :

Au terme de ces deux sessions de « Startup Camp », l'association a pu observer que la synchronisation des différentes villes et que le partage des méthodes sont des éléments nouveaux reconnus par tous. Il s'agira donc de maintenir ces forces dans l'avenir du programme. En revanche, l'association a aussi appris que la qualité et l'ambition des projets candidats étaient plus faibles qu'attendus et emportent un potentiel de croissance et d'emploi incertain (startups mais aussi starters et indépendants).

2.2.2. Nombre de start-up d'origine brabançonne dans les candidats sélectionnés

Startup Camp Spring 2017 : 9 startups sélectionnées soit 16 personnes accompagnées.

Startup Camp Fall 2017 : 8 startups sélectionnées soit 9 personnes accompagnées.

2.2.3. Nombre de start-up choisissant de s'implanter en Brabant wallon

Sur les 17 projets accompagnés dans le Brabant wallon lors des Startup Camps de 2017, 4 projets se développent particulièrement sur la Province : Little Morning, BeFruity, Owlthink et Global Connections Apps.

Le « Startup Camp » est conçu comme un programme d'accompagnement des projets en phase amont (early stage) leur permettant d'identifier rapidement si un modèle de revenu peut être identifié. Après ce filtre, de nombreux projets sont arrêtés ou réorientés, les autres se développent (+/- 10% selon les statistiques des accélérateurs au niveau global). Même si les autres startups sélectionnées n'ont pas poursuivi leur développement, leurs membres ont confirmés être plus armés pour poursuivre leur carrière d'entrepreneurs ou être acteur de changement dans leur organisation.

2.3. Développement et ancrage de start-up en Brabant wallon

2.3.1. Nombre d'entreprises issues des programmes de Engine et implantées en Brabant wallon

On recense 14 startups qui développent leurs activités en Brabant wallon, issues des programmes d'Engine, et 21 porteurs de projets (accompagnés en phase amont). Ces 14 startups sont issues des différentes phases d'accélération d'Engine : d'abord NEST'up puis Startup Camp (les 4 évoquées supra) et MVP Lab. Les porteurs de projets quant à eux ont été accompagnés dans un programme plus court appelé NEST'in.

2.4. Développement et ancrage de start-up en Brabant wallon

2.4.1. Programme « Makers in Tech School »

Proposée sous la forme d'un projet pilote, l'expérience « Makers in Tech School » propose aux élèves des écoles secondaires techniques et professionnelles de croiser leurs compétences avec celles des Fablabs régionaux. L'objectif ? Créer une machine qui rende le monde meilleur... Le projet s'adresse donc aux élèves mais également à leurs enseignants, curieux de renouveler des pratiques et désireux de « sortir du cadre ».

- 03/10/2017 : première prise de contact avec l'ITP (Institut Technique Provincial) de Court-Saint-Etienne afin de présenter le projet « Makers in Tech School » dans sa globalité ;
- 04/12/2017 : lancement du « MITS #2 Court-Saint-Etienne » : Brainstorming avec 27 élèves de l'école primaire communale de Wiesterzée, en collaboration avec l'Open Hub, le Hub créatif de Louvain-La-Neuve. Les élèves ont été invités à répondre à la question suivante : « Selon vous, quelle machine pourrait rendre le monde meilleur ? ». représentant une initiation aux

techniques et outils de type brainstorming. Quatre propositions majeures sont ressorties : un robot intelligent, un filtre pour dessaler l'eau des mers, une machine qui nettoie les routes, un distributeur intelligent de médicaments. Les élèves du secondaire opéreront un tri parmi ces idées et choisiront celle(s) qu'ils ont envie de réaliser.

- 11/01/2018 : rencontre avec 12 élèves de l'ITP de Court-Saint-Etienne, option électromécanique. Les quatre pistes de réflexion proposées par les élèves de l'école primaire communale de Wisterzée ont été explorées par le biais de diverses techniques d'idéation. Les élèves et leur professeur ont eu l'occasion d'imaginer plusieurs pistes de création possibles.
- 12/02/2018 : l'ITP de Court-Saint-Etienne a fait savoir à l'association que le professeur en charge des 12 élèves a préféré ne pas poursuivre le projet car les idées émises par les enfants ne rencontraient pas les objectifs du programme scolaire qu'il avait envisagés pour l'année scolaire en cours.

2.4.2. Programme « Creative School Jump' ! »

Proposée sous la forme d'un appel à projet, l'expérience « CSJump ! » propose aux écoles primaires et secondaires de se placer dans la lignée des Hautes Ecoles pédagogiques ayant participé au programme « Creative School Lab ». L'équipe porteuse bénéficie d'une formation intensive à la créativité et se voit soutenue dans sa volonté d'associer le concept aux réalités scolaires. Cette expérience ouvre les portes du possible en faisant vivre aux équipes des outils et des méthodes innovantes et connectées au 21^{ème} siècle. En se faisant parrainer par une Haute Ecole de leur choix, les écoles primaires ou secondaires bénéficient d'une expérience de terrain et d'un espace éducatif propice à stimuler la créativité des futurs enseignants (le Lab). En contrepartie, les écoles candidates acceptent d'accueillir en stage des étudiants désireux d'essayer sur le terrain de nouvelles façons d'enseigner.

Ce programme s'adresse donc avant tout aux enseignants des écoles primaires et secondaires. Indirectement, ce sont les élèves que le programme vise à sensibiliser et à mettre en capacité.

Les budgets alloués sont de 8.000,00€ par projet. L'enveloppe allouée en 2017 courrait jusqu'en juin 2018, ce qui a permis de travailler sur une année scolaire complète avec chaque école concernée.

Cette année, au sein du Brabant wallon, le lycée du Berlaymont a été sélectionné. Le projet a consisté, dans un premier temps, à aménager un laboratoire pédagogique (School Lab) avec un mobilier et une infrastructure (modularité de l'espace, prises pour des portables, ...) permettant de mettre en place de nouvelles pédagogies non frontales. Au sein du cours d'histoire, 27 élèves ont réalisé un travail sur les réseaux sociaux et l'esprit critique à travers le thème des élections communales 2018. Le transfert effectif des compétences créatives a fait l'objet d'un compte-rendu détaillé (consultable sur demande auprès du Pôle transversal de gestion des subventions « EAT BW » - S50).

Le projet a fait parler de lui et, les 14 et 15 septembre 2018, un stand sera tenu lors du premier Festival « Out of the Books », soutenu par la Province du Brabant wallon.

2.5. Autres activités

2.5.1. Enumération, synthèse et statistiques succinctes relatives aux autres initiatives prises

En sus des activités spécifiques présentées en détail dans ce rapport – Startup Camp et Education – Creative Wallonia Engine (CWE) déploie de nombreuses activités depuis son espace de Mont-Saint-Guibert avec des externalités pour le territoire wallon et en particulier la Province du Brabant wallon. En effet, dans le cadre de son portefeuille FEDER, Creative Wallonia Engine (CWE) met en place des sessions d'accélération de projets innovant au bénéfice de PME. Chaque année, ce sont plusieurs entreprises qui voient leurs idées, leurs projets embryonnaires, travaillés collectivement grâce aux méthodologies « lean » mises en place par l'association. Tous les secteurs peuvent être représentés, ces dernières éditions ayant vu arriver des projets liés au domaine de la construction ou des

matériaux. Certains bénéficiaires proviennent du Brabant wallon, d'autres non. Néanmoins, tous se retrouvent pour travailler ensemble leurs projets et sont guidés par les coaches de l'association.

Dans le cadre de ce même portefeuille FEDER, Creative Wallonia Engine (CWE) propose aux startups et PME un « MVP Lab », une session de conception et d'expérimentation de « produits minimums viables ». Deux à trois fois par an, Creative Wallonia Engine (CWE) propose aux candidats de réfléchir et de mettre en œuvre leur produit ou solution de façon minimaliste afin de tester l'intérêt client et d'apprendre bien plus rapidement qu'au sein d'une étude de marché traditionnelle. Cette action a l'avantage de mettre les innovateurs en mouvement et de récolter des feedbacks très rapidement, tant sur l'intérêt du marché (de façon qualitative) que sur les opportunités de fabrication rapides.

Creative Wallonia Engine (CWE) met également ses espaces à disposition des startups et des entreprises bénéficiant ou ayant bénéficié de ses programmes, ce qui permet à l'espace d'incarner un point focal, un rendez-vous fertile à l'innovation, un hub. C'est pour favoriser cette dynamique que Creative Wallonia Engine (CWE) organisera, dès 2018, des conférences thématiques labellisées « Les Comptoirs des Entrepreneurs ».

Dans sa fonction de « laboratoire » et de diffusion des nouvelles méthodes d'innovation, Creative Wallonia Engine (CWE) produit et distribue des ouvrages permettant à tous de s'approprier rapidement les bases des méthodes. Vu comme un centre de ressources, l'association a réalisé un livre (Startup RoadBook) présentant les outils et techniques mises en œuvre dans les programmes. Ces ouvrages sont disponibles à toute entreprise en faisant la demande et en accès libre sur internet.

Côté financement, Creative Wallonia Engine (CWE) a mis en place en décembre 2017, une mission d'apprentissage de meilleures pratiques de financement startup, au bénéfice des investisseurs et accompagnants pour startups. Cette première action a eu un franc succès et sera répétée en 2017. L'a.s.b.l. CAP Innove y était d'ailleurs présente.

Enfin, de multiples activités ponctuelles sont organisées dans les espaces créatifs de Mont-Saint-Guibert, à la demande d'entreprises ou organisations qui se tournent vers Creative Wallonia Engine (CWE) pour un soutien, un accompagnement spécifique. C'est ainsi que : plusieurs écoles ont bénéficié d'ateliers de formation coordonnés par l'association, à leur demande ; que de nombreuses délégations de l'AWEX ou de nature académiques visitent et découvrent les programmes ; que Creative Wallonia Engine (CWE) participe à l'ABW (organisé par l'a.s.b.l. Africa Rise) ; que de grandes entreprises organisent des réunions et ateliers au sein de l'espace NEST ;

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et Créa-Job a.s.b.l.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et Créa-Job a.s.b.l. ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22253) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018/2019 transmise en date du 12 juillet 2018 par Créa-Job a.s.b.l. ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que Créa-Job a.s.b.l. a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et Créa-Job a.s.b.l., tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et Créa-Job a.s.b.l.

Indicateurs d'exécution des tâches

1. Indicateurs qualitatifs

- 1.1. *Rapport qualitatif des activités de l'antenne Créa-Job installée en Province du Brabant wallon et relatives au soutien de l'entrepreneuriat dans les secteurs agricoles brabançons wallons ;*
- 1.2. *Grille d'intervention établie par Créa-Job, selon le type de service rendu pour l'accompagnement des différents publics cibles ;*
- 1.3. *Elaboration, par porteur de projet (étape 2 à 6), d'une fiche-action dynamique récapitulant les étapes et l'évolution du projet ;*
- 1.4. *Procès-verbaux des réunions et plans de suivi des décisions prises lors des réunions initiées par l'antenne de Créa-Job Brabant wallon dans le cadre du comité d'accompagnement ;*
- 1.5. *Rapport d'enquête de satisfaction des actions de Créa-Job Brabant wallon auprès des porteurs de projets.*

2. Indicateurs quantitatifs

- 2.1. *Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivis de projet (cf. étapes de 1 à 6 de l'article 1 du contrat de gestion) ;*
- 2.2. *Statistiques annuelles, concernant le Brabant Wallon, depuis 2014 reprenant :*
 - Le nombre de porteurs de projets accompagnés à chaque étape et leur profil des candidats entrepreneurs ;
 - L'orientation des projets accompagnés en distinguant les projets de diversification et les créations d'activités indépendantes ;
 - Leur répartition géographique en Brabant Wallon ;
 - Le pourcentage de projets par étape en regard du nombre de contacts établis ;
- 2.3. *Evaluation du maintien de la viabilité des projets accompagnés annuellement ;*
- 2.4. *Nombre de réunions du comité d'accompagnement ;*
- 2.5. *Nombre de séances d'information organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics cibles ;*
- 2.6. *Nombre de publications émises (article, newsletter, etc...) ;*
- 2.7. *Type d'outils de communication utilisés et créés ;*
- 2.8. *Nombre de participation aux événements de promotion économique, touristique et agricole en Brabant wallon ;*
- 2.9. *Nombre et type de partenariats noués avec les associations œuvrant en Brabant wallon.*

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs :

1.1. *Rapport qualitatif des activités de l'antenne Créa-Job installée en Province du Brabant wallon et relatives au soutien de l'entrepreneuriat dans les secteurs agricoles brabançons wallons*

Le document a été transmis à l'administration et est disponible auprès du service traitant (CPAR).

1.2. *Grille d'intervention établie par Créa-Job, selon le type de service rendu pour l'accompagnement des différents publics-cibles*

Description du service	Public-cible	Outils
<p><u>Sensibilisation dans les secteurs du tourisme rural et de l'agriculture</u></p> <p>A travers des salons, évènements ou interventions lors de formations de nos partenaires, l'a.s.b.l présente les services de la filière agriculture et tourisme de Créa-Job et les réalités du métier d'indépendant dans les secteurs ciblés.</p>	TOUS, aucun pré-requis	Présentation power-point, Organisation de débats...
<p><u>De l'idée au projet, le diagnostic du projet</u></p> <p>La première étape du suivi consiste en la rencontre du porteur de projet. Il s'agit de poser un diagnostic de l'état d'avancement du projet, d'analyser les besoins pour, ensuite orienter au mieux le porteur de projet, vers un des services de l'association ou vers un partenaire extérieur. Cette étape est réalisée à travers des entretiens individuels.</p> <p>Lorsque le porteur de projet n'est pas prêt à démarrer un parcours d'accompagnement qui déboucherait sur une installation à moyen terme. Celui-ci est réorienté vers des partenaires ad hoc. Cela dépend de leur situation personnelle et notamment des compétences manquantes pour réaliser leur projet.</p> <p>Dans les autres cas, nous proposons une solution pour préparer activement le projet</p>	TOUS	Diagnostic de l'environnement personnel

<p><u>Du projet à la réalisation, la préparation du projet</u></p> <p>L'association propose de commencer une phase de préparation avec une formation en création d'entreprise (la création d'entreprise de A à Z ou les Clés pour décoller). Ces formations permettent au porteur de projet de coucher sur papier son idée sous la forme d'un plan d'affaires complet. Les périodes s'alternent entre formations théoriques et exercices pratiques puis recherche sur le terrain. Le porteur de projet bénéficie aussi du suivi individuel de la part de son accompagnateur.</p> <p>Le porteur doit démontrer qu'il existe une fenêtre d'opportunité pour le lancement de son projet. (Taille de marché, intérêt de la clientèle, zone de chalandise, marketing, stratégie de vente, etc...) Ensuite, ce plan d'affaires est traduit, avec l'aide de l'accompagnateur, en chiffres. L'objectif du plan financier est de donner au porteur une indication sur la viabilité de son projet. Cette période dure approximativement trois mois.</p> <p>Pour des questions de disponibilité, le programme de formation peut ne pas convenir. Dans ce cas, l'association propose un suivi autonome individuel.</p>	<p>TOUS STATUTS mais projet suffisamment réaliste en termes de compétences déjà acquises, de situation personnelle propice et de réalisme du projet</p>	<p>Modèle de plan d'affaires</p>
<p><u>De la réalisation au financement</u></p> <p>L'association travaille en collaboration avec différents partenaires : la SOCAMUT, Crédal, Micro-Start, l'AEI (bourses de préactivité et dispositif wallon d'accompagnement des starters), le Forem et la Région Wallonne (Prime Airbag) ainsi que le réseau bancaire classique. C'est l'organisme partenaire qui fixe les règles d'éligibilité et prend les décisions d'octroi. Le rôle de Créa-Job est de conseiller le porteur de projet pour que son projet ait le plus de chance d'aboutir. Dans certains cas, le partenaire nous délègue un rôle d'accompagnement dans le suivi du projet.</p>	<p>Tous les statuts. Porteur de projet qui dispose d'un plan d'affaires complet et qui nécessite un investissement plus conséquent</p>	
<p><u>De l'activité à son développement, le test en couveuse d'entreprises</u></p> <p>Au terme de la phase préparation, les personnes bénéficiant d'allocation de chômage ou du revenu d'intégration sociale ont l'opportunité de tester leur projet grandeur nature par le biais de la couveuse d'entreprises. Il faut cependant souligner que les projets de trop grande ampleur ne peuvent pas présenter leur candidature en couveuse.</p> <p>Il s'agit d'un hébergement fiscal et commercial qui permet au porteur de projet de démarrer son activité d'indépendant mais en gardant son statut de départ. Ils sont accompagnés, formés et coachés pendant une durée de 12 mois afin de faire évoluer leur rentabilité jusqu'à pouvoir se rémunérer avec un salaire décent. Il est possible pour les porteurs de la filière agriculture et tourisme de bénéficier d'une prolongation de 6 mois supplémentaires s'ils démontrent que ce laps de temps en plus garanti leur installation comme indépendant à titre principal.</p>	<p>Demandeur d'emploi uniquement. Porteur de projet qui dispose d'un plan d'affaires complet</p>	<p>Suivi de rentabilité Comité de suivi</p>

<p><u>Suivi post-cr�ation</u></p> <p>Apr�s une p�riode d'accompagnement de 24 mois maximum (pr�paration + couveuse) les porteurs qui d�cident de s'installer comme ind�pendants � titre principal peuvent encore b�n�ficier d'un suivi individuel avec un charg� de projets.</p> <p>Ce suivi vise surtout � amortir le choc de l'installation. En couveuse, certains aspects du m�tier d'ind�pendant ne correspondent pas exactement � la r�alit�. Notamment, parce qu'administrativement, ces personnes demeurent des demandeurs d'emploi. L'association continue donc l'accompagnement pendant 18 mois apr�s l'installation.</p>	<p>Ind�pendant ayant b�n�fici� au minimum du service pr�paration de la fili�re</p>	<p>Tableau de bord de gestion de tr�sorerie</p>
--	--	---

1.3.  laboration, par porteur de projet ( tapes 2   6), d'une fiche-action dynamique r capitulant les  tapes et l' volution du projet

Mises en place en 2016 pour faciliter la communication sur le suivi des porteurs accompagn s et leur parcours individuel, nous avons poursuivi l'utilisation des Fiches-Actions.

Une fiche nominative est cr e d s le premier rendez-vous de diagnostic (=  tape 2). La fiche est ensuite compl t e par l'accompagnateur au fur et   mesure de l'avancement du parcours du porteur de projet. Cela permet d'avoir une vision   tout moment du nombre de personnes en accompagnement dans les diff rents services de l'association.

Ces fiches mettent  galement en  vidence les partenaires de l'association aupr s desquels le porteur de projet a  t  orient  par Cr a-Job. 41 fiches sont disponibles pour 2017.

1.4. Proc s-verbaux des r unions et plans de suivi des d cisions prises lors des r unions initi es par l'antenne de Cr a-Job Brabant wallon dans le cadre du comit  d'accompagnement

Le comit  d'accompagnement s' st r uni   deux reprises en 2017, le 19 avril et le 8 novembre. Les PV sont disponibles aupr s du service traitant (CPAR). Un  tat des lieux sur le fonctionnement a  t  pr sent  et une liste de recommandations dans le cadre du d veloppement de la fili re a  t   mise.

1.5. Rapport d'enqu te de satisfaction des actions de Cr a-Job Brabant wallon

Un questionnaire Google Form a  t  envoy  aux 24 personnes accompagn es en 2017. Le questionnaire se veut anonyme pour faciliter la critique constructive. 9 r ponses ont  t  r colt es.

Dans ce questionnaire, l'accompagnement individuel et l'accompagnement comptable (pour les personnes ayant b n fici  d'un test en couveuse) ont  t  test  en termes de contenu, disponibilit  de l'accompagnateur, compr hension des conseils et du langage de l'accompagnateur et enfin la plus-value de l'accompagnement. A chaque fois, le r pondant doit  valuer sa satisfaction selon l' chelle : mauvais (0), moyen (1), bon (2), excellent (3).

Selon la m me  chelle, l'association interroge  galement la qualit  du programme de formation en termes de th mes abord s, p dagogie, fr quence et plus-value pour le projet.

Les r sultats sont pr sent s en additionnant les scores selon l' chelle ci-dessus. Cette addition est ensuite divis e par le score maximal   savoir 3 multipli  par le nombre de r pondant. Cela permet d'obtenir un indicateur mesurant la satisfaction des r pondants.

Les r sultats complets sont disponibles aupr s du service traitant (CPAR). En voici les principaux enseignements :

- En termes d'accompagnement individuel, le score obtenu varie de 70,37% à 77,78%.
- En termes d'accompagnement comptable, le score varie de 66,67% à 76,19%. A noter que déjà l'an dernier, les résultats sur l'accompagnement comptable pouvaient s'expliquer par le fait que les porteurs de projet apprécient généralement peu cette matière. Les résultats obtenus cette année paraissent donc tout à fait bons par rapport à ceux obtenus sur l'accompagnement individuel général.
- En termes de programme de formation, le score 51,85% à 66,67%. 2 éléments expliquent ce chiffre plus bas : les porteurs de projet peuvent voir les formations comme une contrainte, du temps qu'ils n'ont plus pour travailler sur leur projet plutôt qu'une opportunité d'évoluer, perception que nous tentons de faire évoluer... D'autre part, un des répondants a jugé le programme mauvais sur les 4 points d'évaluation alors qu'il n'y a pas participé. Il a porté son jugement sur le fait que les services proposés par Créa-Job ne lui semblaient pas adaptés par rapport à la taille de son projet et de son financement.

Notez cependant que les programmes de formation sont actuellement en cours de révision pour coller au mieux aux besoins et attentes de notre public. Cela devrait déboucher sur des nouveautés pour l'année 2019.

- A la question « Que vous a apporté la filière agriculture et tourisme ? », les associations d'idées positives et qui collent à la philosophie de travail de Créa-Job sont :
 - La structuration, à 3 reprises
 - La prise de confiance, à 2 reprises
 - Les conseils d'experts, à 2 reprises
 - La prise de recul, à 2 reprises
 - Les outils, à 2 reprises
 - Le développement personnel, à 2 reprises
 - On trouve également l'apprentissage, les avis techniques, les nouveaux contacts et les nouvelles idées.

Notons que ces associations sont plus diversifiées que l'année précédente, signe, sans doute, que l'accompagnement s'adapte aux projets et aux demandes des entrepreneurs.

Inversement, les associations d'idées que le porteur de projet s'est forgé mais que Créa-Job ne souhaite pas véhiculer sont :

- La contrainte, à 1 reprise
- La pression, à 1 reprise
- 2 répondants jugent que l'accompagnement n'a pas eu d'utilité pour eux. De nouveau, il s'agit notamment de la personne qui estime que le service proposé n'était pas adapté à son projet.

Dans les remarques et suggestions, un commentaire permet de comprendre la mauvaise évaluation obtenue : « Cette accompagnement ne répondait pas à notre demande, de créer un magasin de fromage induisant un investissement de 500 000 euros. Mais si on veut couvrir l'aménagement, les caves d'affinage, le matériel de base, le stock... c'est le minimum. Visiblement, un projet de vente sur un marché avec un frigo box semblait plus compatible avec votre offre. Toutefois le discours était chaleureux mais avec peu d'infos. »

Mais également un commentaire très positif : « accompagnement de grande qualité... à pérenniser sans aucun doute ».

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Statistiques de prestations des services d'accompagnement par étape de suivis de projets

- Sensibilisation à l'entreprenariat dans les secteurs du tourisme rural et de l'agriculture

A travers des salons, évènements ou interventions lors de formations proposées par des partenaires, l'a.s.b.l. présente les services de la filière agrotourisme et les réalités du métier d'indépendant dans les secteurs ciblés.

350 personnes ont été sensibilisées à l'entrepreneuriat dans les secteurs de l'agriculture locale et du tourisme rural en 2017, contre 280 en 2016, 254 en 2015 et 396 en 2014, en Brabant wallon. On constate une augmentation du nombre de personnes sensibilisées par rapport aux dernières années.

- De l'idée au projet : le diagnostic du projet

Il s'agit de poser un diagnostic de l'état d'avancement du projet, d'analyser les besoins pour ensuite orienter au mieux le porteur de projet vers un des services internes à l'a.s.b.l. ou vers un partenaire extérieur. Cette étape est réalisée au travers d'entretiens individuels.

En 2017, Créa-Job a rencontré 24 porteurs de projet pour réaliser un premier diagnostic de leur projet contre 21 en 2016, 30 en 2015 et 42 en 2014. Ces rendez-vous ont lieu soit dans les bureaux de l'association soit lors de permanences dans les maisons de l'emploi (Perwez, Genappe, Ottignies, Jodoigne et Orp-Jauche).

- Du projet à la réalisation : la préparation du projet

L'association propose de commencer la phase de préparation avec une formation en création d'entreprise (la création d'entreprise de A à Z ou les Clés pour décoller). Ces formations permettent au porteur de projet de coucher sur papier son idée sous la forme d'un plan d'affaires complet.

Si pour des questions de disponibilité, le programme de formation ne convient pas, un suivi autonome individuel est proposé.

C'est lors de cette étape que le porteur de projet signe une convention d'accompagnement avec l'association.

En 2017, 13 porteurs de projets ont démarré cet accompagnement pour l'antenne brabançonne wallonne de la filière (mais 2 personnes ont abandonné), soit un total de 43 projets en cours de suivi depuis 2014.

En résumé, le tableau ci-dessous reprend, depuis 2014, le nombre de personnes accompagnées dans cette phase de préparation.

	2014	2015	2016	2017
Nombre de personnes accompagnées	10	14	12	16
Nombre d'entrées en préparation	10	9	11	13

- De la réalisation au financement : la recherche de financement

L'a.s.b.l. Créa-Job travaille en collaboration avec différents partenaires. C'est l'organisme partenaire qui fixe les règles d'éligibilité et prend les décisions d'octroi. Le rôle de Créa-Job a.s.b.l. est de conseiller le porteur de projet pour que son projet ait le plus de chance d'aboutir.

En 2017, Créa-Job n'a pas rencontré de projet nécessitant une recherche de financement importante. Cependant, un porteur de projet de la filière a bénéficié de soutiens parallèles, outils mis en place par la Région wallonne

- De l'activité à son développement : le test en couveuse d'entreprise :

Au terme de la phase de préparation, les personnes bénéficiant d'allocation de chômage ou du revenu d'intégration sociale ont l'opportunité de tester leur projet en grandeur nature par le biais de la couveuse d'entreprises. Cependant, les projets de trop grande ampleur ne peuvent pas présenter leur candidature en couveuse.

En 2017, 5 nouveaux porteurs de projet ont démarré le test en couveuse d'entreprise contre 6 en 2016, 9 en 2015 et 5 en 2014. Cela porte le total de personnes accompagnées sur la période du contrat de gestion à 25 personnes.

En résumé, le tableau ci-dessous reprend, depuis 2014, le nombre de personnes accompagnées dans cette phase de préparation

	2014	2015	2016	2017
Nombre de personnes accompagnées	5	12	15	12
Nombre d'entrées en couveuse	5	9	6	5

- Le suivi post-crédation

Après une période d'accompagnement de 24 mois maximum (entre préparation et couveuse), les porteurs qui décident de s'installer comme indépendants à titre principal peuvent encore bénéficier d'un suivi individuel avec un chargé de projets.

En 2017, 7 installations ont eu lieu. 6 entrepreneurs se sont installés à titre principal à la suite d'un parcours en couveuse ou un accompagnement préparatoire. Le dernier s'est installé à titre complémentaire après avoir réalisé un test en couveuse et saisi une opportunité d'emploi.

A titre de comparaison, 6 installations étaient comptabilisées en 2016, 2 en 2015, aucune en 2014, vu la longueur du parcours, soit un total de 15 installations depuis le premier contrat de gestion.

2.2. Statistiques 2017 concernant le Brabant wallon

- Nombre de porteurs de projets accompagnés à chaque étape et le profil des candidats entrepreneurs : 24 personnes ont reçu un premier diagnostic. Par ailleurs, 24 personnes domiciliées en Brabant Wallon ou ayant leur lieu d'activité en Brabant Wallon ont été accompagnées dans les étapes 3 à 5 de leur parcours (préparation, couveuse, financement).
- Orientation des projets accompagnés en distinguant les projets de diversification et les créations d'activités indépendantes : sur les 24 personnes accompagnées en 2017 (étape 3, 4 et 5), il y a 21 projets différents. En effet, 3 binômes travaillent sur des projets communs. La répartition en termes de secteurs s'effectue comme suit :
 - 5 projets de culture maraîchère ;
 - 1 projet de culture et transformation de champignons ;
 - 3 projets de pépinière de plantes sauvages et de création de jardins en permaculture ;
 - 4 projets de production artisanale (boulangerie, chocolat et bière) ;
 - 1 projet d'hébergement touristique ;
 - 1 projet de transformation de produits et de conserverie ;
 - 1 projet de production de colorants végétaux ;
 - 2 projets proposant des activités autour du cheval ;
 - 1 projet dans la restauration utilisant les produits locaux ;
 - 2 projets de vente.

Tous ces projets sont de nouvelles créations d'activités indépendantes, il n'y a aucune diversification dans le domaine agricole en 2017 et aucune depuis le premier contrat de gestion 2014-2016.

- Répartition géographique en Brabant wallon des porteurs de projets suivis depuis 2014 :

Commune BW	Nombre d'entreprises accompagnées
Beauvechain	5
Braine-le-Château	2
Chastre	1
Chaumont-Gistoux	1
Court-Saint-Etienne	2
Genappe	1
Grez-Doiceau	1
Incourt	2
Ittre	1
Lasnes	3
Mont-Saint-Guibert	1
Nivelles	2
Orp-Jauche	2
Ottignies-LLN	4
Perwez	1
Ramillies	2
Rixensart	5
Villers-la-Ville	2
Walhain	2
Waterloo	1
Wavre	2

- Pourcentage de projets concrétisés en regard du nombre de contacts établis : l'association n'a pas souhaité répondre à cet indicateur en mentionnant que, vu de la longueur de l'accompagnement entre le premier contact et l'installation, il est peu pertinent, après 4 ans d'activité de la filière, de faire le ratio entre le nombre de contacts et le nombre d'installations. Néanmoins, voir le point 2.3. ci-dessous.

2.3. Evaluation du maintien de la viabilité des projets accompagnés annuellement

A la mi-juin 2018, 14 installations sur les 15 installations (2 en 2015, 6 en 2016 et 7 en 2017) sont toujours en activité.

A noter qu'un porteur de projet installé à titre complémentaire en 2017 après un test en couveuse s'est vu dans l'obligation d'arrêter son activité suite à d'importants soucis personnels. Suite au suivi post-crédation, un autre porteur de projet a repris un emploi à mi-temps pour continuer son activité de pépinière à titre complémentaire car les revenus dégagés restaient insuffisants.

2.4. Nombre de réunions du comité d'accompagnement

L'objectif du comité d'accompagnement est d'augmenter l'efficacité de la mise en place de la filière et les chances de réussite du projet.

Le comité d'accompagnement s'est réuni à deux reprises en 2017. Un état des lieux sur le fonctionnement a été présenté et une liste de recommandations dans le cadre du développement de la filière a été émise.

2.5. Nombre de séances d'informations organisées au profit des agriculteurs brabançons wallons et/ou publics-cibles :

Les évènements auxquels la filière a participé ainsi que le nombre de personnes participantes sont présenté au tableau suivant :

Evènements et nombre de personnes sensibilisées en 2017 par la filière

Filière Agriculture et tourisme	
Thématique	Organisateur
Lancement de l'appel à projets de la ferme de Froidefontaine, 12/01	50
Conférence hivernale du CPAR, Economie Circulaire, Wavre, 15/03	30
Echange sur les incubateurs français à Montpellier : « incubators and starter farms », 14 au 17 mars	20
Réunion inter-GAL, Jodoigne, 30/03	30
Foire Agricole de Nivelles, 5/06	40
Intervention au Crabe, cours A, 29/06	15
Conférence de presse Espace-Test Maraîcher, Tourinnes-la-Grosse, 6/07	35
Table de réflexion COCOF sur l'agriculture urbaine, Ixelles, 14/07	10
Intervention au Crabe, cours B, 18/10 et 30/11	10
Rencontre des acteurs wallons du monde agricole, Wavre, 16/11	70
Intervention au Crabe, Technique Maraîchage, 30/11	15
Rencontre entre maraîchers, Empreinte BW, Jodoigne, 6/12	10
Membre du jury, formation professionnelle agricole du Crabe, Jodoigne, 15/12	15

2.6. Nombre de publications émises (articles, newsletter, etc...)

Créa-Job a.s.b.l. a publié le répertoire des acteurs du monde agricole. Celui-ci existe en format papier et en format PDF et est disponible auprès de l'association.

Certains porteurs de projets ont bénéficié de visibilité dans la presse locale, des émissions locales, des émissions de variétés sur des thèmes cuisine et ruralité.

2.7. Type d'outils de communication utilisés et créés

Les outils de communication développés en 2014 sont toujours utilisés en 2017. A savoir :

- Affiches au format A4 et A3
- Affiches au format A4 reprenant la philosophie de l'accompagnement réalisé par Créa-Job a.s.b.l.
- Roll-up
- Dépliants au format A5
- Divers éléments graphiques

2.8. Nombre de participations aux événements de promotion économique, touristique et agricole en Brabant wallon

Créa-Job a participé à 7 événements en 2017 :

- Présence à la conférence hivernale du CPAR le 15/03/2017 ;
- Présentation des services de Créa-Job et de la filière lors de l'ABBW le 19/04/17 ;
- Participation de porteurs de projet et entrepreneurs installés au marché de l'Ascension à Jodoigne, le 25/05/17 ;
- Participation à la Foire Agricole de Nivelles sur invitation du CPAR, le 05/06/17 avec la présence de porteurs de projet sur le stand ;
- Présence et présentation du rôle de Créa-Job lors de la conférence de presse inaugurant l'Espace-Test Maraîcher, le 06/07/2017 ;
- Réseautage lors de la participation du Brabant Wallon à la foire de Libramont en juillet 2017 ;
- Organisation de l'évènement « Rencontre des acteurs wallons du monde agricole » le 16/11/2017.

2.9. Nombre de partenariats noués avec les associations œuvrant en Brabant wallon

Les partenariats déjà mis en place ce sont poursuivis. L'Espace-Test Maraîcher, en partenariat avec les a.s.b.l. GAL Culturalité, le Crabe et Terre-en-vue, est arrivé en phase opérationnelle puisque 3 porteurs de projet ont été accompagnés par Créa-Job.

Par ailleurs, la réalisation du répertoire des acteurs wallons du monde agricole concerne les 11 acteurs suivants et a débouché sur l'organisation de l'évènement du 16 novembre :

CPAR ; Brabant Wallon Agro-Qualité (a.s.b.l.) ; Gal culturalité (a.s.b.l.) ; Made in BW (a.s.b.l.) ; plateforme de BWA-Q (a.s.b.l.) ; Crabe (a.s.b.l.) ; Terre en Vue (a.s.b.l.) ; Ferme de Froidmont (a.s.b.l.) ; MAP, Fugea (syndicat agricole) ; Diversiferm (a.s.b.l.) ; Crédal (coopérative)

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été remplies.

Annexe n°49 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mind & Market

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Mind & Market, n° d'entreprise 0536.889.852, qui a son siège social au n° 6 du Chemin du Cyclotron à 1348 Louvain-la-Neuve ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mind & Market ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22341) ;

Considérant le plan d'actions 2018 transmis en date du 27 juin 2018 par l'a.s.b.l. Mind & Market ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Mind & Market a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mind & Market, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Mind & Market

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport pour chaque programme développé et qualité des porteurs de projets ;
- L'ensemble des supports sur lesquels figure a visibilité provinciale ;

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quant au nombre de porteurs de projets accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée ;
- Dès que le programme pour l'enseignement aura été élaboré :
 - statistique du nombre d'écoles impliquées dans le projet
 - identification nominale de celles-ci
 - nombre de projets proposés par les jeunes
 - conclusion et/ou orientation qui a été donnée

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport pour chaque programme développé et qualité des porteurs de projets

220 porteurs de projets / 120 projets ont participé au Forum Mind & Market du 20 avril 2017 (80 projets en 2016) : 91 porteurs étaient étudiants (principalement UCL, mais aussi EPHEC et IAD), 8 étaient chercheurs (7 UCL et 1 UMons), 1 personne était demandeuse d'emploi, 10 personnes étaient employées ou cadres dans une entreprise et les autres avaient le statut d'indépendant.

- L'ensemble des supports sur lesquels figure la visibilité provinciale

La visibilité provinciale a figuré sur : le site web de Mind & Market ; la couverture de la page Facebook de Mind & Market (durant les 2 mois précédant le Forum) ; le folder d'invitation au Forum ; la brochure remise aux participants le jour du Forum, les tryptiques sur les tables des porteurs de projets le jour du Forum, les Roll-ups et affiches Mind & Market et au sein du clip vidéo tourné lors du Forum.

2. Indicateurs quantitatifs

- Statistiques quant au nombre de porteurs de projets accompagnés, leur secteur, leur origine géographique, l'orientation qui leur a été donnée

124 projets ont participé au Forum Mind & Market du 20 avril 2017 (2016 = 54 projets) : 79 projets sur les 124, soit 64% (2016 = 68%), représentant 155 porteurs de projets, sont localisés en Brabant wallon. Sont considérés comme localisés en Brabant wallon : les startups dont l'adresse est dans la Province du Brabant wallon, les projets étudiants CPME/UCL, les projets étudiants de l'Yncubator, les projets de spin-offs UCL et les projets hors UCL dont le porteur est domicilié en Brabant wallon.

Secteurs :

- Engineering : 16 projets ;
- IT / Web / Apps : 19 projets ;
- Biotechnologies : 1 projet ;
- Chimie : 1 projet ;
- Agroalimentaire : 10 projets ;
- Développement durable : 9 projets ;
- Management / RH / Entrepreneuriat : 10 projets ;
- Communication / Marketing : 13 projets ;
- Economie collaborative / Réseaux sociaux : 12 projets ;
- Apprentissage / Formation : 6 projets ;
- Santé / Médecine : 13 projets ;
- Vie quotidienne / Sports / Loisirs : 9 projets ;
- Art / Design / Mode : 5 projets.

- Dès que le programme pour l'enseignement aura été élaboré

Ce programme n'a pas encore été élaboré par l'association.

- statistique du nombre d'écoles impliquées dans le projet : -
- identification nominale de celles-ci : -
- nombre de projets proposés par les jeunes : -
- conclusion et/ou orientation qui a été donnée : -

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°50 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon, la commune de Lasne et l'a.s.b.l. RED

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 1^{er} septembre 2016 relative au contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon, la commune de Lasne et l'a.s.b.l. RED ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 18 octobre 2018 (NC 21733) ;

Considérant que le Conseil provincial du 31 mai 2018 a mis fin au contrat de gestion pour l'année 2018 et qu'il n'y a pas lieu de produire de note d'intention ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. RED a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon, la commune de Lasne et l'a.s.b.l. RED tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon, la commune de Lasne et l'a.s.b.l. RED

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'article 1^{er} du contrat de gestion sont les suivants :

Pour l'association :

Rapport d'activités rappelant les objectifs poursuivis, les moyens mis en œuvre pour les atteindre, la liste des communes d'où proviennent les personnes exécutant la peine alternative et pour chacune de ces communes, le nombre de personnes.

Pour la commune :

Attestation des dépenses concernant les deux personnes employées dans le cadre de l'association, attestations établies à l'initiative de la Directrice financière.

Rapport d'évaluation

Pour l'association

En 2017, l'a.s.b.l. RED a encadré 149 personnes prestant une peine de travail contre 255 en 2016 suite à une infraction de roulage. De plus, 11 justiciables ont suivi pour leur part une formation théorique organisée par l'a.s.b.l. RED qui n'est pas reprise dans le comparatif annuel car il ne s'agit pas d'une peine de travail. Cette diminution est principalement due à la mise en application d'ordres de services imposant aux lieux accueillant des justiciables de veiller à ce qu'ils reçoivent une tenue vestimentaire adéquate de sécurité et ce, à leurs propres frais et non pas à charge des justiciables et qu'ils passent une visite médicale préalable.

Suite à l'ordre de service du 19 juillet 2006, beaucoup de lieux ont refusé d'assumer ces frais et donc d'accueillir des justiciables. Toutefois, le nombre d'heures total d'encadrement des peines reste quasiment inchangé en 2017 car les dossiers représentaient 5 à 20 heures de travail par justiciable en 2016 alors qu'en 2017 les peines de travail alternatives sont plus conséquentes, elles varient de 30 à 300 heures par dossier. C'est pourquoi, ces 149 dossiers relatifs à des peines de travail (auxquels il faut ajouter 11 dossiers relatifs à des peines prestées sous forme de formation représentent 9.923 heures à prester en 2017 contre 9.993 heures en 2016.

Le Ministère de la justice demande, pour un temps plein et un mi-temps, l'encadrement de 90 dossiers pour 1.200 heures prestées. L'a.s.b.l. RED est donc largement au-dessus du quota avec 149 dossiers pour 6.239 heures prestées en 2017.

La répartition des justiciables encadrés par l'a.s.b.l. RED dans le cadre de la prestation d'une peine de travail en 2017 par commune au sein de la province et hors Province est la suivante :

Communes Brabant wallon avec des justiciables encadrés	Nombre de justiciables / Commune
Wavre	19
Lasne	13
Rixensart	11
Ottignies LLN	11
Grez-Doiceau	10
La Hulpe	9
Court-Saint-Etienne	8
Braine-L'Alleud	8
Chastre	7
Waterloo	7
Nivelles	6
Genappe	6
Tubize	4
Mont-Saint-Guibert	4
Braine-Le-Château	3
Chaumont-Gistoux	3
Perwez	3
Walhain	3
Genvval	2
Beauvechain	2
Villers-la-Ville	1
Ways	1
Incourt	1
Houtain-Le-Val	1
Hélécine	1
Orbais	1
Ophain	1
Corroy-Le-Grand	1
Total Brabant wallon	147
Total hors Brabant wallon (Bruxelles)	2
TOTAL GENERAL	149

Tableau comparatif des justiciables encadrés par RED dans de la cadre de prestation d'une peine de travail annuellement entre 2013 et 2017 en Brabant wallon et hors Brabant wallon :

Année	Nombre total de dossiers de justiciables	Nombre de dossiers de justifiabiles du Brabant wallon	Nombre de dossiers de justifiabiles hors Brabant wallon
2013	414	387	27
2014	274	259	15
2015	187	183	4
2016	255	248	7
2017	149	147	2

Malgré une hausse en 2016, le nombre de dossiers est en diminution depuis 2013.

Les 160 dossiers de peines de travail alternatives sont répartis en 2 catégories :

- 11 justiciables ont suivi des formations qui tentent de les conscientiser sur les risques encourus et les séquelles irrémédiables pouvant résulter de leur comportement incivique tant

pour eux que pour pour un tiers. Ces formations sont dispensées par des professionnels au centre William Lennox ;

- 149 justifiables ont effectué leur peine de travail alternative consistant à effectuer des travaux d'accompagnement avec l'encadrement de professionnels dans les lieux suivants : Le centre William Lennox à Ottignies ; La Croix Rouge d'Ottignies ; La clinique du Bois de la Pierre à Wavre ; Le CPAS de Wavre ; L'asbl l'Essentiel ; L'ACS de La Hulpe.

Les employées de RED assurent un rôle de garde et sont accessibles en cas de soucis pendant la prestation des peines alternatives, elles sont parfois amenées à intervenir sur les lieux accueillant les justifiables.

Pour la commune :

Les attestations des dépenses concernant les deux personnes employées dans le cadre de l'association établies à l'initiative de la Directrice financière ont été fournies.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ont été correctement remplies.

Annexe n°51 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Ecole de Maîtrise automobile s.a.

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministère des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Ecole de maîtrise automobile s.a.;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22455) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'Ecole de maîtrise automobile s.a. a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant la note d'intention 2018 transmise le 20 août 2018 par l'Ecole de Maîtrise Automobile s.a.;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'école de maîtrise automobile s.a., tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Ecole de maîtrise automobile s.a.

Indicateurs qualitatifs et quantitatifs d'exécution des tâches confiées

1. Stages de maîtrise automobile pour les jeunes âgés de 18 à 30 ans :
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage
2. Stages de maîtrise automobile pour personnes handicapées :
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage
3. Stages de maîtrise automobile « seniors » :
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage
4. Stages de conduite de maîtrise cyclos :
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage
5. Stages de conduite de maîtrise vélos électriques :
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage
6. Stages de maîtrise moto
 - Nombre total d'inscriptions à ce stage
7. Stage de maîtrise pour un public cible (policier, pompier ou personnel des services médicaux d'urgence et services communaux d'épandage)
 - Durée du stage
 - Nombre total de participants à ce stage
8. Formations en vue de l'obtention du permis G (tracteurs)
 - Dates de réservation de la piste ;
 - Nombre de participants.

Eléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

Les indicateurs quantitatifs ont été déterminés sur base des pièces fournies par la société « Ecole de Maîtrise Automobile » lors des contrats de gestion précédents.

Les indicateurs susmentionnés visent essentiellement à structurer le rapport d'exécution visé à l'article 5 du contrat de gestion et à faciliter l'évaluation quantitative.

Ils ne sont pas exhaustifs. Il appartient à la société de fournir les informations utiles pour permettre une évaluation adéquate qualitative.

Rapport d'évaluation

Pour tous les stages mentionnés ci-après, les inscriptions se font directement auprès de l'Ecole de Maîtrise Automobile. L'E.M.A. est responsable de vérifier que les personnes qui s'inscrivent respectent les conditions de participation mentionnées pour chaque type de stage. Les factures sont ensuite envoyées et contrôlées à l'administration. C'est l'E.M.A. qui fixe les dates des stages.

En 2017, les stages dispensés se chiffrent par catégorie comme suit :

- 165 stages de maîtrise auto d'une journée pour les jeunes de 18 à 30 ans pour un montant total de 23.925 € TVAC (165 x 145 €) ;
- 1 stage pour 1 personne handicapée pour un montant de 240 € TVAC ;
- 22 stages de maîtrise auto d'une journée pour les seniors pour un montant total de 3.080 € TVAC (22 x 140 €) ;
- Aucun stage pour cyclomoteurs n'a été dispensé ;
- 27 stages moto d'une journée pour un montant total de 1.350 € TVAC (27 x 50 €) ;
- 4 stages de maîtrise vélo électrique d'une journée pour un montant total de 200 € TVAC (4 x 50 €) ;
- 6 sessions pour des groupes de maximum 12 personnes consacrées à des formations facultatives de deux journées à la maîtrise automobile de policiers, pompiers ou personnel des services médicaux d'urgence du Brabant pour un montant de 32.550 euros TVAC (62 personnes : 47 SMUR et 15 pompiers ont pris part aux formations) ;
- 3 sessions par groupes de maximum 12 personnes pour une formation aux services d'épandage à destination des services communes pour un montant de 10.800 € TVAC (34 personnes ont suivi cette formation) ;
- 36 journées de location de la piste par le CPAR (Centre Provincial de l'Agriculture et de la Ruralité) en vue de l'obtention du permis G pour un montant total de 4.356 € TVAC (36 journées à 121 euros par jour d'occupation de la piste) :
 - 7 dates en mai : 20/05, 22/05, 23/05, 24/05, 26/05, 29/05, 30/05 ;
 - 22 dates en juillet : 1/07, 3/07, 4/07, 5/07, 6/07, 7/07, 10/07, 11/07, 12/07, 13/07, 14/07, 17/07, 18/07, 19/07, 20/07, 22/07, 24/07, 25/07, 26/07, 27/07, 29/07, 31/07 ;
 - 5 dates en août : 1/08, 2/08, 3/08, 4/08, 7/08, 9/08, 10/08.

L'Ecole de Maîtrise automobile a remis une attestation de suivi à chaque participant aux stages mentionnés ci-dessus. Tous les participants ont en outre bénéficié d'un accueil avec un café, d'une collation le midi et bien sûr des véhicules et de l'infrastructure de la société ainsi que des moniteurs spécialisés.

En travaillant avec des formateurs professionnels dans des infrastructures haut de gamme dotées d'équipements à haute valeur technologique, l'Ecole de Maîtrise automobile démontre que donner des formations en matière de sécurité routière ne s'improvise pas. Au contraire, c'est le fruit d'une recherche de chaque instant tant dans les domaines technologiques que pédagogiques.

Tableau d'évolution des stages par année:

Année	Stages auto Jeunes	Stages cyclo	Stages moto	Stages auto Seniors
1996	338	/	/	NA*
1997	403	/	10	NA
1998	254	/	31	NA
1999	438	/	36	NA
2000	382	/	61	NA
2001	363	/	90	NA
2002	562	/	124	NA
2003	512	202	129	NA
2004	481	170	88	NA
2005	450	130	115	NA
2006	636	100	127	NA
2007	330	70	/	NA
2008	260	32	/	NA
2009	268	45	/	NA
2010	300	59	72	NA
2011	304	50	66	NA
2012	360	33	53	40
2013	250	31	39	13
2014	262	25	24	10
2015	188	/	27	13
2016	184	2	32	50
2017	165	0	27	22

*NA = Non applicable - Le stage senior, destiné aux personnes de plus de 65 ans, existe depuis le 29 septembre 2011. Il a fait l'objet d'un avenant au contrat de gestion 2011-2013 et a été adopté en séance du 29 septembre 2011 avec entrée en vigueur dès son adoption.

Comme on peut le constater les chiffres de fréquentation des stages pour les jeunes conducteurs auto sont en légère baisse par rapport à 2016 (165 en 2017 contre 184 en 2016), les stages senior ont diminué de plus de moitié (22 stages en 2017 contre 50 en 2016), le stage pour les personnes handicapée et reste très marginal en terme de fréquentation, aucun stage cyclomoteur n'a été dispensé tandis que les formations spécifiques pour les véhicules prioritaires répondent à un besoin constant (6 sessions regroupant 60 participants ont été organisées en 2016 et 2017 contre 4 sessions avec 48 participants en 2015). Un stage de formation aux services d'épandages par groupe de 12 personnes à destination des communes a été mis en place, 3 groupes de 12 personnes y ont pris part, ce qui représente un taux de fréquentation satisfaisant pour une première organisation.

Les stages pour les motos sont quasiment stables avec 27 stages en 2017 contre 32 en 2016.

La diminution du taux de fréquentation se constate principalement au niveau des stages organisés en 2017 pour les seniors. En 2016, il y a eu plusieurs campagnes de promotion diffusées par différents canaux médiatiques pour ce stage de maîtrise « senior » expliquant ce pic de fréquentation.

En ce qui concerne, les stages « jeunes », on constate que les jeunes passent leur permis de conduire plus tard, raison pour laquelle la limite d'âge pour l'inscription à ce stage a été modifiée. La limite d'âge est maintenant de 30 ans plutôt que 25 ans préalablement mais il était trop tôt en 2017 pour avoir les retombées de cette modification au niveau du nombre d'inscriptions.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°52 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Pro Vélo

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministère des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Pro Vélo ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 18 octobre 2018 (NC 22370) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Pro Vélo a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2018 transmise en juin 2017 par l'a.s.b.l. Pro Vélo ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Pro Vélo, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Pro Velo

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visées à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} du contrat de gestion sont les suivants :

- Formation « Vélo et sécurité routière »
 - Nombre de classes inscrites avec les noms de l'école et du professeur responsable de chaque classe ;
 - Nombre d'élèves par classe ayant suivi la formation ;
 - Dates auxquelles les formations ont été dispensées ;
 - Bilan succinct des formations sur base des évaluations reçues de la part des professeurs.
- Organisation de trois cycles du terroir (+ actions sécurité)
 - Nombre de participants à chaque balade ;
 - Compte-rendu succinct de chacune.
- Organisation de trois actions sécurité
 - Nombre de participants ;
 - Bilan succinct de la journée.
- Gestion du « Point vélo » du Brabant wallon à la gare d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
 - Description des activités ;
 - Nombre de visites ;
 - Visibilité provinciale.
- Organisation d'une activité visant la promotion du réseau cyclable à points nœuds et la sensibilisation à la sécurité à vélo
 - Nombre de participants.

Rapport d'évaluation

Durant l'exercice 2017, Pro Velo a accompli les différentes tâches reprises à l'article 1^{er} du Contrat de gestion :

• Formations « Vélo et sécurité routière »

Ces formations ont été dispensées à raison de 90 journées dans les classes du Brabant wallon. De plus, des livrets ont été distribués à chaque participant. En 2017, Pro Velo a dispensé cette formation d'une journée dans 47 écoles du Brabant wallon tous réseaux confondus. Ainsi, 1.838 élèves répartis en 90 classes ont pu bénéficier de la formation.

Pour la rentrée scolaire 2017, un nouveau concept a été proposé avec une sélection de cinq classes, sur la base d'inscription avec lettre de motivation, afin de donner deux journées de formation. Le but étant de réfléchir avec les élèves sur comment augmenter la part modale à vélo au cours de l'année. Cette deuxième journée se déroulera entre mars et juin 2018.

Une journée complète de formation telle que mentionnée ci-avant comprend les parties suivantes :

- Apprentissage de base de la conduite à vélo (freinage, maintien d'une trajectoire, habileté à vélo, ...)
- Apprentissage des règles et du code de la route centré sur le cycliste et son vélo sur base du matériel de l'IBSR + contrôle du vélo par les élèves et le formateur ;
- Apprentissage à la conduite à vélo dans la circulation et en groupe. L'accent est mis sur la découverte du code de la route, des panneaux, des règles, des marquages au sol et sur l'attitude à adopter vis-à-vis des autres usagers. Aux endroits où cela se présente, certains problèmes spécifiques (rond-point, sens unique limité,...) sont analysés de façon individuelle avec les élèves.

Tous les élèves qui ont suivi cette formation ont reçu un livret pédagogique ainsi qu'une attestation de participation à cette journée « vélo et sécurité routière ».

Toutes les évaluations complétées par les instituteurs sont unanimes quant à la qualité de la formation, à son utilité pour la sécurité des enfants sur les routes et à l'intérêt que ces derniers ont eu à la suivre.

Pour les exercices à vélo réalisés par les élèves sur les routes proches de leur école et pour la visibilité de la Province, chaque élève porte un gilet fluo offert par le Brabant wallon et reprenant son logo.

Les 90 journées de formation ont été subventionnées à raison de 38.340,00 euros (90 x 426,00 euros).

Le coût d'impression du livret pédagogique remis à chaque élève est pris en charge par la Province à raison de 1.580,00 euros.

• Cycles du terroir

Il s'agit de balades familiales à vélo, gratuites et encadrées, à la découverte des produits du terroir (avec des arrêts dégustation) à travers les paysages bucoliques du Brabant wallon. Ces balades gourmandes, d'une vingtaine de kilomètres, se sont tenues à 3 reprises en 2017 avec 516 participants au total contre 543 en 2016 :

- Le dimanche 21 mai 2017 à Rixensart, 130 personnes (sur 177 inscrites) ont participé à la balade ponctuée de cinq arrêts dégustation au cours du circuit. Ce premier cycle a été organisé en partenariat avec la Commune ;
- Le dimanche 11 juin 2017 à Perwez, 186 cyclistes (sur 200 inscrits initialement) ont pris part à la balade organisée en partenariat étroit avec la Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne et l'ADL (Agence de Développement Local). Le circuit comprenait six points de dégustation ;
- dimanche 24 septembre 2017 à Ottignies, 200 ont participé à la balade organisée. Six étapes dégustation agrémentaient cette balade.

Les trois cycles du terroir sont subventionnés à raison de 6.360,00 euros (3 x 2.120,00 €).

Ce concept continue à ravir le public. La formule combinant départs groupés et départs libres permet de satisfaire toutes les demandes.

Lors de ces manifestations « grand public », les participants reçoivent un gilet fluo portant le logo de la Province. Ces gilets, directement portés par les cyclistes, permettent de les sécuriser et d'assurer une très bonne visibilité de la Province lors des différentes balades.

Trois actions sécurité sont organisées dans le cadre de ces balades. Les résultats sont détaillés ci-après.

- **Actions sécurité**

Ces opérations permettent de sensibiliser le public à la sécurité routière à vélo en offrant un contrôle technique du vélo (parfois complété de petites réparations ou réglages), une vérification de l'équipement obligatoire et une gravure de sécurité.

Le service comporte :

- Vérification du bon état de marche du vélo (point de vue technique) et de l'équipement légal (point de vue sécurité) ;
- Contrôle de la bonne position du cycliste sur le vélo ;
- Gravure de sécurité (numéro de registre national) ;
- Démonstration de cadenas pour vélos ;
- Facultatif, en fonction de l'affluence, réglage du vélo (freins, pneus, vitesses),
- Fourniture de kit-éclairage, catadioptrés, bracelets fluo, voire de patins de freins si nécessaire.

Ces actions sécurité permettent d'offrir un service gratuit aux cyclistes afin de les responsabiliser en matière de sécurité à vélo. Elles ont eu lieu aux dates et endroits suivants en 2017 :

- 7 mai : Balade organisée par le GRACQ Braine-l'Alleud (40 CT*, 95 gravures) ;
- 10 mai : Place au vélo à Louvain-la-Neuve (60 CT, 32 gravures) ;
- 21 mai : Cycle du terroir à Rixensart (45 CT, 0 gravure) ;
- 11 juin : Cycle du terroir à Perwez (40 CT, 11 gravures) ;
- 28 août : Scènes de Village à Ramillies (15 CT, 13 gravures) ;
- 24 septembre : Cycle du Terroir à Ottignies (30 CT, 5 gravures).

* CT = *contrôle technique*

Au total, 354 interventions consistant en 230 contrôles techniques (contre 202 en 2016) et 156 gravures (contre 124 en 2016) ont bénéficié de ce service lors de 6 actions sécurité.

L'organisation des six actions « sécurité » dont 3 dans les cycles du terroir sont subventionnées à raison de 1.590,00 euros (3 x 530,00 euros). Les subventions allouées pour les actions sécurité organisées lors des cycles du terroir sont comprises dans les 2.120,00 euros octroyés par cycle du terroir.

- **Gestion du « Point Vélo » de la gare d'Ottignies**

Le Point Vélo fonctionne depuis le 2 mai 2011. Il propose au public les services repris ci-après, selon des horaires fortement élargis (48 heures/semaine) toute l'année :

- Location de vélos : court terme, long terme, blue-bike, vélotec ainsi que locations-test (vélo pliant, vélo à assistance électrique) ;
- Réparations : 869 petites réparations en atelier (535 réparations en 2016) ;
- Formations mécaniques : 7 formations ont été organisées en 2017 (le nombre de participants par formation n'est pas précisé. (En 2016, 6 formations avaient été organisées) ;
- Véloboutique : accessoires, équipements, petites pièces ;

- Biblicyclette : cartes, guides, centre de documentation ;
- Gravure de sécurité : 228 personnes ont bénéficié de ce service en 2017 (232 en 2016) ;
- Gestion de près de 300 places de parking vélos autour de la gare, infos et conseils.

La fréquentation a été de 4.866 personnes contre 3.980 en 2016. Le taux de fréquentation a augmenté de 22,26 % en 2017 par rapport à 2016. Le renforcement de l'équipe de Pro Velo avec une nouvelle responsable d'implantation, une chargée de projets et deux chargées de mission a un impact positif sur cette augmentation du taux de fréquentation. Avant 2017, le point vélo d'Ottignies comptait seulement un responsable et une chargée de mission. L'augmentation de l'effectif permet une meilleure répartition des tâches et un suivi des projets plus soutenu.

Pro Velo Brabant wallon propose au public une multitude de services détaillés ci-avant selon des horaires fortement élargis. Le service gravure est proposé en permanence aux visiteurs et est gratuit.

L'intérêt principal des visiteurs du point vélo de la gare est l'aspect logistique : réparation, location, conseil à l'achat,...

Le point vélo de la gare d'Ottignies joue son rôle de plate-forme de résonance et est une vitrine incontournable du déplacement à vélo dans la Province avec des plages horaires d'ouverture très larges (48 heures/semaine) et il rend de nombreux services aux cyclistes.

La visibilité provinciale y est assurée par la présence du logo sur la façade et à l'intérieur du point vélo.

La Province intervient financièrement à raison de 23.000,00 euros pour la gestion du « Point Vélo » à la gare d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

- **Organisation d'une activité visant à la promotion du réseau cyclable à points nœuds et la sensibilisation à la sécurité à vélo**

Le dimanche 8 octobre 2017, une randonnée solidaire dénommée « La Route 33/99 » a été organisée à travers le Brabant wallon. Elle a pour but de rappeler l'importance de la sécurité routière. Ce projet a été mené en partenariat avec le GRACQ, Rando Velo et l'asbl PEVR (Parents d'Enfants Victimes de la route). Le succès rencontré n'était pas celui escompté puisqu'il a rassemblé seulement une dizaine de personnes malgré une promotion couverte par les sites web et les réseaux des partenaires, les réseaux sociaux, des newsletters et communiqués de presse.

Une subvention de 2.130,00 euros a été octroyée en 2017 par la province pour l'organisation de cette activité.

Au vu du faible succès rencontré, Pro Velo compte organiser un autre type d'activité avec ce subside en 2018.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Made in BW

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Brabant Wallon, Agro-Qualité, n° d'entreprise 0462.621.506, a son siège social au n° 17 de la Rue Saint-Nicolas à 1310 La Hulpe ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 03 septembre 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Made in BW ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 octobre 2017 approuvant l'avenant n°2 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22261) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Made in BW a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2015-2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Made in BW, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Made in BW (absorbée par l'a.s.b.l. Brabant wallon, Agro-Qualité depuis le 01/01/2018)

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Elaboration, adoption et suivi de la Charte d'adhésion des producteurs à la plateforme logistique ;
- Agréments obtenus et/ou maintenus dans le cadre de l'exécution des missions confiées à l'association ;
- Campagne de communication des produits locaux et rapport de participation de l'association aux événements provinciaux ;
- Rapport des collaborations établies avec des tiers (Brabant wallon, associations d'entreprises, écoles, sociétés privées, ...).

2. Indicateurs quantitatifs

- Evolution des ressources humaines de l'association en ETP ;
- Evolution du nombre de producteurs membres adhérents à la plateforme « Made in BW » ;
- Listing de l'offre produits ;
- Evolution du nombre et du type de points de vente ;
- Evolution du chiffre d'affaires de la plateforme « Made in BW ».

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- Elaboration, adoption et suivi de la Charte d'adhésion des producteurs à la plateforme logistique

En 2017, élaboration de la Charte d'adhésion des producteurs à la plateforme logistique et création d'une clé d'adhésion qui seront d'application en 2018.

- Agréments obtenus et/ou maintenus dans le cadre de l'exécution des missions confiées à l'association

Maintien de l'agrément AFSCA pour la distribution et la commercialisation des produits locaux.

- Campagne de communication des produits locaux et rapport de participation de l'association aux événements provinciaux

Création d'un site internet et réalisation de colis de fin d'année ; participation aux marchés de terroir de l'Ascension, de la Pentecôte et du DQGN ; participation au Salon « Arti BW » et au Gala « Viva for Life ».

- Rapport des collaborations établies avec des tiers (Brabant wallon, associations d'entreprises, écoles, sociétés privées, ...)

Signature d'un contrat de partenariat avec Sodexo.

2. Indicateurs quantitatifs

- Evolution des ressources humaines de l'association en ETP

Passage de 3 et ½ ETP à 4 ETP.

- Evolution du nombre de producteurs membres adhérents à la plateforme « Made in BW »

Passage de 27 en fin 2016 à 52 au 31/12/2017.

- Listing de l'offre produits

Producteur Local	Description article
Verger de la Chise	Jus de pommes Pulpe 1L
Verger de la Chise	Jus de pommes poires pulpe 1L
Verger de la Chise	Jus de pommes cerises 1L
Verger de la Chise	Jus de pommes fraises 1L
Verger de la Chise	Jus de pommes cassis 1L
Verger de la Chise	Jus de pommes framboises 1L
Brasserie du Lion	L/O COFF 4 LION 8+1 VERRE DEGUSTATION BIO
Brasserie du Lion	L/O BOUTEIL BIERE LION 8, 33CL BIO
Brasserie du Lion	L/O L/O LION 5 BIERE BLANCHE 33CL BIO
Brasserie du Lion	L/O L/O LION 6 BIERE BLANCHE 33CL BIO

Producteur Local	Description article
Brasserie Belgo Sapiens	Blanche de Thines bout. 33cl
Brasserie Belgo Sapiens	Polarius bout. 33cl
Brasserie Belgo Sapiens	Colonel Arch bout. 33cl
Brasserie Belgo Sapiens	P'tit Granit bout. 33cl
Brasserie Belgo Sapiens	Blanche de Thines canette 50cl
Brasserie Belgo Sapiens	Polarius canette 50cl
Brasserie Belgo Sapiens	Colonel Arch canette 50 cl
Brasserie Belgo Sapiens	P'tit Granit can. 50cl
Brasserie Belgo Sapiens	Cheval Godet Double bout. 33 cl
Brasserie Belgo Sapiens	Cheval Godet Double can. 33 cl
Brasserie Belgo Sapiens	Cheval Godet Triple bout. 33 cl
Brasserie Belgo Sapiens	Cheval Godet Triple can 33 cl
Brasserie Belgo Sapiens	Coffret dégustation 332Cl
Novabirra	L/O BIG NOSE TRIPLE BIÈRE 33CL
Novabirra	L/O HOLY IPA BIÈRE 33CL
Novabirra	L/O BIG MAMA BIÈRE 33CL
Brasserie de Jandrain	L/O DJEAN DE NIVELLE 75cl
Brasserie de Jandrain	L/O ARCHIDUC BIÈRE 75cl
Brasserie de Jandrain	L/O 5 CENSE 75CL
Brasserie de Jandrain	L/O 4 SAISONS 75CL

Brasserie de Jandrain

VI WHEAT 75CL

Domaine de Mellemont
Domaine de Mellemont

Vin Blanc
Bulles pour elle

Les Apéros de chez Nous
Les Apéros de chez Nous
Les Apéros de chez Nous
Les Apéros de chez Nous
Les Apéros de chez Nous
Les Apéros de chez Nous
Les Apéros de chez Nous
Les Apéros de chez Nous
Les Apéros de chez Nous
Les Apéros de chez Nous

Vin de Fleurs de sureau (75 cl)
Vin de Groseilles (75 cl)
Vin de Poires (75 cl)
Vin de Pommes (75 cl)
Vin de Rhubarbe
Vin de Pissenlit (75cl)
vin de Framboises (75 cl)
vin de Cerises (75 cl)
Sirop de sureau (75 cl)
Sirop de cassis (75 cl)

Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart

confiture de fraises (225g)
confiture de fraises-rhubarbe (225g)
confiture de mûres (225g)
confiture de myrtilles (225g)
confiture 3 fruits (225g)
confiture framboises (225g)
confiture fraises-framboises (225g)
confitures framboises-mûres (225g)
confiture 4 fruits (225g)
gelée de framboises (225g)
gelée de groseilles-framboises (225g)
gelée de framboises-mûres (225g)
gelée fraises-groseilles (225g)

Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart

gelée fraises-framboises (225g)
gelée groseilles-cassis (225g)
gelée groseilles rouges et blanches (225g)
vinaigre aromatisé à la fraise (20 cl)
vinaigre aromatisé à la framboise (20 cl)
vinaigre aromatisé au romarin (20 cl)

Producteur Local

Description article

Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart
Les délices de Pinchart

vinaigre aromatisé à l'échalote (20 cl)
vinaigre aromatisé à la mûre (20 cl)
vinaigre aromatisé au cassis (20 cl)
vinaigre aromatisé à l'estragon (20 cl)
sirop de fraises (25 cl)
sirop de cassis (25 cl)
sirop de mûres (25 cl)
sirop de framboises (25 cl)
sirop 4 fruits (25 cl)
sirop de groseilles rouges (25 cl)
sirop de fraises (50 cl)
sirop de cassis (50 cl)
sirop de mûres (50 cl)
sirop de framboises (50 cl)
sirop 4 fruits (50 cl)
sirop de groseilles rouges (50 cl)

Docquir Charles

Miel 250g

Quinobel

Quinoa 500g

Ferme de Bousval	Glace Straciatella 1L
Ferme de Bousval	Glace Spéculoos 1L
Ferme de Bousval	Glace Violette 1L
Ferme de Bousval	Glace Praliné 1L
Ferme de Bousval	Glace Vanille 1L
Ferme de Bousval	Glace Moka 1L
Ferme de Bousval	Glace Chocolat 1L
Ferme de Bousval	Glace Lait d'amande 1L
Ferme de Bousval	Glace Fraise 1L
Ferme de Bousval	Glace vanille 0,55l
Ferme de Bousval	Glace fraise 0,55l
Ferme de Bousval	Glace sorbet framb 0,55l
Ferme de Bousval	Glace lait amande 0,55l
Ferme de Bousval	Glace chocolat 0,55l
Ferme de Bousval	Glace strataciella 0,55l
Ferme de Bousval	Glace violette 0,55l
Ferme de Bousval	Glace moka 0,55l
Ferme de Bousval	Glace praliné 0,55l
Ferme de Bousval	Glace speculoos 0,55l
Ferme de Bousval	Yaourt
Ferme de Bousval	Maquée
Ferme de Bousval	Fromage Fines Herbes
Ferme de Bousval	Fromage Pâte dure Nature
Ferme de Bousval	Fromage Pâte dure Poivre
Ferme Godfriaux	Saucissons apéro nature 125g
Ferme Godfriaux	Saucissons apéro piquant 125g
Ferme Godfriaux	Collier Nature 230g
Ferme Godfriaux	Collier Ail 230g
Ferme Godfriaux	Collier Ciboulette 230g
Ferme Godfriaux	Saucisson Bière Maredsous 265g
Ferme Godfriaux	Boulettes rôties x3 270g
Ferme Godfriaux	Pâté Bière Maredsous 300g
La corbeille	Boudin noir 360gr
La corbeille	Boudin blanc 360gr
La corbeille	Boudin vert 360gr

Producteur Local

Description article

La corbeille	Tête pressée 250gr
La corbeille	Rosette piétrain tranché 200gr
La corbeille	Noix petite ghette 200gr
La corbeille	Cervelas 360gr
Ferme des 7 fontaines	Foie gras de canard tranché Kg
Ferme des 7 fontaines	Foie gras de canard verrine 55gr
Ferme des 7 fontaines	Foie gras d'oie bloc Kg
Ferme des 7 fontaines	Fois gras d'oie tranché Kg
Ferme des 7 fontaines	Raviole ricota asperges vertes 12pcs - Surgelé
Ferme des 7 fontaines	Raviole Scampis curry vert 12pcs - Surgelé
Ferme des 7 fontaines	Raviole canard à l'orange 12pcs - Surgelé
Ferme des 7 fontaines	Raviole caviar aubergine 12pcs - Surgelé
Ferme des 7 fontaines	Raviole chocolat 12pcs - Surgelé

Ferme des 7 fontaines	Raviole ceps 12pcs - Surgelé
Ferme des 7 fontaines	Raviole langouste 12pcs- Surgelé
Ferme des 7 fontaines	Raviole ricotta épinard 12pcs - Surgelé
Ferme des 7 fontaines	Raviole ris de veau forest 12pcs - Surgelé
Ferme des 7 fontaines	Raviole sole crevettes grises 12pcs - Surgelé
Ferme des 7 fontaines	Raviole turbot asperge 12pcs – Surgelé

Altitude 150	Tomme de chèvre
Altitude 150	Brie au lait de chèvre
Altitude 150	Petits chèvres lardés 2x75gr
Altitude 150	Fromage chèvre nature 120 gr
Altitude 150	Fromage chèvre maquée/thym 120gr
Altitude 150	Fromage chèvre tomates sechées 120gr
Altitude 150	Fromage chèvre italien 120gr
Altitude 150	Fromage chèvre jardin 120gr
Altitude 150	Yaourt lait chèvre nature
Altitude 150	Yaourt lait chèvre fraise
Altitude 150	Yaourt lait chèvre mûre
Altitude 150	Yaourt lait chèvre myrtille
Altitude 150	Yaourt lait chèvre framboise
Altitude 150	Glace lait chèvre fraise
Altitude 150	Glace lait chèvre vanille
Altitude 150	Glace lait chèvre moka
Altitude 150	Glace lait chèvre caramel beurre salé
Altitude 150	Glace lait chèvre chocolat

Alain Cailleau	Frangipane nature 12cm
Alain Cailleau	Croûte au chocolat caramel beurre salé 12cm
Alain Cailleau	Croûte sablée citron meringuée 12cm
Alain Cailleau	Croûte sablées fruits rouges meringuée 12cm
Alain Cailleau	Croûte sablée fruits de la passion 12cm
Alain Cailleau	Cheesecake vanille croûte spéculoos 12 cm

Etablissements Tournay - Le Ptit boulanger	Macarons 6 pces
Etablissements Tournay - Le Ptit boulanger	Mini D'jote verte
Etablissements Tournay - Le Ptit boulanger	Mini D'jote 2 couleurs
Etablissements Tournay - Le Ptit boulanger	Tarte Al Djote
Etablissements Tournay - Le Ptit boulanger	Tarte Al Djote 2 couleurs

Ferme Flemal	Beurre nature - 250g
Ferme Flemal	Beurre salé - 250g
Ferme Flemal	Beurre nature - 500g
Ferme Flemal	Beurre salé - 500g
Ferme Flemal	Fromage fines herbes - 125g

Producteur Local

Description article

Ferme Flemal	Crème fraiche - 250 ml
Ferme Flemal	Crème fraiche - 500 ml
Ferme Flemal	Fromage pâte dure nature - 750g
Ferme Flemal	Fromage pâte dure italien - 750g
Ferme Flemal	Fromage pâte dure fenugrec - 750g
Ferme Flemal	Fromage pâte dure ortie - 750g
Ferme Flemal	Fromage pâte dure moutarde - 750g
Ferme Flemal	Fromage pâte dure ail et fines herbes 750g
Ferme Flemal	Yaourt nature 125gr
Ferme Flemal	Yaourt framboise 125gr

Ferme Flemal	Yaourt cerise 125gr
Ferme Flemal	Yaourt myrtille 125gr
Ferme Flemal	Yaourt pomme-cerise-cannelle 125gr
Ferme Flemal	Yaourt pomme-kiwi 125gr
Ferme Flemal	Yaourt banane 125gr
Ferme Flemal	Yaourt vanille 125gr
Ferme Flemal	Yaourt fruits du verger 125gr
Ferme Flemal	Yaourt abricot 125gr
Ferme Flemal	Yaourt poire 125gr
Ferme Flemal	Yaourt ananas 125gr
Ferme Flemal	Yaourt citron-cactus 125gr
Ferme Flemal	Yaourt citron 125gr
Ferme Flemal	Yaourt mandarine 125gr

Potagez!	Soupe Tomate & Butternut - Bio
Potagez!	Soupe Brocolis - Bio
Potagez!	Soupe Carotte & Thym – Bio

Ferme du Tambourin	Faisselle 250gr
Ferme du Tambourin	Maquée 250gr nature
Ferme du Tambourin	Fromage 200 gr radis ciboulette
Ferme du Tambourin	Fromage blanc lisse 250gr
Ferme du Tambourin	Fromage blanc lisse fines herbes 250gr
Ferme du Tambourin	Fromage blanc lisse bruschetta 250gr
Ferme du Tambourin	Fromage blanc speculoos 250gr
Ferme du Tambourin	Yaourt entier nature 500 gr
Ferme du Tambourin	Yaourt entier nature 125 gr
Ferme du Tambourin	Yaourt entier fraise-rhubarbe 125gr
Ferme du Tambourin	Yaourt entier fraise 125 gr
Ferme du Tambourin	Yaourt entier myrtille 125gr
Ferme du Tambourin	Yaourt entier framboise 125gr
Ferme du Tambourin	Yaourt entier vanille 125gr
Ferme du Tambourin	Yaourt entier mûres 125gr
Ferme du Tambourin	Riz au lait nature 140 gr
Ferme du Tambourin	Riz au lait caramel 140 gr
Ferme du Tambourin	Riz au lait nature 500gr
Ferme du Tambourin	Pudding vanille 140 gr
Ferme du Tambourin	Yaourt entier à boire nature 1l
Ferme du Tambourin	Yaourt entier à boire fraise 1l
Ferme du Tambourin	Yaourt entier à boire fraise 250 ml
Ferme du Tambourin	Yaourt entier à boire framboise 1l
Ferme du Tambourin	Yaourt entier à boire framboise 250ml

Flagrant délice	Pâtes de fruits abricot
Flagrant délice	Pâtes de fruits fraise
Flagrant délice	Pâtes de fruits framboise
Flagrant délice	Pâtes de fruits griotte
Flagrant délice	Pâtes de fruits myrtille

Producteur Local

Description article

Flagrant délice	Pâtes de fruits orange/gingembre
Flagrant délice	Pâtes de fruits poire
Flagrant délice	Pâtes de fruits pomme
Flagrant délice	Mendiants Premium choc. noir
Flagrant délice	Mendiants Premium choc. Lait
Flagrant délice	Mendiants Premium choc. Blanc

Flagrant délice	Rochers amande choc.noir
Flagrant délice	Rochers noisette choc.lait
Flagrant délice	Rochers quinoa soufflé choc. Blanc
Flagrant délice	Cookies noisettes choc.lait (sans gluten)
Flagrant délice	Cookies noix choc.noir (sans gluten)
Flagrant délice	Cookies noix pécan choc.blanc (sans gluten)
Flagrant délice	Cookies Superchoc (sans gluten)
Flagrant délice	Sablés châtaigne (sans gluten)
Flagrant délice	Spéculoos (sans gluten)
Flagrant délice	Tuiles aux amandes (sans gluten)
Flagrant délice	Mix Mendiants Premium (blanc, lait, noir)
Flagrant délice	Mix Rochers (blanc, lait, noir)
Flagrant délice	Sucettes bicolores
Flagrant délice	Sucettes choc. Lait
Flagrant délice	Sucettes choc. Noir
Flagrant délice	Tartinade choc. Lait amande/noisette
Flagrant délice	Caraques choc. Noir
Flagrant délice	Caraques choc. Lait
Flagrant délice	Caraques choc. Blanc
Flagrant délice	Mix pâte à cookies noisettes ch.lait (s. gluten)
Flagrant délice	Mix pâte à cookies noix ch.noir (s. gluten)
Flagrant délice	Mix pâte à cook. noix pécan ch.bl. (s. gluten)
Flagrant délice	Mix pâte à cookies Superchoc (sans gluten)
Flagrant délice	Granola banane/pécan (sans gluten)
Flagrant délice	Granola Superfibres (sans gluten)

Ferme du Gala	Œufs bio extra frais
---------------	----------------------

La Gaufrine	Galettes vanille pure beurre (3 pièces)
La Gaufrine	Galettes pistache pure beurre (3 pièces)
La Gaufrine	Galettes caramel pure beurre (3 pièces)

La Ferme de Julien	Choco-miel
La Ferme de Julien	Choco-miel praliné
La Ferme de Julien	Choco-miel amande
La Ferme de Julien	Moutarde au miel

Ferme Sainte-Barbe	BIO - Pdt nicola lavées filet 2,5kg
Ferme Sainte-Barbe	BIO - Pdt Agria frites lavées filet 2,5kg
Ferme Sainte-Barbe	BIO - Carottes lavées 1,5kg
Ferme Sainte-Barbe	BIO - Oignons jaunes 1,5kg
Ferme Sainte-Barbe	BIO - Carottes fines 0,750kg
Ferme Sainte-Barbe	BIO - Pdt grenailles lavées 0,750kg

Ferme de Paepe	Fraises 500g
----------------	--------------

Jus de Jonathan	Pomme 1L
Jus de Jonathan	Pomme-poire 1L
Jus de Jonathan	Pomme-cerise 1L
Jus de Jonathan	Pomme-Framboise 1L
Jus de Jonathan	Cubi Pomme 3L
Jus de Jonathan	Cubi Pomme-poire 3L

Producteur Local

Description article

Jus de Jonathan	Cubi Pomme-Cerise 3L
Jus de Jonathan	Cubi Pomme-Framboise 3L

Ferme du Chapitre	Vin Blanc "Soleil de Chez nous" 2016 50cl
Ferme du Chapitre	Vin rouge moelleux "Muscat Bleu" 2016 50cl
Ferme du Chapitre	Vin rosé "Les Notes Rosées" 2016 75cl
Ferme du Chapitre	Vin blanc sec "Le Vin de Jean" 2016 75cl
Ferme du Chapitre	Vin rouge "Saint-Rémi" 2015 75cl
Ferme du Chapitre	Brut nature blanc 2015 75cl
Ferme du Tri al Mé	Oignons jaunes 1,5 kg
Ferme du Tri al Mé	Pdt purée/frite 3 kg
Ferme du Tri al Mé	Pdt Gourmandine 3 kg
Ferme du Passavant	PDT chair ferme 2,5 kg
Ferme du Passavant	PDT farineuse 2,5kg
Ferme du Passavant	PDT Corne de gatte 1.5kg
Ferme du Passavant	PDT chair ferme rouge 2,5kg
Les Apéros de Philomène	Gin APP 70cl 40%
Les Apéros de Philomène	Le Faneur 75cl
Les Apéros de Philomène	Le Sage 70cl
Les Apéros de Philomène	Le Chausse-Trape
Les Apéros de Philomène	Vin D'May Rose 75cl
Les Apéros de Philomène	Bicentenaire 75cl
Les Apéros de Philomène	Peket melon 70cl
Les Apéros de Philomène	Peket rose 70cl
Les Apéros de Philomène	Peket poires 75cl
Les Apéros de Philomène	Vin de melon 75cl
Les Apéros de Philomène	Vin aux noix 75cl
Les Apéros de Philomène	Vin aux groseilles 75cl
Les Apéros de Philomène	Vin aux fraises 75cl
Les Apéros de Philomène	Vin aux myrtilles 75cl
Les Apéros de Philomène	Liqueur Philogold 70cl
Les Apéros de Philomène	Sirop de poires 350gr
Joluwa SCRL	Chicon bio 500g
Smartmush	Champignons séchés
Smartmush	Shiitaké frais
Smartmush	Pleurote frais
Brasserie Thor	Valduc Rio
Brasserie Thor	Petite sœur de Valduc
Brasserie du Tiège	Mousse'tico
Giot	guimauves violette
Giot	guimauves rose
Giot	Pâtes à tartiner chocolat
Giot	Pâtes à tartiner noisette
Giot	Pâtes à tartiner caramel
Giot	Truffes violette
Sweet eyes	Pot glace chocolat
Sweet eyes	Pot glace caramel beurre salé
Sweet eyes	Pot glace framboise
Sweet eyes	Pot glace vanille

Producteur Local	Description article
Simone à soif	Boisson naturelle fraise-mélisse
Simone à soif	Boisson naturelle pomme-géranium
Simone à soif	Boisson naturelle concombre-menthe
Ferme Melotte	Poulet entier
Ferme Melotte	Demi-poulet
Ferme Melotte	Filet de poulet avec peau
Ferme Melotte	Filet de poulet sans peau
Ferme Melotte	Cuisses entières
Ferme Melotte	Pilons nature
Ferme Melotte	Ailes entières
Ferme Melotte	Chipolatas de poulet
Ferme Melotte	Viande hachée Nature
Ferme Melotte	Hamburgers
Brasserie Goupil	Reynart bière 33cl
Brasserie Goupil	Lisandrin bière 33cl
Brasserie Goupil	Yserin bière 33cl
Brasserie du renard	La roublarde
Brasserie du renard	La blondasse
Brasserie du renard	La brunette
New Yellow Poppy	Punch au Rhum 28°: Coré
New Yellow Poppy	Punch au Rhum 27°: Idunn
New Yellow Poppy	Punch au Rhum 28°: Bity
New Yellow Poppy	Punch au Rhum 28°: Pooka
New Yellow Poppy	Punch au Rhum 30°: Yggdrasil
New Yellow Poppy	Punch au Rhum 28°: Tanuki
New Yellow Poppy	Punch au Rhum 28°: Coré
New Yellow Poppy	Punch au Rhum 27°: Idunn
New Yellow Poppy	Punch au Rhum 28°: Bity
New Yellow Poppy	Punch au Rhum 28°: Pooka
New Yellow Poppy	Punch au Rhum 30°: Yggdrasil
New Yellow Poppy	Punch au Rhum 28°: Tanuki
Mont-Charles	Arandano - Crème de Myrtilles 15°
Mont-Charles	Frambo - Liqueur de framboises 30°
Mont-Charles	Zingibro - Liqueur à bas de gingembre 30°
Simplytea	Boite thé Mythic
Simplytea	Sachet thé Mythic
Simplytea	Boite Thé violette framboise
Simplytea	Sachet Thé violette framboise
Simplytea	Boite thé vert à la menthe
Simplytea	Sachet thé vert à la menthe
Simplytea	Boite tisane des elfes
Simplytea	Sachet tisane des elfes
Crabe asbl	légumes variés
Ferme Gentissart	légumes variés
L'Archenterre	légumes variés

La Ferme du Gasi légumes variés
Magie du pain Pains et tartes artisanales
La Cantine de Géraldine Tartes artisanales

- Evolution du nombre et du type de points de vente

Passage de 55 points de ventes à 147 points de ventes de décembre 2016 à décembre 2017.

Ces points de ventes sont essentiellement la grande et moyenne distribution ainsi que des épiceries de proximité.

- Evolution du chiffre d'affaires de la plateforme « Made in BW »

En 2017, les ventes et prestations s'établissent à 1.087.396,23 € pour 787.097,27 € en 2016.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°54 à la résolution n° 143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant Wallon Convention Bureau (BWCB)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Brabant Wallon Convention Bureau (BWCB), numéro d'entreprise 0823.940.071, rue Fond Cattelain, 2/1.2 à 1435 Mont-Saint-Guibert ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2015 relative au contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant Wallon Convention Bureau (BWCB) ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22382) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 26 juillet 2018 par l'a.s.b.l. Brabant Wallon Convention Bureau (BWCB) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Brabant Wallon Convention Bureau (BWCB) n'a que partiellement réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2015–2017, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant Wallon Convention Bureau (BWCB), tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2015-2017 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Brabant Wallon Convention Bureau (BWCB)

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Degré de satisfaction des membres de l'a.s.b.l. BWCB ;
- Degré de satisfaction des contacts ayant pu concrétiser une action (event/incentives/ ...) avec l'association ;
- Participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon ;
- Transmission du plan d'actions du BWCB à la Fédération du Tourisme du Brabant wallon dès qu'il est disponible ;
- Démarches effectuées pour établir un tourisme d'affaires en Brabant wallon ;

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de consultations du site Internet www.bwcb.be et des réseaux sociaux ;
- Nombre de contacts créés (emails/téléphone/abonnements newsletters) ;
- Nombre des membres de l'a.s.b.l. (et pourcentage d'affiliation et désaffiliation) ;
- Nombre de participations en foires et salons/workshops ;
- Nombre d'animations/événements/éducteurs organisés ou co-organisés par l'a.s.b.l. ;
- Nombre de visiteurs dans les foires/salons/workshops auxquels participe l'a.s.b.l. ;
- Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l. ;
- Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. ;
- Nombre de documents ciblés pour du tourisme d'affaires ;

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- Degré de satisfaction des membres de l'a.s.b.l. BWCB ;

Les membres du BWCB sont mis en contact avec les entreprises qui recherchent un lieu ou un prestataire pour l'organisation de leurs événements et qui se sont renseignés auprès du BWCB.

Les membres ont également une visibilité sur le site du BWCB avec leurs coordonnées et sur les réseaux sociaux. Les services proposés sont mentionnés et mis à jour dans la rubrique « agenda » du portail. Une newsletter est envoyée aux contacts du BWCB tous les 3 mois environ.

Les membres se disent satisfaits des services offerts par l'association.

- Degré de satisfaction des contacts ayant pu concrétiser une action (event/incentives/ ...) avec l'association ;

Les contacts qui formulent une demande auprès du BWCB pour l'organisation d'un événement en Brabant Wallon sont conseillés et redirigés par le BWCB. Ceux-ci sont satisfaits des renseignements donnés par le BWCB. La demande est ensuite traitée par les membres qui ont été suggérés aux contacts.

- Participation aux opérations de promotion organisées par la Fédération du Tourisme du Brabant wallon ;

Néant.

Note : Vu la perte de subsides de la RW (80% du financement du BWCB), la stratégie et le plan d'action ont été revus au sein du CA du BWCB). Notamment, la coordinatrice du BWCB est passée d'un TP à un 1/5.

- Transmission du plan d'actions du BWCB à la Fédération du Tourisme du Brabant wallon dès qu'il est disponible ;
- Démarches effectuées pour établir un tourisme d'affaires en Brabant wallon ;
 - Une prospection directe est effectuée sur base d'un fichier constitué par le BWCB depuis les 6 dernières années (2500 contacts, entreprises, organisateurs d'événements). Le BWCB présente « Destination BW » à ses contacts grâce à une plaquette de présentation et aux pages destinées aux membres du site www.bwcb.be. De plus, le BWCB met ceux-ci en relation avec les membres qui répondent à leurs besoins.
 - Cette prospection permet également d'actualiser la base de données qui se veut qualitative et de créer de nouvelles opportunités.
 - Une newsletter contenant l'actualité et les nouveautés des membres du BWCB a été envoyée tous les 3 mois.
 - 44 membres (hôtels, lieux, châteaux-fermes, traiteur, agence d'événements,...) ont été rassemblés au cours des CA et AG pour positionner et structurer l'offre du tourisme d'affaire en BW vers les marchés locaux et limitrophes.

2. Indicateurs quantitatifs

- Nombre de consultations du site Internet www.bwcb.be et des réseaux sociaux ;

Statistiques du 1er janvier au 31 décembre 2017 du site www.bwcb.be (source : google Analytics)

- Nombre de pages vues : 19.242
- Nombre de vues uniques : 14.095
- Taux de rebond : 58,09%

- Nombre de contacts créés (emails/téléphone/abonnements newsletters) ;

Demandes spontanées via le site www.bwcb.be: 50, soit environ 4 demandes par mois.

Nouveaux contacts créés lors de la prospection téléphonique : 64, soit environ 5 contacts par mois.

Nombre de contacts dans la base de données (contacts MICE – Organismes organisateurs d'événements) – Base de données qualitative : 2500 (FR – NL – EN)

- Nombre des membres de l'a.s.b.l. (et pourcentage d'affiliation et désaffiliation) ;

Nombre de membres en 2017 : 44

Nombre de nouveaux membres en 2017 : 5

Nombre de désaffiliation en 2017 : 7

- Nombre de participations en foires et salons/workshops ;

Néant.

Note : Vu la perte de subsides de la RW (80% du financement du BWCB), la stratégie et le plan d'action ont été revus au sein du CA du BWCB. Notamment, la coordinatrice du BWCB est passée d'un TP à un 1/5, ce qui n'a pas permis de participer à des foires, salons/workshops.

- Nombre d'animations/événements/éducteurs organisés ou co-organisés par l'a.s.b.l. ;

Assemblée Générale du BWCB le 29/06/2017 à The Gate – Axis Parc à Louvain-la-Neuve.

- Nombre de visiteurs dans les foires/salons/workshops auxquels participe l'a.s.b.l. ;

Néant.

- Nombre d'insertions publicitaires et de publications éditées par l'a.s.b.l. ;

- BWCB a réalisé une farde de présentation qui contient des fiches d'informations concernant les services à ses membres. Cet outil est distribué ou envoyé en version électronique aux prospects. Cette farde a été réactualisée en 2017 et imprimée en 1000 exemplaires.
- Aucune insertion publicitaire n'a été réalisée.

- Nombre de documents de promotion touristique du Brabant wallon diffusés par l'a.s.b.l. ;

- la farde de présentation réalisée par le BWCB (1 reprenant 31 fiches actuellement) ;
- les brochures des membres (44).

La promotion touristique se limite exclusivement au tourisme d'affaires.

- Nombre de documents ciblés pour du tourisme d'affaires ;

- la farde de présentation réalisée par le BWCB (1 reprenant 31 fiches actuellement) ;
- les brochures des membres (44).

Il est à souligner que l'impact de l'association dans une démarche de développement du tourisme d'affaires en Brabant wallon est très limité. En effet, l'emploi d'une personne à 1/5 temps pour remplir les missions confiées s'est révélé clairement insuffisant.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, n'ont été que partiellement remplies.

Annexe n°55 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association d'Entreprises Alliance Centre BW

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la circulaire du 17 février 2005 du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Association d'Entreprises Alliance Centre BW, n° d'entreprise 0568.596.974, ayant son siège social au n° 2 de la Chaussée de Longchamp à 1300 Wavre et le siège d'exploitation au n°10 de la Rue du poirier à 1348 Louvain-la-Neuve ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016, relative au contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association d'Entreprises Alliance Centre BW ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22059) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 30 mai 2018 par l'a.s.b.l. Association d'Entreprises Alliance Centre BW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Association d'Entreprises Alliance Centre BW a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association d'Entreprises Alliance Centre BW, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre le Brabant wallon et l'a.s.b.l. Association d'Entreprises Alliance Centre BW

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

- Rapport qualitatif (contenu et plus-value) du développement du Réseau 'GO2REVE' (plateforme, site, programme, stages,...) :
 - Développement du Réseau Go2REVE au niveau des écoles ;
 - Développement du Réseau Go2REVE au niveau des entreprises (stages) ;
 - Développement du Réseau Go2REVE au niveau des entreprises (Visites en entreprises) ;
 - Développement du Réseau Go2REVE au niveau des entreprises (témoins et aspirants) ;
 - Développement de nouveaux outils de communication ;
 - Les Réseaux sociaux.
- Rapport qualitatif sur les activités B2BW CONNECT'.

2. Indicateurs quantitatifs

- GO2REVE
 - Nombre d'associations d'entreprises impliquées dans le réseau 'GO2REVE', nombre d'entreprises par catégories d'actions (stages, témoins, visites d'entreprises, autres) ;
 - Nombre d'écoles impliquées dans le projet, nombre de classes par sections ou métiers, nombre d'élèves ;
 - Nombre de visites sur le site internet, nombre de stages demandés, nombre de stages proposés par les entreprises.
- Speed Business Rallye du Brabant wallon avec un nouveau nom commercial dès septembre 2017 : B2BW CONNECT

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- **Rapport qualitatif (contenu et plus-value) du développement du Réseau 'GO2REVE' (plateforme, site, programme, stages,...)**

a) Développement du Réseau Go2REVE au niveau des écoles

L'implication des écoles est en croissance tant au niveau de la demande d'organiser les séances en classe qu'au niveau du recours à Go2REVE pour les recherches de stages soit en urgence soit pour des stages plus spécifiques.

Une relation de confiance s'installe entre les différents acteurs : professeurs, élèves, chefs d'atelier et Go2REVE qui fait petit à petit ses preuves pour solutionner des recherches parfois complexes ou difficiles (timing et profil).

Par l'ancrage de l'association avec le Monde de l'Entreprise, Go2REVE devient la porte d'entrée du monde économique dans les écoles. Cette connexion devient concrète au travers des échanges soit par les séances en classe, soit par la visibilité sur plusieurs espaces de rencontres comme les salons ou foires ou journées spéciales.

Les écoles commencent à venir vers Go2REVE de manière spontanée car l'espace-temps consacré à l'approche orientante trouve sa solution « clé sur porte » avec les séances en classe de Go2REVE.

Une étude (disponible auprès de la Direction d'Administration de l'Economie et du Développement territorial) entamée par un groupe d'étudiants de l'EPHEC signale que la réputation de Go2REVE est perçue comme étant positive et que le travail mené amène une certaine fidélité mesurée par les demandes faites au niveau des stages et des séances en classe. Cette étude, consistant en une enquête auprès de plus de 90 élèves et acteurs du monde de l'Enseignement, montre que les feedbacks sont très bons pour les séances en classe. La faiblesse réside encore dans le lien avec les stages : Go2REVE n'est pas encore le moyen utilisé pour aller trouver un stagiaire (entreprises) ou chercher un stage (élèves).

Le 24 octobre a eu lieu le « Brunch des Écoles - 5ème édition » : un évènement pour se rencontrer, partager les expériences en classes, en entreprises, pour présenter l'évolution du projet, mais aussi pour répondre à toutes les questions.

En 2017, Go2REVE a accueilli tous les participants du concours Stimul'i organisé par le Brabant wallon et Cap Innove, s'adressant aux élèves du dernier cycle. Et le challenge de ce concours a été lancé en avant-première au Brunch des Écoles de Go2REVE. Le Brunch des écoles 2017, s'est déroulé à l'ITP de Court St Etienne (Institut Technique Provincial).

Les liens sont tissés et la volonté pour 2018 est de formaliser ces relations avec les écoles au travers du Projet d'Établissement de chaque école.

b) Développement du Réseau Go2REVE au niveau des entreprises (stages)

La motivation des entreprises à accueillir des stagiaires est très positive de manière significative. Bon nombre des sociétés sollicitées embrayent avec enthousiasme lorsque Go2REVE mène campagne par exemple, de visu lors des activités et réunions des associations d'entreprises ou clubs d'affaires ou chez les partenaires.

Cet enthousiasme a encore des difficultés majeures à se transformer en acte concret par la mise en place des offres de stages en ligne sur le site. Pourtant, celui-ci a été amélioré en vue de faciliter cette action par le biais d'une fiche que l'employeur peut remplir et modifier avec simplicité. C'est le pas à franchir du « je peux accueillir » à « j'inscris mon offre sur le site » qui doit absolument être travaillé en termes de communication.

Une solution (comme une sorte application online) va être mise en œuvre afin de maximaliser les installations d'offres de stages en ligne et donc améliorer l'autonomie des entreprises pour placer les offres online. Malgré les difficultés liées à cette action de mise online, le potentiel des offres de stages augmente.

Tout comme en 2016, la gestion du temps et les compétences réelles des jeunes stagiaires restent les freins les plus évoqués par les entreprises qui souhaiteraient accueillir un stagiaire.

Il reste des secteurs et des métiers où les places de stage sont très difficiles à trouver en raison soit du nombre de sollicitations, soit en fonction d'un départ massif d'élèves qui partent en stage en même temps ou pour des métiers où les compétences attendues ne relèvent pas des compétences d'élèves du secondaire mais bien d'étudiants de l'enseignement supérieur ou universitaire.

c) Développement du Réseau Go2REVE au niveau des entreprises (Visites en entreprises)

Go2REVE continue à enregistrer des possibilités de visites d'entreprises comme par exemple chez un expert en plafonds tendus ou chez un spécialiste de la sécurité en hauteur. Cet axe de travail a été momentanément suspendu pour se consacrer aux séances en classe et aux stages.

d) Développement du Réseau Go2REVE au niveau des entreprises (témoins et aspirants)

En 2017, GO2REVE a formé plusieurs aspirants qui pourront animer une séance seul. C'est généralement après deux séances comme aspirant que le passage vers le « statut » de témoin peut être acté. Une formation, organisée le 13 septembre, a permis de réunir 39 témoins et aspirants. Les échanges ont été nourris afin de donner le fil conducteur de la culture et de l'attitude à adopter de manière cohérente avec ce que Go2REVE désire voir mettre d'application afin que ces séances restent un lieu d'échanges interactifs entre tous. L'impulsion de faire travailler l'intelligence collective a été aussi partagée quant aux moyens d'y arriver.

e) Développement de nouveaux outils de communication

De nouveaux outils de communication ont été développés parfois par des élèves que Go2REVE accueille comme stagiaires en infographie :

- Affichette A3 – pour les écoles - Fond noir
- Bracelets – cf. bracelets de concert
- Roll-Up - Fond rose – pour les associations d'entreprises
- Bandeau logos avec les Associations d'Entreprises
- Flyer offre de stage 150 X 325 - à encarter dans le pack « Rencontre des Entreprises du BW » - octobre 2017
- Annonce Nivelles Entreprise – format A5
- Annonce ACBW - format A4
- Amélioration du site – calendrier des séances en classe – tableau de bord -
- Newsletter avec CCIBW
- Panneaux (4) 1350 X 1050 mm
- Cartonnettes – Élèves - R/V
- Cartonnettes – Entreprises - 4 volets
- Captation de nouvelles images pour rafraichir la vidéo – séances en classe

De nouvelles fonctionnalités ont été mises en place pour faciliter la gestion de l'agenda des séances en classe. L'introduction d'un calendrier online permet aux témoins et aux aspirants de s'inscrire à la date de leur choix ou selon leur souhait géographique.

Dorénavant, chaque séance trouve une seule date dans le calendrier. Et donc quand une date est complétée par 2 témoins au minimum, les témoins et aspirants reçoivent un mail avec toutes les informations pratiques (lieu de rendez-vous, parking, focus demandé par le professeur ou les élèves,...). Le calendrier permet de voir toutes les séances qui ont été réalisées : archives et historique.

Une fonctionnalité très utile également permet de visualiser les témoins déjà inscrits. Ainsi des binômes se construisent par affinités et complémentarités pour les classes. Un module simplifié est

également réalisé de façon à soutenir l'installation des offres de stages sur le site par les entreprises. Chacune d'elles pourra modifier son offre en fonction de son actualité.

f) Les réseaux sociaux

Ce sont les stagiaires ou les responsables de Go2REVE qui placent les photos, les contenus sur Facebook et sur Youtube. Un élargissement de cette gestion de Community Manager vers Instagram, YouTube et LinkedIn sera prévu pour 2018. L'effort de communication vers les RS est à son début et demande une visibilité et donc un travail plus régulier.

• **Rapport qualitatif sur les activités B2BWCONNECT'.**

Les 10 associations d'entreprises locales du Brabant wallon ont organisé ensemble les 2 premières éditions du B2BW CONNECT, une version améliorée du Speed Business Rallye qui permet, lors d'une demi-journée, aux acteurs économiques de se rencontrer, d'échanger et surtout de s'entraider.

Les entrepreneurs ont eu l'opportunité de faire des rencontres ciblées utiles et de se connecter aux clés de leur développement plus directement.

En effet, cette nouvelle formule de speed business se base sur un Matching en amont des participants permettant à chacun de rencontrer les personnes les plus intéressantes pour son profil-projet. Les participants ne sont dès lors pas perdus dans la foule et leurs rencontres seront optimisées. La qualité des échanges est privilégiée par rapport à la quantité.

Avec cette nouvelle formule, les associations d'entreprises du Brabant wallon ont marqué leur ambition d'offrir aux entrepreneurs de la province du BW des événements dynamiques et de soutenir le développement de jeunes entrepreneurs.

A cet égard, la société Blue Graphic a réalisé le nouveau site internet www.b2bwconnect.be et HowIMetMyCofounders a animé ces deux premiers événements B2BW CONNECT.

Grâce au soutien de la Province du Brabant wallon et à cette nouvelle organisation, des places ont été offertes aux porteurs de projets innovants et jeunes entrepreneurs, lauréats de Mind & Market ou des starters soutenus par la Fondation pour la Jeune Entreprise (FJE) et diminuer le coût de participation par rapport aux éditions précédentes de 10 € pour les entreprises membres et de 50 € pour les non membres des associations locales. Un budget plus important a pu être consacré à la communication.

Le nouveau nom, le logo, la promotion des événements ont été assurés par l'ensemble des Forces Vives du Brabant wallon (ABE, WLBA, UNEST, Nivelles Entreprises, Alliance Centre BW, UED, CCIBW, UCM Mouvement, TuBusiness et CAEP).

Le premier speed B2BW CONNECT a été organisé à la Ferme de la Hagouille à Houtain-Le-Val le 22 septembre 2017. Le second speed B2BW CONNECT a été organisé à la Ferme de la Maladrerie à Jodoigne le 1^{er} décembre 2017. Les résultats sont plus qu'encourageants :

- Plus de 80 % de participants très satisfaits parce que cet événement a répondu à leurs attentes
- 85% des participants y ont rencontré des partenaires potentiels et/ou nouveaux acteurs
- 85% des participants sont prêts à recommander le B2BW CONNECT à des entrepreneurs.

2. **Indicateurs quantitatifs**

• **GO2REVE**

Nombre d'associations d'entreprises impliquées dans le réseau 'GO2REVE', nombre d'entreprises par catégories d'actions (stages, témoins, visites d'entreprises, autres) :

Rubriques	2015	2016	2017
Ecoles adhérentes	35	37	39
Associations professionnelles impliquées	9	9	9
Partenaires (UCM,...°	10	11	16
Nombre d'entrepreneurs qui s'engagent	79	202	247
Nombre d'entrepreneurs opérationnels	42	51	155
Total du nombre d'écoles concernées de manière opérationnelle		35	26
Nombre d'élèves directement concernés	Non établi	774	2367
Nombre d'élèves sensibilisés lors des salons	Pas compté	92	107
Total du nombre d'entreprises en action		584	610

Nombre d'écoles impliquées dans le projet, nombre de classes par sections ou métiers, nombre d'élèves :

Rubriques	2015	2016	2017
Nombre d'élèves sensibilisés		594	2175
Nombre d'écoles concernées	11	17	13

Nombre de visites sur le site internet, nombre de stages demandés, nombre de stages proposés par les entreprises :

Stages	2015	2016	2017
Nombre d'offres d'entreprises	212	382	243
Nombre d'entreprises différentes		289	227
Nombre de demandes (élèves)	93	180	192
Nombre de matching	39	74	109
Nombre d'écoles concernées	13	18	13

- **Speed Business Rallye du Brabant wallon avec un nouveau nom commercial dès septembre 2017 - B2BW CONNECT**

Nombre de participants (avec statistiques sur les 3 dernières années) du 'B2BWCONNECT'.

Période	2015	2016	2017
Mars	49	49	50
Juin – Septembre	48	41	50 – 6 offerts aux jeunes
Octobre - Décembre	49	47	36 – 13 offerts aux jeunes

Pour les events de 2015, 2016 et celui de mars 2017, l'association signale la participation de 3 jeunes issus de Mind&Market dont l'entrée leur été offerte grâce à la subvention du Brabant wallon.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon (C.L.P.S.-B.W.)

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu les statuts du Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon a.s.b.l. ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 28 juin 2018 relative à l'avenant n°1 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23090) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise par la directrice en date du 9 mars 2018 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que le Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon a.s.b.l. a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le Centre Local de Promotion de la Santé du Brabant wallon a.s.b.l.

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

A. Indicateurs quantitatifs

1. *Nombre de demandes annuelles formulées au CLPS-BW ;*
2. *Nature de la demande (thématique de santé) ;*
3. *Profil du demandeur (secteur d'activité, origine géographique)*
4. *Type de réponse offerte par le CLPS-BW (aide méthodologique, soutien documentaire, formation, réorientation...)* ;
5. *Nombre de temps de rencontres, formations, conférences organisés, réunions de travail en lien avec les missions du CLPS-BW ;*
6. *Nombre de participants à des événements, groupes de travail extérieurs en lien avec les missions ;*
7. *Données de fréquentation du site internet ;*
8. *Augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issues de secteurs variés.*

B. Indicateurs qualitatifs

1. *Cohérence entre les activités du CLPS-BW et PACP (Programme d'Actions Coordonnées Pluriannuel) ;*
2. *Satisfaction des participants aux temps de rencontre du CLPS-BW ;*
3. *Type de perspectives envisagées suite aux temps de rencontre ;*
4. *Typologie des participants à ces temps de rencontres, formations, conférences (secteur d'activité et secteur géographique) ;*
5. *Type et variété des collaborations établies avec des services communautaires et locaux.*

Eléments de référence

- Programme d'actions coordonnées pluriannuel 2008-2015 ;
- Rédaction de rapports d'activités annuels du service, du point d'appui assuétudes, du point d'appui Evras ;
- Base de données file maker pro (inventaire des demandes) ;
- Evaluation des temps de rencontre, formations organisés par le CLPS-BW (sous forme de brainstorming, questionnaires...).

Rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation consiste en un descriptif des actions 2017 menées conformément au contrat de gestion 2017-2019 et eu égard aux indicateurs d'exécution susvisés.

A. Indicateurs quantitatifs

1. Nombre de demandes annuelles formulées au CLPS-BW

En 2017, le CLPS-BW a accompagné 357 demandes. Ce nombre est stable par rapport à 2016 (378 demandes). Les demandes 2017 se caractérisent par des demandes qui nécessitent un accompagnement à plus long terme.

2. Nature de la demande

Les demandes formulées au CLPS-BW sont souvent multi-thèmes, en lien à l'approche globale de la santé que le CLPS-BW promeut. La majorité des demandes en 2017 concerne la thématique "Santé mentale" (36 %). Suivent les thématiques "Vie affective et sexuelle" (21 %), « Méthodologie » (14 %), "Addiction" (12%) et "Alimentation" (10,5 %).

Comme en 2016, plus d'une demande sur trois concerne la santé mentale. Le centre de documentation dispose de très nombreuses ressources sur ce thème et les questions de santé mentale sont aussi très souvent abordées avec les autres thématiques: addictions, hygiène, alimentation ou encore social. La santé mentale reprend des projets liés au développement des compétences psychosociales (estime de soi, confiance, construction de soi, etc.) mais aussi la prévention du harcèlement à l'école.

3. Profil du demandeur (secteur d'activité, origine géographique) et augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issues de secteurs variés

En 2017, on observe une progression des secteurs d'activités « santé » (+14 %) et « enseignement » (+5 %) par rapport à l'an dernier. Depuis 2003, ce sont ces deux secteurs qui font le plus appel au CLPS-BW. L'augmentation du secteur « santé » de 21 à 35 % des demandes est à relever tout particulièrement, surtout lorsqu'on prend en compte que depuis 2016, la promotion de la santé à l'école a rejoint le secteur « enseignement » (représentant 28 % des demandes). Cette augmentation importante peut s'expliquer par l'implantation du CLPS-BW dans de nombreux réseaux locaux qui réunissent des acteurs du curatif. Le secteur « social » arrive ensuite (10 %), suivi des secteurs « jeunesse » (6 %) et « aide à la jeunesse » (4 %).

Suivent les demandes provenant des secteurs « éducation permanente », « handicap », et « petite enfance ». Une augmentation de demandes des professionnels du secteur « aînés », nouvellement investi par le CLPS-BW en 2017.

La majorité des demandes (90 %) concernent uniquement le Brabant wallon. La moitié de celles-ci sont formulées par des professionnels venant du centre de la province. La concentration d'institutions au centre de la province en est certainement une des raisons. S'ajoutent à cela la position centrale du CLPS-BW à Wavre, ainsi que la difficulté de déplacement d'Est en Ouest de la province.

La région Est de la province ne représente que 9 % des demandes du Brabant wallon et l'Ouest 23%.

4. Type de réponse offerte par le CLPS-BW (aide méthodologique, soutien documentaire, formation, réorientation...)

La majorité des demandes sont des demandes documentaires (59%, plus d'une demande sur deux), c'est-à-dire qui nécessitent un soutien documentaire avec prêt d'outils. Un quart des demandes concerne un accompagnement méthodologique (24%). Toutefois, l'accompagnement de ces demandes est souvent mixte: méthodologique et documentaire et/ou logistique. Certaines demandes ont été initiées en 2016 et se sont poursuivies en 2017. D'autres sont toujours en cours en 2018.

Les demandes d'information peuvent concerner des informations dont le CLPS-BW dispose; d'autres au contraire demandent des recherches particulières. Les demandes de réorientation sont soit des demandes provenant d'un professionnel installé sur un autre territoire, soit des demandes qui ne concernent pas l'offre de service du CLPS-BW.

Au cours des années, la demande méthodologique évolue également souvent vers des participations où le CLPS-BW est amené à animer des équipes ou groupes de travail pour réfléchir les objectifs, actions, valeurs... qui sous-tendent les interventions.

5. Nombre de temps de rencontres, formations, conférences organisés, réunions de travail en lien avec les missions du CLPS-BW

Le CLPS-BW a proposé 15 temps d'échange, formations, rencontres de professionnels. De plus, il a co-participé à des réunions de travail et des formations, et notamment au colloque de l'inter-EVRAS. Le CLPS-Bw a également proposé 3 Midis ludiques.

6. Nombre de participants à des événements, groupes de travail extérieurs en lien avec les missions

Thème	Dates	Nombre de participants	Type de professionnels
Atelier outils « Bisbrouille dans la tambouille et Goûtez-moi ça !»	7 février	9	PMS Maison médicale Intégration (FEDASIL, CRIBW, ...) Education permanente Hébergement CPAS
Rencontre intersectorielle de Jodoigne	16 février	20	Aide et Soins à domicile Santé Environnement Social Handicap CPAS Mutuelle Aînés PMS Planning Santé mentale Petite enfance
Formation « Comment aborder les questions d'hygiène ? »	23 février	15	PMS, PSE Aînés Santé Insertion (régie de quartier) CPAS Social Handicap
Formation « Arbre à problème »		49	Social Santé Enseignement CPAS ...
Formation « Focus Group »	9 et 21 mars	29	Social Santé Hôpital PMS Enseignement Aînés ...

Atelier « Développer les compétences psychosociales des adultes en faveur de la santé »	8 juin	9	CPAS Insertion (régie de quartier) Plan de cohésion sociale Petite enfance Secteur public Handicap PMS
Ateliers outil « COMETE°»	8 juin 15 septembre	28	Social Santé Hôpital PMS Enseignement Aînés ...
Concertation EVRAS	27 juin	12	PMS Plannings familiaux PSE Petite enfance Association
Journée « Réseaux sociaux, rumeurs sur le net et cyberharcèlement : face aux usages des enfants et des adolescents, quelles pratiques professionnelles ?	19 octobre	94	Ecoles Santé Hôpital Jeunesse PMS PSE Enseignement ...
Journée sur la collaboration intersectorielle des Points d'Appui aux écoles « Comment travailler ensemble pour développer des projets bien-être au sein des écoles »	9 novembre	15	Ecole PSE Plannings familiaux ATL PMS AMO Enseignement

7. Données de fréquentation du site Internet

Pour l'année 2017, le site a connu 3.450 visiteurs différents pour un total de 41.475 visites. Il y a eu 31 nouvelles actualités publiées sur le site. Chaque membre de l'équipe alimente les plates-formes et les actualités du CLPS-BW et des partenaires, en fonction du temps disponible. Idéalement, pour faire vivre le site et lui donner une dimension interactive, il faudrait pouvoir y consacrer un temps de travail à part entière.

En 2017, trois newsletters ont été envoyées par le CLPS-BW à l'ensemble des acteurs aux mois de janvier, avril et septembre. Une newsletter supplémentaire a été diffusée le 6 novembre en raison de la densité des informations à transmettre et de la présence, pour quelques mois, d'une personne supplémentaire dans l'équipe. Ces lettres d'information électroniques permettent de communiquer sur les projets et activités du CLPS-BW et de ses partenaires, de mettre en avant certaines ressources du Centre de documentation et de relayer des campagnes et initiatives en Brabant wallon et au-delà. Des liens renvoient vers le site Internet. Il existe plus de 2600 abonnés. Cet outil de communication suscite des retours sous forme de demandes d'information, recherche d'outils, participation à des activités du CLPS-BW ou accompagnements de projets. La consultation du site internet du CLPS-BW est également plus importante après la publication d'une newsletter.

8. Augmentation du nombre de contacts avec des services ou personnes issues de secteurs variés

Comme évoqué au point 4, on remarque que les secteurs santé et enseignement sont les secteurs qui formulent le plus de demandes au CLPS-BW.

B. Indicateurs qualitatifs

1. Cohérence entre les activités du CLPS-Bw et PACP

Le rapport d'activité 2017 retrace l'ensemble des objectifs généraux du PACP au regard des actions menées en 2017. Ces objectifs sont divisés en objectifs plus spécifiques et actions. Sans nouveau décret, l'agrément des CLPS ont été prolongé et leur Programme Pluriannuel d'Activités également.

- Objectif intermédiaire 1 : Améliorer et développer la communication autour de l'approche de la promotion de la santé ;
- Objectif intermédiaire 2 : S'inscrire au cœur et/ou développer des dynamiques locales :
 - Encourager la rencontre et la concertation entre acteurs ;
 - Favoriser le rapprochement entre institutions et entre secteurs ;
 - Soutenir le développement de réseau.
- Objectif intermédiaire 2 bis : Mettre en œuvre du point d'appui assuétudes ;
- Objectif intermédiaire 3 : Favoriser l'émergence et le développement de projets locaux en faveur de la promotion de la santé ;
- Objectif intermédiaire 4 : Soutenir les orientations de la Communauté française au niveau local et apporter le témoignage des acteurs de terrain - un rôle d'interface ;
- Objectif intermédiaires 5 : Renforcer la qualité du travail et les compétences, en veillant à être en adéquation avec les réalités locales.

Au fil des années, ce sont ces 6 objectifs qui ont été poursuivis par le CLPS-BW et qui sont présentés dans le rapport d'activité. Ces objectifs se concrétisent de manière variable d'année en année selon les demandes des acteurs locaux, l'émergence des projets, l'évolution des compétences de l'équipe et des partenariats.

2. Satisfaction des participants aux temps de rencontre du CLPS-BW

Cette satisfaction est mesurée de plusieurs manières : au travers des panneaux d'évaluation présents à chaque temps de rencontre (les évaluations sont consignées au CLPS-BW), via les rencontres informelles, suite à l'augmentation des demandes d'accompagnement post temps de rencontre. Le taux de participation est aussi un marqueur d'intérêt du public.

Au regard des évaluations des temps de rencontre liés à un ou des outils ou des techniques, les participants apprécient l'animation proposée, l'expérimentation concrète de l'outil et l'analyse en groupe. Les participants regrettent parfois le manque de temps ou expriment leurs difficultés à utiliser seul l'outil. Parmi les perspectives, les participants souhaitent que ce type de rencontres se poursuive à l'avenir.

Au regard des évaluations des temps de rencontre et d'échanges autour d'expériences (concertation de Jodoigne, Wavre numérique, concertation intersectorielle des écoles, etc), les participants apprécient les techniques d'animation proposées, la découverte d'autres partenaires, le choix des intervenants mais regrettent souvent le manque de temps, comme le goût d'un « trop peu ».

3. Type de perspectives envisagées suite aux temps de rencontre

Le CLPS-BW va poursuivre l'organisation de temps de rencontre en 2018 afin de soutenir l'intégration des stratégies de promotion de la santé dans les pratiques quotidiennes des professionnels et favoriser la créativité sur les projets et le partage d'idées, d'expériences et de pratiques innovantes. Ainsi, il y aura des temps de rencontre :

- en matière de vie affective relationnelle et sexuelle pour le public scolaire, et notamment pour l'enseignement spécialisé.
- autour de la découverte outils, notamment dirigés vers le public « aînés »
- autour de techniques : communication, focus group
- autour de thématique : utilisation nouvelles technologies
- autour de stratégies de promotion de la santé ;
- concertation locale : santé mentale, vie affective et sexuelle, ...

4. Typologie des participants à ces temps de rencontres, formations, conférences (secteur d'activité et secteur géographique)

La majorité des participants proviennent du Brabant wallon. Les secteurs d'activités « enseignement » (28%) et « santé » (35%) restent les secteurs qui font le plus appel au CLPS-BW en 2017, largement représentés par les équipes PMS (assimilés au secteur de l'enseignement), les écoles et les PSE (assimilés au secteur de la santé). Les demandes provenant des secteurs "social", "public", et "aide à la jeunesse" arrivent ensuite. Les demandes du secteur « aînés» sont en progression.

5. Type et variété des collaborations établies avec des services communautaires et locaux

Parmi les demandes 2017, une trentaine provenaient d'organismes implantés en Région wallonne ou en Fédération Wallonie Bruxelles et concernaient des demandes sur un territoire plus large que celui de la province. Il s'agissait notamment de demande de participation et/ou relecture/ évaluation à de nouveaux outils (Good planet, CAP48, etc.), de demandes de co-animation de journées (Fédération wallonne de promotion de la santé, services PMS, UCL Reso, etc.), demande de relayer des informations, activités sur un territoire plus large (Centre d'éducation du patient, Université de Mons, APES Ulg, etc.).

Le CLPS-BW a également participé à différents réseaux régionaux et communautaires. Il s'agit notamment de la participation à :

- l'interclps et les groupes de travail (EVRAS, Assuétudes, documentalistes)
- la Fédération wallonne de promotion de la santé et les groupes de travail (CA, AG, groupe politique)
- au réseau prévention harcèlement en FWB
- au groupe UPTIC (Usage des Problématiques des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication) du centre de référence en santé mentale
- au Focus santé de Cultures&Santé et au développement d'un outil autour des inégalités sociales de santé

Le CLPS-BW participe également à différents réseaux locaux, et notamment : l'Interréseau du BW ; le réseau Archipel en santé mentale enfants et adolescents ; Maison de la participation de Nivelles, groupe de travail autour de l'hygiène dans les logements ; accompagnement de la dynamique d'Ottignies sur les inégalités sociales en santé, groupe 19 ; ASARBW (Aide et Soins en Assuétude Réseau Brabant wallon) ; le projet interservices de la Province du Brabant wallon ; le Bus for you à l'est du Brabant wallon.

Les collaborations sont établies par secteur et type d'institutions selon les demandes reçues au CLPS-BW :

Secteur Santé : Services d'aide à la jeunesse, Planning familial, Hôpital, Mutuelle,...

Secteur Enseignement : PMS, PSE, Ecole, ...

Secteur Aide à la jeunesse et Jeunesse : AMO, Service Accueil Temps Libre, ...

Secteur Social : Association, CPAS, ...

Secteur de l'Education permanente

Secteur Petite enfance

Secteur Handicap

Secteur Aînés

Secteur public : Administration publique, Commune, Province, ...

Secteur Culture et Communication
Secteur Environnement
Secteur du Travail
Secteur du Logement
Personnes privées

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019 pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°57 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Agence Sociale Immobilière du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu l'arrêté du gouvernement wallon du 29 juillet 1993 portant création des Agences immobilières sociales ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 décembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 août 2018 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 25 octobre 2018 (NC 23213) ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'AIS a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS), tel qu'annexé est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches

Les indicateurs d'exécution des tâches sont les suivants :

- a) *Besoins sociaux*
 - Inventaire réactualisé des besoins sociaux recensés au plan local
- b) *Logements pris en gestion*
 - Nombre de logement par commune en début et fin d'exercice
 - Types de logement
 - Modalités de fonctionnement (mandat de gestion/contrat de bail)
 - Propriétaire privé/public
 - Tableau statistiques des éléments intervenant dans le calcul de la subvention régionale
 - Tableau statistique d'évolution des arriérés locatifs
- c) *Travaux exécutés*
 - Nombre de logements concernés par commune
 - Montant des travaux
- d) *Locataires et candidats locataires*
 - Nombre par commune
 - Répartition par type de revenus, classes d'âge, situation familiale et nombre d'enfants à charge
 - Sexe/genre
 - Répartition des logements du parc locatif entre les ménages en état de précarité et les ménages à revenus modestes
 - Répartition des nouveaux logements mis en location au cours de l'exercice entre les ménages en état de précarité et les ménages à revenus modestes
 - Répartition des logements réattribués au cours de l'exercice entre les ménages en état de précarité et les ménages à revenus modestes
 - Tableau statistiques des personnes occupant un logement géré par l'AIS
- e) *Médiation propriétaires-bailleurs/accompagnement social*
 - Nombre de médiations propriétaires-bailleurs menées par l'AIS
 - Nombre d'accompagnement établis entre l'AIS et les locataires répartis selon l'objet de l'accompagnement social
 - Nombre et objets des contacts entretenus avec le CPAS dont dépendent les locataires
 - Nombre de procédure d'expulsion de logement de l'AIS au cours de l'exercice
 - Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules de service mis à disposition des assistants sociaux

Rapport d'évaluation

b) Logements pris en gestion

- Nombre de logements par commune

Biens par commune au 01/01/2018	Données	Pourcentage
1300 Wavre	35	6,76%
1310 La Hulpe	1	0,19%
1315 Incourt	7	1,35%
1320 Beauvechain	7	1,35%
1325 Chaumont-Gistoux	17	3,28%
1330 Rixensart	12	2,32%
1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve	46	8,88%
1350 Orp-Jauche	7	1,35%
1357 Hélécinne	7	1,35%
1360 Perwez	19	3,67%
1367 Ramillies	2	0,39%
1370 Jodoigne	43	8,30%
1380 Lasne	11	2,12%
1390 Grez-Doiceau	31	5,99%
1400 Nivelles	30	5,79%
1410 Waterloo	3	0,58%
1420 Braine-l'Alleud	28	5,41%
1430 Rebecq	120	23,17%
1435 Mont-Saint-Guibert	3	0,58%
1440 Braine-le-Château	2	0,39%
1450 Chastre	3	0,58%
1457 Walhain	4	0,77%
1460 Ittre	3	0,58%
1470 Genappe	24	4,63%
1480 Tubize	32	6,18%
1490 Court-Saint-Etienne	15	2,90%
1495 Villers-la-Ville	6	1,16%
Total	518	100%

Au 1^{er} janvier 2018, l'AIS dispose de 518 logements en gestion (490 au 1^{er} janvier 2017).

- Logement par type

Biens par type au 01/01/2018	Données	Pourcentage
Appartement 1 chambre	134	25,87%
Appartement 2 chambres	79	15,25%
Appartement 3 chambres	27	5,21%
Appartement 4 chambres et plus	4	0,77%
Maison 1 chambre	16	3,09%
Maison 2 chambres	104	20,08%
Maison 3 chambres	59	11,39%
Maison 4 chambres et plus	22	4,25%
Studio	73	14,09%
Total	518	100%

La diversité des logements proposés permet de faire face à la demande et de viser un large public.

- Modalités de fonctionnement (mandat de gestion/contrat de bail) par rapport à l'ensemble des biens susvisés et travaux réalisés

Description	Données
Nombre de propriétaires	262
Nombre de biens	671
Nombre de biens en mandat de gestion au 01/01/2018	518
Nombre de nouveaux biens 01/01/2017-01/01/2018	47
Nombre de nouveaux biens 1-2 chambres 01/01/2017-01/01/2018	34
Nombre de nouveaux biens 3 chambres et plus 01/01/2017-01/01/2018	5
Nombre de renouvellement de mandats au terme de 9 ans de gestion 01/01/2017-01/01/2018	17
Nombre de biens perdus 01/01/2017-01/01/2018	19
Taux d'occupation 01/01/2018	86,49%
Nombre de logements labellisés 01/01/2018	16
Nombre de demandes de labellisations 01/01/2018	2
Nombre de biens « Travaux gestionnaires » 01/01/2018	7
Nombre de biens avec certificat PEB à renouveler 01/01/2018	518
Nombre de biens en vide locatif 01/01/2018	70
Nombre de baux enregistrés 22/03/2018	0
Nombre de locations en cours au 01/01/2018	448
Nombre de locations terminées sur la période ayant un mandat en cours 01/01/2017-01/01/2018	89
Nombre de locations terminées sur la période 01/01/2017-01/01/2018	108
Total des loyers actuel à percevoir au 01/01/2018	171.712,68€
Total des provisions pour les charges à percevoir au 01/01/2018	71.286,36€
Loyer moyen au 01/01/2018	391,75€
Loyer le plus bas au 01/01/2018	0,00€
Loyer le plus haut au 01/01/2018	833,75€
Date de début de bail la plus ancienne	01/08/1992
Date de début de bail la plus récente	01/03/2018
Dernière date de sortie	31/12/2021
Nombre de candidats	6788
Nombre de candidats actifs au 01/01/2017	614
Nombre de candidats actifs au 01/01/2018	728
Nombre de candidats inscrits 01/01/2017-01/01/2018	942
Nombre de candidats réactivés 01/01/2017-01/01/2018	669
Nombre de candidats réactivés inscrits avant le début de la période 01/01/2017	559
Nombre de candidats passés en locataires 01/01/2017-01/01/2018	117
Nombre de nouveaux candidats ayant été logé dans la période 01/01/2017-01/01/2018	0
Nombre total de dossiers ALLOC	0
Nombre de dossiers ALLOC acceptés dans la période 01/01/2017-01/01/2018	0
Nombre de travaux terminés 01/01/2017-01/01/2018	0
Nombre de travaux en cours 22/03/2018	0
Dernier indice santé pour la Belgique	01/12/2013

- Propriétaires privé/public

Répartition du patrimoine par origine au 01/01/2018	Données	Pourcentage
Personne physique	266	51,35%
Société privée	28	5,41%
Commune	2	0,39%
S.A.	141	27,22%
S.P.R.L.	6	1,16%
A.S.B.L.	58	11,20%
F.L.W.	17	3,28%
Total	518	100%

- Retards de paiement

Nombre de ménages locataires ayant un retard de paiement au 31/12/2017	96
D'environ 1 mois de loyer et/ou charges	54
D'environ 2 mois de loyer et/ou charges	19
D'environ 3 mois de loyer et/ou charges	4
De plus de 3 mois	19
Nombre de ménages ayant quitté l' AIS au cours de l'année 2017 avec une dette locative	61
Montant total de la dette locative pour l'ensemble des locataires ayant quitté l' AIS au cours de l'année 2017	104.777,48€

- Expulsions

Nombre d'expulsions effectives au cours de l'année 2017	13
Montant total de la dette locative pour l'ensemble des ménages expulsés au cours de l'année 2017	47.422,22€

c) Travaux exécutés

Communes	Nombre de chantiers	Coût total
1300 Wavre	1	17.716,84€
1310 La Hulpe	1	8.374,42€
1320 Beauvechain	1	26.231,62€
1325 Chaumont-Gistoux	2	20.300,00€
1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve	3	42.508,80€
1350 Orp-Jauche	2	21.508,89€
1357 Hélécinne	3	37.281,60€
1360 Perwez	2	18.848,69€
1367 Ramillies	1	1.917,85€
1370 Jodoigne	6	74.481,84€
1380 Lasne	1	2.110,94€
1400 Nivelles	1	9.427,91€
1420 Braine-l'Alleud	4	26.908,15€
1450 Chastre	1	35.811,95€
1460 Ittre	3	85.813,15€
1470 Genappe	2	14.078,85€
1480 Tubize	1	7.000,00€
1490 Court-Saint-Etienne	2	15.910,26€
1495 Villers-la-Ville	2	13.688,61€
Total	39	479.920,37€

d) Locataires et candidats locataires

- Locataires

Description	Données	Pourcentage
Revenus au 01/01/2018		
Revenus d'insertion	126	28,13%
Chômage	126	28,13%
Allocations d'handicap	11	2,46%
Mutuelle	70	15,63%
Travail	78	17,41%
(Pré)pension	28	6,25%
Mixte	6	1,34%
Autre	3	0,67%
Total	448	100%
Composition familiale au 01/01/2018		
Adultes cohabitants	3	0,67%
Couple avec enfant(s)	12	2,68%
Couple avec 1 enfant	23	5,13%
Couple avec 2 enfants	21	4,69%
Couple avec 3 enfants	8	1,79%
Couple avec 4 enfants	5	1,12%
Couple avec 5 enfants	2	0,45%
Couple sans enfants	30	6,70%
Femme seule	75	16,74%
Femme seule avec enfant(s)	99	22,10%
Femme seule avec 3 enfants	6	1,34%
Femme seule avec 4 enfants	2	0,45%
Homme seul	136	30,36%
Homme seul avec enfant(s)	26	5,80%
Total	448	100%

- Nombre par commune

Répartition du patrimoine par commune et par type au 01/01/2018																												
Type	1300	1310	1315	1320	1325	1330	1340	1350	1357	1360	1367	1370	1380	1390	1400	1410	1420	1430	1435	1440	1450	1457	1460	1470	1480	1490	1495	Total
Appartement 1 ch	9	0	2	2	14	4	13	0	1	2	0	14	10	10	21	2	2	0	0	0	0	3	0	5	19	1	0	134
Appartement 2 ch	5	0	2	3	1	6	5	0	1	4	0	8	0	14	2	1	9	0	0	1	0	0	0	10	2	2	3	79
Appartement 3 ch	0	0	0	0	1	0	1	0	0	5	1	4	0	3	4	0	3	0	1	0	0	0	0	0	2	1	1	27
Appartement 4 ch et plus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	4
Maison 1 ch	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	8	1	0	1	0	0	0	2	0	0	16
Maison 2 ch	0	0	1	1	0	1	2	4	1	3	0	4	0	0	1	0	3	78	0	0	0	1	2	2	2	0	0	104
Maison 3 ch	4	1	2	1	1	0	0	1	1	2	1	5	0	2	1	0	3	22	0	1	1	0	1	5	2	2	0	59
Maison 4 ch et plus	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	3	0	0	0	0	1	12	0	0	0	0	0	2	2	0	0	22
Studio	17	0	0	0	0	1	25	0	1	2	0	5	0	1	1	0	5	0	1	0	1	0	0	0	2	9	2	73
----Total	35	1	7	7	17	12	46	7	7	19	2	43	11	31	30	3	28	120	3	2	3	4	3	24	32	15	6	518

- Répartition par type de revenus

Type	Montant moyen des loyers propriétaires	Montant moyen des loyers perçus
Appartement 1 chambre	462,69€	340,71€
Appartement 2 chambres	557,55€	414,55€
Appartement 3 chambres	501,69€	469,48€
Appartement 4 chambres et plus	629,64€	348,79€
Maison 1 chambre	382,69€	316,06€
Maison 2 chambres	396,08€	360,34€
Maison 3 chambres	541,82€	463,21€
Maison 4 chambres et plus	486,47€	430,88€
Studio	352,36€	299,76€
Moyenne	479,00€	382,64€
		-96,36€
		-20,12%

- Evolution

Description	Données
Nombre de locataires entrés 01/01/2017-01/01/2018	108
Nombre de locataires qui ont quitté 01/01/2017-01/01/2018	114
Répartition par tranche de revenus des locataires entrés 01/01/2017-01/01/2018	
<500	1
500-600	9
600-700	0
700-800	1
800-900	28
900-1000	6
1000-1100	8
1100-1200	31
1200-1300	8
1300-1400	9
1400-1500	3
1500-1600	0
> 160	4
Nombre de locataires ayant bénéficiés de l'aide ADEL 01/01/2017-01/01/2018	0
Nombre de locataires ayant bénéficiés de l'aide HP 01/01/2017-01/01/2018	0
Nombre de locataires ayant bénéficiés de l'aide MEBAR 01/01/2017-01/01/2018	0
Nombre de locataires ayant bénéficiés d'une autre aide 01/01/2017-01/01/2018	0
Nombre de candidats susceptibles d'être consultés pour un bien vide au 01/01/2017	614
Nombre de candidats susceptibles d'être consultés pour un bien vide au 01/01/2018	728

Il est constaté une remarquable pluralité et diversité tant des logements mis à disposition des locataires que des personnes qui en bénéficient.

Malgré l'absence des pièces relatives à la médiation avec les propriétaires-bailleurs et l'accompagnement social, il peut être considéré que le présent rapport permet de vérifier le bon accomplissement des missions de l' AIS.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°58 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 et L2223-15 ;

Vu les statuts de l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW) ;

Vu le contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon adopté par le Conseil provincial du 24 novembre 2016 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 21 décembre 2017 approuvant l'avenant n°1 au contrat de gestion susvisé ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23233) ;

Considérant le plan financier pluriannuel transmis en date du 18 mai 2018 par l'ISBW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'ISBW a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW), tel qu'annexé est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon

A. Indicateurs d'exécution des tâches

Il y a sept services, les indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont les mêmes pour chaque service.

- 1) Service des accueillantes conventionnées ;
- 2) Service milieux d'accueil collectifs ;
- 3) Service des puéricultrices relais, jeune Service ;
- 4) Département Accueil des enfants de 3 à 12 ans ;
- 5) Département Santé et Famille – Service d'Aide aux Familles et aux Aînés ;
- 6) Département Santé et Famille – Service d'accompagnement de la Personne handicapée ;
- 7) Service formation.

1. Indicateurs qualitatifs

Pour chaque service :

- *Description du contexte dans lequel les missions doivent être organisées ;*
- *Description des missions du Service ;*
- *Description des objectifs ;*
- *Description des projets ;*
- *Description des succès/difficultés rencontrés ;*
- *Description de l'évolution sur les dernières années ;*
- *Description des ambitions.*

Un avis circonstancié rendu annuellement sur le fonctionnement, la pertinence et le suivi donné au Comité d'accompagnement.

2. Indicateurs quantitatifs

- a) Service des accueillantes d'enfants conventionnés
 - Nombre de jours d'accueil et nombre d'enfants par commune
 - Evolution du nombre d'accueillantes par commune
- b) Milieux d'accueil collectifs
 - Nombre et situation des milieux d'accueil
 - Nombre de jours d'accueil et d'enfants accueillis
- c) Accueil des enfants de 3 à 12 ans
 - Nombre et situation des lieux d'accueil
 - Nombre de journées d'accueil
- d) Aides aux familles, aux personnes âgées, aux jeunes, aux femmes (en particulier les femmes isolées)
 - Nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des personnes âgées et par service formé

- Nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des personnes handicapées et par service formé
 - Nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des personnes en difficulté temporaire et par service formé
 - Nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des familles précaires et par service formé
 - Nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des jeunes et par services formé
 - Nombre, par commune, d'heures prestées en faveur des femmes, en particulier les femmes isolées
- e) Formation
- Relevé et description succincte des formations continuées du personnel de l'ISBW
 - Relevé et description des formations destinées aux travailleurs psycho-médico-sociaux

B. Rapport d'évaluation

1. Service des accueillantes conventionnées

a) *Indicateurs qualitatifs*

1.a.1. Contexte 2017

Intensification du travail lié à la reconnaissance d'un statut pour les accueillantes conventionnées et aboutissement en fin d'année (statut de travailleur salarié à domicile).

Augmentation du volume de travail spécifique à l'accompagnement, la mise en place et la reconstruction de co-accueils.

1.a.2. Missions

Assurer un accueil de qualité aux enfants de 0 à 3 ans chez des accueillantes, auprès de co-accueillantes épanouies dans leur activité professionnelle, et ce dans le cadre d'un Service agréé par l'ONE.

1.a.3. Objectifs

- Développer des stratégies destinées à relancer le recrutement de (co)accueillantes
- Accroître la visibilité de l'offre du Service des accueillantes conventionnées auprès des familles afin de faire mieux connaître le Service
- Faire évoluer le projet d'accueil du Service des accueillantes conventionnées pour améliorer la qualité du service
- Mieux valoriser les charges réelles qu'implique le Service des accueillantes conventionnées auprès des partenaires
- Développer le projet de réseau de petits milieux d'accueil à partir du Service des accueillantes conventionnées
- Stabiliser et sécuriser l'équipe du Service des accueillantes conventionnées

1.a.4. Projets spécifiques 2017

- Développement de nouveaux partenariats autour d'éventuels futurs co-accueil à Orp-Jauche et Grez-Doiceau
- Participation à des partenariats locaux (Chaumont-Gistoux : Festival de l'éveil créatif – Rebecq : Fureur de lire)
- Collaboration avec l'ASBL Caravelles dans le cadre de l'accueil d'enfants porteurs de handicap

b) *Indicateurs quantitatifs*

2017	Nombre d'accueillantes	Nombre de co-accueillantes	Nombre d'enfants	1/2 jours d'accueil	Jours entiers d'accueil
Incourt	0	4	24	227	2408
Walhain	1	0	13	24	1061
Chastre	4	3	37	165	3165
Mont-Saint-Guibert	1	0	9	18	1005
Rebecq	4	0	35	98	3359
Grez-Doiceau	2	0	16	65	1192
Jodoigne	2	0	16	65	1334
Ramillies	5	0	26	88	2987
Perwez	3	0	18	75	1599
Orp-Jauche	2	2	35	298	3027
Chamont-Gistoux	1	3	18	137	1791
Beauvechain	6	0	30	181	3070
Hélécine	0	0	0	0	0
Total	31	12	277	1441	25998

2. Service milieux d'accueil collectifs

a) *Indicateurs qualitatifs*

2.a.1. Contexte 2017

Mise en œuvre du plan stratégique : disparition du Service milieu d'accueil collectif vers un recentrage et le développement de l'expertise. Les priorités suivantes ont été dégagées :

- Priorité n° 1 : accompagnement des (nouveaux) pouvoirs organisateurs et des directions et organisation de remue-méninges (groupe d'échange de pratiques professionnelles à destinations des directions) : essence des missions au profit des usagers.
- Priorité n° 2 : rédaction de fiches techniques et pédagogiques et analyse du taux de couverture : outils importants pour les directions et chiffres pour soutenir les politiques de développement de l'accueil et les dossiers BW (subsidés).
- Priorité n° 3 : Start + (mise sur pied d'une formation à destination de nouvelles directions de milieux d'accueil), mise en ligne de CV de puériculteurs/puéricultrices, partenariat public-privés.
- Priorité n° 4 : mise en ligne d'un portail d'information à destination des pouvoirs organisateurs et des directions

La cheffe du Service milieu d'accueil collectif partie fin 2016 n'a été remplacée qu'en octobre 2017 par une chargée d'expertise. La cheffe de département a été absente jusque début mars 2017 et a ensuite travaillé à mi-temps jusqu'au début du mois de juin.

2.a.2. Missions

Aider au développement de projets d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans, accompagner les partenaires publics ou privés, subsidiés ou non par l'ONE mais reconnus par cet organisme, dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de nouvelles structures accessibles financièrement à tous et proposer des formes innovantes de soutien aux milieux d'accueils collectifs.

2.a.3. Objectifs

- Entretenir le lien avec les milieux d'accueil collectifs dont l'ISBW fait partie du pouvoir organisateur.

- Aller à la rencontre et observer les réalités des acteurs de terrain, pouvoirs organisateurs et milieux d'accueil, recueillir leurs expériences et préciser leurs besoins afin d'adapter les services pour répondre aux mieux à ces besoins.
- S'enrichir de la connaissance mutuelle des acteurs du secteur, de leurs ressources et dans leur champ d'action pour élargir sa vision du secteur et diversifier sa boîte à outils.
- Retirer progressivement le personnel ISBW qui preste son temps de travail dans un milieu d'accueil partenaire.
- Donner accès à un portail d'informations en ligne pour répondre aux questions des pouvoirs organisateurs et des directions.
- Ouvrir l'accompagnement personnalisé à une diversité de pouvoirs organisateurs et de directions de milieux d'accueil collectifs, à travers toute la province.
- Offrir un support pour la mise en place de lieux d'échanges et de réflexions pour les directions des milieux d'accueil (« Groupe remue-méninges »).
- Offrir un support pour la mise en place de lieux d'échanges et de réflexions pour les travailleurs sociaux des services d'accueillantes conventionnées (en ce compris les spécificités du co-accueil).
- Créer un jeu de l'oie des pratiques professionnelles des professionnels des 0-3 ans : jeu à destination des équipes pour soutenir la réflexion sur les pratiques professionnelles.
- Faciliter la rencontre entre l'offre et la demande d'emplois de puériculteurs/puéricultrices via la mise en ligne d'une banque de CV.
- Mettre en place une formation Start à destination des nouvelles directions.
- Mener des réflexions avec des acteurs publics et/ou privés afin de créer des formes innovantes de partenariat pour augmenter le nombre de place d'accueil de qualité.
- Continuer à s'inscrire dans les réseaux sectoriels, contribuer à les tisser largement et de façon diversifiée et assurer un travail de lobbying.

2.a.4. Projets spécifiques 2017

Essentiellement la réorganisation de l'équipe et de ses missions en fonction des priorités établies par l'ISBW.

b) Indicateurs quantitatifs

Milieux d'accueil dans lesquels travaillait du personnel ISBW jusqu'au 30/06/2017 et dont l'ISBW fait toujours partie du pouvoir organisateur

Année 2017 complète	Nombre de jours complets	Nombre de demi-jours	Total jours d'accueil	Nombre d'enfants
ASBL Rixensart Le Couffin Maison d'enfants 24 places	5302	279	5581	37
ASBL Rixensart Le Landeau Maison d'enfants 63 places	13400	406	13806	115
ASBL Rixensart Le Berceau de Zaza Maison d'enfants 28 places	3310	130	3440	28
ASBL Rixensart Halte d'accueil 15 places	2535	111	2646	24
ASBL La Farandole Maison d'enfants 15 places Chastre	2998	125	3123	26
ASBL Les P'tits Mousses Crèche 25 places Chastre			5131	46

ASBL Les P'têts poyons Crèche 21 places Ramillies			4069	35
ASBL Les Boutchoux de l'AXIS Crèche 40 places Louvain-la-Neuve			8467	66

Milieux d'accueil dans lequel travaillait du personnel ISBW jusqu'au 30/06/2017

Année 2017 jusqu'au 31/06	Nombre de jours complets	Nombre de demi-jours	Total jours d'accueil	Nombre d'enfants
Espace Enfance Halte d'accueil communale 19 places Jodoigne			2049	50

- + Participation à des jurys lors de recrutement
- + Consultance
- + Fiches techniques et pédagogiques
- + « Remue-méninges »
- + Accompagnement de nouveaux projets

3. Service des puéricultrices relais, jeune Service

a) *Indicateurs qualitatifs*

3.a.1. Contexte

L'ISBW, de par sa connaissance du secteur 0-3 ans et ses partenariats avec des structures collectives d'accueil, est le témoin des problèmes récurrents liés à la gestion des absences du personnel : surcroît de travail pour les équipes, pour les directeurs/directrices, coût supplémentaire pour les structures, qualité aléatoire du travailleur engagé « en intérim », discontinuité de l'accueil pour l'enfant et ses parents.

3.a.2. Missions

Depuis 2015, le Service aide les milieux d'accueil à continuer à garantir la qualité de l'accueil en lui apportant un soutien ponctuel et adapté.

- Il évite l'accumulation d'heures supplémentaires pour les équipes.
- Il permet au directeur, à la directrice, de faire face aux absences de personnel en restant centré sur ses missions prioritaires.
- Il concourt à la sécurité des enfants dans leur famille et des équipes qui retrouveront un visage connu et qui les connaît.
- Il garantit la qualité du personnel qui est choisi pour cette fonction particulière qui bénéficie d'un accompagnement et de formations spécifiques.
- Il permet, par une mutualisation des coûts, de réduire les frais liés à l'engagement de personnel supplémentaires.

3.a.3. Objectifs

- Ajuster le projet du Service aux besoins des milieux d'accueil.
- Pérenniser, diversifier et augmenter le nombre de partenariats.
- Obtenir la reconduction des APE.

3.a.4. Projets spécifiques 2017

- Augmentation de la visibilité du Service : utilisation du roll up de présentation du Service soutenu par la présence de membres de l'équipe, par exemple, aux Matinales de l'Enfance.
- Etude de la possibilité d'ouvrir le Service aux co-accueils.
- Reconduction de l'octroi des points APE (autorisation jusqu'au 31/12/2017).

b) *Indicateurs quantitatifs*

		Total des journées facturées
Beauvechain	MCAE Les Sauverdias	15
Braine-l'Alleud	AC Braine-l'Alleud	
	Crèche Au bois joli	16
	Crèche Les Mazindjes	16
	Crèche Les Oisillons	16
	Crèche Les P'tits Dragons de l'Estrée	16
	Crèche Les P'tits Mouchons	16
Braine-le-Château	MCA La Marmotine	20
Chastre	Crèche Les Ptits Mousses	20
Chaumont-Gistoux	MCAE Bruyères et coquelicots	20
	MCAE Bouton d'or	20
Jodoigne	Crèche Les Lutins	25
Lasne	Prégardiennat Les Marmousets	15
	MCAE Les Lucioles	26
Mont-Saint-Guibert	MCAE Les Ptits Filous	15
	Crèche Les Boutchoux de l'Axis	19
Nivelles	Crèche de la Dodaine	6
Ottignies-Louvain-la-Neuve	Crèche de la Pyramide	15
Waterloo	Maison d'enfants Bidouille et Cie	9
TOTAL		305

Le département 0-3 ans a réalisé ses missions sur 22 des 27 communes du Brabant wallon en 2017 : Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Chastre, Chaumont-Gistoux, Court-Saint-Etienne, Grez-Doiceau, Héléline, Incourt, Jodoigne, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Walhain, Waterloo et Wavre.

4. Département Accueil des enfants de 3 à 12 ans

a) *Indicateurs qualitatifs*

4.a.1. Contexte

En 2017, de très nombreuses familles recourent à l'accueil extrascolaire ou aux plaines de vacances pour leur enfant. Ces services sont devenus une nécessité, qu'il s'agisse de répondre aux besoins de garde des parents retenus par leurs activités professionnelles, de formation, sociales, etc. ou aux besoins des enfants de vivre des temps ludiques ou éducatifs en-dehors du temps scolaire. Lorsque les parents travaillent ou sont en formation, le besoin de garde porte parfois sur des horaires atypiques (avant 7h et après 18h). Les communes sont fortement sollicitées par les familles dans ce cadre, que ce soit pour mettre en place des plaines de vacances ou parce qu'elles accueillent des écoles sur leur territoire.

4.a.2. Missions

Le Service accueil extrascolaire et plaines de vacances a pour mission d'organiser – en partenariat avec les communes et dans des horaires flexibles (entre 6 et 22h) – un accueil de qualité des enfants

de 2,5 à 12 ans durant l'année scolaire : avant et après l'école, le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires.

4.a.3. Objectifs

Pour permettre aux communes du Brabant wallon de répondre aux demandes des familles en matière d'accueil des enfants de 3 à 12 ans, le département vise plusieurs objectifs.

Il s'agit d'abord de maintenir les activités d'accueil extrascolaire et des plaines de vacances organisées dans 10 communes partenaires et subsidiées depuis le 1^{er} janvier 2015 par l'ONE. Le transfert de cette matière du FESC (Fonds des Equipements et des Services Collectifs) vers l'ONE, de même que la possibilité d'élargir cette offre à d'autres communes, méritent toute l'attention et l'accompagnement de l'ISBW.

Au sein même du Service, il faut poursuivre l'amélioration permanente tant de la qualité de l'accueil que de la gestion administrative et de communication interne.

Participer à la professionnalisation du secteur, que ce soit via l'accueil de stagiaires et d'emploi-jeunes, le partage d'expertise, la coordination ATL, etc. constitue également un objectif prioritaire.

4.a.4. Projets spécifiques pour 2017

Pour avancer dans la réalisation des objectifs présentés ci-dessus, les principaux projets que l'ISBW s'est fixé pour l'année 2017 sont les suivants :

- Préparer activement le département aux conditions de subside, de fonctionnement et d'agrément liées à l'entrée en vigueur du nouvel arrêté régissant l'accueil extrascolaire.
- Rester attentif aux demandes des communes : accompagnement, expertise, extension du Service.
- Augmenter l'encadrement et l'accompagnement au sein du Service en quantité : coordinateurs et animateurs.
- Augmenter l'encadrement et l'accompagnement du Service en qualité : mercredis pédagogiques, management participatif, formation assertivité, formation accueil du Service, emplois-jeunes.
- Développer le nouvel outil de communication interne : la Newsletter de l'Extrasco.
- Mettre en place l'enregistrement informatisé des présences des enfants.
- Renforcer la visibilité du Service : collaboration avec les services de communication et ATL des communes partenaires, t-shirts sur les plaines, Salon de l'Extrascolaire.

b) Indicateurs quantitatifs

Nombres de journée d'accueil

Communes	2016	2017
Beauvechain	22.865	23.560
Braine-le-Château	51.308	51.50
Genappe	20.945	21.212
Hélicine	1260	1043
Incourt	32.465	35.901
Jodoigne	3.197	3101
La Hulpe	37.495	37.924
Nivelles	56.046	62.081
Ottignies-Louvain-la-Neuve	18.400	18.373
Ramillies	0	776
Tubize	104.557	112.280
Villers-la-Ville	30.506	0
Total	379.044	367.761

5. Département Santé et Famille – Service d’Aide aux Familles et aux Aînés

a) Indicateurs qualitatifs

5.a.1. Contexte

La démographie du Brabant wallon est en mutation depuis 20 ans. On ne parle plus de 3^{ème} âge mais de 4^{ème} voire de 5^{ème} âgé.

Cette part importante de la population est en demande de services spécifiques. Les aînés souhaitant rester le plus longtemps possible à leur domicile et l’offre en institutions spécialisées (maison de repos et de soins, résidences-services) étant limitée, les services d’aides à domicile ont un rôle prépondérant à jouer. Outre les personnes âgées, le Service vient également en aide aux familles qui vivent des situations difficiles, temporaires ou non, aux personnes en situation de handicap, aux jeunes ou aux familles précarisées.

5.a.2. Missions

Le Service d’aide aux familles et aux aînés s’adresse à toutes les strates de la population et touche un public très large. Dès lors, ses missions doivent prendre en compte l’ensemble de la population et s’adresser à une multitude de bénéficiaires. Les lignes conductrices qui servent de repères à la prise en charge sont les suivantes : le maintien à domicile, le développement du bien-être et l’épanouissement des personnes pour lesquelles le Service intervient et, dans les meilleures conditions possibles.

5.a.3. Objectifs

Le Service d’aide aux familles et aux aînés a deux objectifs principaux :

- Développer son offre afin de rencontrer les besoins en mutation des aînés
- Développer son offre concernant les brico-dépanneurs

5.a.4. Projets spécifiques pour 2017

Afin de mener à bien les objectifs ci-dessus, différents projets ont été développés durant l’année 2017 :

- Mise en place d’horaires atypiques
- Formation spécifique et mise à jour des connaissances et pratiques en matière de soins palliatifs et de démence type Alzheimer

b) Indicateurs quantitatifs

Nombre par commune d’heures prestées par le brico-dépanneur

	Braine-l’Alleud	Braine-le-Château	Chastre	Chaumont-Gistoux	Court-Saint-Etienne	Grez-Doiceau	Mont-Saint-Guibert	Rixensart	Tubize
1	14h	50h	200h	132h45	30h15	32h	17h30	75h30	72h30
2	5h30	/	14h45	90h30	53h30	28h	17h30	31h45	106h45
3	/	/	/	/	/	/	/	/	/
4	/	/	4h30	8h	/	/	/	/	/
5	/	/	/	8h	/	/	/	/	/
6	14h	50h	21h30	52h30	83h45	2h30	17h30	20h45	106h

1 : Personnes âgées

2 : Personnes handicapées

3 : Personnes en difficulté temporaire

4 : Familles précaires

5 : Jeunes

6 : Femmes

Nombre par commune d'heures prestées par les aides familiales

	Braine- l'Alleud	Braine- le- Château	Chastre	Chaumont- Gistoux	Court- Saint- Etienne	Grez- Doiceau	Mont- Saint- Guibert	Rebecq	Rixensart	Tubize
1	927h45	460h	3332h	4236h	269h45	2275h15	2182h45	241h15	974h15	1069h
2	711h	/	1754h	2581h45	539h45	2050h30	563h30	530h	386h	1312h45
3	/	/	6h	10h	9h	9h	17h	/	/	/
4	62h	/	440h	368h	/	/	/	/	/	/
5	78h30	/	2800h 15	74h	32h	/	/	/	/	/
6	1073h	460h	/	2965h	717h30	1249h30	1614h15	530h	352h30	2071h45

1 : Personnes âgées

2 : Personnes handicapées

3 : Personnes en difficulté temporaire

4 : Familles précaires

5 : Jeunes

6 : Femmes

6. Département Santé et Famille – Service d'accompagnement de la Personne handicapée

a) *Indicateurs qualitatifs*

6.a.1. Contexte

Sur le territoire du Brabant wallon, un grand nombre de personnes adultes en situation de handicap souhaite, comme chacun, réaliser leurs projets, trouver des solutions à leurs difficultés, augmenter leur autonomie, prendre une part active dans la société. Le Service d'accompagnement pour la personne handicapée de l'ISBW et le pôle job coaching ont alors tout leur rôle à jouer. Ces services spécialisés et individualisés les aident à s'inscrire dans leurs démarches personnelles, en tenant compte de leur personnalité, de leurs souhaits, de leur rythme et de leurs capacités.

Le service de l'ISBW est le seul service d'accompagnement assuré par un pouvoir public et qui couvre l'ensemble de la province.

Depuis quelques années, notre service voit, d'une part, une augmentation du nombre de demandes provenant de personnes souffrant de problèmes de santé mentale et d'autre part, se retrouve confronté à un changement dans la nature même des demandes, de plus en plus orientées vers l'insertion professionnelles. Aussi, le pôle job coaching s'avère essentiel et permet aux personnes en situation de handicap de s'insérer professionnellement sur le long terme.

6.a.2. Missions

Le SAPH remplit trois missions :

- Assurer un accompagnement individualisé, tout en veillant à mobiliser les ressources personnelles du bénéficiaire.
- Poursuivre un travail communautaire.
- Initier des réflexions, susciter des questionnements auprès du réseau de professionnels, favoriser la mise en place de coordinations entre services et élaborer des réponses collectives à des besoins individuels.

Le Pôle de job coaching a pour mission :

- Assurer un soutien adapté, individualisé tant au travailleurs en situation de handicap qu'aux entreprises qui les emploient et ce, dans des conditions ordinaires de travail. Ce soutien dans l'emploi peut s'inscrire sur une longue durée.
- Selon les besoins, intervenir au niveau de l'aménagement du poste de travail, de l'organisation du travail, de l'intégration du travailleur dans l'équipe, de l'affinage de la définition de fonction, de l'apprentissage des tâches, de la création d'outils, de la mise en place d'un réseau soutenant, etc.

6.a.3. Objectifs

Afin d'offrir un accompagnement de qualité aux personnes en situation de handicap dans la province du Brabant wallon, le service a été chargé de différents objectifs :

- Maintenir l'accompagnement des bénéficiaires dans leur globalité en veillant à favoriser leur autonomie et réseau
- Mieux outiller la personne en situation de handicap dans sa recherche d'emploi.
- Mieux appréhender les troubles psychiques par le biais de la formation continue des intervenants sociaux.
- Favoriser l'inclusion du SAPH dans la structure générale de l'ISBW.

6.a.4. Projets spécifiques pour 2017

Afin de mener à bien les objectifs ci-dessus, des projets ont été fixés tout au long de l'année 2017 :

- Développer un plan de formation collectif en relation avec l'actualité du service et individuel et ce, en étroite collaboration avec le service formation.
- S'ancrer davantage dans le réseau en qualité d'expert.
- S'enrichir de l'expérience des différents acteurs en lien avec le service.

b) *Indicateurs quantitatifs*

Bénéficiaires par commune :

Braine-l'Alleud	17	Nivelles	4
Braine-le-Château	3	Ottignies-Louvain-la-Neuve	1
Braine-le-Comte	1	Perwez	1
Chastre	3	Rebecq	1
Court-Saint-Etienne	1	Rixensart	1
Grez-Doiceau	1	Tubize	2
Ittre	1	Waterloo	7
Lasne	2	Wavre	5
Total			51

7. Service formation

a) *Indicateurs qualitatifs*

7.a.1. Contexte

La plus-value de l'ISBW dans ce domaine est d'être un opérateur de terrain avant d'être un organisme de formation. Et c'est du terrain que naît la connaissance que l'ISBW a des secteurs.

Le Service de formation de l'ISBW travaille en grande partie à la formation de son personnel en interne, que ce soit le personnel administratif ou de terrain (AS, accueillants de terrain, aides familiales, coordinateurs extrascolaires, etc.). Il s'agit de former adéquatement les agents de l'ISBW eux-mêmes.

A partir de sa connaissance du terrain et de ses réalités ainsi que de l'expertise acquise en interne, l'Intercommunale propose des formations des différents métiers connus de l'ISBW aux professionnels extérieurs à l'ISBW.

7.a.2. Missions

En 2017, le Service formation a assuré la formation continuée de l'ensemble du personnel de l'ISBW et a organisé à l'attention des travailleurs psychomédicosociaux extérieurs des formations sur des thèmes directement en lien avec les missions prioritaires de l'Intercommunale.

7.a.3. Objectifs

La formation interne a pour objectif de garantir une gestion performante des compétences.

- Une prise de conscience de l'importance de travailler en référence à un projet éducatif construit en équipe.
- La capacité à réfléchir sur ses propres modes de fonctionnement et à remettre en question sa pratique professionnelle.
- La capacité à prendre du recul par rapport aux situations vécues et à se situer dans une démarche de non-jugement par rapport aux familles.
- L'apprentissage du travail en équipe, chacun étant conscient de sa place et de son rôle.
- La valorisation du professionnel dans l'exercice de son métier au travers des formations, considérées à la fois comme un droit et comme un devoir pour la personne.
- Un droit – indispensable dans des métiers qui demandent une grande disponibilité émotionnelle – à se ressourcer et à bénéficier des connaissances, des outils et des techniques appropriés.

La formation externe poursuit les mêmes objectifs qu'en interne mais veut également soutenir la professionnalisation des secteurs en continuant l'organisation des formations, en affinant l'offre et en assurant l'accessibilité.

- Affiner l'offre de formation : les services internes de l'ISBW font état de leurs difficultés de terrain et leurs souhaits en matière de formation, permettant ainsi d'identifier les besoins du secteur. La collecte de ces informations est également nourrie par les retours des évaluations faites par les formateurs et par le public des formations externes.
- Assurer l'accessibilité :
 - Accessibilité du point de vue géographique : Le siège du Service se trouve à Chastre où il peut accueillir les formations principalement en inscriptions individuelles. Les formateurs se déplacent au sein des structures d'accueil quand il y a lieu de former l'ensemble d'une équipe.
 - Accessibilité du point de vue des horaires : Dans la mesure du possible, le Service favorise les horaires de formation en journée complète, en dehors de toute autre prestation de travail. Cette formule est la plus adéquate et la plus efficace, également méthodologiquement parlant. Dans certaines situations, selon les réalités de terrain des professionnels, des aménagements sont possibles en demi-journée, en soirée ou en week-end, pendant les congés scolaires, etc. Cela permet de façon concrète de garantir l'accès à la formation à des publics qui n'ont pas ou peu la possibilité de se faire remplacer sur le terrain pour prendre le relais de l'accueil des enfants dont ils ont la charge notamment en ce qui concerne le personnel de l'accueil extrascolaire.
 - Accessibilité du point de vue financier : Dans la mesure des subsides disponibles, via l'ONE, un accès à la formation est permis à un maximum de personnes et de milieux d'accueil. Les inscriptions individuelles ne sont pas payantes jusqu'à ce jour et il est proposé une formule de financement mixte pour les formations délocalisées et en réseau. Il s'agit alors de financer partiellement la formation avec les subsides de l'ONE (en général 50%), l'autre partie étant financée sur fonds propres des structures d'accueil. Selon les réalités budgétaires de chacun, cette proportion peut être revue à la hausse ou à la baisse. Dans la vision du Service de formation, ce principe ne doit en aucun cas être un frein à la formation. C'est pourquoi il arrive qu'une formation soit subsidiée à 100% lorsque la structure d'accueil n'a pas le budget. C'est alors l'occasion de sensibiliser celle-ci à l'importance de budgétiser un poste de formation pour les années à venir et d'entamer un dialogue souvent constructif à ce sujet.
 - Accessibilité du point de vue méthodologique : Face à un public qui est issu d'horizons parfois très variables, les méthodologies utilisées en formation veillent à intégrer chaque participant en tenant compte des disparités qui peuvent apparaître. La méthodologie décrite en détail plus loin, axée sur les vécus et les alternances en pratique et théorie, utilise des outils d'échange variés pouvant convenir à tout un chacun, quel que soit son niveau de formation et/ou de professionnalisation.

La méthodologie du travail choisie par le Service s'articule autour de 5 priorités :

- Partir du vécu et de l'expérience des participants
- Alternier les approches pratiques et théoriques
- Initier et encourager une démarche de réflexion sur les pratiques quotidiennes, en lien avec le projet d'accueil
- Proposer des outils concrets que les participants peuvent s'approprier facilement et qui servent de support à la réflexion en groupe ainsi que de tremplin pour amener des notions plus théoriques
- Favoriser l'aspect bien-être et ludique pour les participants en veillant aux conditions de confort et par l'apport de jeux d'animation qui alimentent la réflexion sur le thème.

Par extension de l'expérience acquise en interne de l'ISBW, les publics visés sont majoritairement ceux de l'accueil extrascolaire, des accueillant(e)s en structures collectives ainsi que des responsables de structures. Le Service formation interne étant aussi en contact avec le public des aides familiales ou du secteur de l'accompagnement de la personne handicapée, une extension vers une offre externe de formation dans ces domaines est en réflexion à moyen ou à long terme au sein du Service formation de l'ISBW.

7.a.4. Projets spécifiques pour 2017

Formation interne :

- Instaurer un lien étroit et structurel avec la future direction des Ressources humaines
- Concevoir les plans de formations collectifs sur du court (annuel), moyen et long (triennal) terme
- Mettre en œuvre les plans de formation
- Concevoir des plans de formation individuels à court (annuel), moyen et long (triennal) terme

Formation externe :

- Continuer et affiner la collaboration avec l'ONE car l'ISBW possède une offre de formation sous le label ONE et désire la garder – avec les subsides qui y sont liés
- Se proposer auprès d'autres organismes comme opérateur de formation afin d'assurer les sources de financement du Service
- Organiser le cycle des matinales
- Continuer à proposer des formations non subsidiées
- Organiser des cycles de formation baby-sitting
- Mettre en place une formation spécifique destinée aux directions de milieu d'accueil 0-3 ans en collaboration avec IPFC appelée START +

b) Indicateurs quantitatifs

Formations collectives :

Département / Service	Nombre de formations	Nombre de jours de formation	Nombre de participants
Département d'accueil de l'enfant de 0 à 3 ans	5	15	125
Service d'aide aux familles et aux aînés	5	17	65
Service d'accompagnement à la personne handicapée	2	9	20
Département de l'accueil de l'enfant de 3 à 12 ans	11	36,5	390
Equipe de direction	3	6	4

Formations individuelles :

Département / Service	Nombre de formations	Nombre de jours de formation	Nombre de participants
Département d'accueil de l'enfant de 0 à 3 ans	15	36	17
Service d'aide aux familles et aux aînés	2	5	5
Service d'accompagnement à la personne handicapée	16	23,75	19
Département de l'accueil de l'enfant de 3 à 12 ans	9	19,67	10
Service formation	7	6,67	13
Services généraux	12	13,58	14

Comité d'accompagnement

Le comité d'accompagnement de l'ISBW s'est réuni une première fois en mai 2017. Y ont été abordées, les perspectives budgétaires de l'intercommunale et plus précisément les difficultés à établir de manière certaine ces perspectives ainsi que la restructuration prévue par l'audit.

Le Directeur de l'ISBW a fait savoir aux représentants provinciaux à quel point il était difficile, voire impossible, de prévoir avec certitude les tendances budgétaires pour les mois et les années à venir compte tenu de l'octroi de subvention ponctuelles par l'ONE et le FESC. De plus, le budget de l'ISBW est grandement impacté par la masse salariale qui fluctue très fortement au fil du temps.

Le Directeur de l'ISBW a également abordé la restructuration telle que prévue par l'audit. Le projet de mise en place d'un programme informatique permettant un compte-rendu budgétaire et financier en temps réel était alors en cours. L'objectif était d'obtenir une vue fine et synthétique des frais de fonctionnement afin de pouvoir prendre les bonnes décisions concernant la rationalisation des dépenses.

Le comité d'accompagnement s'est réuni une seconde fois en octobre 2017. Le principal sujet de discussion portait sur les besoins financiers de l'ISBW au regard de la modification budgétaire. En effet, un montant de 225.269,00 EUR a été ajouté au budget réservé à l'ISBW. Le Directeur de l'intercommunale avait alors annoncé un déficit prévu aux environs de 120.000,00 EUR, en tenant compte de beaucoup de facteurs incertains. Il a alors été envisagé d'instruire un dossier de subside extraordinaire de 225.269,00 EUR et de procéder à la liquidation d'une avance de 120.000,00 EUR.

Au cours de cette seconde réunion, il a également été convenu que l'ISBW fournirait un rapport d'exécution en sus du rapport d'activité afin de faciliter la rédaction du rapport d'évaluation 2017, ce qui a été effectivement fait.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-219, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-9 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 30 mars 2000 relative à la création d'une Régie foncière provinciale autonome ayant pour objet de développer une politique visant à permettre aux jeunes ménages issus de la Province ou ayant des attaches réelles avec celles-ci d'accéder à la propriété à un coût raisonnable ;

Vu les statuts de la Régie foncière provinciale autonome, exerçant désormais son activité commerciale sous le nom d'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW) ;

Vu le contrat de gestion conclu entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome adopté par le Conseil provincial du 24 novembre 2016 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 25 octobre 2018 (NC 23230) ;

Considérant le plan d'entreprise 2018 transmis en date du 18 mai 2018 par l'APIBW ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'APIBW a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome, exerçant désormais son activité

commerciale sous le nom d'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW), tel qu'annexé est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la Régie foncière provinciale autonome du Brabant wallon, exerçant désormais son activité commerciale sous le nom d'Agence de Promotion Immobilière du Brabant wallon (APIBW)

Indicateurs d'exécution des tâches

Les indicateurs d'exécution des tâches sont les suivants :

1. Indicateurs qualitatifs

- 1.1. Situation du patrimoine privé provincial*
- 1.2. Situation des terrains en cours de mise en œuvre et réserves foncières*
- 1.3. Situation du parc de logements*
- 1.4. Situation des autres biens*
- 1.5. Particularité pour les bénéficiaires des actions*

2. Indicateurs quantitatifs

- 2.1. Valorisation du patrimoine privé provincial*
- 2.2. Valorisation du patrimoine de l'APIBW*
- 2.3. Evolution de la pression immobilière dans la Province du Brabant wallon*
- 2.4. Nombre de projets aboutis en regard des dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine*
- 2.5. Nombre de nouveaux logements créés à l'intervention directe ou indirecte de l'APIBW*
- 2.6. Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens*
- 2.7. Nombre d'acquisition et de concession de droits de superficie, d'usage ou d'emphytéose et description*

3. Analyse financière

- 3.1. Rapport de rémunération 2017*

Rapport d'évaluation

1. Indicateurs qualitatifs

- 1.1. Situation du patrimoine privé provincial*

Pas d'application.

- 1.2. Situation des terrains en cours de mise en œuvre des réserves foncières*

Les réserves foncières de l'APIBW se localisent à :

- Braine-l'Alleud
 - Terrain dont l'achèvement du projet immobilier s'est terminé en mai 2017, situé Rue du Moulin à Lillois – Witterzee
 - Terrain situé Avenue Drummondville

- Terrain et bâtiment situés Avenue de la Croix Rouge
- Braine-le-Château
 - Terrain situé au lieu-dit « Bruyère Landuyt »
- Incourt – Opprebais
 - Terrain situé Rue des Champs à Opprebais
- Grez-Doiceau

Deux terrains dont la mise en œuvre s’est poursuivie en 2017, situés :

 - Entre la Chaussée de Wavre et la Rue de la Duve (La Roselière, anciennement Petit Gastuche)
 - Entre la Rue Decooman et la Rue des Thils (Domaine des Vallées, anciennement ZACC de Gastuche)
- Hélécinne
 - Terrain situé Rue de Flône et Rue de l’Abbaye, jouxtant le Domaine provincial d’Hélécinne
- Jodoigne
 - Terrain situé Ry Saint-Jean
 - Terrain situé Boulevard des Rendanges
 - Terrains situés sur le site dit « de la Maladrerie »
 - Terrain situé Rue de l’Abattoir
 - Terrain situé sur le site « Le Stampia »
- Orp-Jauche
 - Terrain situé à Jauche
- Ottignies-Louvain-la-Neuve
 - Terrain situé derrière le site sportif du Blocry
- Ramilies – Huppaye
 - Terrain situé à l’angle de la Rue de Fauconval et du Ry Saint-Jean
- Waterloo
 - Terrain situé à l’angle de la Chaussée de Tervuren et de l’Allée du Petit Paris
- Wavre
 - Terrains et bâtiments situés entre la Chaussée de Bruxelles et la Chaussée des Nerviens

1.3. Situation du parc de logements

- Braine-l’Alleud

L’APIBW est propriétaire de 3 maisons et 34 appartements répartis dans 5 immeubles. Ces biens ont été mis en vente en juin 2017. A la fin du mois de décembre, 3 maisons et 8 appartements étaient vendus.
- Grez-Doiceau
 - L’APIBW détenait une maison située Tienne Jean Flémal, 27 à Grez-Doiceau qui a été louée à un particulier pour un loyer de 868,56€ par mois jusqu’en juin 2017. Suite au renon, cette maison a été mise en vente.
 - Depuis décembre 2017, l’APIBW est propriétaire de 8 maisons d’habitation, 1 immeuble collectif avec 6 studios et 2 immeubles de chacun 10 appartements situés au Domaine des Vallées (anciennement ZACC de Gastuche).
 - Depuis 2015, commercialisation par la « SM Thomas & Piron – Immobilier » de 173 logements dont 88 en-dessous du prix du marché au Domaine des Vallées. L’APIBW vend les parcelles et la SM vend les logements. A la fin du mois de décembre, 126 biens étaient vendus dont 78 en-dessous du prix du marché.

1.4. Situation des autres biens

- Court-Saint-Etienne
L'APIBW est propriétaire d'un ensemble immobilier dit « Site Henricot » situé Avenue des Combattants.
- Grez-Doiceau
L'APIBW est devenue propriétaire en décembre 2017 de 7 espaces commerciaux et 26 parkings souterrains au Domaine des Vallées.
- Jodoigne
 - L'APIBW possède Rue du Stampia un bâtiment rénové pour lequel elle a octroyé un bail emphytéotique aux Baladins du Miroir.
 - Elle possède également une maison située Rue de l'Abattoir pour laquelle elle a octroyé un bail emphytéotique au profit de la Ville de Jodoigne

1.5. Particularités pour les bénéficiaires des actions

- Action Vente
Deux catégories de bénéficiaires peuvent obtenir une réduction du prix d'acquisition par rapport au prix du marché :
 - CATEGORIE A
 - Les personnes entre 18 et 40 ans accomplis ;
 - Les bénéficiaires doivent être soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique, et ne pas avoir bénéficié, l'année précédant l'acquisition, d'un revenu annuel imposable (cumulé pour les acquéreurs en couple) globalement supérieur à 75.000,00 EUR (montant à majorer de 5.000,00 EUR par personne à charge).
 - CATEGORIE B
 - Pas de critère d'âge ;
 - Le(s) candidat(s) acquéreur(s) doit(vent) être soumis à l'impôt des personnes physiques en Belgique, et ne pas avoir bénéficié, l'année précédant l'acquisition, d'un revenu annuel imposable supérieur à 86.250,00 EUR (montant à majorer de 5.000,00 EUR par personne à charge).

Les bénéficiaires de l'action vente devront résider 10 ans dans le bien acquis.

- Action Location
Les bénéficiaires d'un bail peuvent obtenir un loyer avantageux par rapport aux loyers du marché s'ils répondent à différents critères dont le critère phare est le critère de revenu :
 - Les candidats locataires isolés doivent bénéficier d'un revenu annuel imposable compris entre 21.000,00 EUR et 42.400,00 EUR (ce dernier montant est à majorer de 2.500,00 EUR par enfant à charge) ;
 - Les candidats locataires en couple doivent bénéficier d'un revenu annuel imposable compris entre 34.200,00 EUR et 51.300,00 EUR (ce dernier montant est à majorer de 2.500,00 EUR par enfant à charge).

Particularité : location de deux maisons pour accueillantes d'enfants
Les bénéficiaires seront sélectionnés par l'ISBW et bénéficieront d'une maison avec un loyer très attractif. Cette maison est composée d'une partie privée et d'un rez-de-chaussée aux normes ONE adapté à l'exercice de la fonction d'accueillante.
- Action Location avec option d'achat
L'APIBW propose un bail de 9 ans avec un loyer gelé pendant cette période et la possibilité à l'échéance de lever l'option d'achat du bien. Le prix de vente du bien est fixé à la signature du bail et donc l'acquéreur aura tiré l'avantage de la suppression de l'impact financier de l'inflation.

Plusieurs critères d'accès à cette action dont :

- L'âge des bénéficiaires doit être compris entre 18 et 40 ans ;
- Le revenu annuel imposable ne peut pas dépasser 75.000,00 EUR (à majorer de 5.000,00 EUR par enfant à charge).

Soulignons que pour chacune de ces particularités, les bénéficiaires ne peuvent être propriétaire d'un autre bien immobilier.

2. Indicateurs quantitatifs

2.1. Valorisation du patrimoine privé provincial

Pas d'application

2.2. Valorisation du patrimoine de l'APIBW

LOCALISATION	SUPERFICIE (m ²)	VALORISATION 2017 (€)
BRAINE-L'ALLEUD		
Drummondville	3.509,53	654.639,99
Lillois	8.895,00	8.095.174,33
Neptune (terrain+bâtiment)	6.512,00	1.434.089,81
BRAINE-LE-CHÂTEAU		
Bruyère Landuyt	13.869,30	729.091,71
COURT-SAINT-ETIENNE		
Henricot	7.639,13	2.782.743,95
GREZ-DOICEAU		
Gastuche	10.177,00	1.325.022,55
ZACC de Gatuche (terrain+maison)	65.417,00	12.642.454,43
HELECINE		
Abbaye	128.431,00	1.254.211,07
INCOURT		
Opprebais	8.050,00	161.800,05
JODOIGNE		
Ry-Saint-Jean	374,00	40.607,40
Rendanges - Bordia	2.106,00	516.725,40
Grand-Moulin(terrain+maison avec bail emphytéotique)	3.928,00	529.869,23
Stampia (terrain+bâtiment)	23.655,00	43.007,71
Maladrerie	61.979,00	2.129.552,88
ORP-JAUCHE		
Village	1.076,00	23.510,91
OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE		
Le Blocry	55.938,00	2.806.030,51
RAMILLIES		
Huppaye	42.983,48	804.920,74
WATERLOO		
Petit Paris	7.533,00	871.027,71
WAVRE		
Folon (terrain+bâtiment)	24.561,00	2.768.090,63
Nerviens	12.627,00	2.088.419,22
TOTAL	489.260,44	41.700.990,23

2.3. Evolution de la pression immobilière dans la Province du Brabant wallon

L'analyse 2017 du marché immobilier brabançon publiée par la Fédération des Notaires du BW pointe comme en 2016 un repli de 2,5% de l'activité immobilière et une hausse des prix moyens pour les biens, toujours au-dessus de la moyenne wallonne.

Différents facteurs expliquent la baisse de l'activité immobilière en 2017 dans notre province : outre le régime fiscal wallon peut intéressant, soulignons le ralentissement de la croissance démographique, le prix des biens toujours en hausse, une diminution des quotités empruntables auprès des banques et l'augmentation des droits d'enregistrements pour le 3^{ème} immeuble d'habitation qui a dirigé l'investisseur vers la Flandre et Bruxelles.

Si l'activité hypothécaire a diminué, les taux d'intérêts pour un crédit hypothécaire restent bas. Ils ont fluctué en 2017 entre 2 et 2,13% pour les taux fixes à plus de dix ans.

Les prix moyens des logements en Brabant wallon ont augmenté en 2017. Pour les maisons, le prix moyen a augmenté de 6% pour atteindre 315.744,00 EUR et pour les appartements, le prix moyen a augmenté de 7% pour atteindre 240.624,00 EUR.

En conclusion, un prix moyen d'une maison supérieur à 300.000 EUR contraint tant les jeunes que la classe moyenne à quitter le territoire du Brabant wallon.

Que propose l'APIBW en réponse à cette problématique ?

L'APIBW a pour objectif de maîtriser voire diminuer la pression foncière en alimentant le marché immobilier avec des biens inférieurs aux prix du marché, qu'ils soient exposés à la vente ou à la location, afin de garder la classe moyenne du Brabant wallon sur son territoire.

La réalisation du premier projet de l'APIBW à Jodoigne a démontré que la politique d'aide aux acquéreurs bénéficiant de revenus modérés a produit un réel impact sur le prix du marché immobilier régional.

En 2017, s'est terminée la construction de 37 logements à Braine-l'Alleud et 11 biens étaient vendus dont 8 en-dessous du prix du marché ; la construction et la commercialisation de 203 logements au Domaine des Vallées dont 129 vendus et 81 en-dessous du prix du marché en 2017. Encore à Grez-Doiceau, le long de la Chaussée de Wavre, l'APIBW a poursuivi la construction de 18 logements.

En outre, l'APIBW mène une politique foncière qui vise à identifier aujourd'hui les terrains valorisables à long terme. Elle a poursuivi en 2017 l'alimentation de son patrimoine foncier par la prospection de biens, bâtis et non bâtis, judicieusement localisés tant en ce qui concerne la mobilité que la proximité des différents services.

L'APIBW multiplie les contacts avec les Communes et autres organismes publics en vue de déterminer les potentialités d'investissements immobiliers et agir à leur côté pour augmenter et faciliter la production de logements à prix modérés en Brabant wallon.

En 2017, elle a décidé de collaborer avec l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon (AIS BW) pour la mise en location de 20 appartements et 6 studios ainsi que pour 8 maisons en location achat dès 2018 sur le site du Domaine des Vallées.

Depuis 2016, l'APIBW collabore avec la Commune de Waterloo pour l'assister dans la réflexion sur l'aménagement du centre-ville. La Commune est propriétaire de terrains et d'immeubles situés dans le quartier du centre qu'elle est disposée à affecter à la réalisation d'un projet. Quant à l'APIBW, celle-ci détient les moyens nécessaires à la réalisation d'études immobilières. Les parties entendent donc mutualiser leurs efforts et moyens afin de mener à bien leur coopération dans l'intérêt commun.

Le Brabant wallon a initié une large réflexion avec les communes et les acteurs supra-communaux en vue de mettre en place une stratégie visant un développement territorial optimal et cohérent en Brabant wallon. Le Contrat de développement territorial sera finalisé en 2018 et posera un diagnostic sur les grands enjeux du territoire : la mobilité, la dynamique territoriale, les équipements et services et les ressources du territoire. Cet instrument sera très utile à l'APIBW pour l'étude de ses projets immobiliers.

Tous les outils sont mis en place pour créer 1.500 logements d'ici 2030 et répondre ainsi à la problématique de la pression foncière en Brabant wallon.

2.4. Nombre de projets aboutis en regard des dispositions du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine

4 projets ont aboutis.

- Lotissement du « Ry Saint-Jean » à Jodoigne : suite à l'attribution du marché pour la construction de 56 logements, les ventes ont été clôturées en 2012 ;
- « L'ancienne gendarmerie » à Waterloo : 20 logements destinés à la location ont été réceptionnés en mai 2014 ;
- Le lotissement du « Domaine des Vallées » à Grez-Doiceau : 207 logements dont 173 ont été mis en vente et 34 en location ;
- L'ensemble immobilier de la « Drève du Moulin » à Braine-l'Alleud : construction de 3 maisons et 34 appartements réceptionnés en avril 2017 et mis en vente.

2.5. Nombre de nouveaux logements créés à l'intervention directe ou indirecte de l'APIBW

320 logements ont été créés à l'intervention directe ou indirecte de l'APIBW.

- 56 logements ont été créés à Jodoigne (Ry Saint-Jean)
- 20 logements ont été créés à Waterloo (Ancienne gendarmerie)
- 37 logements ont été créés à Braine-l'Alleud (Drève du Moulin)
- 207 logements ont été créés à Grez-Doiceau (Domaine des Vallées)

2.6. Nombre de ventes, d'achats et d'expropriations de biens immobiliers et description des biens pour 2017

- Braine-l'Alleud – Lillois – Drève du Moulin – Vente de logement
La commercialisation de 37 logements par l'agence immobilière Bonnivers a débuté en mai 2017. Au 31 décembre 2017, elle a vendu 11 biens (compromis et actes authentiques de vente) dont 4 appartements de catégorie A, 1 de catégorie B et 3 de catégorie C ainsi que 3 maisons de catégorie B.
- Court-Saint-Etienne – Henricot – Apport d'un site
En septembre 2017, l'APIBW reçoit de la Province le site HENRICOT en apport en nature sur lequel un projet immobilier de construction sera érigé par la société NEXITY.
- Grez-Doiceau – Domaine des Vallées – Vente de terrains
La commercialisation de 173 logements par la SM « IMMOBEL – THOMAS&PIRON » a débuté en novembre 2015. Au 31 décembre 2017, elle a vendu 126 biens (compromis de vente et actes de vente) soit 42 maisons de catégories A, 32 de catégorie B et 15 de catégorie C ainsi que 2 appartements de catégorie A, 2 de catégorie B et 15 de catégorie C. La vente des terrains a rapporté 2.240.384,00 EUR l'APIBW.
L'APIBW a acheté en décembre 2017, 34 logements et 7 commerces commandés à la SM « IMMOBEL – THOMAS&PIRON ».

2.7. Nombre d'acquisition et de concession de droits de superficie, d'usage ou d'emphytéose et description

- Un droit de superficie d'une durée de 33 ans (2011-2044) a été accordé à titre gratuit par la Commune de Waterloo sur le site de l'Ancienne Gendarmerie (19a 88ca).
- En juin 2014, l'APIBW a cédé à la Commune de Waterloo un immeuble de 20 logements et 3 commerces par bail emphytéotique d'une durée de 30 ans (2014-2044) pour un canon de 4.000.000,00 EUR.
- Deux droits de superficie d'une durée de 7 ans (2012-2019) ont été accordés au profit de l'APIBW, par la Commune de Chastre et par l'InBW sur un terrain situé à Chastre, au lieu-dit « Bois Champ » (3ha 75a 14ca).
- La commune de Jodoigne a cédé à l'APIBW le site des anciens abattoirs. En contrepartie, l'APIBW s'engage à céder à la Ville de Jodoigne, au moyen d'une dation en paiement à concurrence de la valeur du bien de 400.000,00 EUR maximum, un plateau de 250m² dans la future construction du Boulevard de Rendanges.
- L'APIBW a rétrocédé à la Commune de Jodoigne une maison sise sur le site du Grand Moulin par bail emphytéotique d'une durée de 99 ans (2013-2112) pour un canon de 70.000,00 EUR.
- En janvier 2017, un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans portant sur le bâtiment existant et une partie du site a été cédé par l'APIBW au profit des Baladins du Miroir, ces derniers devant disposer d'un droit réel sur le bien pour obtenir les financements nécessaires à la construction du bâtiment d'entreposage de leur matériel. La partie restante du site sera cédée aux Baladins une fois les travaux d'aménagements terminés.
- En juin 2014, l'APIBW a octroyé au groupement DPI par renonciation au droit d'accession un droit de superficie avec un mandat de vente pour la réhabilitation du site FOLON. Ce droit de superficie prendra cours dès lors que l'ensemble des permis nécessaires à la réalisation du projet seront définitifs et exécutoires. Le projet prévoit 50 logements dans le bâtiment Folon qui sera réhabilité et 102 logements dans cinq bâtiments à construire, soit au total 152 logements.
- En octobre 2015, l'APIBW a octroyé à la société momentanée « Immobil – Thomas&Piron » par renonciation au droit d'accession, un droit de superficie avec un mandat de vente d'une durée de 820 jours pour un canon annuel de 1.000,00 EUR. Ce droit de superficie permet la mise en œuvre du terrain du « Domaine des Vallées » à Grez-Doiceau par la construction et mise en vente de 173 logements dont 51 en catégorie A et 37 en catégorie B. La vente des terrains rapportera 3.422.162,24 EUR. En décembre 2017, l'APIBW a acheté 41 biens dont 7 commerces à la SM « Immobil – Thomas&Piron ». Le droit de superficie de cette dernière s'éteint au fur et à mesure des ventes.
- En novembre 2017 et à titre de charges d'urbanisme, l'APIBW a octroyé un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans à la Commune de Grez-Doiceau pour un terrain situé au Domaine des Vallées permettant la réalisation de 10 logements publics et la mise à disposition d'une salle polyvalente d'environ 100 m². Au préalable, la société momentanée « Immobil – Thomas&Piron » a renoncé purement et simplement à son droit de superficie octroyé par l'APIBW en 2015 sur cette parcelle.
- En mai 2016, l'APIBW a cédé partiellement son droit de superficie accordé par l'InBW et la Commune de Chastre en 2010 à la Fondation « Jardin'âges ». Cette cession porte sur une parcelle de ± 50 ares et s'accompagne d'une option d'achat de 70 EUR/m². Elle prendra fin de plein droit en 2019.
- L'APIBW possède plusieurs terrains qui au moment de leur acquisition étaient occupés par des exploitants agricoles. L'APIBW a octroyé neuf prêts à usage gratuits pour une durée indéterminée pour ses terres situées à Hélécin, Incourt, Ramilies, Jodoigne et Louvain-la-Neuve. Elle a repris un bail à ferme pour des terres situées à Ramillies (fin d'occupation 2020) et octroyé une convention d'occupation précaire pour une parcelle située à Hélécin.
- En octobre 2017, Infrabel a octroyé à l'APIBW une autorisation d'occupation précaire d'un bien du Domaine public situé Drève du Moulin à Braine-l'Alleud afin de permettre l'accès au projet immobilier.
- L'APIBW a signé une convention de mise à disposition d'un bien utilisé comme parking communal sur le site des Rendanges à Jodoigne.

3. Analyse financière

3.1. Rapport de rémunération

Disponible sur demande auprès du service.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019 ont été correctement remplies en ce qui concerne l'année 2017.

Annexe n°60 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Fonds Social des agents de la Province du Brabant wallon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu les statuts de l'a.s.b.l. Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 22998) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise par le Président de l'a.s.b.l., en date du 28 août 2018 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Fonds Social des Agents de la Province du Brabant wallon

Indicateurs d'exécution des tâches

1. *Le nombre de demandes ;*
2. *La ventilation des aides financières octroyées ;*
3. *Analyse des aides financières et de l'accompagnement social ;*
4. *Nombre de réunions du comité de gestion/ du Conseil d'administration/de l'Assemblée générale ;*
5. *Un rapport budgétaire et comptable.*

Rapport d'évaluation

1-3. Nombre de demandes / Ventilation de l'aide / Analyse des aides et de l'accompagnement social

Pour l'année 2017, trois demandes ont été examinées par le Fonds social dont deux dossiers relatifs à des avances sur salaire principalement en provenance du secteur de l'enseignement, et ce, en raison des difficultés administratives liées à la situation des intéressés en 2016. Un dossier a été rouvert mais est resté sans suite de la part du demandeur. Il n'y a pas eu d'ouverture de dossier portant sur une aide financière.

De manière générale, l'objet des demandes est lié à des situations de surendettement, des situations « limites » ou exceptionnelles qui dégénèrent en raison d'événements malheureux.

Les demandes relatives à l'année 2017 mettent également en évidence la confrontation difficile avec certaines démarches administratives, le besoin d'accompagnement pour l'identification de services d'appui à la personne, l'impact des frais inopportuns sur des bas revenus et la solitude de la personne face à ses difficultés. Une recherche de solutions alternatives à l'octroi de prêt est toujours envisagée dans le respect du secret professionnel et en fonction de l'analyse de la demande. L'intervention du Fonds social est importante pour les situations qui échappent de par leur nature aux modalités de fonctionnement d'autres services sociaux. Le traitement des demandes nécessite plusieurs rendez-vous et divers contacts notamment en vue d'assurer un relais avec d'autres structures d'accompagnement : CPAS, ONSSAPL, services de médiation de dettes,... l'investissement en temps est dépendant de la nature et de la complexité des problèmes examinés.

La gestion des prêts concerne les dossiers repris de la Province lors de la constitution de l'ASBL et des situations examinées à partir de 2011 par l'association.

Les prêts 19 et 23 ont basculé dans un règlement collectif de dettes pour lesquels le Fonds social perçoit des annuités. Les prêts 21 et 24 sont remboursés. Les prêts 22 et 25 ne concernent qu'une seule personne qui rembourse régulièrement.

4. Nombre de réunions du comité de gestion/ du Conseil d'administration/de l'Assemblée générale

Dates des réunions :

- Comité de gestion : 20 septembre 2017,
- Conseil d'administration : 20 septembre 2017
- Assemblée générale : 20 septembre 2017

5. Bilan et compte de résultats au 31 décembre 2017

Le total du bilan au 31 décembre 2017 s'élève à 33.824,57 €. Le compte de résultat est quant à lui de 703,90 €.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019 pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°61 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » pour la Maison maternelle Paul Henricot

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » pour la Maison maternelle Paul Henricot ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23083) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise par la Directrice de l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral », en date du 7 septembre 2018 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique – Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social féminin » pour la Maison Maternelle Paul Henricot, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Solidarité Groupement Social Féminin Libéral » pour la Maison Maternelle Paul Henricot

Indicateurs d'exécution des tâches

A. Indicateurs quantitatifs

1. *Nombre de personnes ayant été accueillies dans la Maison maternelle Paul Henricot via la Province du Brabant wallon, en précisant le nombre de personnes originaires du Brabant wallon ;*
2. *Nombre de jours d'accueil ;*
3. *Nombre de personnes ayant récupéré leur autonomie ;*
4. *Nombre de publications à destination du public.*

B. Indicateurs qualitatifs

1. *Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel ;*
2. *Comment le personnel de la Maison maternelle s'adapte-t-il aux réalités de terrain ;*
3. *Justifier la souplesse du service par rapport aux demandes.*

Rapport d'évaluation

A. Indicateurs quantitatifs

1. *Nombre de personnes ayant été accueillies dans la Maison maternelle Paul Henricot via la Province du Brabant wallon et nombre de jours d'accueil*

La maison d'accueil avait en 2017 une capacité de 25 lits (10 chambres). Elle a accueilli des mères et/ou futures mères accompagnées de leurs enfants.

L'a.s.b.l. a ainsi accueilli 30 adultes et 55 enfants, pour un total de 8.255 nuitées sur l'année 2017. Le taux d'occupation est de 107,62 %. Les séjours ont une durée minimum de 170 jours.

La majorité des personnes accueillies sont belges et célibataires. 12 proviennent du Brabant wallon. Concernant les enfants, l'a.s.b.l. a accueilli, au cours de cette année, 8 enfants de moins d'un an, 12 de 1 à 4 ans, 15 dont l'âge se situe entre 4 et 7 ans, 9 entre 7 et 9 ans, 4 entre 9 et 12 ans et 6 entre 12 et 18 ans. 1 bébé est né à la Maison maternelle Paul Henricot.

Le motif principal d'accueil reste la violence intrafamiliale suivie par les problèmes de logement et d'endettement.

153 demandes n'ont pas pu être satisfaites pour les motifs suivants :

- La capacité était atteinte au moment de la demande (124 demandes) ;
- Il y avait inadéquation avec le projet institutionnel (19 demandes) ;
- Autres motifs (10 demandes) ;

2. Nombre de personnes ayant récupéré leur autonomie

Le nombre précis n'est pas repris dans le rapport d'activités 2017 de l'a.s.b.l.

On peut seulement déduire en fonction des informations données que :

- A l'issue de leur séjour, 2 personnes s'installent dans un logement autonome.
- 2 personnes sont prises en charge par la famille ; 18 sont réorientées vers une autre institution.
- 10 personnes ont reçu un logement social.

3. Nombre de publications à destination du public

Il n'y a eu aucune publication à destination du public.

B. Indicateurs qualitatifs

1. Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel

En 2017, le personnel a suivi les formations suivantes :

- Enfants exposés aux violences conjugales et intrafamiliales : comprendre et accompagner les enfants ;
- Intervenir auprès des auteurs : processus de responsabilisation ;
- Les relations familiales internationales ;
- Dettes de la famille ;
- Le post-hébergement ;
- Le post-hébergement et l'initiation à l'utilisation de recueil de données ;
- Le secret professionnel ;
- Le bien-être au travail ;
- Travaillant depuis peu dans l'aide aux personnes sans chez soi : pouvoir situer mon travail dans un secteur ;
- AMA'tinée « violence et agressivité » ;
- Rencontre des équipes enfants des anciennes maisons maternelles ;
- Matinée d'étude et d'échange organisée par le CAAJ « Les séparations parentales conflictuelles » ;
- Rencontre avec « Habitat et participation asbl » ;
- Plate-forme d'échanges et de concertation du Bw : thème « La politique criminelle en matière de violences conjugales » ;
- Quinzaine des maisons d'accueil et des sans-abris ;

- Après-midi d'études et d'échanges : thème « Lutte contre les violences sexistes : on passe à la vitesse supérieure » ;
- Les midis de la périnatalité ;
- Plate-forme de concertation : violences dans le couple ;
- Colloque « L'enfant exposé aux violences intrafamiliales ou victime de maltraitance sexuelle » ;
- Le post-hébergement ;
- Dans le cadre de « la semaine du secteur bruxellois de l'aide aux sans-abris » représentant de la pièce de théâtre « Clotilde du Nord ».

2. Comment le personnel de la Maison maternelle s'adapte-t-il aux réalités de terrain

L'a.s.b.l. Maison maternelle Paul Henricot accueille plus d'enfants que d'adultes. En 2017, elle a accueilli 55 enfants, dont 23 garçons et 32 filles. Son action envers les enfants est essentiellement préventive.

Elle consiste à :

- Etablir une relation mère-enfant adéquate assurant à l'enfant la sécurité et la confiance nécessaires à son développement ;
- Proposer un milieu riche en expériences, stimulant ses apprentissages fondamentaux ;
- Favoriser une découverte progressive de son milieu ;
- Permettre aux enfants d'exprimer leur vécu à travers de nombreuses expériences ;
- Valoriser si possible la relation avec le père ;
- Assurer un suivi sanitaire ;
- Une aide aux devoirs.

Quelques jours après l'arrivée de la famille à la Maison maternelle, une éducatrice ou la psychologue rencontre les enfants pour leur expliquer ce qu'est une maison maternelle, ce que l'on y fait et quelles sont les règles de vie entre les différentes personnes. Elle remet à chaque enfant une petite charte illustrée reprenant les différentes règles de vie.

A la demande de la maman, la psychologue peut avoir des entretiens individuels avec l'enfant.

Les enfants sont inscrits durant les vacances aux plaines de jeux communales.

Dans le cadre des violences intrafamiliales, deux éducatrices organisent une fois par semaine un groupe de paroles. Cela permet aux enfants de bénéficier d'un accompagnement psychologique du même ordre que les adultes.

La psychologue organise une fois par semaine, avec les éducatrices, une réunion uniquement consacrée aux enfants de 5 ans et plus que l'a.s.b.l. accueille. La priorité est mise sur le bien-être des enfants tant au niveau mental que physique.

L'a.s.b.l. collabore avec d'autres structures d'accueil (consultations ONE, crèches, écoles, Bébé accueil, le Court pouce...) et si nécessaire le S.A.J et le S.P.J.

L'infirmière O.N.E. de la consultation de Court-Saint-Etienne passe une à deux fois par mois, pour discuter avec chaque maman de l'évolution de son ou ses enfant(s).

Concernant les travaux et achats :

En 2017, la Maison maternelle n'a pas entrepris de gros travaux de rénovation ou d'embellissement. Elle a remplacé une partie du matériel électroménager (acquisition de deux congélateurs et un frigo). Elle a dû acheter une nouvelle tondeuse et a remplacé la pompe à eau de la citerne. A cette occasion, le technicien a constaté que le fond de la citerne était fissuré. La Maison maternelle a pris contact avec la firme qui l'avait installée. En principe une nouvelle citerne devra être installée, et les frais seraient couverts par l'assurance.

3. *Justifier la souplesse du service par rapport aux demandes :*

La maison d'accueil héberge des mères et/ou futures mères accompagnées de leurs enfants sans distinction de race, de nationalité et de religion. Chaque famille dispose d'une chambre.

Trois dérogations de trois mois par rapport à l'hébergement maximal de 275 nuits ont été accordées par le Ministre des Affaires sociales et de la Santé.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°62 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment l'article L2223-13 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23042) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise en date du 26 juin 2018 par la Directrice de l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon » ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

1062

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE:

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Maison maternelle du Brabant wallon », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. «Maison maternelle du Brabant wallon »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

A. Indicateurs quantitatifs

1. *Nombre de personnes ayant été accueillies dans la Maison maternelle du Brabant wallon, en précisant le nombre de personnes originaires du Brabant wallon ;*
2. *Nombre de jours d'accueil ;*
3. *Nombre de personnes ayant récupéré leur autonomie ;*
4. *Nombre de publications à destination du public.*

B. Indicateurs qualitatifs

1. *Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel ;*
2. *Comment le personnel de la Maison maternelle s'adapte-t-il aux réalités de terrain ;*
3. *Justifier la souplesse du service par rapport aux demandes.*

Rapport d'évaluation

A. Indicateurs quantitatifs

1. *Nombre de personnes ayant été accueillies dans la Maison maternelle du Brabant wallon et nombre de personnes originaires du Brabant wallon et nombre de jours d'accueil*

Pour l'année 2017, il y a eu 408 demandes d'hébergement. La majorité de celles-ci, 197, ont été directement effectuées de façon spontanée par les personnes demandeuses. 73 familles/personnes ont été orientées par les CPAS, 25 par un autre service social et 29 par d'autres Maisons d'hébergement. Les Services d'Aide à la Jeunesse ont quant à eux pris contact avec la Maison maternelle à 17 reprises, tandis que les Services de Protection de la Jeunesse 15 fois. On compte également 52 demandes d'origines diverses.

La majorité de ces demandes avaient pour motifs la « Violence Conjugale », à savoir 184, contre 155 pour un logement. Il faut également préciser que plusieurs demandes d'entrées faites sous le critère du logement relèvent parfois en réalité d'une situation de violence conjugale. Vient ensuite le motif d'un accompagnement à l'éducation, à 60 reprises.

349 demandes n'ont pas pu être satisfaites pour les motifs suivants :

- La capacité était atteinte au moment de la demande (287 demandes) ;
- Il y avait inadéquation avec le projet institutionnel (54 demandes) ;
- Autres refus des CPAS de Liège et Bruxelles de payer le solde demandé par la maison maternelle pour héberger et accueillir les personnes (la maison maternelle ne demande aux personnes hébergées que 4/10 du coût, le solde étant payé par les CPAS) (8 demandes) ;

Les demandeurs proviennent de Bruxelles (48 demandes), du Hainaut (105 demandes), et du Brabant wallon (133 demandes dont 25 d'Ottignies). 122 demandes ont des origines diverses.

86 femmes et 119 enfants ont été hébergés pour un séjour. Parmi ceux-ci, 32 femmes ont été accueillies en urgence.

2. Nombre de jours d'accueil

En termes d'hébergement durant l'année 2017, on peut comptabiliser un total de 5.607 nuitées pour les adultes et 10.032 nuitées pour les enfants, dont plus de 35 % des hébergés (adultes et enfants) proviennent de la Province du Brabant wallon.

3. Nombre de personnes ayant récupéré leur autonomie

Il y a eu 88 départs en 2017.

- A l'issue de leur séjour, 43 personnes s'installent dans leur logement.
- 13 retournent soit au domicile conjugal, ou sont pris en charge par une famille ; 7 retournent auprès de connaissances.
- 15 seront réorientées vers d'autres institutions, suite aux limites de l'accompagnement dans la maison d'accueil: autre Maison d'accueil si fin de séjour ;
- 4 hospitalisations et 3 personnes ont été installées dans la Maison de Vie Communautaire de la maison maternelle du BW ;
- Pour 17 personnes, généralement les Accueils d'urgence, la Maison maternelle ne dispose pas des informations car elles sont réorientées vers un service de première ligne (C.P.A.S., centre de crise, etc.).

Dans ces départs, 5 personnes ont fait l'objet d'une fin de séjour, soit parce que l'accompagnement ne pouvait continuer ou pour un non-respect du ROI (généralement le paiement des frais de séjour, et violence).

4. Nombre de publications à destination du public

Il n'y a eu aucune publication à destination du public.

B. Indicateurs qualitatifs

1. Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel :

En 2016, un plan de formation a été créé, se basant sur 4 axes :

- l'accompagnement dans le cadre des « Violences Conjugales » (VC)
- l'amélioration de l'accueil des bénéficiaires
- la capacité de réagir en situation de soins à donner
- la recherche de diversification des pratiques en proposant/réfléchissant à de nouveaux outils.

Ce plan de formation s'étale sur 3 ans. Au cours de l'année 2017, l'ensemble du personnel a pu suivre les formations suivantes :

- violences conjugales : module général et enfants victimes de la violence conjugale ;
- supervision collective

D'autres thématiques ont pu être abordées de manière plus individuelle :

- séparations conflictuelles, outils de travail dans le cadre des violences conjugales,
- la radicalisation,
- formation pour les nouveaux travailleurs,
- séminaire sur la parole de l'enfant,
- participation aux Amatinées organisées par l'Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aides aux Sans Abri (AMA) : agressivité et alimentation,
- accompagnement de la parentalité dans le jeu
- post-hébergement
- débriefing sur les situations critiques.

2. Comment le personnel de la Maison maternelle s'adapte-t-il aux réalités de terrain :

Tout le travail, auquel chaque membre de l'équipe participe en fonction de sa formation spécifique, se déploie dans plusieurs lieux, dans différentes maisons.

La cohabitation d'enfants de tout âge dans les différentes Maisons d'Accueil a montré ses limites voir ses désavantages car les besoins des nourrissons, des jeunes enfants, de leur maman et des femmes enceintes ne collent pas avec ceux de grands enfants tant en terme d'environnement spatial qu'en terme d'ambiance.

L'a.s.b.l. a donc décidé de différencier les lieux :

Au 34 : elle accueille les familles avec enfants jusqu'à 3 ans et les femmes enceintes ;

Au 11/13 : les enfants plus grands avec la possibilité d'accueillir dans de bonnes conditions de grandes fratries.

L'appartement de Louvain-La-Neuve comprend 2 chambres soit 4 lits et permet d'accueillir des familles où le papa est présent et dont le couple est stable.

Les services :

- La Halte-garderie : Il s'agit d'un espace située dans la MVC qui accueille les enfants de 0 à 3 ans qui sont hébergés dans l'une des Maisons d'accueil.
- Le suivi post-hébergement : Ce service s'adresse à toute personne quittant une maison d'accueil et s'installant en Brabant wallon.

3. Justifier la souplesse du service par rapport aux demandes

La maison d'accueil héberge des mères et/ou futures mères accompagnées de leurs enfants sans distinction de race, de nationalité et de religion. Chaque famille dispose d'une chambre. Un encadrement 24h/24h est assuré et toute personne peut arriver à tout moment.

Depuis 2012, lors de tout départ de la Maison Maternelle, un accompagnement d'office et pour une durée de trois mois est proposé car pour certaines personnes c'est souvent une source d'angoisse, d'insécurité et de coupure de lien avec des personnes de confiance.

L'accompagnement consiste à identifier la demande de la personne qui quitte la Maison Maternelle, ses craintes, ses inquiétudes, son isolement, etc. et la mise en place d'un réseau d'aide gravitant autour de son nouveau domicile.

Depuis juin 2012, l'a.s.b.l. Maison Maternelle a obtenu un emploi mi-temps supplémentaire pour un poste de puéricultrice pour assurer un suivi au niveau des enfants (contact avec les écoles, crèches, suivi ONE et des relais médicaux, assurer tous les relais au niveau des activités ou demandes diverses de la part de la maman).

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°63 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « les Ecoles de l'Acis »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 mai 2016 relative au contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. Les Ecoles de l'Acis ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 18 octobre 2018 (NC 23216) ;

Considérant la note d'intention pour l'exercice 2019 transmise par le Directeur de l'a.s.b.l., en date du 24 septembre 2018;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l. « les Ecoles de l'Acis » a bien réalisé les obligations qui découlaient du contrat de gestion 2016-2018, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Les Ecoles de l'Acis », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2016-2018 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « les Ecoles de l'Acis »

Indicateurs d'exécution des tâches énumérées à l'alinéa 1^{er} du contrat de gestion sont les suivants :

Les indicateurs quantitatifs

- Nombre d'élèves bénéficiant de la structure ;
- Provenance des élèves.

Les indicateurs qualitatifs

1. Pour l'année 2016 l'acquisition du bâtiment ;
2. Activités proposées aux élèves durant l'année.

Rapport d'évaluation

Par rapport aux indicateurs quantitatifs

- *Nombre d'élèves bénéficiant de la structure et provenance des élèves.*

Une quatrième classe adaptée a été installée depuis le 1^{er} septembre 2017, permettant de scolariser 29 élèves souffrant de troubles autistiques et associés. Les élèves y étaient inscrits en type 3, forme 2 et 4 :

- 20 élèves sont domiciliés en Brabant wallon,
- 4 élèves sont domiciliés à Bruxelles,
- 3 élèves sont domiciliés à Namur,
- 2 élèves sont domiciliés en province du Hainaut.

(Le transport scolaire n'est organisé que pour le Brabant wallon).

Durant cette année scolaire 2017-2018, deux classes ont accueilli les élèves dont le profil de compétences ne permet pas d'envisager la réussite d'un cursus de formation scolaire ou professionnel. Deux classes accueillent des élèves ayant un projet de retour ou d'arrivée en enseignement secondaire ordinaire.

Par rapport aux indicateurs qualitatifs

- *L'acquisition du bâtiment pour l'année 2016*

L'a.s.b.l. « les Ecoles de l'Acis » a acquis le double plateau rez-de-chaussée et -1 du bâtiment « Espinette II », 2a, avenue de l'Espinette à 1348 Louvain-la-Neuve en date du 14 novembre 2016.

Le positionnement central de Louvain-la-Neuve dans la province, ville universitaire piétonnière, de même que son très haut niveau d'accessibilité via les moyens de transport en commun permet de rendre l'implantation effectivement accessible pour le plus grand nombre d'élèves.

Une nouvelle chaudière au gaz a été installée au lieu et place de l'ancienne chaudière électrique.

- *Activités proposées aux élèves durant l'année.*

Les élèves bénéficient d'une prise en charge adaptée à leur situation personnelle :

- Quatre petites classes adaptées offrant un cadre scolaire extrêmement sécurisant et ritualisé.
- Un enseignement à visée sociale et professionnelle qui prépare à une insertion dans des milieux professionnels adaptés ou une réintégration en enseignement ordinaire.
- La grille hebdomadaire propose :
 - Un éventail étendu de cours généraux (religion, français, mathématique, étude du milieu) ;
 - Des cours d'éveil artistique, d'éducation physique et de vie quotidienne ;
 - Du soutien logopédique.
- Le titulaire de chaque classe preste une grande part de son horaire de travail en tant que personne de référence.
- Une attention particulière est portée à :
 - L'organisation d'activités d'inclusion sociale dans la cité universitaire ;
 - L'usage renforcé des outils informatiques ;
 - L'organisation d'activités d'inclusion scolaire au sein d'écoles ordinaires proches.
- Des stages de formation en milieu professionnel adapté sont proposés pour préparer l'après-école.
- Il y a pour les élèves dont le potentiel scolaire le permet la possibilité de présenter les épreuves de fin de primaire (100% de réussite pour trois élèves concernés). En cas de réussite, un accompagnement en enseignement ordinaire est proposé avec les moyens de l'intégration (un élève) ;
- Des cours de musique sont organisés en collaboration avec Equinox (La Chapelle Reine Elisabeth)

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2016-2018 pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°64 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l. « Mobilité en Brabant wallon » dans le cadre du projet « Cap BW »

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l « Mobilité en Brabant wallon » dans le cadre du projet « Cap BW » ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23102) ;

Considérant la note d'intention 2019 transmise par la responsable du service transport, en date du 7 septembre 2018 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que l'a.s.b.l « Mobilité en Brabant wallon » a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019 pour le projet « Cap BW », pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE:

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l « Mobilité en Brabant wallon » dans le cadre du projet « Cap BW », tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'a.s.b.l « Mobilité en Brabant wallon » dans le cadre du projet « Cap BW »

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visés à l'alinéa 2 de l'article 1 du contrat de gestion sont les suivants :

A. Les indicateurs quantitatifs

1. *Nombre d'appels réceptionnés, provenance et objet des appels ;*
2. *Nombre de demandes de transport ayant trouvé une solution ;*
3. *Nombre de partenaires ayant signé la convention de collaboration et localisation ;*
4. *Nombre d'appels non pris en compte et raisons ;*
5. *Nombre d'orientations en dehors du Brabant wallon et localisation ;*
6. *Nombre de formations mises en place et nombre de personnes y ayant participé ;*
7. *Nombre de demande de location du véhicule par période demandée (jour/semaine/mois).*

B. Les indicateurs qualitatifs

1. *Aspect formation : dates, lieux et thèmes des formations organisées ;*
2. *Publicité de l'offre (site internet, folders, etc.).*

Rapport d'évaluation

A. Les indicateurs quantitatifs

1. *Nombre d'appels réceptionnés, provenance et objets des appels*

En 2017, l'a.s.b.l. a reçu 1235 appels répartis comme suit :

- 945 demandes de transports
- 275 demandes de renseignements
- 15 demandes de formation

Beauvechain	1
Braine-L'Alleud	85
Braine-le-Château	3
Chastre	18
Chaumont-Gistoux	23
Court-Saint-Etienne	32
Genappe	12
Grez-Doiceau	52
Hélicine	5
Incourt	8
Ittre	5
Jodoigne	17
La Hulpe	39
Lasne	15
Mont-Saint-Guibert	9
Nivelles	71
Orp-Jauche	11
Ottignies	95
Perwez	18
Ramillies	5
Rebecq	10
Rixensart	69
Tubize	24
Villers-la-Ville	3
Walhain	11
Waterloo	48
Wavre	156
Autres	100

2. *Nombre de demandes de transport ayant trouvé une solution*

Le service CAP BW a permis d'aider 607 personnes à trouver un transport répondant à leurs attentes.

338 demandes non pas été satisfaites :

Annulations en raison de tarifs trop chers : 113

Annulations pour raisons personnelles : 206

Annulation pour des raisons d'horaires inadaptés aux souhaits du bénéficiaire: 8

Annulation de la part de l'opérateur : 11

3. Nombre de partenaires ayant signé la convention de collaboration

En 2017, CAP BW a travaillé en collaboration avec 27 opérateurs circulant sur le Brabant wallon :

SOS Médical Meuse, Siège social situé à Grâce-Hollogne
Taxi-Grez, siège social à Grez-Doiceau
CPAS de Wavre
CSD du Brabant Wallon, Siège social à Wavre
Génération, siège social situé à Perwez
Croix-Rouge de Belgique, siège social situé à Belgrade
Altéo Brabant Wallon, siège social situé à Nivelles
ASD, siège social situé à Nivelles
B.Car.Save, siège social situé à Wavre
Patients Assistance, siège social situé à Bruxelles
Contre Pied ASBL, siège social situé à Bruxelles
Handicap et Mobilité Namur, Siège social situé à Namur
CPAS de La Hulpe
Joye Scrl, siège social situé à Liège
L'Appuie-tête, siège social situé à Ittre
Mains Tendues, siège social situé à Waterloo
Le Village N°1, siège social situé à Wauthier-Braine
CPAS de Waterloo
SAM Drive, siège social à Lasne
Taxi Caddy, siège social situé à Incourt
CPAS de Ramillies
Ambulance Belgium Care, siège social situé à Genappe
AT Paramédical, siège social situé à Gembloux
SAP+ , siège social situé à Orp
Save-My-Life, siège social situé à Court-Saint- Etienne
Nous vous aidons, siège social situé à Tubize
Mobilité en Brabant wallon, siège social situé à Wavre.

4. Nombre d'appels non pris en compte et raison

Tous les appels sont traités, soit en direct soit via le répondeur mis à disposition

5. Nombre d'orientations en dehors du Brabant wallon

Durant l'année 2017, CAP BW a réceptionné 328 demandes concernant des transports au départ du Brabant wallon à destination de communes hors Brabant wallon, à savoir :

21 demandes à destination de Liège
73 demandes à destination de Namur
157 demandes à destination de Bruxelles
16 demandes à destination du Brabant Flamand
54 demandes à destination du Hainaut
1 demande à destination de l'étranger.

6. Nombre de formations mises en place et nombre de personnes y ayant participé

En 2017, CAP BW, en collaboration avec l'IPFC de Nivelles, a mis en place deux sessions de formation (avril et novembre), ce qui a permis de former 18 candidats au travail de « chauffeur pour personnes à mobilité réduite »

7. Nombre de demandes de location du véhicule par période demandée.

CAP BW a pris possession de son véhicule en date du 09/10/17

En octobre 2017, le véhicule a été loué 2 jours consécutifs par un opérateur de transport
En novembre 2017, le véhicule a été loué 1 jour par un particulier
En décembre 2017, le véhicule a été loué 12 jours par un opérateur de transport, 1 jour par un particulier et 2 jours par un particulier.

B. Les indicateurs qualitatifs

1. Aspect formation

Les 2 sessions de formation se sont déroulées respectivement en avril et novembre 2017, au sein de l'école de Promotion sociale IPFC de Nivelles.

Les thèmes abordés durant ces formations :

- Formation à la conduite adaptée
- Technique d'assistance aux passagers
- Aspect relationnel – Gestion du stress

2. Publicité

- Distribution de folders et flyers
- Site internet CAP BW
- Sur les réseaux sociaux – facebook
- Dans les journaux trimestriels des différentes mutualités
- Représentation lors des salons et événements communaux.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°65 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 18 octobre 2018 (NC 23113) ;

Considérant la note d'intention 2019 transmise par la Coordinatrice du Service Sour'dimension, en date du 13 septembre 2018 ;

Considérant que, au vu du rapport d'évaluation 2017 précité, il convient de considérer que le C.P.A.S. de Chaumont-Gistoux a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019 dans le cadre du service Sour'dimension, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE:

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le C.P.A.S de Chaumont-Gistoux dans le cadre du service Sour'Dimension

A. Indicateurs d'exécution des tâches confiées

Les indicateurs d'exécution des tâches visés à l'alinéa 2 de l'article 1 du contrat de gestion sont les suivants :

1. Indicateurs quantitatifs

- 1.1. Tableau des jours de permanence par commune et par mois ;*
- 1.2. Nombre de rendez-vous par mois ;*
- 1.3. Nombre d'individus venus aux permanences par commune et par mois ;*
- 1.4. Nombre de dossiers effectivement créés ;*
- 1.5. Thématiques rencontrées ;*
- 1.6. Thématiques, dates et endroit des actions de sensibilisation qui ont été menées ;*
- 1.7. Nombres et dates des réunions du comité d'accompagnement.*

2. Indicateurs qualitatifs

- 2.1. Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel ;*
- 2.2. Participation à des événements extérieurs : liste et thématique ;*
- 2.3. Communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service.*

B. Rapport d'évaluation

1. Indicateurs quantitatifs

1.1. Tableau des jours de permanence par commune et par mois

Depuis janvier 2014, avec l'extension du service à 26 communes contre 10 en 2013, le service a décidé de fonctionner par centralisation des rendez-vous selon le jour de disponibilité du bureau dans l'entité partenaire.

Des ancrages stratégiques ont été relevés en fonction de l'état de besoin de la communauté sourde et malentendante. Sur base de la convention, 10 lieux de permanence sont desservis :

1. Braine-l'Alleud
2. Chastre
3. Chaumont-Gistoux
4. Genappe
5. Jodoigne
6. Nivelles
7. Ottignies-Louvain-La-Neuve
8. Rixensart
9. Tubize
10. Wavre

La spécificité du service résidant dans sa mobilité, certaines entités peuvent être desservies deux fois sur le mois en cas d'un nombre de demandes importantes. D'autres rendez-vous à domicile ou dans une commune partenaire sans lieu de permanence font également partie des interventions du service.

1.2. Nombre de rendez-vous par mois

Le taux de fréquentation du service en 2017 :

- 437 rendez-vous
- 601 vidéos envoyées
- 554 vidéos reçues
- Plusieurs centaines de SMS par an ;
- Plusieurs centaines de messages et de conversations via des applications telles que Whatsapp sur Android/Apple.

1.3. Nombre d'individus venus aux permanences par commune et par mois

Le nombre d'individus venus aux permanences est repris par commune par année et pas par mois.

En effet, les données par mois ne peuvent être transmises à partir du moment où une personne quelle que soit son entité de départ peut être reçue dans n'importe quelle entité partenaire du service. Ceci fait partie de la spécificité et des atouts de Sour'Dimension : sa mobilité et la possibilité d'aide à distance. Par ailleurs, les rendez-vous en visiophonie peuvent s'effectuer du siège central : Chaumont-Gistoux et, répondre à tous les bénéficiaires de la Province.

Nombre d'individus par commune pour l'année 2017

On distingue, par commune : d'abord les dossiers actifs en 2017 ; ensuite ceux actifs avant 2017 (ouverts avant 2017 mais désormais inactifs) ; et enfin le total.

- Beauvechain : actifs en 2017 : 8 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 0 / **total : 8**
- Braine-l'Alleud : actifs en 2017 : 8 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 14/ **total : 24**
- Braine-le-Château : actifs en 2017 : 0 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 1 / **total : 1**
- Chastre : actifs en 2017 : 0 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 4 / **total : 4**

- Chaumont-Gistoux : actifs en 2017 : 2 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 10 / **total : 12**
- Court-Saint-Etienne : actifs en 2017 : 2 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 4 / **total : 6**
- Genappe : actifs en 2017 : 4 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 11 / **total : 15**
- Grez-Doiceau : actifs en 2017 : 0 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 3 / **total : 3**
- Hélécinne : actifs en 2017 : 1 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 1 / **total : 2**
- Incourt : actifs en 2017 : 1 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 0 / **total : 1**
- Ittre : actifs en 2017 : 0 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 0 / **total : 0**
- Jodoigne : actifs en 2017 : 1 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 4 / **total : 5**
- La Hulpe : actifs en 2017 : 1 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 1 / **total : 2**
- Lasne : actifs en 2017 : 0 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 3 / **total : 3**
- Mont-Saint-Guibert : actifs en 2017 : 0 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 1 / **total : 1**
- Nivelles : actifs en 2017 : 13 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 6 / **total : 19**
- Orp-Jauche : actifs en 2017 : 6 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 0 / **total : 6**
- Ottignies-LLN : actifs en 2017 : 4 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 7 / **total : 11**
- Perwez : actifs en 2017 : 7 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 1 / **total : 8**
- Ramillies : actifs en 2017 : 0 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 0 / **total : 0**
- Rebecq : actifs en 2017 : 1 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 0 / **total : 1**
- Rixensart : actifs en 2017 : 2 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 3 / **total : 5**
- Tubize : actifs en 2017 : 1 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 4 / **total : 5**
- Villes-La-Ville : actifs en 2017 : 1 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 1 / **total : 2**
- Walhain : actifs en 2017 : 2 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 1 / **total : 3**
- Waterloo : actifs en 2017 : 1 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 3 / **total : 4**
- Wavre : actifs en 2017 : 6 /ouverts avant 2017 mais désormais inactifs : 7 / **total : 13**
- Total :**
- Actifs en 2017 : 71
- Actifs avant 2017 mais désormais inactifs : 90
- Soit un total de 161

1.4. Nombre de dossiers effectivement créés

10 dossiers ont été créés en 2017. Il faut souligner qu'un dossier ne se ferme jamais réellement car il nécessite un suivi régulier à durée indéterminée vu que le bénéficiaire à travers le service trouve les réponses aux questions qu'il se pose ou aux situations qu'il vit.

1.5. Thématiques rencontrées

Les sollicitations sont multiples, variées et demandent une grande souplesse d'action afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes sourdes et malentendantes.

SourDimension est bien un service public de première ligne qui tente de répondre de manière appropriée à toutes les interpellations que l'utilisateur lui soumet.

SourDimension permet, par son action, une accessibilité maximale aux services publics de proximité.

La spécificité du service s'inscrit dans la diversité de ses champs d'action : social, administratif, professionnel, juridique, familial, culturel, etc.

Le profil d'interface du travailleur social permet de répondre à un panel large de demandes. Le gestionnaire du dossier de la personne, désigné au sein de l'institution (ex : l'assistante sociale du service de médiation de dettes d'un CPAS), reste titulaire et en cas de nouvelle demande introduite directement auprès de SourDimension, un assistant social de première ligne se verra confier la nouvelle situation. Considérant la complexité des infrastructures administratives et les particularités propres à chaque fonctionnement institutionnel (Comité Spécial du service social, Conseil de l'action sociale, etc.), SourDimension ne se substitue nullement à l'intervention du professionnel titulaire du dossier mais agit bel et bien en soutien et en complémentarité de celui-ci. La personne sourde ou malentendante peut alors être considérée dans sa totalité et être suivie tout au long de son parcours via des outils et des connaissances significatives en lien avec sa déficience ou lui permettre de s'exprimer directement dans sa langue maternelle, la langue des signes, sans avoir d'intervenant

supplémentaire (ex : un interprète, un tiers entendant, un membre de la famille,...). Ce dernier point étant très précieux pour la personne sourde et malentendante.

1.6. Thématiques, dates et endroit des actions de sensibilisation qui ont été menées

Sour'Dimension tient des ateliers informatifs et de sensibilisation à la surdité. Les ateliers sont pédagogiques et didactiques et s'articulent autour d'une dynamique participative. Les ateliers sont à destination d'un public large : des professionnels, des enfants d'écoles traditionnelles, des enfants porteurs d'un handicap,

- 30 mars 2017 : Journée de la diversité.
- 22 avril 2017 : Journée paralympique à Ittre.
- 23 septembre 2017 : Journée mondiale des sourds.
- 21 octobre 2017 : Place aux enfants à Villers-la-Ville.

1.7. Nombres et dates des réunions du comité d'accompagnement

2 Comités d'accompagnement par an (lors du premier et du dernier quadrimestre de l'année) : le 25 janvier 2017 et le 13 septembre 2017

2. Indicateurs qualitatifs

2.1. Aspect formation : formations suivies au niveau du personnel

Les membres du personnel ont participé à des conférences, colloques et formations. Une formation continue est indispensable dans un domaine aussi spécialisé pour enrichir la pratique professionnelle mais aussi pour prendre un certain recul sur les manières de travailler. La participation à des colloques permet aux membres de l'équipe de Sour'Dimension de rencontrer d'autres équipes et collègues.

- 24 janvier 2017: CICI (cercle d'interrogations et de concertations inter-services).
- 13 février 2017: CICI (cercle d'interrogations et de concertations inter-services)
- Du 9 au 16 juin 2017 : Formation Canada
- 7 septembre 2017 : Le Surendettement .
- 5 octobre 2017: CICI (cercle d'interrogations et de concertations inter-services)
- 15 novembre 2017: CICI (cercle d'interrogations et de concertations inter-services)

Par ailleurs, des réunions d'équipe sont organisées en moyenne tous les 15 jours, avec à l'ordre du jour une partie clinique pour discuter des dossiers et une partie organisationnelle pour discuter des points d'actualité.

Les membres de Sour'Dimension participent également aux réunions d'équipes inter-services organisées toutes les 6 semaines par le CPAS employeur et porteur du service. Menée par la Directrice Générale du CPAS de Chaumont-Gistoux, la réunion porte sur les points soulevés par le Conseil de l'Action Sociale, sur les partages d'informations liés aux divers services représentés et, sur les actualités des services.

2.2. Participation à des événements extérieurs : liste et thématique

- 29 avril 2017: Assemblée Générale de la FFSB (fédération francophone des sourds de Belgique).

2.3. Communication : détail des outils de communication utilisés pour la promotion du service

- Internet : en 2017, Sour'Dimension a renouvelé les démarches utiles et nécessaires à l'enregistrement des noms de domaine suivants : sourdimension.be, sourdimension.org, sourdimension.eu, sourdimension.com, sourdimension.net.

Les liens sont actifs et renvoient directement à l'interface de Sour'Dimension gérée par le webmaster communal de Chaumont-Gistoux.

- Dépôt : Via la société Copyright d'enregistrement et de dépôt de droits d'auteur, la marque « Sour'Dimension » a été enregistrée ainsi que son logo.
- Page Facebook : mises à jour et actualités du service sont mises régulièrement en ligne. La majorité des informations sont insérées par vidéos avec sous-titres ou avec une traduction écrite parallèle.
 - Au 31 décembre 2016 : 713 adhérents
 - Au 31 décembre 2017 : 782 adhérents
- LinkedIn : utilisé comme réseau social professionnel.
- Presse : divers articles sont parus dans la presse. Des articles paraissent de manière sporadique dans les brochures communales principalement après qu'une sensibilisation ait eu lieu auprès des acteurs de terrain. La Province valorise également les activités de Sour'Dimension via la presse papier, les réseaux sociaux ou le site Internet. Un mémento rappelant les accès au service est fréquemment publié par le service de communication de la ville/CPAS partenaire. La Journée Mondiale des Sourds diffuse chaque année un encart « publicitaire » du service. La Fédération francophone des Sourds de Belgique, via sa newsletter, publie les actualités les plus marquantes du service ou toutes les informations utiles demandées par Sour'Dimension.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

Annexe n°66 à la résolution n°143/1/18



CONSEIL PROVINCIAL

Proposition de résolution relative au rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 conclu entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon

LE CONSEIL PROVINCIAL,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 26 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 21 décembre 2017 relative à l'avenant n°1 au contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 9 octobre 2018 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le rapport d'évaluation 2017 établi par le Collège provincial en date du 11 octobre 2018 (NC 23238) ;

Considérant la note transmise en date du 12 juillet 2018 par le Président de la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon ;

Considérant que, au vu du rapport d'activités 2017 et des comptes et bilans 2017 ainsi que du rapport d'évaluation 2017 précités, il convient de considérer que la Fédération des Maisons de la Laïcité a bien réalisé les obligations qui découlent du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017 ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

ARRETE :

Article unique - Le rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon, tel qu'annexé, est adopté.

La Directrice générale,

Annick NOEL

Rapport d'évaluation 2017 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon asbl

Indicateurs d'exécution des tâches confiées

1. Indicateurs qualitatifs

Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale.

2. Indicateurs quantitatifs

- ➔ Nombre et importance des acquisitions réalisées par les associations membres ;
- ➔ Nombre et importance des travaux immobiliers réalisés par les associations membres ;
- ➔ Nombre et typologie des activités organisées par l'association et les associations membres, en ce compris les publications ;
- ➔ Nombre et importance des collaborations avec les services provinciaux en ce compris la diffusion des informations provinciales.

3. Éléments de référence pour la construction des indicateurs qualitatifs et quantitatifs

- ➔ Rapport d'activités de l'association et des associations membres ;

→ Comptes et bilan de l'association et des associations membres.

Rapport d'évaluation 2017

1. Indicateurs qualitatifs : Contribution de la fédération et des associations membres au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon et à l'image positive de l'institution provinciale.

La fédération a établi au long de l'année les contacts nécessaires pour coordonner l'ensemble des demandes de subvention des associations laïques ainsi que pour les travaux d'infrastructure au sein des Maisons de la Laïcité. Elle a fait les rappels nécessaires pour collecter les documents requis.

Elle rappelle à ce titre que tous les documents ont été vérifiés, collationnés et répertoriés afin de constituer le dossier remis à la Province.

Les activités reprises ci-dessous correspondent à l'objet social de l'asbl qui est de contribuer à la promotion et au développement des idéaux de la laïcité en Brabant wallon, parmi lesquels figurent la tolérance, l'esprit critique, la solidarité, la liberté, l'ouverture d'esprit, la citoyenneté et la défense de la dignité de l'individu.

Une activité comme un ciné philo ou une conférence donne l'occasion de penser et de débattre d'un film ou d'un exposé qui aborde divers sujets de la société. Par le débat et la confrontation d'idées qu'il implique, les participants ne peuvent qu'améliorer leur esprit critique.

D'autres activités expriment un sentiment de solidarité et ne peuvent que renforcer la citoyenneté.

En effet, les cours d'alphabétisation qui sont donnés renforcent la cohésion entre les individus et permettent à certaines personnes de s'émanciper et d'acquérir une certaine liberté. Les cours de remédiation s'inscrivent dans la même logique. La mise à disposition des locaux pour certaines bonnes causes montre le soutien qui est donné à celles-ci. En effet, ces dernières veillent à ce que la dignité de tous les individus soit garantie.

Le soutien du Brabant wallon par l'intermédiaire de la Fédération des Maisons de la Laïcité à ces activités renforce les objectifs de cohésion sociale et d'accessibilité à la culture.

Le Brabant wallon en retire une image positive par la présence de son logo sur les lieux de ces activités.

2. Indicateurs quantitatifs

Au terme de son rapport d'exécution, la fédération opère une distinction entre les Maisons de la Laïcité d'une part et les associations laïques d'autre part.

Par conséquent, ce rapport intégrera cette même distinction tout en intégrant la summa divisio entre l'ordinaire (activités) et l'extraordinaire (bâtiments-infrastructures).

Cette summa divisio se retrouvera dans le rapport financier en raison de l'existence de l'article 79100/64000/001 du budget provincial ordinaire pour les activités et de l'article 79100/26240/001 du budget provincial extraordinaire pour les infrastructures

A/ En ce qui concerne les Maisons de la Laïcité

- *Maison de la Laïcité de Braine l'Alleud (Maison d'Alembert)*

Pour les bâtiments : Une demande a été introduite pour le remplacement urgent du toit qui perçait, pour l'installation de cimaises permettant des expositions de peinture, pour l'achat de plusieurs meubles pour améliorer l'accueil et pour la serrurerie.

Pour les activités : Plusieurs mariages laïques ainsi que des cinés philo citoyen ont été organisés. Un soutien aux étrangers est toujours assuré par le biais de cours d'alphabétisation. Une demande a également été introduite pour couvrir les frais de publicité d'une exposition d'artistes locaux et de location de films.

- *Maison de la Laïcité de Nivelles*

Pour les bâtiments : Une demande a été introduite pour l'aménagement d'un bureau.

Pour les activités : Aucune demande.

- *Maison de la Laïcité d'Ottignies (Maison Hypathia)*

Pour les bâtiments : La demande de subside visait des travaux de peinture au rez-de-chaussée, de châssis et de plomberie.

Pour les activités : Une demande de remboursement est introduite pour le spectacle "Liberté, Egalité, Identité" de Sam Tuzani et l'impression du programme 2017-2018 afférent.

- *Maison de la Laïcité de Tubize*

Pour les bâtiments : Aucune demande.

Pour les activités : Aucune demande.

- *Maison de la Laïcité de Hamme-Mille (Maison Condorcet)*

Pour les bâtiments : Une demande a été introduite pour l'installation d'une nouvelle chaudière, le raccordement de l'immeuble au réseau de gaz naturel et un dépannage des pompes de relèvement des eaux usées.

Pour les activités : Une demande a été introduite pour l'impression et le postage de leur revue (3) « La pensée libre » PLN.

- *Maison de la Laïcité de Wavre (Maison Irène-Joliot Curie)*

Pour les bâtiments : La demande porte sur les frais d'architecte pour la demande de permis de bâtir d'une extension, et sur l'achat d'équipement de cuisine et de tables et chaises suite un départ des Resto du cœur.

Pour les activités : Sept conférences-débats ont été organisées. Ces dernières traitaient de problèmes sociétaux, scientifiques ou philosophiques.

Les 20ème Master Classes de piano ont été organisés. Il s'agit de cours de niveau international regroupant 27 jeunes issus de 8 nationalités différentes.

Ont également eu lieu les événements suivants :

- Un récital du pianiste Stéphane Ginsburgh ;
- « Mariage, Mariage », contes et nouvelles, racontés par Hélène Stevens ;
- La conférence « Carré long coups de cœur d'un poète, coups de gueule d'un maçon » de José Perez ;
- « Mots partagés », spectacle de poèmes et chants sénégalais.

En dehors de l'utilisation des locaux pour les activités laïques, ces derniers étaient mis à la disposition de l'asbl "Focus Fibromyalgie" et du Centre d'action laïque BW (pour les parrainages). Deux artistes brabançons ont accroché leurs œuvres à ses cimaises.

- *Maison de la Laïcité de Genappe*

Pour les bâtiments : Aucune demande.

Pour les activités : Aucune demande.

B/ Les associations laïques

Les fêtes de la jeunesse laïque tant à l'Est du Brabant wallon qu'à l'Ouest ont été organisées comme chaque année et toujours avec le même succès. Mais aucun subside n'a été demandé.

La fête de la jeunesse laïque Brabant Est n'a sollicité aucun subside.

La fête de la jeunesse laïque Brabant Ouest n'a sollicité aucun subside.

L'association Laïque Perwez-Incourt a soutenu des activités des professeurs de morale des écoles de l'entité par l'achat de livres et d'un prix du cours de morale.

En 2017, elle a également organisé un concours de dessin et une exposition sur « le pouvoir » avec remise de prix, ainsi que plusieurs animations philosophiques pour adultes.

Les Amis de la Morale laïque de Wavre ont célébré plusieurs mariages et parrainages laïques mais n'ont demandé aucun subside.

Le « Centre d'Aide à la Réussite » (CAR) a accueilli les enfants de la 2ème primaire à la 6ème secondaire de milieux défavorisés et les aide à la réussite scolaire par des cours de remédiation de français, sciences et mathématiques durant l'année scolaire et pendant les vacances. Il a organisé aussi des ateliers créatifs et des animations extra-scolaires pour ces enfants. D'autres ateliers sont organisés comme des ateliers créatifs et d'expression.

Le CAR a également sollicité un subside pour couvrir l'achat du matériel pédagogique, des frais d'animation et de fonctionnement.

Laïcité "La Hulpe" n'a sollicité aucun subside.

La Fédération des Maisons de la laïcité précise que les subsides sollicités pour les activités laïques sont inférieurs aux budgets alloués et ceux sollicités pour les bâtiments des Maisons de la Laïcité sont 1% supérieurs et donc un arbitrage sera réalisé.

Le Collège provincial constate, tout comme la Fédération dans son rapport d'évaluation, que les montants demandés par celle-ci pour l'année 2017 ont été, en ce qui concerne les activités, inférieurs à ceux alloués par l'article 2. Ces montants sont également inférieurs en ce qui concerne les bâtiments suite à l'avenant n°1 du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et l'asbl Fédération des Maisons de la Laïcité du Brabant wallon qui octroie une subvention complémentaire de 120.000 euros au service extraordinaire, ce dont la Fédération n'a sans doute pas tenu compte dans son rapport d'évaluation.

En effet, la maison de la Laïcité de Wavre avait programmé une extension de ses bâtiments en 2018. Néanmoins, le permis de bâtir a été refusé par la ville pour le projet initial. Un nouveau projet répondant aux critères de la ville sera transmis à la ville et à la Région wallonne en septembre. Les nouvelles exigences de la ville (construction à front de rue en lieu et place de l'arrière) porte le nouveau budget à environ 300.000 € pour les travaux d'extension.

Dans le cadre de son rapport d'exécution, la Fédération précise que les montants demandés sont définitifs pour l'année 2017.

Aucun élément ne permet de mettre en cause le fait que la Fédération n'ait, au cours de l'année 2017, pas respecté ses engagements et obligations repris dans son contrat de gestion, et notamment ceux repris à l'article 3.

Au vu de ces éléments, le Collège provincial propose au Conseil provincial de considérer que les obligations découlant du contrat de gestion 2017-2019, pour ce qui concerne l'exercice 2017, ont été correctement remplies.

102. Résolution relative à l'avenant n°4 au contrat-programme 2009 - 2012 conclu entre la Communauté française de Belgique, la Province du Brabant wallon, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
(Centre culturel – Contrat programme)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L2223-15 et le titre III du livre III de la troisième partie ;

Vu la circulaire du Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région wallonne du 17 février 2005 ;

Vu le contrat programme 2009-2012 conclu entre la Communauté française, la Province du Brabant wallon, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, adopté par le Conseil provincial le 27 août 2009 et les résolutions du Conseil provincial du 29 mars 2012, du 31 janvier 2013 et du 27 novembre 2014 relatives aux avenants n°1, n°2, n°3 dudit contrat programme ;

Vu les statuts du Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve;

Vu le courrier de la Communauté française informant la direction du Centre culturel de sa décision de prolonger son contrat-programme pour en porter l'échéance jusqu'au 1^{er} janvier de l'année qui suit celle de sa reconnaissance en vertu du décret du 21 novembre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale rendu en date du 13 novembre 2018 ;

Considérant que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure de 22.000€ et que l'avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant que le contrat-programme conclu entre la Communauté française, la Province du Brabant wallon, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et le Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve vient à échéance le 31 décembre 2018 ;

Considérant l'article 106, §2, 3^{ème} alinéa du décret du 21 novembre 2013 prévoyant que le Centre culturel conserve la subvention inscrite dans le cadre de son contrat-programme jusqu'au 1^{er} janvier de l'année suivant la décision du Gouvernement de le reconnaître dans son action culturelle, pour autant qu'il ait introduit une demande de reconnaissance de l'action culturelle au plus tard le 31 décembre 2018 ;

Considérant que le Centre culturel a introduit sa demande de reconnaissance dans le délai prévu à l'article 106 du décret du 21 novembre 2013 et que celle-ci a été jugée recevable ;

Considérant que le contrat-programme du 28 octobre 2010 modifié par les avenants du 29 mai 2012, du 9 octobre 2013 et du 21 novembre 2014, peut être prolongé pour une période prenant cours le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 1^{er} janvier de l'année suivant la décision du Gouvernement de le reconnaître dans son action culturelle ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE :

Article unique – Le Conseil provincial adopte l’avenant n°4 au contrat programme 2009-2012 conclu entre la Communauté française, la Province du Brabant wallon, la Ville d’Ottignies-Louvain-la-Neuve et le Centre culturel d’Ottignies-Louvain-la-Neuve, tel qu’annexé.

Fait à Wavre, le 29 novembre 2018

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

La Présidente,

I. Evrard

103. Résolution relative à l’examen de l’ordre du jour de l’assemblée générale de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 du 3 décembre 2018

(Intercommunale bataille de Waterloo – Assemblée générale)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1523-9, L1523-12, L1523-13, L1523-23 et L2212-32, § 1er ;

Vu le contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et la s.c.r.l. Bataille de Waterloo 1815, porté par une résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 22 novembre 2012 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu les statuts de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Vu la convocation de la Province à l’assemblée générale de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815, le 3 décembre 2018, telle que transmise le 29 octobre 2018 ;

Vu l’ordre du jour de ladite assemblée générale ;

Vu l’avis favorable de la Directrice générale du 14 novembre 2018 ;

Considérant que le projet n’est pas susceptible d’avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 € et que l’avis du Directeur financier ne devait pas être sollicité ;

Considérant le caractère incomplet du budget 2019 de l’Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 ;

Considérant le non-respect de l’orthodoxie budgétaire, qui aurait imposé de ne pas dépasser la limite budgétaire de 170.000€, telle que celle-ci résulte de la convention du 17 janvier 2018 avec la Région wallonne, et qui fonde la redevance fixe que l’Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 va toucher annuellement du nouveau concessionnaire ;

Considérant que les dépenses de travaux 2019 ne sont pas incluses dans le budget ;

Considérant l’absence de transmission du projet de budget 2019 par la SA Panorama car ce dernier est voté en fin d’année ;

Considérant la transmission de l’évaluation du plan stratégique 2017-2018-2019 ;

Considérant la reprise de la gestion commerciale en 2019 par la Société française Kléber-Roussillon ;

Considérant la prise en compte de la feuille de route 2015-2035 du développement du site du champ de bataille ;

Considérant que la Province entend jouer pleinement son rôle d'associée dans l'intercommunale et qu'il importe dès lors qu'elle exprime sa position à l'égard des points portés à l'ordre du jour précité ;

Considérant que les représentants de la Province du Brabant wallon reportent à l'Assemblée générale la proportion des votes ayant fondé la décision du Conseil provincial ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 34 oui ;

A l'unanimité,

ARRETE

Article 1^{er} – Le Conseil provincial désapprouve le point 2 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 du 3 décembre 2018, tel qu'annexé avec les remarques suivantes :

- L'absence des prévisions des recettes pour 2019 et la non prise en compte du poste « travaux » directement dans le poste « dépenses » ;
- La transmission du projet de budget de l'Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 sans celui de la SA Panorama ne permet pas d'appréhender le budget complet du Champ de Bataille ;
- Le non-respect de l'orthodoxie budgétaire qui aurait imposé de ne pas dépasser le montant de la redevance fixe de 170.000€ qui va constituer la seule recette de l'Intercommunale.

Article 2 – Le Conseil provincial approuve le point 3 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815 du 3 décembre 2018, tel qu'annexé.

Fait à Wavre, le 29 novembre 2018

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

La Présidente,

I. Evrard

Les annexes peuvent être consultées sur simple demande écrite au Service des Affaires générales, Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Place du Brabant wallon, 1 (anciennement Avenue Einstein, 2) - 1300 Wavre

104. Résolution relative à la prise d'acte de la fin anticipée du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH (*Contrat de gestion – CDH*)

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et notamment les articles L2223-13 et L2223-15 ;

Vu la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques

Vu le règlement provincial du 30 mai 2001 relatif aux dotations à octroyer aux groupes politiques reconnus du Conseil provincial, tel que modifié le 29 novembre 2001, le 27 octobre 2005 et le 20 décembre 2007 ;

Vu l'article 10 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial adopté en séance du 19 septembre 2013 ;

Vu la résolution du Conseil provincial du 24 novembre 2016 relative au contrat de gestion 2017-2019 liant la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH ;

Vu l'avis favorable de la Directrice générale du 12 novembre 2018 ;

Considérant que le projet est susceptible d'avoir une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000€ ; qu'en application de l'article L2212-65 §2 8°, l'avis du Directeur financier a été demandé en date du 6 novembre 2018 ; qu'en date du 14 novembre 2018, le Directeur financier a indiqué avoir pris connaissance du dossier ;

Considérant qu'en suite des élections du 14 octobre 2018, le Conseil provincial compte 3 élus CDH ; que, conformément à l'article 10 du ROI du Conseil provincial, seuls les groupes politiques du Conseil provincial du Brabant wallon disposant de minimum 4 membres peuvent solliciter les dotations aux groupes politiques ; qu'en conséquence, le groupe CDH ne remplit plus la condition du nombre de membres et que dès lors le contrat de gestion susvisé prend fin de plein droit anticipativement ;

Considérant que 34 Conseillers sont présents au moment du vote ;

Considérant que la présente résolution a été adoptée par 23 oui et 11 abstentions ;

A la majorité,

ARRETE :

Article unique - Le Conseil provincial prend acte de la fin anticipée du contrat de gestion 2017-2019 entre la Province du Brabant wallon et le groupe politique CDH à dater du 31 décembre 2018.

Fait à Wavre, le 29 novembre 2018

Pour le Conseil,

La Directrice générale,

A. Noël

La Présidente,

I. Evrard